

Polyphonie argumentative
Étude de la négation dans des éditoriaux
du *Figaro*, de *Libération* et du *Monde*

Malin Roitman



i

Polyphonie argumentative
Étude de la négation dans des éditoriaux
du *Figaro*, de *Libération* et du *Monde*

Malin Roitman



**Institutionen för franska, italienska och klassiska språk
Département de français, d'italien et de langues classiques**

Thèse pour le doctorat
Département de français, d'italien
et de langues classiques
Université de Stockholm
S-106 91 Stockholm
Suède

Doctoral dissertation
Department of French, Italian
and Classic Languages
Stockholm University
S-106 91 Stockholm
Sweden

Abstract

This thesis deals with the polyphonic and argumentative functions of the French negation marker, *ne*, in editorial texts from the daily press. The concept 'polyphony' relates to the presence of multiple voices within one and the same utterance. According to this view, negation triggers a subdivision of an utterance in two *points of view*. Thus the sentence *Sweden will not be a part of the monetary union* can be divided in two points of view, the underlying 'Sweden will be a part of the monetary union', and the explicit 'Sweden will not be a part of the monetary union'.

First, I study the *polyphonic structure* of negative utterances, notably their division in two points of view, by taking into account their specific linguistic features. This is done so as to identify the relevant linguistic criteria that determine the polyphonic interpretation of the negation. The study demonstrates that contextual elements, including pragmatic connectors, presuppositions contrastive elements, and several other devices constitute the primary source of *polyphonic markers*.

Negation is furthermore approached from a textual perspective. I explore how the two opposite points of view that are associated with negation form *polyphonic sequences* with other points of view carrying the same semantic content, and how these *dynamic points of view* are associated to the different *discourse beings* that are found in the newspaper article. I found that these sequences often embrace the central polemic theme of the article and, also, that the polyphonic function is not restricted to the negative utterance but constitutes an element that ensures textual and argumentative coherence. These two analyses are carried out within Jean-Claude Anscombe's and Oswald Ducrot's Theory of Structural Argumentation, which has recently been formalised by Kjersti Fløttum, Coco Norén and Henning Nølke.

Finally in this thesis, I analyse the relation between the discourse beings associated with the negative utterance and real beings that exist outside the text, and then consider what rhetorical implications that correspondence or no correspondence has on the polyphonic interpretation of the negation. I also examine whether polyphonic negation can be considered to be a feature of newspaper editorials that identifies these texts as a *genre*. This study shows that the *locuteur*, the discourse being responsible for the enunciation of the negative utterance on a textual level, links to the real being, the *editorial writer*, who then refutes points of view associated to other discourse beings, often by use of nominalizations that refer to *community voices*. The locuteur also intrudes into an argument or claim, and refutes it in the name of a community or an authority.

By defining *genre*, as does the media researcher Patrick Charaudeau, as a correspondence between the constraints imposed by the discursive situation and the constraints imposed by the discursive features, and by considering that one of the editorial's constraints is to persuade its readers, this study shows that the phrasal negation *ne* in its polyphonic function, constitutes a distinguishing feature in the *genre* of editorials. The refutations that are made by an editor constitute a distinctive argumentative strategy since it permits the editorial writer to present external points of view in order to refute them and thereby impose his or her own, subjective point of view.

Keywords: negation, enunciation, polyphony, point of view, polyphonic markers, polyphonic structure, sequences, dynamic point of view, discourse beings, dialogism, argumentation, intrusion, ethos, subjectivity, reported speech, refutation, rhetoric, constructivism.

Cette thèse a été financée par

La Fondation Tricentenaire de la Banque de Suède
(*Riksbankens Jubileumsfond*)

Table des matières

SYMBOLES DIACRITIQUES.....	v
PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION ET CADRE THÉORIQUE.....	1
1 Introduction.....	1
1.1 L'éditorial et la polyphonie.....	1
1.2 But de l'étude.....	3
1.3 Hypothèses.....	4
1.4 Méthode.....	6
1.4.1 Établissement du corpus et collecte des données.....	6
1.4.2 Méthode d'analyse.....	8
1.4.3 Plan du travail.....	11
2 Cadre théorique.....	13
2.1 Le concept de genre et le genre éditorial.....	13
2.1.1 Traits génériques externes.....	14
2.1.1.1 Genre, dialogisme et interdiscursivité.....	14
2.1.1.2 Contrat global et contraintes génériques.....	17
2.1.1.3 Traits génériques externes de l'éditorial.....	18
2.1.2 Traits génériques internes.....	19
2.1.2.1 Genre et composition.....	19
2.1.2.2 Traits génériques internes de l'éditorial.....	21
2.1.3 Résumé.....	23
2.2 Théorie de la polyphonie.....	25
2.2.1 Fondements.....	25
2.2.2 Polyphonie linguistique.....	28
2.2.2.1 Instructions, points de vue et structure polyphonique.....	29
2.2.2.2 Êtres discursifs et liens énonciatifs : configuration polyphonique.....	31
2.2.3 Prise en charge floue.....	38
2.2.3.1 Argumentation par autorité.....	38
2.2.3.2 Transformation de la prise en charge.....	40
2.2.3.3 Intrusion, modalisateurs et éthos.....	41
2.2.4 Interdiscursivité et intertextualité : points de vue réels.....	43
2.2.4.1 Interdiscursivité et construction de voix.....	43

2.2.4.2	Interdiscursivité dans les éditoriaux	45
2.3	Négation et énoncé réfutant	53
2.3.1	Survol historique et thématique des recherches antérieures.....	54
2.3.2	La négation en pragmatique	55
2.3.2.1	Modalité ou acte de langage ?.....	55
2.3.2.2	Négations descriptives et polémiques.....	56
2.3.2.3	Négation métalinguistique	61
2.3.2.4	Morphèmes négatifs.....	62
2.3.3	Critères pour l'interprétation polémique de la négation.....	64
2.3.3.1	Portée de la négation.....	65
2.3.3.2	Nature sémantique de l'élément nié.....	68
2.3.3.3	L'énoncé nié : le contexte et les points de vue dynamiques... 71	
2.3.3.4	Contexte interne	78
	DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DU CORPUS.....	81
3	Repérage des critères amenant l'interprétation polémique.....	81
3.1	Critère 1 : portée.....	81
3.2	Critère 2 : sémantique et syntaxe des unités niées.....	84
3.2.1	Négation des expressions scalaires, expressions niées lexicalisées et polyphonie.....	84
3.2.2	Relatives restrictives.....	87
3.2.3	Négation de verbes modaux	88
3.2.4	Adverbiaux polémiques.....	90
3.2.5	Points de vue présuppositionnels.....	92
3.3	Critère 3 : contexte	93
3.3.1	Anaphore et polyphonie.....	94
3.3.2	Contexte contrastif.....	96
3.3.2.1	<i>Pas</i> employé seul en contexte contrastif.....	96
3.3.2.2	Structures relationnelles de polyphonie : connecteurs et orientations argumentatives	97
3.3.2.3	Changement de thème et hiérarchisation de paradigmes.....	99
3.3.3	Polyphonie enchâssée	101
3.4	Bilan : répartition des marqueurs distinctifs	105
4	Polyphonie textuelle : les séquences polyphoniques	113
4.1	Points de vue dynamiques et prise en charge de la négation.....	113
4.2	Séquences argumentatives et connecteurs pragmatiques.....	122
4.2.1	Le <i>mais</i> adversatif.....	122

4.2.2	Les connecteurs concessifs.....	127
4.2.3	Polyphonie enchâssée : un discours représenté.....	130
4.2.4	Reprises et anticipations dynamiques.....	132
4.3	Séquences dialogiques	136
4.4	Séquences stéréotypées internes aux lexèmes	142
4.5	Bilan sur les séquences polyphoniques.....	147
5	Usage rhétorique de la négation polyphonique :	
	correspondance entre êtres discursifs et êtres réels.....	149
5.1	Introduction.....	149
5.1.1	Compatibilité et incompatibilité des liens discursifs-réels.....	150
5.1.2	Notions-clés pour l'analyse rhétorico-générique	151
5.1.3	Plan de l'analyse rhétorico-générique	152
5.2	Position éditoriale et éditorialiste « omniscient ».....	153
5.2.1	Modalisateurs épistémiques et factifs.....	154
5.2.2	Le pouvoir rhétorique des verbes modaux	157
5.3	Transformation de la prise en charge : <i>on</i> et la voix collective	159
5.3.1	Qui est <i>on</i> ?	160
5.3.1.1	Réfutation de la collectivité	162
5.3.1.2	Réfutation à l'aide de la collectivité	168
5.3.1.3	Lois doxiques de l'éditorialiste.....	173
5.4	Marques de l'allocutaire : l'insertion du lecteur dans le texte.....	175
5.5	La troisième personne : un énonciateur spécifié ?.....	178
5.5.1	Raisonnement par autorité.....	178
5.6	Voix réfutées et subjectivité.....	183
5.6.1	La collectivité réfutée	184
5.6.2	Modalisateurs dévalorisants	186
5.6.3	Vérités réfutées	188
5.6.4	Réfutation de doxas internes	191
5.7	Bilan sur la rhétorique de la négation polyphonique	193
6	Discussion finale et perspectives	197
7	Bibliographie	203
7.1	Articles examinés :.....	203
7.2	Ouvrages consultés :	205
8	Index.....	221

SYMBOLES DIACRITIQUES

“...”	les guillemets anglais indiquent les points de vue (sous-jacents, réfutants et relationnels).
il ne croit pas	les caractères gras indiquent les énoncés niés et les marqueurs de polyphonie analysés dans les exemples.
<i>p, q, y, z</i>	symboles propositionnels représentant les points de vue relationnels (les points de vue reliés syntagmatiquement).
<i>neg</i>	annotation signifiant la négation <i>ne/l'</i> énoncé nié.
<i>neg sous p (p, q, etc.)</i>	annotation signifiant que la négation <i>ne/l'</i> énoncé nié entre dans un point de vue relationnel (<i>p, q, etc.</i>).
<i>x, y :</i>	symboles représentant des variables individuelles : <i>x a fait y</i> .
-----	la ligne discontinue encadre le point de vue dynamique 1 (<i>dyn 1</i>) dans les schémas du chapitre 4.
———	la ligne continue encadre le point de vue dynamique 2 (<i>dyn 2</i>) dans les schémas du chapitre 4.
←	les flèches horizontales pointant à gauche symbolisent l'anticipation des points de vue par la négation dans l'établissement des points de vue dynamiques.
→	les flèches horizontales pointant à droite symbolisent la reprise des points de vue par la négation dans l'établissement des points de vue dynamiques.
↓	les flèches verticales renvoient à l'orientation argumentative des points de vue dans l'établissement des points de vue dynamiques.

PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION ET CADRE THÉORIQUE

1 Introduction

1.1 L'éditorial et la polyphonie

Cette étude porte sur l'*éditorial* dans la presse quotidienne française¹. Nous nous intéressons plus particulièrement à la pluralité de voix, la *polyphonie*, dans ce type de texte. Nous définissons, dans un premier temps, la polyphonie comme *la multiplicité des voix dans un énoncé unique*². Plutôt que de rapporter une nouvelle, l'éditorial présente des opinions sur un événement particulier. Les événements traités sont souvent déjà connus du lecteur ; il en va de même des discours que ces événements ont provoqués (réactions politiques, débats et autres articles). L'éditorial constitue donc, de par sa nature, un discours tissé de plusieurs voix énonciatives sur beaucoup d'autres discours circulant autour d'un événement particulier. Les différentes formes de discours représentés³, les citations, les conditionnels journalistiques, les déictiques, les expressions métadiscursives, les paraphrases, etc., font de ces articles un discours *intertextuel*, à savoir un discours où se rencontrent des énoncés issus de sources d'énonciation différentes⁴. En effet, les événements ou les thèmes commentés dans les éditoriaux sont souvent eux aussi des discours sur

¹ Les éditoriaux constituant notre corpus proviennent du *Figaro*, de *Libération* et du *Monde* (1997 et 2001).

² Lorsqu'on parle de polyphonie, en tant que phénomène linguistique, cette formule est devenue presque canonique. Nous reviendrons plus tard sur ce point en précisant la notion.

³ Nous nous servons de la notion de *discours représenté* introduite par Fairclough (1995) au lieu de la notion de *discours rapporté*, sauf dans les cas où nous référons aux chercheurs utilisant ce dernier terme. Ce choix sera expliqué dans la section 2.2.4.

⁴ La fonction polyphonique (intertextuelle) des citations/discours représentés a été étudiée entre autres par Authier (1978), Nølke, Fløttum et Norén (2004), Perrin (2005), Rosier (1999) et Tuomarla (2000). La polyphonie des morphèmes *on* et *ce* a été étudiée par Anscombe (1990, 2005) et Jonasson (2005) ; celle de *on* a été étudiée, entre autres, par Fløttum (2003) et Norén (2004a). Authier-Revuz (1995 II) est une étude en partie consacrée aux expressions métadiscursives du type : *si j'ose dire, comme vous dites*, etc. Les paraphrases ou *reformulations*, en tant que phénomènes polyphoniques, ont été étudiées par Norén (1999). Pour les conditionnels épistémiques/journalistiques, voir Kronning (2002, 2005) et Sullet-Nylander (1998 et à paraître).

d'autres discours (des débats, des polémiques politiques, des campagnes électorales, des négociations syndicales, etc.).

L'exemple suivant extrait d'un article qui traite de la découverte de notre « code-source » biologique nous servira de première illustration du phénomène de la polyphonie :

(1) Une bataille

La formidable aventure scientifique du décryptage du génome humain est une bataille dont les enjeux sont non seulement de prestige mais aussi de pouvoir et d'argent. [...] **Le propre de l'homme ne tient pas au seul nombre de ses gènes**, puisque nous n'en avons pas beaucoup plus qu'un ver de terre, et moins qu'un grain de riz. C'est la qualité, et surtout la complexité, des combinaisons entre nos gènes et les protéines qui leur sont liés qui font les êtres humains ce qu'ils sont. (*Libération*, 12 février 2001).

Dans l'énoncé nié tiré de cet exemple :

(1') **Le propre de l'homme ne tient pas au seul nombre de ses gènes**

nous distinguons deux voix : une voix sous-jacente selon laquelle "Le propre de l'homme tient au seul nombre de ses gènes" et une voix explicite selon laquelle "Le propre de l'homme ne tient pas au seul nombre de ses gènes". L'éditorialiste nie ainsi une voix selon laquelle "Le propre de l'homme tient au seul nombre de ses gènes". La polyphonie résulte ici de l'emploi de la négation *ne...pas* qui déclenche des effets rhétoriques : la présentation d'une voix dans la visée de la contredire, de la réfuter (Ducrot 1984 ; Fløttum 2005 ; Nølke 1993). Par la suite, nous nous servons du terme *point de vue* au lieu de *voix*⁵.

Tout en étant décrit comme un texte hétérogène au niveau énonciatif, l'éditorial est également perçu comme l'article par excellence de la subjectivité, de la prise de position et de l'engagement personnel de la part de l'éditorialiste. Dans le *Petit Robert* (1994), on lit que l'éditorial est un « [a]rticle qui émane de la direction d'un journal, d'une revue, et qui définit une orientation générale (politique, littéraire, etc.) ». De même, dans *Le style du Monde*, un livre publié par *Le Monde*, (Greilsamer 2004a, p. 177), on souligne que l'éditorial « exprime la position du *Monde* ou sa réaction à propos d'un événement marquant. À sa manière, concise, il n'hésite pas à porter "la plume dans la plaie" ». Antoine *et al.* (1987, p. 104-107) disent que la thématique de l'éditorial constitue « la vitrine idéologique du journal », et selon Sullet-Nylander (1998, p. 90), l'éditorial n'est pas

⁵ Pour une explication de l'emploi du terme « voix » dans le chapitre 5, voir 5.1.

« le lieu privilégié de la pluralité de voix, mais plutôt l'endroit où le journal affiche ses convictions politiques ». L'étymologie même du mot « éditorial » indique qu'il s'agit des opinions de l'éditeur, à savoir de la direction politique du journal. Compte tenu de ce que nous venons de dire à propos du caractère intertextuel des textes de presse, nous constatons qu'il existe une certaine contradiction entre une conception de l'éditorial, au niveau de l'énonciation, comme texte hétérogène et une autre conception de l'éditorial comme texte plutôt homogène. Cette contradiction est centrale pour la problématique et la discussion que nous menons dans notre thèse. Il faudra donc se poser la question de savoir ce qu'on entend par « polyphonie » et par « point de vue ». Ajoutons enfin que notre conception de ces notions est plus axée sur la théorie que ne l'est celle de certaines autres recherches sur les discours médiatiques et sur les discours littéraires.

1.2 But de l'étude

Dans cette thèse, nous proposons en premier lieu d'analyser la négation *ne* (*ne...pas*, *ne...rien*, etc.) en tant que marqueur de polyphonie dans les discours de la presse, notamment dans les éditoriaux de trois quotidiens français (et parisiens) : *Le Figaro*, *Libération* et *Le Monde*.

La polyphonie, ou la présence de plusieurs points de vue dans un même énoncé, est marquée par différents éléments langagiers que nous appelons marqueurs polyphoniques⁶. La négation *ne...pas* a été décrite chez Bakhtine (1970, p. 255), Ducrot (1984, p. 217) et Fairclough (1992, p. 104) comme étant l'un de ces marqueurs. Selon ces chercheurs, il faudra, pour comprendre un énoncé négatif, accepter la présence de deux points de vue. Selon Ducrot et Schaeffer (1995, p. 707), utiliser une négation implique qu'« on présente, on imagine, on construit un point de vue contraire au sien, en se situant par rapport à lui ». Selon Fairclough (1992), les deux points de vue de la négation représentent deux points de vue idéologiquement opposés. Nous essaierons d'unir ces deux approches, qui découlent de perspectives différentes – la langue et la société – en vue de notre deuxième but : examiner comment et à quel degré l'usage de la négation contribue à la polyphonie et à la construction argumentative des textes éditoriaux.

⁶ La catégorisation des marqueurs de polyphonie a été établie principalement à l'aide de la théorie de Ducrot (1984), de Fairclough (1992 et 1995), de Nølke (1993) et de Nølke, Fløttum et Norén (2004). Voir sur ce point le chapitre 3 et la section 4.1.

Les études centrées sur la langue des éditoriaux sont peu nombreuses, et parmi ces études il n'y a, à notre connaissance, aucune monographie d'expression française portant uniquement sur l'éditorial. La polyphonie, en tant que phénomène linguistique, n'a pas fait l'objet de nombreuses études empiriques, mais a surtout été discutée dans une perspective théorique⁷. Rares sont aussi les études empiriques (dans un cadre non-polyphonique) sur la fonction de la négation dans un discours spécifique⁸.

En décrivant la fonction argumentative et polyphonique de la négation dans une perspective textuelle, nous pensons pouvoir ajouter de nouveaux aspects et enrichir les recherches dans ce domaine. Ce faisant, ce travail pourrait également contribuer au développement de la théorie de la polyphonie⁹. Nous aimerions également que notre étude contribue à une meilleure compréhension des mécanismes d'argumentation et des fonctions du genre éditorial. Outre l'objectif de décrire ses traits spécifiques, nous voudrions, finalement, contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement des discours médiatiques en général.

1.3 Hypothèses

En nous concentrant sur la polyphonie de la négation, nous pensons pouvoir dégager un des éléments de la construction rhétorico-argumentative propre à l'éditorial¹⁰. À ce propos, il est intéressant de noter

⁷ Toutefois, Fløttum (2005, p. 323-337) effectue une étude empirique et quantitative de la polyphonie de la négation dans le discours scientifique. Dans l'article nommé « Une polémique défensive : *Le Monde* face aux accusations de Pierre Péan et Philippe Cohen » dans *La Polémique journalistique*, Micheli (2003, p. 109-126) effleure la liaison entre la conception polyphonique de la négation linguistique et la visée polémique de la presse écrite.

⁸ Les études de Bacri (1976) et de Boysson-Bardies (1976), dans le domaine de la psycholinguistique sur l'acquisition de la négation, sont ici l'exception.

⁹ Voir la section 1.4 « Méthode d'analyse ».

¹⁰ En utilisant le terme « rhétorique », nous nous référons à la définition de la rhétorique classique, notamment *l'art de persuader par la parole* (Aristote 1991, p. 82). Meyer (1993, p. 22) note aussi que la rhétorique aristotélicienne est une « analyse de la mise en rapport des moyens et des fins par le discours ». C'est avant tout cette conception (il en existe d'autres) de la rhétorique qui a été revitalisée par les théories modernes dans les domaines de la rhétorique (Perelman 1970), de l'analyse de discours (Maingueneau 1991), de la pragmatique (Searle 1972) et de l'argumentation (Grice 1979 et Plantin 1990) ; il est vrai que les termes « rhétorique », « pragmatique » et « argumentation » se chevauchent souvent. Cela n'est pas toujours néfaste : comment travailler avec l'argumentation des textes au sens technique sans, d'une façon ou d'une autre,

que, dans *Le Style du Monde* (Greilsamer 2004a, p. 172), le journal précise avoir pour « vocation de transmettre clairement des informations » et que « [l]es principaux obstacles à cette ambition sont l’ambiguïté et le style contourné ». Pour éviter ces pièges, ils proposent aux journalistes, entre autres choses, d’adopter « la forme affirmative de préférence à la forme négative ». Selon *Le Monde*, l’usage de la négation peut ainsi rendre le texte moins clair, voire ambigu, beaucoup plus que ne le peut l’affirmation. Cette recommandation est intéressante à considérer en rapport avec notre première hypothèse, qui concerne le travail dans sa totalité :

Hypothèse 1 : L’éditorialiste, en se servant de la négation *ne*, crée une polémique. La réfutation (la mise en scène du point de vue réfutant et du point de vue réfuté) lui sert dans sa visée principale, qui est celle d’énoncer la position du journal sur différents événements dans le but de persuader ses lecteurs. La stratégie argumentative opérée par la négation *ne* consiste à présenter (présupposer) des points de vue tout en les réfutant ; la polyphonie de la négation devient ainsi l’une des nombreuses manières de bâtir l’argumentation du texte, reflétant la *contrainte*¹¹ globale de l’éditorial : présenter différents points de vue mais avant tout faire passer aux lecteurs son point de vue subjectif.

Nos deuxième et troisième hypothèses, très liées à la première, concernent surtout l’aspect rhétorico-argumentatif de l’étude.

Hypothèse 2 : Les *êtres discursifs*¹², outre le locuteur, sont mis en scène principalement pour constituer des outils dans une argumentation et non pour représenter différents participants du discours. On notera une *intrusion* du locuteur sur les autres êtres discursifs¹³. D’un côté, le locuteur-éditorialiste s’approprie, fait siens, les points de vue d’autrui (souvent une autorité) dans sa visée persuasive ; de l’autre, dans la même visée, il réfute les points de vue associés à certains autres êtres discursifs.

s’occuper aussi de la force rhétorique (persuasive) du texte ? Dans l’analyse du genre éditorial, nous nous servons du terme « argumentation » en nous référant aux « moyens », notamment aux stratégies utilisées dans une certaine visée, et de « rhétorique » en nous référant aux « fins », notamment la visée et l’effet visé d’une certaine stratégie. Il faudrait également souligner la notion d’« argumentation » dans la théorie d’Anscombe et de Ducrot (voir 4.1), à laquelle nous aurons recours dans les analyses plus linguistiques des chapitres 3 et 4.

¹¹ Nous développerons la notion de « contrainte » dans 2.1.1.2.

¹² La notion d’« être discursif » sera expliquée dans 2.2.2.2.

¹³ Pour une définition d’« intrusion », voir la section 2.2.3.3.

Hypothèse 3 : Les deux points de vue de la négation représentent aussi bien des points de vue idéologiques du monde, matérialisés dans le texte, que des points de vue uniquement construits par l'éditorialiste.

1.4 Méthode

1.4.1 Établissement du corpus et collecte des données

Nos données ont été recueillies à partir d'un corpus de 45 éditoriaux provenant des trois quotidiens parisiens *Le Figaro* (14), *Libération* (15) et *Le Monde* (15). La première partie du corpus compte 24 éditoriaux, datés du 30 octobre au 7 novembre 1997. La seconde partie du corpus compte 21 éditoriaux, datés du 5 au 12 février 2001. Ils seront par la suite nommés *Lib 1*, *Lib 2*, *Mon 1*, *Mon 2*, *Fig 1*, *Fig 2*, etc.¹⁴. La longueur des articles examinés varie entre 1700 et 2500 signes (environ 350 à 500 mots).

Nous avons choisi les éditoriaux pour deux raisons. D'abord, il nous semble particulièrement intéressant d'étudier l'argumentation dans un type de texte, l'éditorial, qui revêt une double fonction : celle d'informer sur des faits réels et celle de persuader le lecteur de son point de vue. Ce choix est également motivé par le fait que l'éditorial continue à occuper une place solide dans les journaux d'aujourd'hui, car il joue un rôle sociopolitique important dans la société en tant que leader d'opinion. Quant au choix des quotidiens parisiens, il tient au fait que ceux-ci sont plus centrés sur des thèmes nationaux et internationaux que les quotidiens régionaux, qui sont davantage des fournisseurs d'informations locales (Albert 2004, p. 150-151 ; Levallois, 1999, p. 18-20), ce qui se reflète évidemment dans les éditoriaux. Étant donné que nos propres connaissances de la politique régionale en France sont inférieures à celles de la politique nationale (française) et internationale, ce choix était simple. Nous avons d'abord choisi ces trois quotidiens parce qu'ils représentent, en principe, des directions politiques différentes. Au commencement, nous envisagions de comparer les éditoriaux entre eux, un projet qui a cependant été abandonné

¹⁴ Au début, nous avons eu l'idée de comparer les deux sous-corpus (1997) et (2001) d'un point de vue chronologique. Pour les séparer nettement, nous avons nommé les trois premiers éditoriaux provenant du sous-corpus de 2001 *Fig 9*, *Lib 9*, *Mon 9*, bien qu'en réalité, dans le cas du *Figaro*, ce soit le numéro 8 (car l'éditorial *Fig 8* n'existe pas.)

au cours de ce travail. Les éditoriaux du corpus seront par la suite considérés comme un tout, représentant le genre éditorial.

De ce matériau, nous avons relevé tous les énoncés contenant l'opérateur de la négation syntaxique *ne*, que nous abrégeons *neg* dans les schémas. Les formes examinées sont, plus précisément, les occurrences de *ne...pas*, *ne...jamais*, *ne...aucun*, *ne...rien*, *ne...personne*, *ne...nul*, *ne...guère*, *ne...ni...ni*, *ne...plus*, *ne...que*, *ne* seul (devant certains verbes) et *pas* seul¹⁵. Le nombre total d'occurrences de la négation *ne* s'élève à 205 occurrences dans les 45 éditoriaux. La répartition des différentes combinaisons dans le corpus se réalise de la façon suivante :

Tableau 1 : La répartition des différentes combinaisons étudiées

formes de la négation <i>ne</i> étudiées :	occurrences :	pourcentage :
<i>ne...pas</i>	99	48,3
<i>ne...jamais</i>	11	5,4
<i>ne...aucun</i>	10	4,9
<i>ne...rien</i>	11	5,4
<i>ne...personne</i>	-	-
<i>ne...nul</i>	5	2,4
<i>ne...guère</i>	5	2,4
<i>ne...ni...ni</i>	6	2,9
<i>ne...plus</i>	15	7,3
<i>ne...que</i>	19	9,3
<i>ne</i> seul	11	5,4
<i>pas</i> seul	13	6,3
Le nombre total de la négation <i>ne</i>	205	100

La forme la plus représentée est donc de loin *ne...pas* avec 99 occurrences. Les combinaisons *ne...que*, *ne...aucun*, *ne...jamais*, *ne...rien*, *ne...plus* de même que les *ne* et *pas* seuls représentent entre 10 et 20 occurrences chacune et les combinaisons *ne...nul*, *ne...guère*, *ne...ni...ni* représentent entre 5 ou 6 occurrences. Il y a 3 occurrences de *ne* explétif, qui ont été exclues, étant donné que ce morphème ne constitue pas sémantiquement une négation.

¹⁵ *Pas* est le seul morphème négatif, ayant le statut d'opérateur négatif *ne*, qui figure sans le morphème *ne* dans notre corpus. Ainsi, les *rien*, *jamais*, etc. seuls n'ont pas, dans ce corpus, le statut de négation.

Il y a, on le sait, d'autres façons d'exprimer la négation en langue, tels les suffixes *in-* *im-* ou *ir-* : *inévitabile*, *improbable*, *irréversible*, les verbes comme *manquer*, *refuser*, *éviter*, le morphème *non*¹⁶. Les deux dernières catégories ne seront pas traitées dans la présente étude¹⁷.

1.4.2 Méthode d'analyse

Pour ce qui est du cadre théorique et de la méthode, nous nous appuyons sur la théorie de l'argumentation de la langue et de la polyphonie, élaborée par Anscombe et Ducrot (1983), Ducrot (1972¹⁸, 1980a, 1980b, 1984), et par leurs successeurs dans le domaine de la polyphonie : Fløttum (2000, 2001a, 2002, 2003), Nølke (1993, 2001), Olsen et Nølke (2000) et Nølke, Fløttum et Norén (2004) dans le cadre de *La Théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique* (la Scapoline). Ayant pour but de fournir une description sémantique de la langue, Anscombe et Ducrot adoptent une approche basée surtout sur des exemples construits et analysés au niveau de l'énoncé. La recherche menée par la Scapoline est en partie plus axée sur des données empiriques. Son objectif est de donner une description sémantique et structurale de la langue et puis de développer un modèle opérationnel d'analyses textuelles (Nølke, Fløttum et Norén 2004, p.99-116).

Nous nous appuyons également sur des théories élaborées dans le domaine de l'analyse du discours sur les genres médiatiques, notamment celles de Charaudeau (2001) et de Fairclough (1992, 1995). Ces deux théories voient une interaction constante entre la société et les textes, entre la situation de communication et le texte.

Pour notre part, nous proposons une étude pragmatico-sémantique, empirique et qualitative. Avec cette étude, plus qualitative que quantitative,

¹⁶ Les *non* dits polémiques sont presque toujours rattachés à l'adverbe *seulement*. Voir sur ce point Riegel *et al.* (1994, p. 415-417). La plupart des *non* attestés sont cependant lexicalisés, attachés à un syntagme nominal comme dans : « On peut en déplorer le non-aboutissement, en craindre les audaces, mais nul ne contestera que si le projet Guigou de séparation des pouvoirs politique et judiciaire prend forme de loi, ce sera une étape irréversible » (Lib 1).

¹⁷ En discours, il y a également plusieurs façons d'exprimer un jugement négatif. Ainsi, une phrase affirmative interprétée comme ironique, par exemple l'expression *C'est du beau ça !* signifie généralement « C'est du moche ! » (Ce n'est pas beau) ; une question rhétorique à l'affirmative constitue, de la même façon, une « négation pragmatique ».

¹⁸ Nous nous servons de la nouvelle édition de cet ouvrage (1998). Dans le texte nous préférons cependant donner l'année de la première publication, afin de garder le développement chronologique dans la théorie de Ducrot.

nous espérons pouvoir contribuer aux méthodes proposées par Anscombe, Ducrot, Nølke, Fløttum et Norén (voir ci-dessus).

Nølke, Fløttum et Norén (2004) proposent, à la suite de Fløttum (2000, 2002), une méthode en trois étapes, qui va du niveau textuel (phrase-énoncé) au niveau générique (texte-genre), l'objectif global étant la description des différents genres textuels à partir des relations polyphoniques au niveau de l'énoncé. Le but est notamment de « rendre compte explicitement de l'apport linguistique dans l'analyse de genre » (Fløttum 2002, p. 9). Fløttum affirme que « la polyphonie linguistique décrit et explique de nombreux phénomènes linguistiques différents au micro-niveau (structures de négation, de concession, de cause, divers connecteurs, focalisation, discours rapporté, etc.), qui sont tout à fait intéressants pour des niveaux supérieurs » (2002, p. 5)¹⁹. Ceci correspond à un des objectifs de notre travail, à savoir de décrire quelques traits du genre éditorial, en menant une analyse au niveau de l'énoncé. Inspirée par les méthodes et les concepts de la Scapoline²⁰, nous procéderons de la façon suivante :

Dans la *première étape* de l'analyse d'un énoncé nié, notre tâche consistera à reconstruire la *structure polyphonique* de chaque exemple et à analyser selon quels critères, formels ou contextuels, nous pouvons interpréter les négations dites polémiques. Nous repérerons ainsi les marqueurs véhiculant la polyphonie de la négation. Cette analyse est surtout exécutée au niveau de la langue et prépare l'analyse textuelle qui suivra.

Dans la *deuxième étape*, située au niveau de l'énoncé et du texte, nous essaierons de schématiser les points de vue déclenchés par les marqueurs de polyphonie (surtout les connecteurs) dans le contexte de l'énoncé nié, afin de voir comment ils sont combinés avec les points de vue déclenchés par la négation. Il s'agira de reconstruire ainsi les *points de vue dynamiques*²¹, et ensuite de trouver les liens que ceux-ci entretiennent avec des êtres discursifs représentés : ces liens établissent la *configuration*

¹⁹ Roulet (1999) et Roulet *et al.* (2001) présentent également une approche de la polyphonie textuelle ayant pour l'objectif de décrire l'organisation polyphonique du discours. Se concentrant davantage sur les différentes formes de discours rapportés et sur la représentation de plusieurs locuteurs dans le texte, leurs travaux sont plus apparentés à la polyphonie (discursive) bakhtinienne (voir la section 2.2.1). Ainsi, ils ne font pas intervenir la scission ducrotienne du sujet parlant au niveau de l'énoncé.

²⁰ Le modèle de la Scapoline ainsi que les notions de *structure polyphonique* et de *configuration polyphonique* seront expliqués dans 2.2.2.

²¹ Ce terme sera expliqué dans 2.3.3.3.

polyphonique. Le but de cette étape sera d'examiner la *polyphonie textuelle*, les *séquences polyphoniques*²², à savoir la fonction de la négation dans la construction argumentative des textes.

Dans la *troisième étape* de l'analyse, nous essaierons de relier les êtres discursifs à des êtres réels. C'est à ce niveau que les méthodes de Charaudeau et Fairclough peuvent compléter les théories de Ducrot et de la Scapoline, en nous donnant des outils opératoires pour l'analyse rhétorico-générique de l'éditorial. Ces deux chercheurs proposent en effet une analyse déductive-inductive qui tient compte aussi bien des différentes données socioculturelles de la situation de communication (visée, participants, etc.) que des données textuelles. C'est aussi en discutant les voix dites réelles que nous aurons recours à la conception constructiviste de la langue, proposée par Fairclough (1995) et Halliday (1978). Nous nous appuierons aussi à ce niveau sur quelques concepts de la polyphonie de Bakhtine (1970)²³. Nous ferons appel à la première étape de cette méthode dans les analyses des chapitres 3 et 4. La deuxième étape nous servira dans le chapitre 4 et la troisième étape nous servira dans le chapitre 5.

Dans les analyses proposées par la Scapoline, les deux premières étapes (la *structure* et la *configuration*) sont plus nettement séparées qu'elles ne le sont dans notre travail. Nous verrons surtout dans le chapitre 4 (dans les analyses de la polyphonie textuelle) que nous ne distinguerons pas ces deux notions.

Les questions que nous nous poserons au cours des analyses sont les suivantes : Quels sont les critères qui nous permettent d'interpréter certaines négations comme polyphoniques ? La polyphonie de la négation au niveau de l'énoncé est-elle pertinente pour la fonction globale de l'article ? Comment la fonction polyphonique de la négation correspond-elle aux contraintes situationnelles de l'éditorial ? Qu'implique la mise en scène subjective de points de vue ? À travers l'étude de la négation, pouvons-nous arriver à une meilleure compréhension de la construction argumentative de l'éditorial et à dégager un des traits caractéristiques de l'éditorial ? Dans quelle mesure l'éditorial est-il polyphonique, au niveau théorico-discursif comme au niveau réel ? Est-il possible, en fin de compte, de faire cette distinction ?

²² La notion de séquence sera expliquée dans 4.1.

²³ Voir la section 5.1.2.

1.4.3 Plan du travail

Dans le chapitre 2, nous présenterons les prises de position théoriques qui constituent le cadre de cette étude. Nous discuterons d'abord plusieurs théories sur le concept de genre et sur le genre éditorial. Il est important de mener cette discussion du genre, dans la mesure où nous essaierons de décrire, à partir de la négation, un trait générique de l'éditorial.

Une bonne partie du chapitre 2 sera consacrée à la présentation de la théorie et de la méthode de la polyphonie linguistique, selon Ducrot et selon la Scapoline. À partir de la théorie de Fairclough et de Halliday qui complètera l'analyse rhétorico-générique, nous aborderons également quelques aspects liés au *constructivisme*. Cette discussion sera une extension de celle sur le genre menée dans 2.1.1.1. Ensuite, nous évaluerons la compatibilité de ces différentes approches. À la fin du chapitre 2, nous passerons en revue la négation telle qu'elle est conçue dans le domaine de la pragmatique. À la lumière de ces différentes théories, nous inventorierons les critères permettant d'interpréter certaines négations comme polémiques et d'autres comme descriptives. À ce propos, nous ferons appel à la notion de contexte, primordiale pour l'interprétation de la négation et pour l'analyse textuelle.

La partie analytique est ainsi divisée en trois chapitres : dans le chapitre 3, nous analyserons les différentes fonctions des énoncés niés. Nous expliquerons selon quels critères, formels ou contextuels, nous effectuons ces interprétations.

Dans le chapitre 4, nous analyserons la polyphonie de la négation dans une perspective textuelle, en retraçant des séquences polyphoniques. Nous examinerons la façon dont la polyphonie de la négation représente une polémique au niveau local comme au niveau global du texte.

Enfin, dans le chapitre 5, nous essaierons de relier les êtres discursifs aux êtres réels. L'objectif de ce dernier chapitre consistera aussi à déterminer si les deux points de vue contradictoires de la négation correspondent à une polémique réelle entre deux voix idéologiques et à mettre les résultats de notre analyse rhétorique en relation avec le genre éditorial.

2 Cadre théorique

Les textes médiatiques se caractérisent souvent par leur hétérogénéité. Plusieurs chercheurs ont insisté sur le fait que l'hétérogénéité est un trait fondamental du discours de la presse (Adam 1997, 1999 ; Bonnafous et Fiala 1986 ; Fowler 1991 ; Fairclough 1995 ; Charaudeau 1997 ; Fløttum 1998b ; Maingueneau 1998 et Sullet-Nylander 1998). Il s'agit d'une hétérogénéité aux niveaux du *genre*, de la *composition textuelle*, et de l'*énoncé*. Ce phénomène semble apparaître aussi bien dans les *articles d'information* (le reportage, l'interview) que dans les *commentaires* (analyses, chroniques, éditoriaux), une sous-catégorisation souvent faite pour les textes médiatiques (de Broucker 1995)²⁴. Commençons ce chapitre par une discussion sur le concept de genre et sur nos prises de positions méthodiques, afin de pouvoir décrire les traits génériques de l'éditorial. Nous continuerons par une présentation du modèle de polyphonie dont nous nous servons dans l'analyse des exemples.

2.1 Le concept de genre et le genre éditorial

La question de déterminer ce qui constitue un genre a été au centre de nombreuses études dans le domaine de l'analyse de discours. Certains chercheurs sont en quête de critères socioculturels, tandis que d'autres recherchent des critères formels et linguistiques afin de classer les textes en genres différents. On peut ainsi chercher à décrire les genres textuels à partir des conceptions prototypiques et traditionnelles que nous avons des textes (Swales 1990). *Le Petit Robert* (1994), notamment, définit le genre comme : « [c]atégorie d'œuvres, définie par la tradition (d'après le sujet, le ton, le style) ». Nous mettons ainsi traditionnellement les étiquettes « roman », « publicité » ou « éditorial » sur les textes que nous rencontrons, selon des critères socioculturels. Dans ce sens, il y aurait par exemple des

²⁴ Dans son ouvrage *Pratique de l'information et Écritures journalistiques* (1995, p. 8-9), De Broucker oppose les genres de l'information et les genres du commentaire à partir de trois critères linguistiques : 1) un critère sémantique qui concerne le sujet choisi ; 2) un critère argumentatif et pragmatique, qui concerne la visée choisie : visée informative lorsque le texte répond aux questions « Qui ? », « Ouoi ? », « Quand ? » et « Où ? » et visée explicative lorsque le texte répond aux questions « Comment ? » et « Pourquoi ? » ; 3) un critère énonciatif qui concerne la position du journaliste à l'égard de son discours ou de ses sources.

romans plus ou moins prototypiques. On peut également chercher à décrire les genres à partir de leur *fonction* langagière ou sociale, à savoir à partir de ce que *fait* ce texte en particulier : on parlera ainsi de catégories telles que « discours polémique » ou « discours informatif » (Jakobson 1963 ; Maingueneau 1998, p. 45-48). Il s'agit là d'une conception pragmatique du genre. Pour décrire ces phénomènes, nous proposons le terme *traits génériques externes*, en précisant s'il s'agit d'une classification socioculturelle ou d'une fonction. On peut finalement chercher à décrire les genres textuels à partir de traits langagiers. Ainsi, pour catégoriser les genres, on prendra en considération le vocabulaire, les formes syntaxiques, les figures, la composition textuelle, etc. ; enfin, tous ces phénomènes que nous avons l'habitude de rassembler sous le concept de *style*. Nous proposons pour ces phénomènes le terme *traits génériques internes*.

Il s'avère qu'il y a souvent des liens entre les niveaux interne et externe. Les théories sur le genre que nous avons choisies proposent un va-et-vient entre les niveaux interne et externe. Dans ce qui suit, nous discuterons ces niveaux en relation avec les traits génériques des éditoriaux. Dans 2.1.3, nous résumerons en discutant de quelle manière nous pourrions nous servir de ces théories pour notre étude.

2.1.1 Traits génériques externes

2.1.1.1 Genre, dialogisme et interdiscursivité

La notion de genre chez Bakhtine (1978, 1984) correspond en premier lieu à ce que l'analyse du discours appelle « types de discours », dans le sens « jargon », ou langage appartenant à un groupe ou à un paradigme social particulier, comme le discours *publicitaire*, le discours *chrétien* ou le discours *philosophique* (Maingueneau 2005, p. 9-10). Ce sont des « genres primaires ». Selon Bakhtine, ces genres sont formés par le « principe dialogique » de la langue, basé sur les différentes « sphères d'usage du langage ». Le fait que les énoncés que nous produisons sont toujours précédés par d'autres énoncés, produits par d'autres consciences, et que nos énoncés, à leur tour, sont toujours dirigés vers un auditoire (« l'autre ») est à la base de ce principe dialogique (Bakhtine 1978, p. 111, 1984, p. 265, 299). Le genre influence tous les niveaux de la mise en texte, qui est ainsi soumise au principe dialogique. Ce chercheur décrit les genres en termes

d'« interdiscours »²⁵. Les « genres secondaires » sont, chez Bakhtine, des unités de communication socioculturelles plus complexes et plus organisées (les romans ou les journaux, par exemple) qui se forment en enchâssant et en assimilant les genres primaires²⁶.

Le concept de « dialogisme », emprunté par les analystes de discours²⁷ à Bakhtine, « réfère aux relations que tout énoncé entretient avec les énoncés produits antérieurement ainsi qu'avec les énoncés à venir que pourraient produire ses destinataires » (Charaudeau et Maingueneau 2002, p. 175). Selon ces chercheurs, il ne faut pas confondre ce terme avec « dialogue » et « dialogal » qui désignent un entretien entre deux personnes (Charaudeau et Maingueneau 2002, p. 179). Par contre, comme l'explique Maingueneau (1998, p. 40), le dialogisme renvoie au fait que toute énonciation est prise dans une « *interactivité* constitutive [...] elle est un échange, explicite ou implicite, avec d'autres énonciateurs, virtuels ou réels, elle suppose toujours la présence d'une autre instance d'énonciation à laquelle s'adresse l'énonciateur et par rapport à laquelle il construit son discours ». Bres (2005, p. 47-61), pour sa part, distingue aussi les termes *dialogal* (dialogue externe), consistant en l'alternance des tours de paroles renvoyant à des locuteurs différents, et *dialogique* (dialogue interne) consistant en une pluralité des voix à l'intérieur d'un seul et même énoncé. D'après la définition bakhtinienne, le dialogisme est ainsi marqué dans toutes les manifestations textuelles de relations entre différents participants du discours : des interrogations, des adresses de parole, des impératifs, des connecteurs pragmatiques, des négations de phrase, etc. ; c'est ce que nous appelons dans notre étude « polyphonie »²⁸. En revenant à cette problématique dans les sections 4.4 et 5.4, nous restreindrons la notion de

²⁵ Le dialogisme provient de la définition du langage de Bakhtine, qui, pour lui, « n'est pas un système abstrait de formes normatives mais une opinion multilingue du monde. Tous les mots évoquent une profession [...] une tendance, un parti [...] Chaque mot renvoie à un contexte ou à plusieurs, dans lesquels il a vécu son existence socialement sous-jacente » (1978, p. 114). À ce propos, il faut noter que le concept bakhtinien traduit par « mot » en français correspond plus ou moins au terme de la linguistique moderne « énoncé » (voir la préface de Kristeva dans Bakhtine 1970 et Nowakowska 2005).

²⁶ Nous ne nous servons de Bakhtine que comme cadre théorique et comme point de repère pour la discussion sur le genre et l'hétérogénéité textuelle.

²⁷ Le sens qu'a donné Bakhtine à ce terme a été repris entre autres par Authier-Revuz (1985, p. 118), Bres (2005, p. 47-61), Charaudeau et Maingueneau (2002, p. 174-180), Maingueneau (1998, p. 40) et Roulet (1999).

²⁸ Pour la définition qu'a donnée Bakhtine au terme « polyphonie », voir la section 2.2.1.

dialogisme en y incluant uniquement des phénomènes qui incorporent (indirectement) l'allocutaire (le lecteur) dans le discours.

Inspiré par le philosophe russe, Fairclough considère le genre comme une sorte d'*activité sociale*, entre autres, dans le sens qu'il règle la production, la distribution et la consommation d'un texte à différents niveaux. Ce chercheur définit le genre de la manière suivante : « *the use of language associated with a particular social activity* » (1995, p. 135). Comme Fowler (1991), Kress et Hodge (1979) et van Dijk (1988), Fairclough fait partie du courant appelé *Critical discourse analysis*. Ces chercheurs s'intéressent à la façon dont le discours de presse reproduit des relations de pouvoir et de dominance sociopolitique. Fairclough (1992, 1995 p. 32-33, 1998, p. 148-150) soutient, de même que Bakhtine, que le trait fondamental des textes est leur hétérogénéité, au niveau discursif comme au niveau générique. Ils le sont parce qu'ils reflètent les changements et les conflits socioculturels. Ces phénomènes sont transmis à travers la pratique discursive et débouchent sur l'intertextualité. Fairclough (1995) dit également que le genre donne au texte une histoire, car il renvoie ainsi aux textes précédents et aux conventions (de langue *et* de genre). C'est à ce propos que Fairclough parle de *chaînes intertextuelles* (1998, p. 151). Le changement social est lié à la création de l'hétérogénéité du texte : *intertextualité* et *interdiscursivité* sont donc deux mots-clés de sa théorie, même si son point de départ est sociologique.

Dans la théorie de Fairclough, les différents niveaux – *genre, type de texte* et *style* – sont considérés comme différentes instances discursives (*discourse types*) interreliées qui forment le système discursif (*orders of discourse*) (1995, p. 57). Le genre a cependant une position particulière, étant donné que cette instance « *overreaches the other types, in the sense that genre corresponds closely to types of social practice* » (1992, p. 43). La société étant caractérisée par des idéologies multiples, les textes le sont également, d'où la constatation que tous les textes sont hétérogènes (intertextuels).

Il découle de cela, selon Fairclough, qu'il faut comprendre tout énoncé dans une perspective tridimensionnelle : *textuelle, discursive* et *socioculturelle* (1995, p. 58-59). Dans la dimension textuelle, il s'agit d'examiner comment, à travers des choix grammaticaux, le texte construit des *représentations* (connaissances et croyances), des *identités* et des *relations sociales* (normes idéologiques). Dans la dimension discursive, il s'agit d'examiner l'*intertextualité manifeste* (le discours représenté, la négation, la présupposition, les connecteurs, le métadiscours). Dans la

dimension socioculturelle, il s'agit d'examiner les traces d'idéologies dans le texte. Selon cette vue, la société se matérialise en quelque sorte dans le texte, et l'analyse doit constituer un lien entre ce même texte et la réalité. L'hétérogénéité, la mixité des genres, se manifeste au niveau socioculturel.

2.1.1.2 Contrat global et contraintes génériques

L'analyste du discours Patrick Charaudeau a également esquissé une théorie des genres non-littéraires (1997, 2001). Comme Fairclough, il s'oppose aux descriptions des genres comme des institutions statiques définies, soit par des domaines de société, soit par des marques formelles. Selon Charaudeau, le problème posé par ce genre de description est le suivant :

À faire dépendre la signification des discours du statut de l'acteur producteur de l'acte de langage, de sa position de légitimité plus que de son rôle de sujet énonciateur, cela voudrait dire que quelle que soit la façon de parler, il produirait un discours typique du domaine concerné (Charaudeau 2001, p. 3).

D'autres problèmes se présentent lorsqu'on essaie de caractériser les genres à partir de marques formelles. La polysémie des formes linguistiques (lexèmes, constructions syntaxiques, types de proposition, etc.) fait qu'on ne peut jamais se fier à une catégorisation à partir de marques formelles.

Selon ce chercheur, le genre est principalement une question de *contraintes* (et de libertés), internes et externes, et concerne la connaissance des interlocuteurs de ces contraintes²⁹. Les sujets parlants sont, selon Charaudeau (2001, p. 7), dotés d'une *mémoire des discours*, d'une *mémoire des situations de communication*, et d'une *mémoire des formes et des signes*. À partir de ces trois mémoires s'établissent des *contrats de reconnaissance* entre les sujets parlants formant des *communautés* : discursives, communicationnelles et sémiologiques. Pour décrire les genres, il faut prendre en considération la situation de communication, qui consiste, selon Charaudeau, en *la visée, l'identité des participants, le propos (ou thème) et les circonstances matérielles (la radio, la télévision, la presse)*. La visée serait l'orientation pragmatique du sujet parlant (de solliciter, d'informer, de faire croire, etc.) et aussi celle désirée de la part du sujet

²⁹ Voir également sur ce point Derville « Le journaliste et ses contraintes » (1999, p. 152-173).

interprétant (*devoir répondre, devoir savoir, devoir croire*). Ces facteurs forment le « contrat de communication », un « certain nombre de conditions qui définissent l'enjeu de l'échange communicatif sans la reconnaissance duquel il n'y aurait point de possibilité d'intercompréhension » (2001, p. 12). La notion de contrat permet de rassembler les textes ayant les mêmes conditions de situation. Ces contraintes externes imposent des contraintes internes, discursives ; la visée, par exemple, de même que l'identité des participants, déterminent ainsi un certain mode énonciatif (descriptif, narratif, argumentatif) que doit employer le sujet parlant. Les contraintes discursives peuvent être considérées comme le lieu intermédiaire entre les données des contraintes situationnelles de communication et le texte.

Charaudeau propose la dénomination *genres situationnels*³⁰. La situation de communication (niveau 1) établit un *contrat global* entre les interlocuteurs. Ce contrat impose certaines contraintes à l'organisation discursive (niveau 2), des contraintes qui se réalisent dans la configuration textuelle (niveau 3). Les données textuelles ne peuvent cependant constituer des éléments pour typifier un genre, mais elles en sont bien des indices. Comme il y a des composantes de plusieurs niveaux intervenant dans la composition du genre, sa définition passe par une « articulation entre ces trois niveaux, et la mise en corrélation (et non en implication successive) des données que propose chacun de ces niveaux » (2001, p. 23).

2.1.1.3 Traits génériques externes de l'éditorial

Nous garderons l'étiquette « éditorial » parce que nous pensons que la définition traditionnelle est parfaitement adéquate en tant que sous-genre des textes journalistiques. À la différence de la chronique et du reportage par exemple, l'éditorial est facilement caractérisé par un certain nombre de critères externes. À partir de manuels de journalisme, d'encyclopédies de presse et d'interviews avec des journalistes, nous avons réuni les caractéristiques externes suivantes de l'éditorial : 1) il s'agit d'un texte relativement court ; 2) il occupe un espace privilégié dans le journal ; 3) il porte souvent le titre « éditorial » ; 4) il traite un sujet à la fois ; 5) il a un message précis ; 6) c'est un sujet de portée large sur des problèmes de société ou sur la vie politique ; 7) sa rédaction est (souvent) anonyme et collective ; 8) le destinataire est collectif et très diversifié ; 9) il a une

³⁰ Voir également à ce propos Charaudeau et Maingueneau (2002, p. 277-280).

disposition argumentative ; 10) sa visée est la persuasion : l'éditorial « est une opinion s'appuyant sur des faits et cherchant à convaincre » (Agnès 2002, p. 306) ; 11) il exprime la position sociopolitique du journal ; ce genre est décrit comme subjectif, dans le sens que c'est le point de vue de l'éditorialiste qui est dominant³¹. Martin-Lagardette (2003, p. 100) considère à ce propos l'éditorial comme « l'article d'opinion par excellence », où il s'agit moins « d'informer que d'utiliser un fait pour atteindre un but précis ». Antoine *et al.* (1987) font remarquer que l'éditorial est le seul article « dont l'absence de signature lui confère parfois plus de poids [...]. Car ce blanc en bas du texte est là, délibérément, pour indiquer que la paternité des propos appartient, non pas à tel ou tel rédacteur mais à la publication tout entière ».

Ces descriptions³² correspondent à l'image que nous avons de l'ensemble de notre corpus. Nous prenons en compte trois éléments génériques externes : la visée globale de persuasion, la prise de position subjective de l'éditorialiste et le fait que l'émetteur et le destinataire sont souvent anonymes et collectifs.

2.1.2 Traits génériques internes

2.1.2.1 Genre et composition

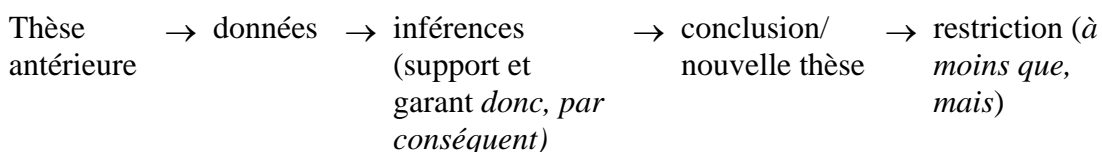
Adam (1992, 1999, 2002) cherche à décrire les genres et les types de textes à partir d'un système modulaire. Il présente cinq modules (ou « dimensions » dans la plus récente version de sa théorie) de l'organisation textuelle : *illocutoire*, *énonciatif*, *sémantique*, *grammatico-stylistique*, et *compositionnel*. Ces modules discursifs sont, selon Adam, en interaction constante, créant des genres de textes hétérogènes. Adam considère que

³¹ Cette information figure dans Agnès (2002, p. 305-307), Antoine *et al.* (1987, p. 104-107), Albert (1989, p. 72), Aslangul (1991), Debray (2004), Greilsamer (2004a) et (2004b), Levallois (1999, p. 18-22), Montant (1994, p. 43-44), Martin-Lagardette (2003, p. 100-101), Sabatier (2004) et Schiffres (2004).

³² L'image de l'éditorial que nous venons de présenter est fondée sur les caractéristiques des éditoriaux de grands journaux, qui suivent tous, plus ou moins, la conception classique de l'éditorial. Il existe cependant en pratique des textes intitulés « éditoriaux » qui sont loin de correspondre à cette définition, si ce n'est le titre et la place dans le journal. Antoine *et al.* (1987, p. 106) critiquent à ce propos la définition simpliste du mot « éditorial » donnée par le Petit Robert : « il est possible de trouver sous cette appellation très peu contrôlée [...] une réécriture du sommaire de la revue, la tribune du président-fondateur, le bulletin de santé auto-satisfaisant du secrétaire d'association ou un vague avant-propos à utilité tout aussi vague ».

tous les genres sont hétérogènes, et avant tout les genres de textes journalistiques (1992, 1997, p. 3-18). Selon ce chercheur, chaque module renferme des phénomènes aussi bien au niveau global qu’au niveau plus local. En ce qui concerne la dimension énonciative, les contraintes génériques globales imposeraient la mise en scène énonciative du texte, en particulier au niveau local. C’est dans cette dimension que « se pose la question de la prise en charge des énoncés et, plus largement, celle de la cohésion-cohérence énonciative d’un texte ». C’est en d’autres termes ici que l’analyse polyphonique, de l’énoncé au texte, peut s’effectuer (2002 p. 52)³³.

Pour ce qui est de la « dimension compositionnelle », Adam conçoit le texte comme une structure de séquences prototypiques : *narrative*, *descriptive*, *argumentative*, *explicative* et *dialogique*. L’hétérogénéité peut se manifester, à ce niveau, lorsque les séquences se combinent, et lorsqu’une séquence s’insère dans l’autre. La *séquence argumentative* (Adam 1992, 1999) peut s’illustrer de la façon suivante :



À l’instar de Bakhtine (1978) et de Fairclough (1995), Adam prend en considération l’aspect dialogique (dans le sens bakhtinien) du discours, à savoir le fait que l’argumentation pour une thèse sera toujours une argumentation contre une autre thèse ; c’est pourquoi il introduit la notion de *thèse antérieure*. La *conclusion* est fondée à partir des *données*, et le fondement de la conclusion doit être légitimé par un *support* ou *garant*. Il est aussi possible que la conclusion soit restreinte (*restriction*), qu’il y ait réfutation de la *nouvelle thèse*. Or, l’ordre des composants de la séquence argumentative n’est pas fixé, et tous les composants ne doivent pas nécessairement être présents.

Dans leur article intitulé « Persuasion déguisée en description », Ellerup et Nølke (1991, p. 89-105) formulent l’hypothèse que l’intention globale du texte se reflète dans son « mode de présentation », qui peut être très varié.

³³ Adam (2002) illustre son modèle par une analyse de la polyphonie de *La Lettre-dédicace péritextuelle des Histoires ou contes du temps passé de Perrault*, un texte qu’il juge argumentatif.

Ils distinguent huit modes liés aux actes de discours principaux (*asserter, convaincre, ordonner, prédire, questionner*). Ces auteurs préconisent une approche modulaire, tout en considérant qu'il est fondamental de mettre les modules en relation avec des aspects pragmatiques.

2.1.2.2 Traits génériques internes de l'éditorial

En ce qui concerne les traits génériques internes, il y a également des conceptions *a priori* de l'éditorial, même si les traits internes semblent plus difficiles à cerner que les traits externes. Selon Greilsamer (2004b), Sabatier (2004) et Schiffres (2004), l'éditorialiste a, en tant qu'auteur d'un article du genre commentaire, une plus grande liberté stylistique que les auteurs d'articles d'information. Les manuels de journalisme, les encyclopédies de presse et les journalistes interviewés caractérisent cependant la langue et le style de l'éditorial dans son ensemble comme argumentatifs, éloquents, solennels, à la fois personnels et engageants ; on y remarque ainsi la présence d'un auteur. Antoine *et al.* (1987, p. 104-107) affirment qu'il est « le lieu par excellence de la réflexion, du jugement et de l'engagement » et ils ajoutent que « l'engagement n'exclut pas la logique » et qu'en écrivant un tel texte, il s'agit d'y « insuffler une force persuasive par une série d'opérations logiques ». Montant (1994, p. 49) décrit le plan général de l'éditorial comme étant soit une argumentation dans un sens classique, soit un plaidoyer, et l'éditorialiste comme l'avocat qui cherche « les moyens les plus retors de faire gagner sa cause [...]. Il s'agit là d'enlever l'intime conviction du lecteur-juré en utilisant l'alternance des trémolos et des adjurations ». Selon Martin-Lagardette (2003, p. 100), une grande liberté de ton est possible et le style est « plutôt vigoureux, incisif, à la limite du langage parlé, du discours du tribun ». Chercheur en langue médiatique, Fowler discute dans *Language in the News. Discourse and Ideology in the Press* (1991) de l'idéologie et de la subjectivité dans la langue journalistique anglo-saxonne. Dans un chapitre intitulé « *Leading the people: editorial authority* » (Fowler 1991, p. 218), il constate que le dialogisme se manifeste, dans l'éditorial, à travers les discours directs, par la proximité stylistique de la langue parlée et les questions rhétoriques : « *Dialogism, an argumentative engagement with the imagined points of view of those referred to by the text, and those who read it, is highlighted by rhetorical questions* ».

Concernant la composition, Souchard et Wahnich (1995) partent de l'idée de Maldivier et Robin (1977) que les articles de presse peuvent se

composer de quatre types de segments : narratifs, descriptifs, dialogués ou de jugement. Souchard et Wahnich (1995, p. 41) proposent deux types de discours médiatique, ou modes d'expression, l'un « neutralisant » et l'autre « subjectif » ; elles considèrent que la « position éditoriale » est une combinaison de ces deux modes d'expression : « Dans la position éditoriale on retrouve un énonciateur inscrit, le média, le journaliste, et/ou l'agence de presse, soit ce même énonciateur neutralisé mais qui n'est pas absent pour autant » (1995, p. 139-140). Lorsqu'on retrouve cette position éditoriale dans un segment de jugement qui recourt au mode subjectif, on identifie, selon Souchard et Wahnich, les traits dominants du genre éditorial. La position éditoriale peut se présenter aussi dans d'autres articles, comme les comptes rendus d'événements ou les articles d'information.

Dubied et Lits (1997, p. 49-61) suivent l'idée de Souchard et Wahnich (1995) en discutant la possibilité de concevoir l'éditorial comme un genre, étant donné sa grande variation stylistique et compositionnelle. En se concentrant sur la fonction énonciative des déictiques, ils reprennent la notion de « position éditoriale », caractérisée par un mode d'énonciation où la catégorie traditionnelle des déictiques doit être reconsidérée. Les éditoriaux des trois quotidiens constituant notre corpus se caractérisent notamment par l'absence de *je*, *tu* et de *vous*, et par un certain dialogisme lié à la présence de discours directs, de pronoms *on* et *nous* et de questions rhétoriques (voir la section 2.1.1.1 pour notre définition du terme « dialogisme »). Ce fait remet en question la division classique entre discours et récit opérée par Benveniste (1974). L'idée de Dubied et Lits (à l'instar d'autres sources) est qu'il est difficile de trouver des critères formels stylistiques et structuraux qui permettraient de distinguer l'éditorial. C'est pourquoi ils proposent aussi, en ce qui concerne l'éditorial, la notion de « position éditoriale » au lieu de genre éditorial.

Dans l'article « *The Editorial – a Heterogenous Genre* » (1998b), Fløttum soulève des phénomènes de polyphonie présents dans ce genre de texte. L'hétérogénéité énonciative pourrait, selon elle, constituer un trait générique de l'éditorial. Dans cet article, Fløttum applique le modèle d'Adam en analysant l'hétérogénéité dans les éditoriaux, à partir de la séquence argumentative prototypique décrite par Adam³⁴. Fløttum souligne

³⁴ Fløttum (1998) se base sur Adam (1992). Dans ses articles plus récents, Fløttum continue à repérer les relations de polyphonie dans différents types de textes, romans, textes scientifiques, etc. (2001a, 2002, 2003, 2005). Son objectif est toujours de savoir

la qualité de l'analyse séquentielle et sa contribution importante à la caractérisation de l'hétérogénéité des textes journalistiques. La séquence argumentative lui a ainsi fourni des composants l'aidant à l'interpréter les textes éditoriaux, tout en montrant que l'éditorial est un genre assez libre : il manque souvent de composants argumentatifs (formels) et l'organisation de l'argumentation est très variée. Aussi trouve-t-elle que la séquence argumentative d'Adam est trop prototypique pour pouvoir décrire le jeu argumentatif complexe des éditoriaux : les différents composants à l'intérieur de chaque module ne sont pas suffisamment explicités et fondés linguistiquement pour qu'on puisse les séparer dans une analyse.

Dans une étude consacrée aux textes médiatiques, Revaz (1997) affirme aussi que, dans les textes journalistiques du genre commentaire, les récits sont souvent utilisés dans une visée polémique ; ainsi, les auteurs de ces articles ne se servent-ils pas toujours de composants classiques en construisant leur argumentation, mais d'autres composants, tels que les récits. Dans une étude de la presse de droite, Bonnafous et Fiala (1986) ont constaté que le discours d'autrui, plus précisément la citation, est mis en scène pour mettre en valeur l'opinion du journaliste. Ces deux études montrent que les « séquences » narratives, dialogiques (voir la section 2.1.1.1) et argumentatives peuvent se combiner et se mélanger dans les textes journalistiques.

2.1.3 Résumé

Nous avons discuté différentes façons de circonscrire le genre éditorial. La définition de cette notion en tant qu'activité sociale de Fairclough nous semble la plus appropriée. Nous trouvons fructueux, comme le proposent Fairclough et Charaudeau, de lier les traits génériques externes aux traits génériques internes, d'opérer un va-et-vient entre, d'un côté, la situation de communication et le contrat global et, de l'autre, le niveau textuel. Nous nous servons des termes « contraintes situationnelles » et « contraintes discursives ». Dans le chapitre sur la théorie de la polyphonie, nous reviendrons à Fairclough lorsque nous traiterons des reflets des voix réelles dans le texte.

En ce qui concerne les traits génériques externes, nous examinerons ainsi, dans l'analyse rhétorico-générique, les contraintes discursives imposées par les contraintes de la situation de communication, notamment :

dans quelle mesure la description des relations de polyphonie peuvent servir dans la caractérisation des genres.

1) la visée persuasive de l'éditorial ; 2) la prise de position subjective et sociopolitique (l'*éthos*³⁵) de l'éditorialiste et 3) le fait que l'émetteur (l'éditorialiste) aussi bien que le destinataire (les lecteurs) sont à concevoir comme collectifs et anonymes. Ainsi essaierons-nous de voir dans quelle mesure ces éléments génériques externes se reflètent dans la langue et dans le style utilisé. De plus, nous examinerons comment les traits internes pourront constituer des indices du contrat global de l'éditorial. Ceci semble valide et opératoire pour l'éditorial, dont l'intention principale est toujours la même, celle de prendre position pour ou contre une chose, et ensuite de persuader ses lecteurs du point de vue de l'éditorialiste ; or les formes linguistiques pour exprimer cette intention sont très variées. Il s'agira pour nous, de façon globale, de lier la visée du texte à l'énoncé négatif dans sa fonction polyphonique. De cette façon, l'étude de l'usage de la négation polyphonique pourra nous aider à décrire le genre éditorial.

En ce qui concerne le modèle d'Adam, nous pensons, à l'instar de Fløttum, qu'il est difficile de schématiser la séquence argumentative de ces types d'articles, étant donné que la structure argumentative diffère d'un article à l'autre. De plus, il nous paraît aussi délicat d'étudier la dimension énonciative séparément de la dimension illocutoire et de la dimension compositionnelle. Nous ne pensons pas que l'on puisse, dans un genre aussi complexe que l'éditorial, enfermer le phénomène de la polyphonie dans un seul module. Toutefois, dans le chapitre 4, sur la polyphonie textuelle, nous nous servirons, assez librement, du terme « séquence » d'Adam.

Finalement, nous aurons recours à la notion de « position éditoriale » introduite par Souchard et Wahnich (1995) et développée par Dubied et Lits (1997) lorsque nous traiterons de l'éthos de l'éditorialiste et des contraintes discursives qui en suivent.

³⁵ L'*éthos* se rapporte à l'image de l'engagement subjectif et émotif que le sujet parlant donne de lui-même dans un texte. Voir la section 2.2.3.3 et 5.1.2 pour une définition plus précise de ce terme.

2.2 Théorie de la polyphonie

Le modèle que nous proposons se base sur les théories de la polyphonie linguistique, sur des théories des genres et sur des théories de l'hétérogénéité (interdiscursivité). Les dernières se chevauchent en effet. Nous présenterons ici la théorie et la méthode de la polyphonie selon Ducrot (1984), Nølke (1993) et Nølke, Fløttum et Norén (2004)³⁶.

2.2.1 Fondements

Le premier à se servir du terme « polyphonie » dans un cadre littéraire (et linguistique) est Bakhtine, dans ses études sur l'œuvre de Dostoïevski (1970, p. 35). Selon ce philosophe du langage, tout texte est soumis au principe dialogique selon lequel les textes sont censés faire partie d'un dialogue continu, se composant à la fois de reprises de paroles antérieures et d'anticipations de paroles futures (virtuelles)³⁷. Il étudie dans sa théorie du langage, « la translinguistique », comment ce principe se manifeste aux différents niveaux du texte : « Les rapports dialogiques ne sont pas seulement possibles entre énoncés complets (relativement) mais peuvent s'établir à l'égard de toute partie signifiante de l'énoncé, même à l'égard d'un mot isolé » (1970, p. 256). La polyphonie de la négation, selon Bakhtine, consiste à associer deux points de vue de l'énoncé nié « la vie n'est pas belle » : « la vie est belle » et « la vie n'est pas belle » à deux sujets différents (singuliers ou pluriels), dans le cadre d'un univers littéraire (1970, p. 255)³⁸. Nous interprétons le « sujet » dans le texte de Bakhtine comme « personnage du roman ».

Ducrot (1984), en revanche, s'intéresse à une polyphonie dans le système de la langue : il examine différentes structures linguistiques véhiculant des polyphonies au sein de l'énoncé. Dans la lignée de Ducrot (et de Nølke), il n'est pas nécessaire d'associer les deux points de vue de la

³⁶ Pour un compte rendu en anglais de ces théories, voir Marnette (2005).

³⁷ Signalons ici les récents travaux sur la polyphonie et le dialogisme d'inspiration bakhtinienne de Bres (2005), de Nowakowska (2005) et de Verine (2005).

³⁸ Bakhtine résume la polyphonie des romans de Dostoïevski ainsi : « Ce qui apparaît dans ses œuvres ce n'est pas la multiplicité de caractères et de destins, à l'intérieur d'un monde unique et objectif, éclairé par la seule conscience de l'auteur, mais la pluralité des consciences "équipollentes" et de leur univers qui, sans fusionner, se combinent dans l'unité d'un événement donné. Les héros principaux de Dostoïevski sont, en effet, dans la conception même de l'artiste, non seulement objets de discours de l'auteur, mais sujets de leur propre discours immédiatement signifiant » (1970, p. 35).

négation à deux personnes physiques pour obtenir une polyphonie. La polyphonie signifie pour Bakhtine la présence textuelle de voix discursives « égales »³⁹, tandis que Ducrot voit une structure hiérarchique et argumentative entre les différents points de vue.

À la suite de Bakhtine, Ducrot remet en question le postulat de *l'unicité du sujet parlant*, qui a longtemps dominé en linguistique. Moeschler et Reboul (1994, p. 325) expliquent que, pour les tenants de ce postulat, « [l]e sujet [...] est le responsable des activités psychologiques et physiologiques liées à l'énonciation »⁴⁰. Les polyphonistes partagent l'idée selon laquelle l'énoncé n'est pas toujours la représentation d'une seule et même pensée ou d'un seul acte de parole, mais que l'énoncé peut représenter simultanément une multiplicité de points de vue⁴¹. Dans cette perspective, toutes les manifestations langagières (les textes, le discours oral, les dialogues) sont vues comme une composite de différents points de vue qui coexistent, se hiérarchisent et se superposent dans les énoncés. L'idée principale de la théorie de la polyphonie est ainsi que les énoncés constituent des rencontres entre des points de vue *effectués* au moment de l'énonciation et des points de vue *communiqués*. Ceci est illustré dans le titre de l'ouvrage de Ducrot de 1984, *Le dire et le dit* ; le « dire » renvoie en effet à l'énonciation par le locuteur d'un message dont il est l'auteur, tandis que le « dit » renvoie à ce qui n'est pas directement pris en charge par le locuteur, mais seulement communiqué à travers l'énonciation, comme l'affirmation sous-jacente d'une négation. Les polyphonistes soutiennent que certains éléments langagiers, comme la négation, sont aptes à mettre en place la *structure polyphonique* des énoncés (Ducrot 1984 ; Nølke, Fløttum et Norén 2004).

Ces dernières années, les chercheurs de la Scapoline ont continué à développer la théorie de la polyphonie. Ce groupe, formé de linguistes et de

³⁹ Selon Bakhtine, la polyphonie (dans les romans de Dostoïevski) se manifeste par les nombreux idiolectes, par les dialectes, par les différents modes du discours rapporté, etc. Ce qui compte, dit-il, « c'est non pas l'existence de certains idiolectes, de dialectes sociaux, etc., décelables à l'aide de critères purement linguistiques, mais *l'angle* sous lequel ils s'opposent ou se juxtaposent à l'intérieur de l'œuvre. » (1970, p. 253). Bakhtine a ainsi étudié comment différentes voix romanesques interagissent sur le plan discursif, créant un réseau dialogique des différentes sources énonciatives (1978, p. 125-126,156).

⁴⁰ Sur ce point, Ducrot a été inspiré par les travaux de Genette (1972), qui distingue « celui qui voit » de « celui qui parle ».

⁴¹ Dans son livre *Unspeakable Sentences* (1982) sur les mécanismes des différents types de discours rapportés, Anne Banfield défend par contre l'idée qu'à chaque énoncé correspond une voix (conscience-pensée).

littéraires, a élaboré et raffiné le modèle de la théorie ducrotienne, pour mieux l'adapter à l'analyse de textes.

Pour analyser nos textes de manière satisfaisante, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de considérer aussi bien la *polyphonie linguistique* (des marqueurs au niveau de la langue signalant deux ou plusieurs énonciations dans le même énoncé : les connecteurs argumentatifs, les modalités, les adverbes épistémiques, les éléments paradigmatiques, les structures contrastives) que les *phénomènes interdiscursifs* (certains phénomènes intertextuels, au niveau de l'interprétation, comme des renvois à d'autres discours (textes juridiques, politiques, littéraires), des discours représentés, des proverbes, des présuppositions existentielles, des *doxas* et des propos ironiques⁴²) (voir la section 2.2.4). Si l'on pousse cette théorie à l'extrême, il est évident que tout énoncé produit par un sujet parlant et qui est une répétition d'un discours déjà tenu, est un phénomène de polyphonie. Si quelqu'un dit : « *Marie est malade* », en ne faisant que répéter ce que lui a dit une autre personne, cet énoncé sera en principe polyphonique. Dans cette étude, nous examinerons avant tout les *marques* de polyphonie dans un texte, mais aussi l'interdiscursivité, le fait que les textes présentent des « échos » de points de vue extérieurs. Or, les déclencheurs sont les marqueurs linguistiques de polyphonie, plus précisément la négation dans son contexte⁴³.

⁴² La question de savoir si l'ironie est un fait de langue ou de discours est sujet à discussion. Ducrot (1984, p. 211) donne une explication de l'ironie comme un phénomène de polyphonie linguistique où le locuteur met en scène seulement *un* point de vue auquel il ne s'associe pas : « Il faut que je fasse tout dans cette maison ! ». Étant donné qu'il n'y a pas de prise en charge, il n'y a théoriquement, selon Ducrot, aucun locuteur. Nous considérons pour notre part l'ironie comme un phénomène discursif, étant donné que son sens pragmatique (une question d'interprétation) est toujours primaire par rapport à la signification de la phrase. L'exemple suivant le montre : *Le mauvais modèle américain* [titre souligné] *La justice américaine est la meilleure du monde*. (Fig 3). Il faut connaître le contexte de l'article, où la justice américaine est critiquée, pour comprendre l'interprétation ironique de cet énoncé, c'est-à-dire que le sens visé est contraire au sens littéral. Il semble plus facile d'argumenter pour une *ironie linguistique*, si on travaille sur des textes dramatiques, par exemple les comédies de Molière, où les répliques sont souvent des reprises ironiques de répliques déjà prononcées. Ces reprises sont souvent présentées dans un cadre qui les rend ridicules.

⁴³ Pour un résumé succinct de la polyphonie, telle qu'elle est conçue en linguistique et en analyse de discours, voir Charaudeau et Maingueneau (2002, p. 444-448).

2.2.2 Polyphonie linguistique

Ducrot (1980a, 1984) a élaboré une sémantique *instructionnelle*, qui a été employée et développée par Nølke (1993, 2001) et par Nølke, Fløttum et Norén (2004). Selon cette sémantique, il faut faire la différence entre *énoncé* et *phrase* et entre *signification* et *sens* (Ducrot 1980a, p. 7-11, 1984, p. 180-181). L'*énoncé* constitue « l'occurrence hic et nunc d'une phrase », à savoir l'utilisation momentanée d'une phrase dans un but communicatif, le résultat de l'énonciation (1984, p. 174-179, 195)⁴⁴. La *phrase* est, par contre, une entité entièrement abstraite. La *signification* est la caractérisation sémantique d'une phrase. Elle est, en d'autres termes, constituée par les indications linguistiques, valeurs abstraites (syntaxiques et sémantiques), signalant différents sens que peut prendre un énoncé dans un contexte spécifique. Le *sens* peut, à son tour, être décrit comme la caractérisation sémantique d'un énoncé, à savoir toutes les interprétations qu'il est susceptible d'engendrer en contexte. La signification (d'une phrase), à la différence du sens (de l'énoncé), ne fait ainsi pas partie du domaine de l'observable. Les significations constituent des *instructions* qui servent de guide pour trouver la structure énonciative d'un énoncé. Il est important de noter que les instructions sont relatives, dans le sens qu'elles sont dépendantes du contexte.

Ducrot conçoit le sens d'un énoncé comme un « dialogue cristallisé ». Cette métaphore est fondamentale pour toute la théorie de l'argumentation dans la langue. Cela veut dire que le sens d'un énoncé porte des traces de son énonciation et que certains éléments de langue, comme la négation, témoignent d'une structure polyphonique où plusieurs instances énonciatives s'entrecroisent⁴⁵. La théorie de la polyphonie propose que

⁴⁴ L'énonciation représente, dans cette optique, « l'événement constitué par l'apparition d'un énoncé. La réalisation d'un énoncé est en effet un événement historique : existence est donnée à quelque chose qui n'existerait pas avant et qui n'existerait pas après » (Ducrot 1980a, p. 50-56).

⁴⁵ C'est à partir des théories des actes de langage (Austin 1970 et Searle 1972) que Ducrot, dans les années soixante-dix et quatre-vingt, développe sa théorie de la polyphonie (1972, 1980a et 1984). Ducrot s'intéresse aux actes de langage, aux représentations des énonciateurs dans le discours et à la performance de la langue, notions-clés de ces théories, qu'il retravaille dans un nouveau modèle. Ducrot situe son travail dans un cadre *pragmatico-sémantique*, ce qui veut dire qu'il intègre l'aspect pragmatique, et plus précisément l'énonciation, dans le système langagier (1984, p. 180-182). Les marqueurs de polyphonie, de même que les autres opérateurs d'argumentation examinés, sont considérés comme intégrés dans le système de la langue. Les fondements de la théorie de la polyphonie sont établis par Anscombe et Ducrot (1983) dans le cadre de *la théorie de l'argumentation dans la langue* (abrégée TADL).

« le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation peut y faire apparaître des voix qui ne correspondent pas au locuteur » (Ducrot 1984, Avant-propos). Ces « voix » ne sont pas considérées uniquement comme des représentations de paroles effectivement tenues, mais comme des indications (instructions) d'actes énonciatifs dérivés à l'intérieur de l'énoncé. La notion de polyphonie a permis à Ducrot (1984) d'expliquer des phénomènes langagiers tels que la présupposition, la négation, la concession, les connecteurs, l'ironie, etc.⁴⁶.

La construction du sens effectif, l'interprétation, demande cependant la prise en compte des instructions données par le contexte, au sens large. Nous y reviendrons dans la section 2.3.3.3.

2.2.2.1 Instructions, points de vue et structure polyphonique

Dans une première étape de l'analyse polyphonique, on cherchera à établir la *structure polyphonique* des énoncés. Il faut ainsi identifier les instructions d'une phrase – entité théorique et abstraite – sous-jacente, pour arriver à expliquer telle ou telle interprétation de l'énoncé (Nølke, Fløttum et Norén 2004, p. 26-30). La structure polyphonique se situe ainsi au niveau de la langue. Pour interpréter un énoncé nié, on doit reconstruire, à travers les instructions données, la structure polyphonique d'un point de vue sous-jacent:

(2) **l'euro n'est pas un projet des banquiers centraux** (Mon 7)⁴⁷

pdv 1 : "l'euro est un projet des banquiers centraux"

pdv 2 : "l'euro n'est pas un projet des banquiers centraux" (le pdv 1 est injustifié)

Au niveau de la phrase, la négation contient l'instruction « réfutation ». Cela est sa valeur sémantique, ou signification, de base, résultant en la bipartition en deux points de vue, l'un positif (pdv 1) et l'autre négatif (pdv 2). Pour comprendre un énoncé négatif, il faut ainsi accepter la présence des deux points de vue. Ceux-ci sont contradictoires, ils subdivisent l'énoncé et constituent la base de la construction de son sens.

⁴⁶ La notion de présupposition sera discutée sous 2.2.4.2.

⁴⁷ Nous avons remanié et simplifié cet exemple afin d'en faciliter l'explication.

Dans notre étude, le point de vue représente :

une unité, sous-jacente ou explicite, avec un contenu sémantique et une orientation argumentative, susceptible d'être associée à une source.

La deuxième instruction consiste à signaler que le pdv 2 s'associe, par défaut, au locuteur. Ces deux instructions de base, formant la structure polyphonique de la négation, constituent le point de départ de tous les sens possibles que peut prendre un énoncé nié. Il n'y a pourtant aucune instruction en ce qui concerne la responsabilité du pdv 1. Lorsque nous essayons d'identifier (interpréter) celui qui a dit ou aurait pu dire le pdv 1, nous sommes au niveau de la *configuration* (voir 2.2.2.2 ci-dessous).

Le point de vue, tel que nous le définissons, est proche de la notion d'« énonciateur » chez Ducrot (1984). Dans notre étude, le point de vue représente une unité avec un contenu propositionnel, ou argument, *sans référence à sa source, mais susceptible d'être associé à une source*. Chez Nølke, Fløttum et Norén (2004, p. 31-32), le point de vue est une entité sémantique qui se compose d'« une source, d'un jugement et d'un contenu [...] ». La distinction entre jugement et contenu propositionnel du pdv correspond à celle entre *modus* et *dictum* ». Notre définition étant cependant inspirée par Nølke et Olsen (2000, p. 50), nous ferons une distinction entre source et point de vue. La position de Nølke permet de voir le point de vue comme autre chose qu'une proposition logique, puisqu'il introduit la source dans le point de vue même. Il nous semble que notre position le permet aussi. Le point de vue, tout en étant distinct de la source, peut être autre chose qu'une proposition logique, comme le sont aussi, par exemple, les *topoi* (Anscombe 1989 et Anscombe et Ducrot 1986) et les *aspects* (Carel et Ducrot 1999). Nous ne ferons pas finalement intervenir la distinction entre jugement et contenu propositionnel d'un point de vue.

Les points de vue d'une structure polyphonique peuvent être organisés de manières différentes. La négation *ne* ainsi que les adverbes épistémiques véhiculent des points de vue *hiérarchiques*, l'un superposé à l'autre. Les connecteurs pragmatiques (*mais, donc, puisque*) véhiculent des points de vue reliés sur l'axe syntagmatique ; ce sont des points de vue *relationnels* (Nølke, Fløttum et Norén 2004, p. 34-35)⁴⁸. La nature, co-orientée ou

⁴⁸ Notre définition de la notion de point de vue relationnel diffère cependant de celle donnée par Nølke, Fløttum et Norén (2004), pour lesquels « point de vue relationnel » renvoie au point de vue dont les instructions disent *pdv 1 connexion pdv 2*. Pour nous,

opposée, de cette relation est ainsi souvent explicitée par un connecteur. Prenons à titre d'exemple le connecteur adversatif *mais* : *ce restaurant est bon mais cher*. Selon les instructions données par *mais*, ce connecteur lie deux points de vue opposés : *p* et *q* (Anscombe et Ducrot 1977). La co-orientation versus l'opposition entre les deux points de vue relationnels : "ce restaurant est bon" et "il est cher" peut être explicitée sur le plan textuel ou se trouver sous-jacente entre les deux conclusions envers lesquelles orientent ces points de vue. Selon la conception polyphonique de *mais*, par l'énonciation de *p*, le locuteur met en scène un point de vue orientant vers une conclusion C de type "Allons dans ce restaurant" et par l'énonciation de *q*, le locuteur met en scène un deuxième point de vue, auquel il s'associe, orientant vers *neg C* "N'y allons pas !" (Ducrot 1980, p. 44). Les symboles *p*, *q*, *y*, etc. marquent ainsi le découpage textuel en points de vue relationnels. Ces symboles ne sont pas conditionnés par des relations spécifiques (cause-effet, par exemple) mais visent à découper un passage textuel en points de vue relationnels (et successifs). Ceci est fait pour pouvoir analyser les connexions entre les points de vue relationnels ainsi que les liens que ceux-ci entretiennent avec les points de vue (hiérarchiques) déclenchés par la négation. Notons que les points de vue relationnels sont toujours explicites, se trouvant au niveau de l'énoncé/texte⁴⁹.

2.2.2.2 Êtres discursifs et liens énonciatifs : configuration polyphonique

Le groupe de chercheurs de la Scapoline a développé la notion d'*être discursif*, en donnant à cette notion un statut théorique et linguistique servant d'outil dans une analyse polyphonique des textes (Nølke, Fløttum et Norén 2004, p. 37-43). Il s'agit plus précisément d'*images* de différents personnages présents dans le texte, construits et mis en scène par le locuteur. Ils sont, en premier lieu, associés à l'énoncé, mais dans une extension de la théorie, aux entités textuelles plus larges (Nølke, Fløttum et Norén 2004, p. 99-116). Les êtres discursifs sont des entités théoriques et

les points de vue (*p*, *q*, *y*) entrant dans une telle structure de connexion syntaxique, sans ou avec connecteur régissant, constituent, chacun, un point de vue relationnel.

⁴⁹ Selon le type de relation sémantico-syntaxique que les connecteurs établissent entre les points de vue juxtaposés (*mais* introduit un point de vue directeur, et *bien que* introduit un point de vue subordonné) nous renvoyons à la classification de Roulet (1999, p. 77). Celle-ci a ensuite été reprise et élaborée par Fløttum (2001, p. 82) et Nølke, Fløttum et Norén (2004, p. 85-98). Voir sur ce point aussi Charaudeau et Maingueneau (2002, 125-130).

textuelles qui se situent au niveau de la *configuration* polyphonique, au niveau de laquelle nous traiterons ces mêmes *êtres discursifs*, les points de vue ainsi que l'interprétation de la relation entre ces deux instances⁵⁰.

Quant aux êtres discursifs, le *locuteur* est celui qui est responsable de l'énonciation du dire. C'est le metteur en scène de l'énoncé et celui qui distribue les points de vue, le *je* sous-jacent à chaque énoncé. Le locuteur est également censé laisser des traces⁵¹ dans le texte, à travers l'énonciation ; il peut être indiqué par les pronoms de la première personne, par certaines expressions modales ou métalinguistiques, par des temps verbaux, etc. Cet être est ainsi conçu sous deux aspects, d'un côté comme le responsable de l'énonciation (locuteur-en-tant-que-constructeur), et de l'autre par son sui-représentation dans l'énoncé, comme faisant partie de sa propre mise en scène, au présent (locuteur de l'énoncé) ou au passé (locuteur textuel) (Nølke, Fløttum et Norén 2004, p. 38)⁵². Le point de vue sous-jacent de la négation, par exemple, peut être associé au locuteur

⁵⁰ L'interprétation de la relation entre ces deux instances sera décrite en termes de *liens énonciatifs*. Voir plus loin dans cette même section.

⁵¹ Pour comprendre ce que nous entendons par « traces », rappelons brièvement la distinction entre *discours* et *récit* établie par Benveniste (1974) dans sa discussion sur le sens des *embrayeurs*, les traces de personnes, de lieu et de temps, renvoyant au « moi-ici-maintenant » du locuteur. Selon lui, les embrayeurs constituent des marques de subjectivité dans la langue. Benveniste voit deux plans discursifs : le discours et le récit, dont seulement le discours aurait un locuteur, repéré par les embrayeurs renvoyant à la situation de communication. À l'instar d'autres chercheurs, nous pensons que ces morphèmes ne sont pas les seules traces du locuteur dans le discours. Ainsi, Kerbrat-Orecchioni affirme que « les déictiques ne permettent guère que l'identification de certains des constituants du cadre énonciatif » (1980, p. 70 ; nos italiques). Fløttum souligne aussi que la distinction faite par Benveniste « n'est pas pertinente pour la perspective polyphonique. Les traces polyphoniques se manifestent sur les deux [plans discursifs] » (1999, p. 81). Cela a été démontré, par exemple, par Kathrine Sørensen Ravn Jørgensen (2002) et Michel Olsen (2002) dans des études sur le *discours indirect libre* du discours romanesque. Cette conception de l'énonciation permet ainsi d'analyser les marques du locuteur sans faire intervenir la situation de communication (voir aussi le terme modalisateur sous 2.2.3.3).

⁵² Les chercheurs de la Scapoline (Nølke, Fløttum et Norén 2004, p. 31-40) mènent une discussion approfondie sur les différents avatars du locuteur, ce qui ne semble pas nécessaire dans l'analyse que nous conduisons. Sur ce point, voir aussi Nølke (2005a, p. 148). Pour ces chercheurs, le locuteur en tant que responsable de l'énonciation (abrégé LOC) ne constitue pas un vrai être discursif, étant donné qu'il ne se présente pas, dans ce rôle, dans le texte. Or, selon nous, cette responsabilité et les images à travers lesquelles il se présente lui-même dans l'énoncé ne sont que les deux côtés d'une même pièce. La Scapoline sépare ainsi *locuteur de l'énoncé* (lo) et le *locuteur textuel* (L), le premier étant l'image de LOC *hic et nunc* dans les énoncés (représenté à travers des modalités, par exemple) et le deuxième étant des images de LOC dans un autre temps (représenté par des pronoms de la première personne *je*, *me*, par exemple).

textuel comme une image du locuteur dans un autre temps : *Je ne te hais point – mais je te haïssais auparavant*⁵³. Dans le cadre de notre étude, nous nous servirons cependant de la notion de *lien énonciatif* pour expliquer ces différentes mises en scène du locuteur (et d'autres êtres discursifs), et nous utiliserons le terme « locuteur » tout court.

Les autres êtres discursifs importants pour notre étude sont *la troisième personne, l'allocutaire et la voix collective*. La troisième personne est un être individuel nommé, susceptible d'être indiqué ou réellement indiqué dans le texte par un pronom de la troisième personne. L'allocutaire est représenté par *tu* ou *vous* et par d'autres marqueurs qui signalent que la parole est adressée directement à l'interlocuteur (le lecteur). La voix collective peut être représentée par *on, nous, ceux, eux* (entre autres) ; elle peut également être indiquée par une expression concessive, une construction impersonnelle, un proverbe ou une présupposition. En voici des exemples avec les pronoms *on* et *nous* :

- (3) **On** ne peut pas parler de l'Église en passant sous silence l'exigeante sainteté à laquelle **nous** sommes tous appelés. La célébration de toussaint met au premier plan cet enseignement merveilleux. (Fig 2)
- (4) Décidément, soupirera-t-**on**, rien ne change. (Lib 6)

La différence entre la voix collective et les autres êtres discursifs est que le locuteur, l'allocutaire et la troisième personne sont tous susceptibles, en théorie, de « prendre la parole » dans le texte. La voix collective ne saurait, en principe, être responsable d'un discours direct.

Nølke, Fløttum et Norén (2004, p. 38) dénomment *tiers* tous les êtres discursifs qui sont « représentés par les noms de la troisième personne, par les noms propres ou par les syntagmes nominaux ayant une référence non générique ». Ces chercheurs distinguent les *tiers individuels* (notre troisième personne), des *tiers collectifs (ON)* (notre voix collective). Ils font, de plus, une division de ce dernier en deux instances : *ON hétérogène* et *ON homogène*. Le *ON hétérogène* est un collectif composé des individus susceptibles de prendre la parole (et représenté par le pronom *on*), et le *ON homogène* est une collectivité floue représentée par des présuppositions, la « *LOI* » ainsi que des idées reçues. De cela suit que le *ON hétérogène* est « divisible en plusieurs voix tandis que la *LOI* [le *ON homogène*] est

⁵³ C'est d'abord Ducrot qui a lancé l'idée d'une bipartition de l'instance « locuteur ». Dans sa version, *le locuteur en tant que tel* (locuteur-en-tant-que-constructeur chez la Scapoline) est le responsable de l'énonciation et *le locuteur en tant qu'être du monde* (locuteur textuel chez la Scapoline) : « est une personne “complète” qui possède, entre autres propriétés, celle d'être à l'origine de l'énoncé » (1984, p. 199-200).

indivisible » (2004, p. 39). Cette sous-catégorisation permet de garder les entités textuelles comme par exemple : *le ministre, il, le gouvernement, les protestataires, ils, on*, etc. dans le même groupe (*les tiers*). Il est en effet difficile de trancher entre troisième personne au pluriel (*protestataires*, par exemple) et ce que nous appelons voix collective (*ils*, par exemple). Pour notre part, nous avons cependant voulu garder une catégorie nette (la troisième personne) pour les unités représentant des personnes identifiables (par leur nom *Chirac*, fonction *ministre*, etc.) et une autre catégorie (la voix collective) pour les unités qui ne représentent pas directement des personnes mais seulement indirectement (*on, nous, ceux, eux*). Nous considérons ce choix terminologique plus transparent⁵⁴.

Afin de rendre compte de la configuration polyphonique, les chercheurs de la Scapoline ont mené une discussion sur les *liens énonciatifs* entre les êtres discursifs et les points de vue (Fløttum 2001a ; Nølke 1994a ; Nølke et Olsen 2000 ; Nølke, Fløttum et Norén 2004, p. 43-56). Les points de vue exprimés dans les textes sont notamment censés être plus ou moins explicitement reliés à des êtres discursifs, et ces liens sont de natures diverses⁵⁵. Ce sont les liens établis entre le locuteur et les différents points de vue qui sont les plus importants pour l'étude polyphonique. Les liens avec lesquels nous opérons dans cette étude sont les *liens de responsabilité*, les *liens de non-responsabilité* et les *liens d'accord* (Nølke 1994a, p. 150). Étant l'être discursif responsable de l'énonciation, le locuteur est ainsi automatiquement associé par un lien de responsabilité à certains éléments de langue (la négation, les adverbes épistémiques, les points de vue introduits par les connecteurs *mais, pourtant, car, enfin, même*, etc.)⁵⁶. Il est d'autre part associé par un lien d'accord à d'autres éléments de langue (les points de vue concessifs ou causaux introduits par les connecteurs *bien que, certes, puisque*, etc.). Le locuteur « accorde ce point de vue » (Nølke

⁵⁴ Cette distinction aura une importance pour l'analyse rhétorique en ce qui concerne les stratégies argumentatives utilisées de l'éditorialiste. La mise en scène de la troisième personne a une implication rhétorique différente de celle produite par la mise en scène d'une collectivité. Nous analyserons cependant dans le chapitre 5 les frontières vers la troisième personne des morphèmes représentant la voix collective (*on, nous*, etc.) Voir 5.3.1.

⁵⁵ Sur ce point, nous nous inspirons de différentes versions des ouvrages de la Scapoline (Nølke 1994, par exemple) tout en ne suivant pas à la lettre la dernière version de la théorie (Nølke, Fløttum et Norén (2004)). Le fait que nous définissions le terme « point de vue » différemment de la Scapoline nous oblige à apporter certaines modifications.

⁵⁶ Les expressions « prendre en charge » et « être responsable de » seront utilisées comme des synonymes de l'expression « associé par un lien de responsabilité ».

1994a, p. 150). Finalement, le locuteur est lié par un lien de non-responsabilité à d'autres éléments de langue (le pdv 1 de la négation, le discours représenté, le conditionnel journalistique, etc.) ; il se dissocie de ces points de vue (Nølke 1994a, p. 150).

Selon les instructions données par la négation, nous l'avons dit, le locuteur se présente ainsi comme responsable du pdv 2⁵⁷. Il se présente, par contre, comme non-responsable de pdv 1 :

- (5) Les Français réclament cette adaptation du droit de la famille dont la dernière refonte d'ensemble remonte à la période 1964-1975. Depuis, trois évolutions sociologiques majeures sont intervenues. **Le mariage, même s'il fait objet d'un très récent regain, n'est plus la seule norme familiale.** On est passé de la famille nucléaire aux familles biparentales, monoparentales, recomposées et même homoparentales. Cette pluralité marque la raffirmation de la liberté individuelle et la privatisation des rapports de couples. (Mon 13)

pdv 1 : (non associé au locuteur) "Le mariage est (actuellement) la seule norme familiale"

pdv 2 : (associé au locuteur) "Le mariage n'est plus la seule norme familiale"/"le pdv 1 est injustifié"

Dans (5), nous dirons que le locuteur réfute le pdv 1, selon lequel "Le mariage est (actuellement) la seule norme familiale", plus précisément le fait que quelqu'un aurait pu dire que le mariage est la seule norme familiale. Il y a ainsi un lien de responsabilité reliant le locuteur et le pdv 2, et un lien de non-responsabilité, plus précisément de *réfutation*, reliant le locuteur et le pdv 1 de l'énoncé nié⁵⁸.

⁵⁷ L'idée que le locuteur soit par défaut associé à la négation peut être expliquée par le fait que la négation est une modalité de langue. La modalisation du discours (entendue comme les différentes façons d'envisager l'énoncé à travers des éléments de langue) est réservée à celui qui est responsable de l'énonciation. Cf. la dichotomie *modus-dictum* proposée par Bally (1965) et la discussion de Kerbrat-Orecchioni (1980) sur la subjectivité dans le langage. (Voir aussi 2.3.2.1.)

⁵⁸ Dans la théorie de la Scapoline, les liens d'accord ont d'abord trouvé leur place à côté des liens de responsabilité et des liens de non-responsabilité (Nølke, 1994, p. 152). À partir de Nølke et Olsen (2001), la Scapoline distingue uniquement les liens de responsabilité et les liens de non-responsabilité, en considérant les liens d'accord comme un sous-groupe des liens de non-responsabilité. La Scapoline insiste ainsi sur une sous-classification des liens de non-responsabilité : liens non réfutatifs (signalés par les connecteurs de concession et expressions épistémiques) et liens réfutatifs (signalés par la réfutation : « le caractère inadmissible du pdv sous-entendu ») (Nølke, Fløttum et Norén 2004, p. 48). Comme nous venons de le montrer sous 2.2.2.2, nous nous servons de la tripartition abandonnée par la Scapoline. Leur bipartition est peut-être

La deuxième étape de l'analyse polyphonique consiste ainsi à établir la configuration polyphonique. Se situant au niveau de l'énoncé, la configuration est l'explicitation de la mise en scène, par le locuteur, des liens entre êtres discursifs et points de vue. Il s'agit d'associer les points de vue manifestés aux êtres discursifs qui sont susceptibles d'être à l'origine de ces points de vue, en spécifiant les liens énonciatifs. C'est seulement au niveau de la configuration que nous pouvons identifier le responsable du pdv 1 de la négation. En voici un exemple avec la voix collective :

- (6) Si Ariel Sharon est assuré d'être élu premier ministre, ce n'est pas que les Israéliens ont décidé de tourner le dos à la paix. C'est simplement qu'en fait de paix, Ehoud Barak a trop promis. Et qu'**on** ne lui pardonne pas l'explosion de haine dans les Territoires. Peu importe aux **électeurs** qu'Ariel Sharon en soit en partie responsable, avec sa visite provocatrice sur l'esplanade des Mosquées, le 28 septembre. **L'élection d'Ariel Sharon ne résoudra rien. Au contraire.** L'ancien général porte un stigmat moral indélébile pour sa complicité dans les massacres des camps palestiniens de Sabra et Chatila, à Beyrouth, en 1982. (Fig 9)

pdv 1 : (associé à la voix collective) "L'élection d'Ariel Sharon résoudra quelque chose"

pdv 2 : (associé au locuteur) "L'élection d'Ariel Sharon ne résoudra rien"

Ici, la voix collective est marquée par *on* et *électeurs*. Contrairement au locuteur, le *on* et les *électeurs* sont d'avis que "L'élection d'Ariel Sharon résoudra quelque chose". Le pdv 1 est ainsi, selon les indications du (con)texte, associé par un lien de responsabilité à la voix collective. Le pdv 2 est associé par un lien de responsabilité au locuteur qui *prend en charge* le pdv 2 et réfute par là le pdv 1. L'expression *Au contraire* constitue ici un marqueur de polyphonie qui explicite, au niveau de la

motivée sur le plan linguistique, mais, dans une analyse de l'argumentation textuelle, il nous semble plus pertinent de nous servir de la tripartition, afin d'éviter de mettre le lien d'accord (signalé par des marqueurs de concession) au même niveau que le lien de non-responsabilité (signalée par la réfutation et par les expressions épistémiques). Les enchaînements textuels entre les points de vue diffèrent en fonction des liens énonciatifs qu'ils ont avec le locuteur (et avec d'autres êtres discursifs). Il est ainsi motivé de séparer les trois. Nous trouvons également que, d'un point de vue de l'argumentation, les expressions épistémiques (classées sous liens de non-responsabilité (non réfutatifs)) sont plus apparentées aux liens de responsabilité (négation, expressions modales) qu'aux connecteurs de concession (aussi classés sous liens de non-responsabilité (non réfutatifs)). La négation est notamment souvent décrite comme un opérateur modal qui, comme les modalisateurs épistémiques, évalue sur une échelle vrai-faux (voir à ce propos la section 2.3.2.1 ; voir également Dendale et Coltier (2005, p. 125-140) pour une discussion de la notion de prise en charge chez Ducrot et chez la Scapoline).

configuration, le lien de responsabilité entre le locuteur et le pdv 2 imposé au niveau de la structure.

Dans (7), le pdv 1 est associé à la troisième personne, *le gouvernement/Jospin* :

- (7) Par petites touches, et sans effet d'annonce, une vraie révolution est en marche : Lionel Jospin bouleverse le droit de la famille. Le thème est primordial pour la droite, et on sait la condescendance, voire l'hostilité, avec laquelle la gauche traite ce pilier « ringard » d'une société qu'elle juge dépassée. Et pourtant, le droit de la famille aura plus bougé en deux ans qu'en deux siècles, depuis l'acte fondateur du Code civil de 1804. **Même si le Pacs, pierre angulaire du nouvel édifice construit par le gouvernement, qui devait être le grand œuvre sociétal de Jospin, n'a pas rencontré le succès claironné.** (Fig 12).

pdv 1 : (associé à la troisième personne) “le Pacs devait avoir du succès”

pdv 2 : (associé au locuteur) “le Pacs n'a pas rencontré de succès”

Le pdv 2 est associé par un lien de responsabilité au locuteur. Au niveau de la configuration, le locuteur réfute le pdv 1 et prend en charge le pdv 2. Le verbe déclaratif *claironner* marque l'association du pdv 1 à *Jospin* et, par extension, au *gouvernement*, ayant « claironné » que le Pacs aurait du succès.

Quant au point de vue 1, la formulation présente occasionnellement des problèmes. L'explicitation du point de vue sous-entendu – celui-ci étant toujours, rappelons-le, un artefact (une phrase) au niveau de la langue résultant des instructions sémantiques données par la négation – se complique (entre autres) par le mode d'action des verbes impliqués ainsi que par l'aspect exprimé dans les énoncés niés⁵⁹. Au cours de l'analyse, nous essaierons toujours de trouver la formulation la plus naturelle possible des points de vue sous-jacents, tout en respectant les instructions données dans chaque énoncé nié particulier. Cela peut impliquer des changements au niveau du vocabulaire ou du temps verbal. Dans (7), ce sont le verbe perfectif *rencontrer* et l'aspect télélique exprimé par le passé composé *a rencontré* qui nous ont obligée à reformuler le point de vue sous-jacent de cet énoncé nié. La télélicité de ce passé composé exprimant un fait accompli, à savoir que quelque chose a eu lieu, empêcherait la réfutation d'un point de vue tel “le Pacs a eu du succès”. Ainsi, il faudrait reformuler le point de vue sous-jacent. En d'autres termes, il est impossible de considérer le point

⁵⁹ Cette discussion vaut aussi particulièrement pour les énoncés contenant des lexèmes scalaires (3.2.1) et pour ceux contenant des mots ou des expressions valorisants ; voir par exemple la section (5.6.2).

de vue sous-jacent uniquement comme le résultat d'une simple soustraction où $pdv\ 2 - neg = pdv\ 1$. Selon les indications du contexte, le locuteur nie en revanche un point de vue selon lequel "le Pacs devait avoir/aura/pourrait avoir du succès"⁶⁰. De plus, étant donné que l'un de nos objectifs est d'essayer d'associer les points de vue sous-jacents, par l'intermédiaire des êtres discursifs, aux êtres réels, il est également important de trouver des formulations qui semblent authentiques et justes.

2.2.3 Prise en charge floue

L'identification des liens énonciatifs entre les êtres discursifs et les points de vue est l'un des problèmes délicats auxquels nous avons été confrontée au cours de l'analyse de la polyphonie de la négation. À quels êtres discursifs associer les différents points de vue et de quelle façon ? Cette question mérite une discussion approfondie. Nous discuterons ici des phénomènes qui mettent en évidence le flou dans la prise en charge. Ces notions auront une implication surtout pour l'analyse rhétorico-argumentative menée dans le chapitre 5.

2.2.3.1 Argumentation par autorité

L'argumentation par autorité est, selon la rhétorique traditionnelle, une figure qui « présente un argument comme appartenant à une personne qui fait autorité en la matière pour rendre l'effet persuasif du discours plus efficace » (Norén 2000, p. 34). C'est à partir de cette figure classique que

⁶⁰ Le même raisonnement peut être tenu pour l'exemple (31 à venir) : « Ehoud Barak n'a convaincu ni les Israéliens ni les Palestiniens ». Cet énoncé nié comporte également un verbe perfectif *convaincre*, qui exprime un aspect télique à travers le passé composé *a convaincu*. Étant donné que cet énoncé annonce, à travers *convaincre* au passé composé, un fait accompli, à savoir que Barak n'a pas été réélu par les Israéliens, il semble impossible de formuler la structure polyphonique comme la réfutation du point de vue "Ehoud Barak a convaincu les Israéliens et les Palestiniens", un point de vue ayant le même aspect (télique) que le point de vue 2. Cette formulation devient paradoxale. Il faut imaginer un point de vue plutôt hypothétique, qui aurait pu être exprimé pendant la campagne électorale, du type "Ehoud Barak convaincra les Israéliens et les Palestiniens" ou "Ehoud Barak sera réélu premier ministre". Un tel point de vue « prophétique » sur le résultat des élections pourra être associé à une voix collective, prévoyant le maintien du gouvernement Barak. Voir aussi à ce propos le concept de « contexte dynamique » dans la section 2.3.3.3.

Ducrot (1984 p. 153-169) a élargi la notion, dans une perspective sémantique, en lui donnant la définition suivante :

- 1) on indique que *p* a déjà été, est actuellement, ou pourrait être l'objet d'une assertion.
- 2) on présente ce fait comme donnant de la valeur à la proposition *p*, comme la renforçant, comme lui ajoutant un poids particulier (Ducrot 1984, p. 150).

Dans la conception de Ducrot, cette notion se présente sous deux formes : l'*autorité polyphonique* et le *raisonnement par autorité*. L'autorité polyphonique se manifeste dans les instructions d'un mot, elle est inscrite dans la langue elle-même, comme dans le cas des adverbes épistémiques, de la négation et des expressions comme *il paraît que*. Dans : *Il paraît que Julie souffre d'un cancer*, le locuteur *montre* une assertion ; *il paraît que* indique qu'un certain être discursif non spécifié a asserté (diagnostiqué) la maladie de Julie.

Le raisonnement par autorité, par contre, se produit par la représentation d'un être discursif autre que le locuteur dans le discours, comme dans *Le médecin a dit que Julie souffre d'un cancer*. Le locuteur *asserte* ici qu'un être discursif spécifié asserte la maladie de Julie ; le locuteur présente, en d'autres termes, le dit, le savoir ou l'opinion d'une troisième personne. Ce dernier type correspond à la définition de la rhétorique traditionnelle du raisonnement par autorité (Ducrot 1984, p. 151)⁶¹. Comme Norén (2000, p. 38), nous modifierons la définition de Ducrot du raisonnement par autorité et nous ne le considérons « pas uniquement comme une assertion d'une assertion, mais également comme une assertion d'un lien de responsabilité entre la personne qui fait autorité et le point de vue ». Ce qui sera pertinent dans notre étude c'est justement d'examiner la présentation du savoir ou de l'opinion d'une autorité dans les énoncés niés. Ces énoncés sont théoriquement pris en charge par le locuteur, mais le fait d'insérer une autorité débouche sur un certain flou dans la prise en charge et on se pose

⁶¹ La différence entre *la monstration* d'une assertion (l'autorité polyphonique) et l'*assertion* d'une assertion (le raisonnement par autorité) est que la première n'accepte pas comme enchaînement un jugement de vérité de la même façon que la deuxième. Dans le cas de l'autorité polyphonique : *Il paraît que Julie est malade*, l'enchaînement *Ce n'est pas vrai !* porte sur la maladie de Julie et non pas sur l'élément signalant un point de vue extérieur : (*il paraît*). Dans le cas du raisonnement par autorité : *Le médecin a dit que Julie est malade d'un cancer*, l'enchaînement *Ce n'est pas vrai !* porte soit sur ce qu'a dit le médecin soit sur la maladie de Julie. Pour la distinction introduite par Wittgenstein (1922) entre les notions de *monstration* et d'*assertion*, voir par exemple Bally (1965), Kronning (2002, p. 73) et (Nølke 1994b).

alors la question de savoir quel être discursif associer à ce point de vue : à la troisième personne ou au locuteur.

2.2.3.2 Transformation de la prise en charge⁶²

Certains unités de langue indiquent un flou en ce qui concerne la prise en charge. Le problème le plus fréquent est représenté par l'utilisation des pronoms *on* et *nous*. La signification du morphème *on* a fait couler beaucoup d'encre parmi les polyphonistes et les pragmaticiens, tels que Anscombe (2005), Berrendonner (1981), Ducrot (1984), Rabatel (2001), Schapira (2003), Fløttum (2003) et Norén (2004a). L'exemple suivant illustre le fait que l'utilisation de *on* peut rendre difficile la scission entre le point de vue du locuteur et celui de la voix collective. Nous avons affaire à deux *on* qui semblent, à première vue, renvoyer à une voix collective :

- (8) « Il est faux, dit-il à *Libération*, d'opposer le progrès social et l'efficacité économique. D'ailleurs, les étrangers nous le prouvent : c'est en Allemagne où les salaires sont élevés, qu'on trouve les entreprises les plus fortes. » **On ne saurait mieux résumer les carences du transport routier en France** [...] C'est précisément parce qu'on oppose en permanence l'économique et le social dans ce secteur – comme dans d'autres – que les barrages ont fleuri sur les routes de novembre. [...] (Lib 5)

C'est la prise en charge des points de vue "x ne saurait mieux résumer les carences du transport routier en France" et "x oppose en permanence l'économique et le social dans ce secteur" qui est ici sujet à discussion. Le pronom *on*, ayant en langue un sémantisme sous-déterminé, s'associe par définition à une voix collective. En ce qui concerne le *On (ne saurait mieux)*, il n'y a aucun marqueur dans le contexte qui restreigne sa portée ; ce *on* s'associe à *tout le monde à l'exception de la personne ayant fait ce résumé*. En revanche, le *on* de *parce qu'on oppose en permanence, etc.* se restreint plus nettement à un groupe spécifique de la société, les patrons par exemple, vue comme une collectivité qui « oppose en permanence, etc. ». Cet énoncé ne présente pas la même ambiguïté au niveau de la structure polyphonique que *On ne saurait mieux résumer*, qui s'associe à une collectivité plus grande, ceci à cause de la différence entre les verbes *savoir* et *opposer*. Le premier (*savoir*) a une extension plus grande que le deuxième (*opposer*) en ce qui concerne l'actant (sujet) de ce verbe dans ce

⁶² Cette expression a été empruntée à Kerbrat-Orecchioni (1980). Ce chercheur n'en donne cependant pas de définition.

contexte. L'expression (*On*) *ne saurait mieux* constitue cependant un modalisateur valorisant⁶³, qui associe cette réfutation au locuteur par un lien de responsabilité. Le point de vue 2 peut ainsi d'un côté être associé, à travers le *On*, à une voix collective et, de l'autre, au locuteur, à travers l'expression modalisatrice et épistémique *ne saurait mieux*. La structure de cet énoncé nié pourrait ainsi être schématisée comme suit :

pdv 1 : "On pourrait résumer d'une meilleure façon les carences du transport routier en France"

pdv 2 : (*On* : associé à une voix collective) "On ne saurait mieux résumer les carences du transport routier en France"

pdv 2' : (*ne saurait mieux* : associé au locuteur) "On ne saurait mieux résumer les carences du transport routier en France"

La cohabitation de ces deux structures opposées, indiquant des liens énonciatifs disjoints à l'intérieur du même énoncé cause, au niveau de la configuration, une transformation de la prise en charge, un déplacement du locuteur vers la voix collective. Le point de vue *On ne saurait mieux résumer* est ainsi présenté comme s'il était pris en charge par la voix collective mais, en réalité, il faudrait l'associer au locuteur.

2.2.3.3 Intrusion, modalisateurs et éthos

La notion d'*intrusion* (par le locuteur) nous servira à décrire les procédés langagiers opérant dans les cas de transformation de la prise en charge et d'argumentation par autorité, mais elle nous sera utile aussi pour décrire l'éthos associé au locuteur-éditorialiste et la dévalorisation des points de vue réfutés. L'intrusion, l'infiltration du locuteur dans le point de vue d'autrui, se produit ainsi à travers des *modalisateurs*, à savoir « toutes les expressions qui indiquent la présence de l'auteur dans son texte, et qui sont à considérer comme les marqueurs du sujet parlant (ou écrivant) » (Lundquist 1990, p. 30). Notre définition de la notion de « modalisateur » s'inspire aussi de Kerbrat-Orecchioni (1980) qui, elle, examine les unités subjectives dans le langage, plus précisément les mots et les expressions *épistémiques*, *factifs*, *valorisants* (ou *axiologiques*) et *affectifs*. Les entités épistémiques (*peut-être*, *sans doute*) et les verbes factifs marquent, de la part du locuteur, un jugement de valeur de vérité sur une échelle *vrai-*

⁶³ Voir définition sous 2.2.3.3.

*faux*⁶⁴. Les valorisants (*merveilleux, désastreux, ne saurait mieux*) marquent un jugement de valeur sur une échelle *bon-mauvais*⁶⁵. Ces éléments renvoient ainsi aux croyances et à l'attitude du locuteur. L'emploi de la notion d'intrusion sera pour nous une façon de décrire comment le locuteur, à travers des modalisateurs, marque sa présence, son engagement et son attitude – l'*éthos* – dans son propre dire et dans les dits d'autres êtres discursifs⁶⁶. Les modalisateurs épistémiques témoignent d'un *éthos d'omniscience*, d'un scripteur crédible et capable de juger la validité de ces arguments. Les axiologiques témoignent de son engagement subjectif et émotionnel.

Les rhétoriciens, depuis Aristote jusqu'à la nouvelle rhétorique, sont d'accord : la persuasion ne passe pas uniquement par les stratégies argumentatives et le bon raisonnement, mais en bonne partie à travers des émotions ; le fait de « toucher » l'audience afin de l'influencer a toujours joué un grand rôle dans la construction d'un discours avec une visée persuasive⁶⁷. C'est surtout dans le chapitre 5, portant sur le genre, que les modalisateurs seront analysés.

⁶⁴ Nølke (1993, p. 145-180) a analysé la fonction phrastique et polyphonique de l'adverbe d'énoncé épistémique *peut-être*. Pour d'autres adverbes d'énoncé épistémiques, voir *Les Adverbes du français : le cas des adverbes en -ment* de Guimier (1996).

⁶⁵ Il est à noter que Kerbrat-Orecchioni (1980, 1986) n'utilise pas le terme « modalisateur » dans le même sens que Lundquist et nous-même. Le terme « modalisateur » signifie chez Kerbrat-Orecchioni ce que nous catégorisons sous « termes scalaires » dans 2.3.3.2.

⁶⁶ Le terme « modalisation » sera utilisé pour décrire le processus opéré par les modalisateurs. Nous nous servons aussi de la notion de *modalité*. Ainsi « modalisation » et « modalisateur » s'utilisent-ils souvent pour décrire des phénomènes (des traces) désignant l'attitude du sujet parlant envers son énoncé, et « modalité » (de phrase, épistémique, subjective) s'utilise souvent pour décrire les phénomènes concernant l'inscription du sujet parlant au niveau de la langue. (Il s'agit souvent des mêmes phénomènes vus sous deux aspects différents.) Voir sur ce point Charaudeau (1992, p. 572), Charaudeau et Maingueneau (2002, p. 382-386) et Le Querler (1996, p. 64). À l'instar de Charaudeau et Maingueneau (2002, p. 384), nous considérons la modalisation (les modalisateurs) comme l'expression de différentes modalités.

⁶⁷ À propos de la relation entre *éthos, persuasion, discours politique et rhétorique*, voir Charaudeau (2005) ou Perelman et Olbrechts Tyteca (1970).

2.2.4 Interdiscursivité et intertextualité : points de vue réels

Nous approfondirons maintenant la problématique concernant la circonscription de points de vue réels dans notre corpus. Nous commencerons par une présentation de certains concepts de Fairclough (1992 et 1995), de Halliday (1978) et de Halliday et Hasan (1989), qui s'intéressent à la relation langue-société, et nous continuerons par un bref parcours des procédés d'intertextualité.

2.2.4.1 Interdiscursivité et construction de voix

Constatons que la théorie de Fairclough, quant à l'intertextualité, a plusieurs points communs avec celle de Ducrot et Nølke, comme avec celle de Bakhtine, qui l'a d'ailleurs beaucoup inspiré. Toutefois, leurs perspectives s'opposent : ce sont les marqueurs textuels qui constituent le point de départ de la théorie de la polyphonie linguistique tandis que, dans le cas de Fairclough, ce sont les marqueurs socio-idéologiques. Ducrot et Bakhtine sont en quête de points de vue textuels, Fairclough recherche des points de vue idéologiques. Nous considérons que les « *representations* » chez Fairclough correspondent aux points de vue, et les « *identities* » aux êtres discursifs. Étant donné que Ducrot et Nølke ne s'intéressent pas à la dimension socioidéologique (dans le sens de Fairclough) de la langue, il n'y a rien chez eux qui corresponde à l'identification des « *relations* » entre les participants du discours proposée par Fairclough (1995, p. 58).

Au niveau discursif, Fairclough propose parmi les exemples d'intertextualité (1992, p. 104) :

- le discours représenté (présentation du discours d'autrui dans le texte).
- la présupposition (différentes façons d'insérer les voix des autres dans son discours).
- la négation (les voix des autres sont présentées et rejetées).
- le métadiscours (se placer en dehors de son texte et le commenter).
- l'ironie (les mots d'autrui se chargent de nouvelles significations).

À cette liste, nous avons choisi d'ajouter :

- la doxa⁶⁸

Fairclough (1995) s'est inspiré, entre autres, de la théorie fonctionnaliste de Halliday (1978) et de Halliday et Hasan (1989), qui proposent une vue *constructiviste* de la langue. Selon Halliday, le système social et culturel est porteur de signification. Et, en tant que membres de la société, nous sommes soumis à un procès de socialisation dans un réseau de significations qui constitue la réalité sociale. Les significations qui sont créées dans le système social se manifestent entre autres dans les textes. Ainsi, dans la conception de Halliday, la séparation entre points de vue réels et points de vue discursifs construits n'aura pas de vraie valeur, puisque pour lui ils ne seront que les deux côtés d'une même pièce. Fowler (1991, p. 37) résume le fonctionnalisme chez Halliday par cette phrase : « *the forms of language encode a socially constructed representation of the world* ».

Est-ce donc, en fin de compte, l'homme qui est à la genèse des points de vue dans le discours ou est-ce le discours qui est à la genèse des points de vue des hommes ? Fairclough se trouve à cheval sur les deux conceptions, en disant que cela va dans les deux sens. D'un côté, les divers points de vue idéologiques du monde se *matérialisent* dans le discours, qui manifeste ainsi une hétérogénéité produite, entre autres, par des éléments intertextuels comme la négation. De l'autre, le discours est, à travers les éléments intertextuels, *créateur* de points de vue idéologiques (opposés).

Pour l'analyse des points de vue réels, nous retiendrons certaines idées de Fairclough et de Halliday, dont la plus importante est que l'intertextualité, ou *l'interdiscursivité*, terme que nous préférons, représente une pluralité d'idéologies et, dans le cas de la négation, une relation d'opposition idéologique⁶⁹. La vue constructiviste est ainsi prise en compte. Selon cette conception, les textes médiatiques ne reproduisent pas

⁶⁸ Fairclough (1995, p. 106) inclut, nous semble-t-il, les éléments doxiques dans le concept de présupposition. Nous pensons qu'il est important de les séparer, étant donné que la *doxa* n'est pas une unité marquée linguistiquement comme l'est souvent la présupposition.

⁶⁹ Nous nous servons du terme « interdiscursivité », étant donné que nous nous référons aux *types* de discours (discours judiciaires, discours proverbiaux) en interactions et non seulement aux relations échoïques (citations, discours directs) entre deux ou plusieurs textes, à savoir des relations *intertextuelles*. Ce choix a été fait à la suite de la distinction entre *intertexte* et *interdiscours* élaborée par Charaudeau et Maingueneau (2002, p. 324-325). Voir également sur ce point Adam (1999, p. 85).

uniquement des points de vue du monde, mais sont également des constructeurs de points de vue, étant donné que les éléments au niveau de la langue reflètent, selon eux, une représentation socioculturelle du monde. L'interdiscursivité ne résulte ainsi pas uniquement du fait que des points de vue extérieurs sont représentés dans les textes, mais également du fait que les textes construisent eux-mêmes des points de vue qui seront éventuellement repris par des êtres réels. La formation de l'opposition énonciative dans la négation serait ainsi le résultat – ou la cause – de deux points de vue idéologiques opposés. Il existe de cette façon un certain dynamisme entre le monde et le discours, ce qui avait d'ailleurs déjà été signalé par Bakhtine (1978).

À partir de cette problématique, nous nous poserons la question de savoir si nous pouvons associer les points de vue opposés de la négation à des points de vue idéologiques opposés⁷⁰. Est-ce possible de rétablir les êtres réels derrière les êtres discursifs associés aux deux points de vue des énoncés niés ? Y a-t-il, en d'autres termes, une polyphonie réelle, matérialisée dans le texte ? Ou bien les points de vue, associés aux différents êtres discursifs, sont-ils uniquement construits par l'éditorialiste ? Comment sont-ils construits ? S'agit-il de points de vue indépendants ?⁷¹ En ce qui concerne la mise en scène d'identités, nous examinerons les points de vue construits, et avant tout les points de vue réfutés par la négation. La dernière question concernant l'indépendance des points de vue sera centrale pour l'analyse rhétorique.

2.2.4.2 Interdiscursivité dans les éditoriaux

La théorie de Fairclough et la perspective constructiviste nous permettent de discuter les reflets de points de vue réels qui sont peu marqués textuellement ; ils sont surtout repérés à partir de notre connaissance socioculturelle. Ces éléments s'insèrent dans le texte et créent une polyphonie avec le point de vue de l'éditorialiste. Nous verrons dans l'analyse rhétorique que ces phénomènes ont une influence sur la stratégie argumentative que constitue la polyphonie de la négation. Ce qui caractérise l'interdiscursivité est qu'il est possible de repérer un discours

⁷⁰ Signalons que le mot « idéologie » sera employé ici de façon assez large. Il ne s'agit pas seulement des grands courants idéologiques existants mais également d'idées collectives plus ou moins établies, présentées dans les articles.

⁷¹ La question de l'indépendance d'une voix est liée à la problématique de la prise en charge floue (2.2.3).

hors-texte d'où provient le point de vue externe⁷². Nous discuterons dans ce qui suit différentes manifestations de l'interdiscursivité de notre corpus.

- Le discours représenté : entre polyphonie linguistique et interdiscursivité
Le discours représenté est un des procédés essentiels du discours médiatique, et il contribue fortement à son caractère hétérogène. Dans le cas d'un discours représenté dans la presse, on suppose intuitivement qu'il réfère à une personne physique qui s'est exprimée sur telle ou telle chose et dont les paroles sont ensuite fidèlement reproduites dans l'article. Ces paroles relèveraient ainsi d'une certaine authenticité. Dans la présence d'un discours représenté, il y aurait ainsi un référent à repérer. Ducrot (1980a) ne considère pas le discours rapporté comme un phénomène de polyphonie linguistique, puisque, selon lui, le discours rapporté consiste en deux actes d'énonciations. Nous sommes en principe d'accord avec Ducrot : lorsque le discours représenté a deux locuteurs (locuteur/scripteur (L1) et locuteur d'origine (L2)) bien définis, et lorsque le discours de L2 est clairement séparé, de par sa sémantique ou de par sa syntaxe, du discours de L1, il n'y a pas de polyphonie : *Jean m'a dit : « Il pleut beaucoup »*⁷³.

Il reste donc à analyser les exemples où ces limites sont plutôt floues. Dans nos éditoriaux, il y a en effet peu de discours rapportés dits classiques, tels que *il a dit que*, etc., exemples qui témoigneraient d'une certaine authenticité. Il existe par contre un grand nombre de formes hybrides de discours rapportés directs et indirects, qui ne permettent pas toujours de distinguer le point de vue du locuteur-éditorialiste et le point de vue de la troisième personne-énonciateur spécifié.

Quant à l'usage des guillemets, Grevisse (1993, p. 1422) propose qu'ils « s'emploient au commencement et à la fin d'une citation, d'un discours direct, d'une locution étrangère au vocabulaire ordinaire ou sur laquelle on veut attirer l'attention ». Cette définition met en avant le glissement dont il

⁷² Voir sur ce point la discussion sur la polyphonie discursive chez Sullet-Nylander (1998, p. 123).

⁷³ Dans le *discours direct*, dans sa forme classique, il y a selon Ducrot deux énonciations, associées à deux locuteurs distincts, L1 et L2 : *Jean a dit : « Il pleut beaucoup »*. Dans le *discours indirect*, il y a également deux énonciations, associées à deux locuteurs distincts. Ici cependant, l'énonciation de L2 est intégrée dans celle de L1 : *Jean disait qu'il pleuvait beaucoup* (1984, p. 196-197). Ducrot propose que la polyphonie se réalise seulement à condition que le locuteur d'origine soit effacé, comme avec l'expression *il paraît que*, indiquant que le locuteur rapporte le dit d'une autre personne sans que celle-ci soit mentionnée : *il paraît que le Président va démissionner* (1980a, p. 44-46).

est question quant à l'emploi des guillemets, et qui va du discours rapporté classique aux évocations fragmentées de termes. La fonction des guillemets a été l'objet d'un grand nombre d'études, surtout en ce qui concerne les mots ou expressions isolés entre guillemets. Authier (1978) a montré que la mise entre guillemets a une double fonction : il s'agit de « faire mention » d'un mot en même temps qu'on en « [fait] usage » (1978, p. 55). Le locuteur peut ainsi employer une expression tout en signalant qu'il ne la prend pas à son compte, comme dans *il faut oser dire qu'il y a une « exception chinoise »* (Mon 3). Ainsi l'expression *exception chinoise* est à la fois mentionnée et marquée comme étrangère.

Plusieurs chercheurs ont discuté le fait que les discours représentés ne sont pas toujours des dires réellement énoncés, mais qu'ils constituent aussi des dires virtuels : hypothétiques, imaginés, inventés et futurs, comme la formule : *on pourrait affirmer que* (Fairclough 1995, p. 81, 97 ; Maingueneau 1998, p. 115-116 ; Norén 2004b, p. 87-104 ; Nølke, Fløttum et Norén 2004, p. 77-83 ; Sullet-Nylander 1998, p. 103)⁷⁴. Maingueneau (1991, 1998) et Charaudeau et Maingueneau (2002, p. 190-195) ont montré que non seulement les différentes formes du discours indirect opèrent diverses manipulations du discours d'origine, mais également les discours

⁷⁴ Le morphème conditionnel indique souvent, dans la presse, une voix autre que celle du locuteur ; il est question d'un *conditionnel journalistique* signalant que l'information est empruntée à une source hors texte, donc une polyphonie discursive. À l'instar de Kronning (2002, p. 86 et 2005, p. 302), nous considérons ainsi que le conditionnel journalistique (*épistémique* dans sa terminologie) ne constitue pas un « modalisateur » dans le sens qu'il n'exprime pas une évaluation sur l'axe vrai-faux du locuteur. Kronning divise les expressions de modalité épistémique en trois groupes : 1) celles qui expriment une modalisation zéro (conditionnel épistémique), 2) celles qui expriment une modalisation complexe (Marie est très pâle. Elle *doit* être malade.) et 3) celles qui expriment une modalisation simple (Elle est si pâle. Elle est *apparemment* malade.). Les cas 2) et 3) sont le résultat d'une conclusion tirée du locuteur, constituant donc des « modalisateurs », dans notre définition de ce terme.

Dans l'exemple ci-dessous, *serait* évoque que le point de vue «le public français est enfin mûr pour la deuxième phase» est associé aux *spécialistes du marketing* :

Les spécialistes du marketing viennent, de toute évidence, d'envoyer un « signal fort », comme disent les députés socialistes, selon lequel le public français **serait** enfin mûr pour la deuxième phase. (Fig 1)

Le passage *le public français serait enfin, etc.* constitue à la limite un discours représenté, la reprise d'une voix extérieure qui, en s'insérant dans le discours du locuteur, donne lieu à une fusion des deux sources d'énonciation, donc à une polyphonie.

directs ne garantissent pas nécessairement une représentation exacte d'un discours original, réel. L'indication du locuteur d'origine d'un discours représenté est parfois explicitée, comme dans cet exemple du *Figaro* :

- (9) Les spécialistes du marketing viennent, de toute évidence, d'envoyer un « **signal fort** », comme disent les députés socialistes, selon lequel le public français serait enfin mûr pour la deuxième phase. (Fig 1)

La question est de savoir si on peut réellement associer ce point de vue aux députés socialistes. Maingueneau affirme que la mise entre guillemets « authentifie » l'énoncé, mais que ce découpage ne peut garantir son intégrité, le locuteur pouvant se distancier du mot guillemeté ou ne pas s'en distancier : « On peut aussi bien dire que “ce que j'énonce est vrai parce que ce n'est pas moi qui le dit” que le contraire » (1991, p. 135). Formellement, la mise entre guillemets est donc toujours un marqueur de distance de la part du locuteur. Cette double fonction mentionnée par Maingueneau est également pertinente pour notre étude⁷⁵.

L'interprétation du discours représenté dépend notamment du contexte dans lequel il s'insère, ce dont témoignent par exemple les études de Rosier (1999), Sullet-Nylander (2001) et de Tuomarla (2000). Le point crucial est de savoir quel lien le locuteur entretient avec le discours représenté. Quand, en fin de compte, le discours rapporté devient-il une polyphonie ? Cette problématique est illustrée dans l'exemple suivant⁷⁶ :

- (10) **On ne peut donc que se féliciter de constater que, pour une fois, le gouvernement et le chef de l'État sont sur la même ligne, ce dernier allant jusqu'à encourager Elisabeth Guigou à « aller plus loin » dans une réforme qu'il souhaite « globale » et « concrète ».** En sachant que dans ce domaine plus particulièrement, c'est aux actes et pas seulement

⁷⁵ Dans l'étude de Sullet-Nylander (1998), inspirée par Charaudeau (1992), les exemples de « discours évoqué » ne s'avèrent pas toujours évidents à positionner sur l'axe discours citant-discours cité : pour certains mots guillemetés, le locuteur est facilement repérable et le passage guillemeté est donc considéré comme un discours rapporté par l'auteur – (*Le PS dénonce une « action politique »*), tandis que pour d'autres exemples, le locuteur est impossible à identifier (*Christian Pellerin, un « fonceur » séduisant*). Du fait de cette discordance, Sullet-Nylander (1998) divise les occurrences de « discours évoqué » de son corpus en deux sous-groupes : le discours évoqué 1 (avec L2) et le discours évoqué 2 (sans L2 explicite). Elle constate, à propos du dernier groupe, que « le journal évoque une voix dont il ne dévoile pas l'origine » et que ce fait produit « un effet polyphonique » (1998 p. 116-119).

⁷⁶ Plusieurs chercheurs ont en effet souligné que la notion de « discours rapporté » ne devrait pas se limiter aux formes classiques, le discours direct, le discours indirect, mais également comprendre, à l'aide, par exemple, de la classification faite par Charaudeau (1992, p. 624-626), d'autres « façons de rapporter » le discours d'autrui.

aux intentions que l'opinion publique jugera l'action du gouvernement.
(Mon 1)

Quelle est ici la signification des guillemets ? Signifient-ils un discours d'autrui authentique ? Combien y a-t-il de points de vue dans cet énoncé ? Il est difficile de savoir si les sources associées aux discours représentés, le gouvernement et le chef de l'État, ont vraiment dit ce qui est guillemeté dans le texte ou si c'est une construction (résumé, interprétation, embellissement, etc.) de la part du locuteur ; cela parce que ce discours représenté est fragmenté et mis hors de son co-texte. De plus, son enchâssement dans le discours du locuteur est fait de manière subjective : *on peut se féliciter de constater que le chef de l'État va jusqu'à encourager Elisabeth Guigou à « aller plus loin » dans une réforme qu'il souhaite « globale » et « concrète »*. Les termes *féliciter*, (*va jusqu'à*) *encourager* et *souhaite* enchâssent de façon subjective le point de vue rapporté du chef de l'État. Ce sont des modalisateurs locutoriels évaluant positivement les discours représentés *aller plus loin*, *globale* et *concrète*. Cet exemple (10) d'un discours évoqué est représentatif de notre corpus. Ainsi, même si les points de vue textuels ont des correspondances dans la réalité, les reproductions discursives ne sont pas toujours des reprises authentiques du discours d'origine ; c'est ce flou dans la prise en charge qui rapproche le discours représenté de la problématique de la polyphonie⁷⁷. La mise en scène des discours représentés a notamment une implication pour l'analyse rhétorique de la négation, ce que nous montrerons dans les chapitres 4 et 5.

Compte tenu des données de notre corpus, et de notre problématique concernant la fonction du discours d'autrui, sa connexion avec la négation et la polyphonie, nous avons choisi de nous servir de la notion de *discours représenté*, proposée par Fairclough. Le discours représenté englobe tout type de représentation (verbes déclaratifs, guillemets, etc.) du discours d'autrui, qu'il s'agisse d'un point de vue dont le référent est repérable ou non, d'un point de vue guillemeté ou non. Ce terme permet une focalisation non pas sur le référent mondain mais sur la fonction textuelle et rhétorique de ce point de vue ; c'est notamment la façon dont le discours est inséré dans le texte qui importe quand il s'agit de juger de sa vraie fonction⁷⁸. Il n'est certes pas sans importance qu'un point de vue puisse s'associer à un

⁷⁷ Pour une discussion sur la polyphonie des « îlots textuels », voir Fløttum (2004), Nølke, Fløttum et Norén (2004, p. 77-83) et Sullet-Nylander (1998, p. 118-119).

⁷⁸ À ce propos, voir aussi la discussion dans Combettes (1989) sur la fonction des discours rapportés en fonction de leur contexte, et dans Fløttum (2001b) sur les discours rapportés dans les éditoriaux.

être réel ; nous nous intéressons cependant surtout à la fonction argumentative des points de vue représentés⁷⁹.

- *La doxa*

La perspective constructiviste et le problème concernant le rapport entre points de vue textuels et réels nous obligent à nous arrêter sur la notion de *doxa*, et la valeur qu'il faut lui attribuer. Elle est généralement définie comme le savoir partagé par une communauté, les connaissances communes (scientifiques, culturelles, psychologiques, linguistiques) et ce que nous appelons l'opinion publique (Amossy 2000, p. 89-114 et 2002, p. 369-394 ; Charaudeau et Maingueneau 2002, p. 197)⁸⁰. Toute communauté socioculturelle, grande ou petite, partage certaines connaissances plus ou moins établies. Le terme « doxa » sert souvent à décrire les dogmes, politiques et idéologiques, de certaines « vérités » admises par différents groupes. Elle est exprimée soit à travers des formes figées, tels le proverbe ou la maxime, soit à travers des formes plus libres, comme des syntagmes présuppositionnels ou des affirmations. Les doxas ont en commun de constituer le fond d'une argumentation et de permettre des enchaînements. Des énoncés tels que *la vie est belle* et *tous les hommes sont égaux* sont des exemples de doxas.

⁷⁹ Dans la conception traditionnelle d'un texte, on considère uniquement ce qui est guillemeté comme provenant d'une source extérieure. Ayant comme point de départ la théorie de la polyphonie, nous nous intéressons également, nous l'avons dit, à d'autres traces énonciatives révélant une pluralité de voix dans un même énoncé/texte. Il s'agit en effet, dans notre conception, d'un continuum voix réelle-voix intégrée, qui va du discours représenté aux marqueurs de polyphonie plus intégrés, comme la négation. Anscombe (1990, p. 56) souligne que « [le] discours rapporté ou [le] style indirect libre apparaissent alors non comme un jeu extraordinaire permis par la langue, mais comme un cas particulier d'une fonction ordinaire plus générale : la pluralité des voix dans toute énonciation ».

⁸⁰ Le terme « doxa » renvoie à un concept récurrent dans plusieurs domaines linguistiques, conçu différemment selon le cadre théorique. Dans l'analyse de discours, on utilise le terme *doxa*, (Maingueneau 1991, 1998 ; Amossy 2000, 2005) alors que, dans la pragmatique intégrée d'Anscombe et de Ducrot, ce concept a suivi l'évolution de leurs théories : ces chercheurs ont parlé de *topos* (Anscombe et Ducrot 1986 ; Anscombe 1989 et Ducrot 1994), de *lieux communs*, de *stéréotypes* (Anscombe 2001), d'*argumentation externe* et d'*argumentation interne* (Carel et Ducrot 1999 ; Ducrot 2001). Dans leurs recherches respectives récentes, Anscombe, Carel et Ducrot étudient les éléments doxiques – selon notre terminologie – attachés à la signification des lexèmes. Nous nous référerons à leurs théories en examinant les *séquences internes* (chapitre 4) et les *doxas internes* (chapitre 5). Kleiber (1988) et Anscombe (2002), entre autres, discutent de ce phénomène en termes de *phrases génériques*.

Amossy explique, à la lumière de la *Rhétorique* :

Dans la mesure où elle possède une valeur de probabilité, non de vérité, la doxa se situe au fondement de la vraisemblance sur laquelle s'appuie le discours à visée persuasive. Elle fournit les points d'accord susceptibles de s'établir sur un sujet donné dans une assemblée composée d'hommes de bon sens. La rhétorique suppose en effet que certaines choses peuvent être admises par un ensemble d'êtres raisonnables, même si elles ne peuvent être démontrées ou se présenter comme des vérités sûres. [...] ce qui paraît acceptable chez Aristote est tantôt fondé sur l'opinion de tous ou de la majorité, tantôt sur celle des êtres compétents et autorisés qui peuvent parler à la place de tous : c'est alors l'autorité qui fonde et légitime l'endoxon (Amossy 2000, p. 90 ; voir aussi von Moos 1993, p. 7).

En tant que marqueur discursif de polyphonie, la doxa n'est pas marquée mais souvent repérée à l'aide de nos connaissances du monde, i.e. le contexte au sens large. Voici un exemple d'une négation polyphonique où la doxa "tout peut continuer comme avant" est réfutée :

- (11) Une constante des situations de rejet populaire dans les démocraties veut qu'aux raisons rationnelles de sortir les sortants s'ajoute une part d'irrationnel qui, à certains, fait préférer les adversaires de naguère à la reconduction des mêmes, en espérant que du désastre surgira enfin le changement. Ce genre de lame de fond peut être amortie par le mode de scrutin en vigueur ; **elle est de toute façon le signe que rien ne pourra plus être comme avant.** (Lib 13)

En effet, l'énoncé réfutant constitue aussi une doxa : *rien ne pourra plus être comme avant*. Il est parfois possible de lier les points de vue doxiques à la voix collective, les *on* et *nous* des éditoriaux. Les doxas sont parfois associées aux formules comme « comme nous savons tous », « comme on a l'habitude de penser ». Dans notre partie rhétorique, nous examinerons la relation entre les êtres discursifs, surtout le locuteur-éditorialiste, et la doxa.

- *Les doxas proverbiales* :

Nous avons dit que l'interdiscursivité est déclenchée par des éléments intertextuels non marqués linguistiquement. Un énoncé proverbial est polyphonique, un exemple d'interdiscursivité, dans ce sens que c'est une reprise d'un point de vue énoncé un nombre illimité de fois par d'autres individus ayant utilisé ce proverbe. Le proverbe est ainsi décrit comme la « sagesse des nations », mise en scène par le locuteur (Maingueneau 1994,

p. 149)⁸¹. Nous préférons l'appeler *doxa proverbiale*⁸². Pour identifier ce point de vue, il faut avoir une connaissance encyclopédique. Dire qu'ils ne sont pas marqués en langue peut être hasardeux. Certaines doxas de ce type se caractérisent notamment par une structure archaïque se démarquant ainsi stylistiquement du texte où ils sont intégrés :

- (12) Il faut avouer que ne s'applique pas à la Chine le traitement que Washington, au nom des droits de l'homme notamment, impose à l'Iran ou à Cuba, par exemple. Il faut poser la règle du jeu : selon que tu seras puissant ou faible, son ennemi du moment ou son ami de l'époque, **l'Oncle Sam te fera la leçon un peu, beaucoup ou pas du tout.** (Fig 3)

Dans cet exemple, il s'agit du défigement d'une comptine mis en scène dans ce contexte pour souligner, de façon ironique, le caractère opportuniste et le manque de profondeur de la politique américaine. La négation *pas du tout* fait partie de cette formule lexicalisée et n'a ainsi rien de polémique⁸³. Ce point de vue proverbial est associé à la voix collective-idéologique, s'enchaînant avec la réfutation *Il faut avouer que ne s'applique pas à la Chine le traitement que Washington, etc.* En tant que « vérité », la doxa proverbiale renforce cette même réfutation mise en scène.

- *La présupposition*

Les énoncés contenant des présupposés sont censés véhiculer deux points de vue : un point de vue présupposé et un point de vue posé. La *présupposition existentielle* se présente généralement sous la forme d'un syntagme nominal défini, mais il faut des connaissances du monde pour l'identifier comme un point de vue présupposé, susceptible d'être associé à un être discursif et réel. Les présuppositions lexicales sont en revanche plus nettement marquées dans la langue⁸⁴. Kerbrat-Orecchioni (1986, p. 25) donne une définition concise de la présupposition comme « toutes les informations qui, sans être ouvertement posées (i.e. constituer en principe le véritable objet à transmettre), sont cependant automatiquement

⁸¹ Sur la sémantique des proverbes, voir aussi Anscombe (2000) et (2003).

⁸² Nous employons le terme « proverbial » de façon vaste, incluant ainsi non seulement les proverbes mais toutes les sentences figées (comptines, maximes, dictons, etc.) faisant partie de la même archive discursive : la « Sagesse des nations ».

⁸³ Pour une explication exhaustive de défigements dans la presse, voir Sullet-Nylander (1998) et (2005).

⁸⁴ Par exemple, le verbe *cesser* dans *Marc a cessé de fumer* présuppose que *Marc fumait auparavant* (voir Ducrot 1972, p. 86).

entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites »⁸⁵ :

- (13) Si les propositions de l'actuelle ministre de la Justice peuvent contribuer à dissiper **le soupçon endémique qui règne sur les rapports politico-judiciaires**, il serait pour le moins maladroit de l'accréditer à nouveau.
(Lib 1)

L'exemple (13) présuppose l'existence d'un certain phénomène dans le monde, notamment *le soupçon endémique qui règne sur les rapports politico-judiciaires*. La présupposition, ou point de vue présupposé, existe indépendamment de l'énonciation de cet énoncé et c'est dans ce sens qu'elle représente une polyphonie. L'énoncé enchâssant la présupposition (*si p*) est associé au locuteur.

Fairclough donne la présupposition comme un exemple de l'interdiscursivité d'un texte, comme un lieu de rencontre de différentes idéologies. Selon lui, la fonction intertextuelle de la présupposition demande que les interlocuteurs disposent d'un « *common ground* » (1995, p. 107). C'est dans ce sens que nous la considérons comme un marqueur interdiscursif de polyphonie. L'exemple (13), *le soupçon endémique qui règne sur les rapports politico-judiciaires*, représente un tel point de vue idéologique qui est présenté comme associé à un être réel⁸⁶.

2.3 Négation et énoncé réfutant

La négation s'avère être un marqueur de polyphonie important, non seulement au niveau de l'énoncé mais également au niveau du texte. Avant de présenter notre conception pragmatique de la négation, nous ferons un résumé succinct des recherches antérieures sur la négation.

⁸⁵ Les trois critères principaux pour la fonction des présupposés donnés par Ducrot sont 1) leur conservation dans le jeu de questions et de réponses ; 2) leur redondance dans le discours (dont ils assurent la cohésion) ; 3) l'extériorité qu'ils gardent par rapport à l'enchaînement des énoncés (auxquels ils fournissent seulement un cadre) (Ducrot 1972). L'information présupposée est difficile à contester ; elle est présentée comme une information qui va de soi, « un déjà dit » qui se réactualise dans une nouvelle énonciation. Selon la conception de Ducrot, la présupposition est constituée de deux actes d'énonciations hiérarchisés. La présupposition permet ainsi de « dire sans dire ».

⁸⁶ Dans cette perspective, les présuppositions font partie du « savoir commun », de la doxa, enchâssée dans la voix du locuteur. Ils sont ainsi, selon le texte, vrai pour un nombre *x* de personnes (Berrendonner 1981, p. 44-58).

2.3.1 Survol historique et thématique des recherches antérieures

Les recherches qui se sont intéressées à la négation sont très nombreuses et variées, et ceci dans des domaines comme la philosophie, la linguistique et la psychanalyse. Les penseurs les plus connus sont Aristote⁸⁷, Russel, Frege, Bergson, Nietzsche et Freud. En linguistique, la négation a fait l'objet d'études dans tous les domaines⁸⁸ ; c'est le « carrefour où convergent les recherches en syntaxe, pragmatique, sémantique logique, psycholinguistique » (Attal 1984, présentation). C'est avant tout la *négation totale* (*ne ...pas* en français) qui a fait l'objet d'études en linguistique. Nous nous référerons par conséquent principalement aux études linguistiques synchroniques, centrées sur des morphèmes de négation correspondant à *ne...pas*.

Le premier grand ouvrage de référence sur la négation dans le domaine linguistique est sans doute celui de Jespersen (1917). Dans son livre *Negation in English and Other Languages*, il étudie la sémantique de la négation en anglais et dans d'autres langues indo-européennes. Damourette et Pichon (1911-1940), Blinkenberg (1928), Togeby (1965) et Gaatone (1971) ont tous contribué à la description de la syntaxe de la négation, de même que Klima (1964) et Jackendoff (1969), qui se sont occupés de la portée de la négation dans le cadre de la théorie générative standard. Ces deux chercheurs ont dégagé deux types de négations, en se référant à la différence de la portée : la négation de phrase et la négation de constituant. La monographie *La Portée de la négation* de Heldner (1981) se range également parmi les ouvrages syntaxiques. La relation entre quantificateurs logiques et négation a été un autre domaine privilégié. Jackendoff (1969) et Chomsky (1972, 1995), par exemple, s'en sont beaucoup occupé, de même que Attal (1979, 1984, 1992)⁸⁹. L'ouvrage de référence d'expression

⁸⁷ Pour les syllogismes d'Aristote voir Wedin (1990).

⁸⁸ Voir par exemple l'ouvrage d'Hernandez (1985) pour un parcours thématique et historique des différentes approches linguistique de la négation.

⁸⁹ Dans les études sur l'influence des quantificateurs sur la négation, la distinction entre négation logique et négation linguistique est centrale. Aussi bien dans la logique traditionnelle d'Aristote que chez des logiciens sémantiques plus récents, comme Frege (1971/1918), on étudie des propositions affirmatives et des propositions négatives. Pour un logicien, l'affirmation est la déclaration qu'un prédicat est attribué à un argument, alors que la négation est la déclaration qu'un prédicat est séparé d'un argument. La négation se décrit ainsi comme un type d'affirmation, c'est-à-dire qu'elle n'est censée dire qu'une chose. Ainsi, la valeur de vérité de la proposition négative :

L'euro n'est pas bon pour la Suède

est contraire à la valeur de vérité de la proposition affirmative :

L'euro est bon pour la Suède.

française est celui de Muller (1991), qui traite aussi bien de la syntaxe que de la sémantique de la négation.

Le fondateur de la théorie de la psycho-mécanique, Guillaume⁹⁰, décrit la négation en français comme un « procès psychique inscrit entre l'existant et l'inexistant, et qui se développe en direction du second terme » (Guillaume 1973, p. 173). La négation va ainsi d'une phase « immanente », représentée par le *ne*, à une phase « transcendante » représentée par *pas*, *plus*, *rien*, etc. Dahl (1979) présente la syntaxe de morphèmes négatifs dans quelque 200 langues correspondant à la négation de phrase *ne...pas*.

La majeure partie des ouvrages contemporains traitent cependant des aspects pragmatiques et sémantiques de la négation. Ces études montrent la nécessité de ne pas limiter l'étude de la négation à ses aspects syntaxiques, mais de considérer aussi ses fonctions pragmatico-sémantiques. C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger Bosque (1980), Callebaut (1991), Ducrot (1980a, 1984) mais aussi Givón⁹¹ (1978), Hernandez (1985), Horn (1989), Moeschler (1982, 1991, 1997) et Nølke (1993). L'ouvrage de Horn constitue sans doute la plus importante étude contemporaine de la négation. Dans le domaine psycholinguistique finalement, Bacri (1976) et de Boysson-Bardies (1976) étudient la fonction de la négation dans une perspective acquisitionnelle⁹².

2.3.2 La négation en pragmatique

2.3.2.1 Modalité ou acte de langage ?

La conception polyphonique de la négation repose d'un côté sur la dichotomie *modus-dictum* proposée par Bally (1965) et, de l'autre, sur la théorie des actes de langage d'Austin (1970) et Searle (1972).

Dans cette optique, la négation est uniquement descriptive.

⁹⁰ *Leçons de linguistique de Guillaume, 1948-1949* (éditées par Roch Valin 1973). Voir aussi Wilmet (1972).

⁹¹ Muller (1991, p. 35) désigne à la suite de Givón (1978) le point de vue sous-jacent de l'énoncé négatif comme une « présupposition pragmatique ». Ainsi, un énoncé négatif présuppose l'affirmation positive qu'il réfute. Cette idée sera intéressante à considérer lorsque nous analyserons les exemples *ne...plus* (3.2.5).

⁹² Bacri (1976) et Boysson-Bardies (1976) étudient l'émergence des formes de la négation chez les enfants, et elles s'intéressent à la production et à la compréhension des formes de la négation, plus précisément aux facteurs pragmatiques qui déterminent la fonction de la négation.

Selon Bally (1965), un énoncé peut être analysé à partir de deux éléments : le *dictum* (le contenu) et le *modus* (la position ou l'attitude tenue par le locuteur envers ses propos). La négation est souvent considérée comme une modalité « épistémique » de réfutation (Ducrot et Schaeffer 1995, p. 704)⁹³. La négation *ne...pas* fait ainsi partie des morphèmes qui évaluent la valeur de vérité d'un énoncé, sur une échelle vrai-faux⁹⁴.

Pour Searle (1972), le sens d'un énoncé est l'accomplissement par le locuteur d'un acte illocutoire. La négation de phrase est dans ce cadre décrite comme une force illocutoire imposée sur un contenu. C'est à partir de ces constatations que Ducrot a commencé à élaborer une description de la négation polyphonique dans sa théorie sur la pragmatique intégrée ; ce qui est nouveau dans son approche est le fait de placer l'explication au niveau de l'énonciation (Ducrot 1972)⁹⁵. À la suite de Ducrot et Searle, Moeschler (1982) traite, dans *Dire et contredire*, de l'acte illocutoire de réfutation et il illustre comment il est possible de décrire certaines fonctions discursives de la négation comme une force illocutoire.

2.3.2.2 Négations descriptives et polémiques

L'analyse polyphonique n'est pas pertinente pour tous les énoncés niés. En effet, les chercheurs dans le domaine de la sémantique ont l'habitude de faire la distinction entre la *négation polémique* et la *négation descriptive*. En tant que concepts de la pragmatique, ces termes rendent compte de deux façons différentes d'interpréter, dans leur contexte, des énoncés niés. Plusieurs chercheurs ont discuté les éléments qui favorisent l'une ou l'autre de ces interprétations⁹⁶. Cette distinction est primordiale étant donné que

⁹³ Les différentes façons de *modaliser* la langue s'effectuent au niveau de la phrase (type d'acte : *assertion, interrogation, etc.*), comme au niveau de l'énoncé (adverbiaux d'énoncé : *Il a certainement raison* ; adjectifs valorisants et adverbes (de phrase) valorisants : *Il est bête, malheureusement*) et au niveau de l'énonciation (adverbes d'énonciation : *Franchement, il est bête*).

⁹⁴ Chez Hernandez (1985, p. 215), la « *negación modal* » est « *una forma de discurso repetido en el que "se oyen dos voces", la que afirma et la que rechaza* ».

⁹⁵ Plus tard, il a développé la conception de la négation comme un marqueur de polyphonie ; ce n'est que dans son ouvrage de 1984 que Ducrot a abordé la négation *ne...pas* dans ce sens.

⁹⁶ Ducrot (1972, p. 38) et (1984, p. 216) ; Attal, (1979, 1984) ; Forest (1987) ; Heldner (1981, p. 156-157) ; Moeschler (1982) ; Moeschler et Reboul (1994, p. 285-329) et (1996, p. 136-139) ; Horn (1989, p. 447) ; Muller (1991, p. 43-50) et (1992, p. 26-34) ; Callebaut (1991, p. 42-45) ; Nølke (1993, p. 213-258) et (2000, 47-52) ; Fløttum (2005, p. 323-337).

seules les négations polémiques sont à concevoir comme véritablement polyphoniques.

Selon la théorie de la polyphonie, rappelons-le, le locuteur de la négation polémique met en scène deux points de vue au niveau de la signification (Anscombe et Ducrot 1983, p. 174-179, Ducrot 1984, p. 217-224)⁹⁷. Ainsi, dans l'exemple suivant, deux points de vue se dégagent :

- (14) À un mois du premier tour, que peut faire la droite parisienne ? Changer de stratégie ? Il est bien tard. **Philippe Séguin, sous peine de désorienter ses troupes, ne peut se déclarer aujourd'hui partisan d'un accord avec Tiberi.** (Fig 11)

pdv 1 : "Séguin peut se déclarer aujourd'hui partisan d'un accord avec Tiberi"

pdv 2 : "Séguin ne peut se déclarer aujourd'hui partisan d'un accord avec Tiberi"

D'après Ducrot, la négation polémique ne réfute pas directement le *contenu* de l'affirmation sous-jacente mais *l'affirmation* de ce contenu. C'est dans cette conception énonciative que la négation devient polyphonique. L'exemple suivant est éclairant à cet égard :

- (15) **Je ne peux pas tout faire à la maison !**⁹⁸

pdv 1 : "Je peux tout faire à la maison !"

pdv 2 : "Je ne peux pas tout faire à la maison !"

Le locuteur se présente comme le responsable du point de vue 2, c'est-à-dire qu'il s'associe par un lien de responsabilité au contenu de la phrase niée. Pour cet exemple (15), nous n'avons pas besoin de contexte au sens restreint pour choisir l'interprétation polyphonique. Nos connaissances du monde nous disent que "pouvoir tout faire à la maison" est un point de vue que le locuteur ne prend pas en charge normalement (et volontairement).

⁹⁷ Dans le domaine de la psychanalyse, Freud (1925) a souligné que la négation peut fonctionner comme la réfutation ou le contrôle (le sur-moi) des expressions de la conscience « incontrôlée » (la libido) (Freud cité dans Ducrot et Schaeffer 1995, p. 701). Il nous semble en effet que Freud a été le premier à décrire la négation en termes d'élément de réfutation. Bien qu'il s'agisse de psychanalyse, les analyses de Freud sont dans le cas de la négation, par exemple, inévitablement linguistiques. Le linguiste français Danon-Boileau (1987) a démontré, en s'appuyant sur des théories de l'énonciation de Culioli, de Ducrot et sur l'article de Freud (1925), que la dénégation (*Verneinung*) de Freud correspond à la négation polémique. Danon-Boileau a ainsi trouvé des rapports entre certains processus psychiques et certaines opérations énonciatives.

⁹⁸ Cet exemple a été emprunté à Ducrot.

Dans ce sens, l'énoncé nié est vu comme une objection à un autre point de vue (1) (réel ou imaginaire). Or, il faut toujours chercher les instructions dans le contexte pour une interprétation adéquate de la négation⁹⁹.

La négation dite descriptive, en revanche, décrit un état de choses. Elle n'est pas conçue comme s'opposant à un point de vue sous-jacent. En voici un exemple, emprunté à Ducrot (1972, p. 38) :

(16) Il n'y a pas un nuage au ciel.

Ceci étant normalement la description d'un fait, il n'y a pas de polémique dans un tel énoncé. En énonçant la phrase *il n'y a pas un nuage au ciel*, le locuteur ne réfute rien, mais décrit un état de choses qui pourrait être paraphrasé par une phrase affirmative : *le ciel est parfaitement dégagé* (Callebaut 1991, p. 42-43). Mais, comme le souligne Ducrot, il est tout à fait possible que cet énoncé serve à réfuter un point de vue précédemment avancé. C'est pour cette raison qu'il pense qu'il serait plus adéquat de parler de *fonction descriptive* (1972, p. 38).

Attal (1979, p. 153-159) considère que la qualité descriptive d'une proposition négative est due à l'implication qu'elle établit avec un équivalent affirmatif. Selon lui, les deux négations diffèrent au niveau de la spécificité. La négation descriptive est selon lui plus spécifique, en ce qui concerne l'information véhiculée, que la polémique. Ainsi, l'énoncé *il n'est pas chrétien* serait descriptif s'il était prononcé par un conquistador communicant le simple fait qu'une personne est païenne. La négation descriptive a, selon Attal, besoin de « couples de contraires » : *païen-chrétien, en retard-à l'heure*. Tout en considérant le contexte comme l'élément crucial pour l'interprétation, Callebaut argumente aussi, dans la lignée d'Attal, en faveur d'une spécificité de la négation descriptive par rapport à la négation polémique (1991, p. 42-45). L'énoncé *Jamie n'est pas marié* est ainsi, selon Callebaut, un exemple typique de négation descriptive, puisque cet énoncé équivaut normalement à l'affirmation "Jean est célibataire". Il est moins probable que ce serait une réfutation du point de vue : "Jean est marié"¹⁰⁰. Par contre, l'énoncé *ce mur n'est pas blanc* –

⁹⁹ Par la suite, nous utiliserons les termes « polémique » et « polyphonique » de façon synonymique.

¹⁰⁰ Selon Callebaut (1991, p. 42), la négation a besoin d'une « norme » pour être interprétée comme descriptive. La norme peut évidemment changer selon le contexte. Ainsi, dire *Tiens, Gaston n'est pas en retard* signifie, pour ceux qui connaissent Gaston, qu'il est arrivé à l'heure (et que cela est contraire aux habitudes de Gaston). Selon Callebaut « ce *tiens* ne semble pouvoir introduire qu'une négation descriptive ». Les énoncés niés de ce type sont fréquents : *Ce café n'est pas chaud* va à l'encontre de la

l'exemple classique de la négation polémique – ne révèle rien de la couleur exacte du mur, étant donné que *blanc* n'entre pas dans une relation binaire, mais dans une relation multiple avec d'autres mots du même paradigme : le mur peut être *noir*, *vert*, etc. Étant donné que l'on ne peut interpréter l'énoncé *ce mur n'est pas blanc* de manière spécifique, il est impossible de le traduire en une affirmation.

Nous suivons cependant ici la conception de Ducrot (1984, p. 216-218) et de Nølke (1993, p. 213-258), selon laquelle la négation descriptive est une *dérivation* de la négation polémique. La fonction (et l'usage) primaire de la négation serait ainsi la réfutation et non la description ; la fonction descriptive serait secondaire¹⁰¹. La dérivation et la réfutation sont, selon Ducrot et Nølke, favorisées par certains marqueurs, syntaxiques et sémantiques. Selon Muller, s'appuyant sur l'hypothèse de Ducrot, seul le contexte où la négation apparaît permet de voir s'il s'agit d'un « emploi à valeur de rejet ou emploi descriptif de cette négation » (1991, p. 45). L'exemple ci-dessus *Jamie n'est pas marié*, emprunté à Callebaut, pourrait très bien, en fonction du contexte, être interprété comme polémique. Pourquoi un sujet parlant se sert-il en effet de la négation si le but de la communication est de décrire un état de choses et non pas de nier une assertion sous-jacente ? Martin (1983, p. 179) se trouve sur la même ligne en affirmant que « la négation purement descriptive n'existe pas ». Selon lui, l'énoncé négatif véhicule toujours l'idée, sous-jacente, que l'on aurait pu se faire sur un phénomène du monde : « C'est toute la différence entre "La porte est ouverte" et "La porte n'est pas fermée" ». Si alors la négation

norme (plutôt universelle) selon laquelle le café se boit chaud. Ce raisonnement semble pourtant un peu aléatoire. Le contexte apporte souvent des précisions permettant de déterminer si cette norme (la doxa) est réfutée dans une visée polémique, nous le verrons plus loin.

¹⁰¹ La distinction entre la négation descriptive et la négation polémique ne recoupe pas celle de *négation externe* et *négation interne*. Cette dichotomie remonte à Aristote et s'applique à la sémantique logique. Selon cette vue, il y aurait deux lectures possibles de la phrase *Jean n'est pas riche*. Selon la lecture externe, la phrase veut dire : Jean n'a pas la caractéristique d'être riche (il n'est pas vrai que *p*) et selon la lecture interne elle veut dire : Jean a la caractéristique d'être non-riche (il est vrai que non-*p*). Ainsi, soit on dénie au sujet, en l'occurrence *Jean* (externe), une qualité, soit on affirme un contenu négatif ou, en d'autres termes, on décrit un état du monde (interne). Il s'agit d'une différence de signification en langue. Ici, nous sommes d'accord avec Callebaut (1991, p. 32) lorsqu'il affirme que « le caractère interne ou externe, dans le sens logique, ne constitue pas dans ce cas un critère heuristique de découverte mais une explicitation *a posteriori* de l'interprétation retenue ».

descriptive et la négation polémique ne se situent pas exactement à des pôles opposés, devrait-on parler de deux négations ? Tout en considérant que la négation descriptive ne sera pas *complètement* différente, d'un point de vue sémantique, de la négation polémique, nous garderons cette distinction terminologique, étant donné que 1) certains éléments sémantico-syntaxiques présentés comme distinctifs nous aideront à distinguer les deux fonctions ; 2) il nous paraît peu commode de se servir, dans une première division, de termes comme « très polémique », « peu polémique » ou « polémique insignifiante ». Dans nos analyses, nous discuterons cependant le degré de polémique.

Aussi bien la difficulté de trancher entre les deux négations que le poids du contexte ressortent de cet exemple :

- (17) Monsieur Amato « Il est faux, dit-il [Amato] à Libération, d'opposer le progrès social et l'efficacité économique. D'ailleurs, les étrangers nous le prouvent : c'est en Allemagne où les salaires sont élevés, qu'on trouve les entreprises les plus fortes. » On ne saurait mieux résumer les carences du transport routier en France [...] C'est précisément parce qu'on oppose en permanence l'économique et le social dans ce secteur – comme dans d'autres – que les barrages ont fleuri sur les routes de novembre. **Pour ceux qui n'ont pas suivi avec constance le développement de ce conflit, précisons que monsieur Amato n'est pas syndicaliste.** Il représente dans les négociations de ces jours-ci, les « petits patrons » de l'Unotra, eux qu'on taxe avec quelques raisons parfois, de dureté sociale. (Lib 5)

Le locuteur a-t-il pour but de donner une description de monsieur Amato en le caractérisant par le fait d'être un non-syndicaliste ou bien veut-il polémiquer contre un point de vue selon lequel Amato serait syndicaliste ? On pourrait en premier lieu opter pour une lecture descriptive, vu le contexte qui semble vouloir informer d'un état de choses : *Pour ceux qui n'ont pas suivi avec constance le développement de ce conflit, précisons que, etc.* La négation descriptive servirait ainsi à caractériser Amato. Nous penchons cependant pour l'interprétation polémique, étant donné que les paroles citées d'Amato sont celles que les lecteurs de *Libération* attribueraient plutôt à un syndicaliste qu'à un « petit patron » : la propagande pour l'augmentation des salaires fait normalement partie du discours syndicaliste. Ces instructions contextuelles font ainsi ressortir le point de vue sous-jacent « Amato est syndicaliste » et, par conséquent, l'interprétation polémique de l'énoncé nié. Le passage *Pour ceux qui n'ont pas suivi avec constance le développement de ce conflit, précisons que...* associe ce point de vue à une voix collective. Nous interprétons cet

exemple comme une façon du locuteur de dire : « Pour ceux qui déduisent qu'Amato, ayant certaines idées, est syndicaliste, précisons, etc. ». La négation opère ainsi une rectification de cette voix collective, ce qui est en effet indiqué linguistiquement par l'impératif *précisons*.

À quoi bon donc se servir de la négation si elle correspond dans certains cas à l'affirmation ? De notre point de vue, c'est justement parce qu'elle apporte quelque chose au-delà d'une affirmation, notamment une polyphonie, une opposition de deux idées, ne serait-ce que pour la soumettre à l'interlocuteur.

2.3.2.3 Négation métalinguistique

En pragmatique, les chercheurs discutent aussi la négation métalinguistique, souvent décrite comme une variante de la négation polémique (Ducrot 1984, p. 217 ; Horn 1989, p. 362 et Moeschler 1992, p. 8-25, 1996, p. 140). La négation métalinguistique contredit un énoncé effectivement prononcé antérieurement dans le discours, qu'on a besoin de corriger : *Jean n'est pas intelligent, il est génial !* Cet énoncé est vu comme une réponse à *Jean est intelligent*. La négation métalinguistique s'en prend aux mots mêmes du locuteur précédent, à la différence de la négation polémique, qui s'oppose à un être discursif, que celui soit réellement représenté ou non dans la situation discursive. Horn (1989) donne l'exemple suivant d'une négation métalinguistique. Il s'agit d'une correction adressée à un anglophone (par un francophone) : *Non. Je n'ai pas "cuupee la vee-and", j'ai coupé la viande*¹⁰².

¹⁰² Ducrot (1984, p. 217-218) a mis en évidence des caractéristiques particulières de la négation métalinguistique, qui la différencient de la négation polémique. Premièrement, la négation métalinguistique rejette les présuppositions. Ainsi, dans *Le roi de France n'est pas chauve, parce que la France n'a pas de roi !*, la présupposition "il y a un roi en France" est rejetée. La négation polémique maintient, par contre, les présuppositions : dans l'énoncé *le roi de France n'est pas chauve*, la présupposition "Il existe un roi en France" est maintenue. Le deuxième critère est que la négation métalinguistique viole la *loi d'abaissement* et inverse l'orientation argumentative sur une échelle descendante ; selon la loi d'abaissement, certains morphèmes, dont la négation, orientent vers le moins sur une échelle descendante. Ainsi, l'énoncé nié *il ne gagne pas le SMIC* oriente vers la conclusion : "il gagne moins que le SMIC". La négation polémique respecte donc la loi d'abaissement et la co-orientation argumentative sur une échelle descendante : *Il ne gagne pas le SMIC, il n'a même pas assez pour payer son loyer*. Dans le cas d'une négation métalinguistique, la loi d'abaissement est en revanche violée : l'énoncé *il ne gagne pas le SMIC, il gagne le double !* oriente en effet vers le plus. La loi d'abaissement et la co-orientation argumentative fonctionnent de la même façon pour les négations polémiques que pour

Toutefois, dans notre corpus, il n'y a pas d'occurrence de la négation *ne* qui pourrait être décrite comme métalinguistique.

2.3.2.4 Morphèmes négatifs

La négation *ne* est un opérateur syntactico-sémantique qui s'emploie en corrélation avec un autre élément négatif : *pas, jamais, rien, personne, aucun, plus, guère*, etc. (Riegel *et al.* p. 410-420)¹⁰³. La combinaison *ne...pas* opère une simple réfutation de la relation présentée par le verbe. Elle porte sur toute la proposition sous-entendue. Nous schématisons ci-dessous ces combinaisons et leur structure polyphonique :

combinaison de morphèmes négatifs	énoncé nié	structure polyphonique
<i>ne...pas</i>	x n'a pas fait y	neg [x a fait y]

Les autres combinaisons peuvent être considérées comme des traductions de certains aspects de la négation *ne...pas* (Muller 1991, p. 249-300 ; Boysson-Bardies 1976, p. 19 ; Riegel *et al.* 1994, p. 417-421)¹⁰⁴. Ainsi, *ne...jamais* fait intervenir un trait temporel :

<i>ne...jamais</i>	x n'a jamais fait y	neg [à une époque x a fait y]
--------------------	---------------------	-------------------------------

Les combinaisons *ne...rien, ne...personne, ne...aucun, ne...nul* font intervenir un trait nominal :

<i>ne...rien</i>	x n'a rien vu	neg [x a vu quelque chose]
<i>ne...personne</i>	x ne connaît personne	neg [x connaît quelqu'un]
<i>ne...aucun</i>	aucun x n'a fait y	neg [x a fait y]
<i>ne...nul</i>	nul x n'a fait y	neg [x a fait y]

La combinaison *ne...plus* diffère des autres morphèmes négatifs, en introduisant une présupposition du type : "il y a eu un moment où *p*".

les négations descriptives. Voir Ducrot (1980b, p. 31-35) pour une discussion plus approfondie de la loi d'abaissement.

¹⁰³ Étant donné que ces éléments négatifs (qui peuvent s'employer seul) appartiennent à différents groupes grammaticaux (adverbes, pronoms, déterminants, etc.), ils suivent des règles de placement syntaxique un peu différentes (Riegel *et al.* 1994, p. 410-420).

¹⁰⁴ Voir surtout Muller (1991, p. 249-300) pour une discussion plus approfondie des différents emplois de morphèmes négatifs qui se combinent avec *ne* : les « semi-négations ».

Dans : *x ne fait plus y*, le point de vue sous-jacent serait ainsi “actuellement [x fait y]” et le point de vue réfutant “actuellement *neg* [x fait y]” :

ne...plus	x ne fait plus y	neg [x fait actuellement y]
-----------	------------------	-----------------------------

La combinaison *ne...que* fait intervenir un trait lié à l'exclusion¹⁰⁵ :

ne...que	x ne fait que y (et rien d'autre)	neg [x fait y et autre chose que y]
----------	-----------------------------------	-------------------------------------

La combinaison *ne...guère* est considérée uniquement comme un atténuateur de la combinaison *ne...pas*, sans faire intervenir d'autres aspects. *Ne...ni...ni* introduit la coordination de deux prédicats réfutés à la fois.

Muller discute les possibilités de corréler la négation *ne...pas* avec les négations *ne...jamais*, *ne...rien*, etc. (1991, p. 313-326). Le problème des lexèmes comme *jamais*, *personne*, etc., lorsqu'ils entrent en relation avec *ne*, est que « leur trait sémantique de négation ne fait pas partie inhérente de leur définition lexicale » (p. 315). Ces morphèmes ont, à la différence de *pas*, aussi des emplois « positifs » : *j'hésite à rien écrire sur Simone Weil, tant cette femme d'exception est devenue un objet de culte* (R. Aron, cité d'après Muller 1991, p. 263). Ils peuvent également se dédoubler : *je n'ai pas besoin d'aucune preuve et ce n'est pas rien !* (Muller 1991, p. 263). À cause de ces différences, il faut, selon Muller, certaines conditions pour pouvoir corréler les morphèmes négatifs avec la négation *ne...pas*. Le terrain favorable pour qu'apparaisse l'« association négative » est le suivant : 1) les morphèmes *jamais*, etc. doivent être dans la portée de l'opérateur *ne* (cela ne veut pas dire que *ne* soit toujours présent en tant que morphème) ; 2) les morphèmes négatifs doivent se limiter à certains morphèmes conventionnels ; 3) le *ne* d'une combinaison telle *ne...rien* doit constituer l'opérateur de négation syntaxique, c'est-à-dire un « *ne...pas* réduit à *ne* » (Muller 1991, p. 313) ; 4) le morphème négatif doit, dans l'interprétation, pouvoir signifier à lui seul la négation au même titre que

¹⁰⁵ La combinaison *ne...que* est souvent décrite comme n'appartenant pas aux groupes des négations, étant donné qu'elle équivaut à « seulement » ou « uniquement ». Selon Riegel *et al.* (1994, p. 412) cependant, *la négation restrictive (ne...que)* « permet de nier les éléments complémentaires du paradigme du constituant qu'il introduit ». Les exemples *ne...que* de notre corpus entrent aussi sans problème dans la description polyphonique de la négation (voir l'exemple 66).

pas dans une phrase sans la présence de *ne* (Muller 1991, p. 313-314)¹⁰⁶. Selon Muller, les propriétés syntaxiques des morphèmes négatifs peuvent se vérifier à l'aide de tests de la reprise par *non* et *pas même*, ce qui signalerait qu'il s'agit d'un vrai opérateur de négation.

Ayant pris en compte les différences sémantiques et syntaxiques entre ces combinaisons, il nous semble que toutes ces combinaisons de négations entrent dans la description de la négation *ne...pas* proposée par la théorie de la polyphonie. Seulement les points de vue sous-jacents seront formulés différemment selon la négation en question.

2.3.3 Critères pour l'interprétation polémique de la négation

Quels sont donc les critères pour distinguer les négations polémiques des négations descriptives ? Les chercheurs travaillant dans ce domaine distinguent trois critères : la *portée de la négation*, la *nature sémantique du constituant ou de la phrase niée* et le *contexte* (Ducrot 1984 ; Moeschler 1982 ; Muller 1991 ; Nølke 1993). Afin de pouvoir analyser la fonction polyphonique et textuelle de la négation, il faut chercher les instructions syntaxiques et sémantiques données dans les énoncés niés et dans leur contexte, et de là essayer d'expliquer les interprétations que nous faisons de la négation. Nous traiterons ici chacun de ces critères.

Étant donné que les travaux auxquels nous ferons référence dans 2.3.3.1 et 2.3.3.2 traitent principalement de la négation *ne...pas*, seule cette combinaison sera illustrée dans les exemples de cette section. Les autres combinaisons se comportent parfois différemment quant à la portée, la position et la nature du prédicat nié. Cela est dû à une différence dans la composition sémantique de chacun de ces morphèmes par rapport à *pas* (Larrivée 2001, p. 111 ; Muller 1991, p. 249-254, Riegel *et al.* 1994, p. 420). Comme ces différences n'ont pas d'implications importantes pour notre analyse, nous ne les soulèverons pas ici¹⁰⁷. Dans le chapitre 3, nous essaierons d'analyser et de catégoriser les négations de notre corpus selon les critères retenus dans ces trois domaines.

¹⁰⁶ Voir sur ce point également Vikner (1978).

¹⁰⁷ Étant donné que ces morphèmes introduisent un sème nominal – *rien, personne, aucun, nul* – ou temporel – *jamais* – dont la référence est bloquée, ils se combinent difficilement avec des quantificateurs : ? *Il ne mange jamais* toujours à la maison ; ? *Il ne mange rien* beaucoup ; ? *il ne se lève plus* tard. On ne peut, pour ainsi dire, quantifier ce qui n'existe pas.

2.3.3.1 Portée de la négation

La notion de portée est beaucoup discutée en linguistique. Elle est conçue comme un phénomène syntaxique (structural) ou sémantique, ou bien les deux. Inspirée par les travaux de Heldner (1981), Moeschler (1982), Moeschler et Reboul (1994) et Nølke (1993, 1994a), nous définissons la portée comme :

la propriété structurelle et sémantique de certaines unités linguistiques comme la négation, les adverbiaux de phrase, consistant à influencer (porter sur) d'autres unités d'une phrase.

Il est important d'analyser la portée de la négation pour pouvoir identifier sa nature et son interprétation. Les problèmes concernant ce critère sont nombreux et d'une grande complexité, ce dont témoignent aussi les nombreuses études dans ce domaine¹⁰⁸. Ici, nous nous contenterons de retenir les points qui s'avéreront pertinents pour notre étude.

La portée dépend des propriétés et des règles sémantiques et syntaxiques. La négation peut porter sur une phrase entière. Dans ce cas, nous nous servons des termes *portée large* ou *négation de phrase* :

(18) Il ne mange pas.

La négation peut aussi porter uniquement sur un constituant : dans le cas suivant, sur l'adverbe *beaucoup*. Nous nous servons ici des termes *portée restreinte* ou *négation de constituant* :

(19) Il ne mange pas beaucoup

Dans la portée large, il n'y a pas d'élément qui entrave la portée. Dans la portée restreinte, certains éléments délimitent la portée. En effet, certains adverbiaux verbaux (*soigneusement, lentement*), ainsi que les quantificateurs (*beaucoup, certains, tout, peu, etc.*) peuvent restreindre la portée de la négation (Muller 1991, p. 117-122). Il y a en revanche des adverbiaux de phrase qui ne sont jamais dans la portée de la négation, comme *au contraire, malheureusement* (Nølke 1993, 25-36, 244). C'est pour cette raison que ces adverbiaux ne sont permis que dans certaines positions de la phrase¹⁰⁹ :

¹⁰⁸ Pour des études d'expression française sur la portée de la négation, voir Attal (1972, 1994), Gaatone (1971), Heldner (1981), Larrivée (2001), Muller (1977, 1991). Pour l'anglais, voir par exemple l'ouvrage de Jackendoff (1972).

¹⁰⁹ Nølke propose d'appeler *adverbe* le mot ou le groupe de mots, et *adverbial* la fonction qu'a ce mot dans la phrase. Ainsi, « [l]e même adverbe est susceptible de constituer des adverbiaux différents [...] selon le contexte, et le même type d'adverbial

- (20) Malheureusement, il ne mange pas.
 (21) Il ne mange pas, malheureusement.
 (22) * Il ne mange pas malheureusement.

À ce propos, Nølke (1993, p. 245) discute la *focalisation* de la négation : elle peut être soit *simple* (tout le rhème constitue le domaine de focalisation), soit *spécialisée* (un élément thématique ou rhématique sera focalisé). Lorsqu'elle est simple, la portée sera large. Il n'y a pas de choix apparent de la part du locuteur en ce qui concerne le *foyer* de la focalisation :

- (23) Il ne mange pas de croissants pendant la journée.

Lorsqu'elle est spécialisée, la portée de la négation sera restreinte. La focalisation spécialisée se réalise à l'aide d'un quantificateur, un adverbial verbal ou d'un complément (adjectival, adverbial, prépositionnel) délimitant le foyer. Ainsi dans :

- (24) Il ne mange pas peu de croissants.

on ne nie pas le fait qu'il mange des croissants, mais seulement qu'il en mange *peu*¹¹⁰. Dans (25), la focalisation est également spécialisée :

- (25) Jean, lui, ne mange pas de croissants.

et c'est le sujet *Jean* qui en est le foyer.

Afin de distinguer les deux types de négations, il est nécessaire, selon Nølke (1993, p. 249), d'étudier la focalisation de l'énoncé nié. Si la focalisation est spécialisée, comme dans (24) et (25), il y a plus de chances pour que la négation soit interprétée comme polémique. Si la focalisation est simple, il y a plus de chances pour que la négation soit interprétée comme descriptive¹¹¹.

peut apparaître sous forme d'adverbes différents » (1993, p. 25). Voir aussi Nølke (1990, 1993, 1994) et Guimier (1996) à propos de la classification et de la portée des adverbes/adverbiaux et des adverbes/adverbiaux d'énoncé et d'énonciation.

¹¹⁰ Le syntagme *de croissants* dans (25) pourrait en effet constituer le foyer dans un contexte, oral ou écrit, où on mettrait l'intonation d'insistance sur ce syntagme. Dans ce cas, la négation porterait sur *croissants*. Syntactiquement, il n'y a cependant rien qui impose une telle lecture.

¹¹¹ Larrivée (2001) suggère que les opérateurs qui contribuent à la focalisation d'un élément de phrase soient rassemblés sous le terme « modalisateurs ». Il nous semble intéressant de lier cette discussion avec celle sur les éléments modalisateurs sous 2.2.3.3. Les éléments focalisateurs seront ainsi des marques (subjectives) d'un sujet énonciateur. Ceci est une façon de lier les théories sur la focalisation avec celles sur la

Or, la portée syntaxique n'est pas forcément la même que la portée sémantique. Ainsi, la négation restreinte n'est pas souvent marquée syntaxiquement à l'écrit, mais se précise souvent par le contexte, ce que souligne aussi Nølke. C'est pour cette raison que nous pouvons interpréter, en fonction du contexte :

(26) Il ne mange pas de croissants.

aussi bien comme une négation de phrase que comme une négation de constituant. Les enchaînements textuels peuvent lever cette ambiguïté. Il s'agit, ci-dessous, d'une portée restreinte :

(27) Il ne mange pas de croissants. Mais il mange des brioches.

C'est le contraste entre *croissants* et *brioches* qui contribue à délimiter la portée (focalisation spécialisée) de la négation et qui favorise l'interprétation polémique de cette négation¹¹².

Il est donc nécessaire d'examiner si la portée sémantique s'arrête là où la portée syntaxique met ses bornes, ou si elle dépasse ces limites. Comment donc savoir plus précisément sur quoi porte la négation ? Heldner (1981) distingue deux facteurs décisifs : le contexte et la structure logico-sémantique de la phrase. Afin de juger de la portée de la négation, nous nous servons d'un test d'implication proposé par Heldner (1981, p. 29), à la suite de Leech (1974). Prenons, à titre d'illustration, un exemple du *Figaro* :

(28) Ainsi le jour où les Celtes célébraient la mort les Latins honoraient-ils la moisson et la vie. Mais, pas de conclusions hâtives, puisque Halloween semble les réconcilier. **Il n'y a pas lieu d'opposer les deux cultures afin de justifier la résistance à l'envahissement de la vieille Europe par les habitudes sociales américaines.** Ne sommes-nous pas tous issus du même fonds européen ? (Le paradoxe est qu'il faille s'attendre pour cette raison à ce qu'un jour une association d'Africains-Américains – entendez de Noirs – jette le doute sur la légitimité de cette tête.) Quant au phénomène commercial, il est permis de douter de son innocence. (Fig 1)

La question est de savoir si la négation porte sur toute la phrase ou uniquement sur l'adverbial *afin de justifier la résistance à l'envahissement de la vieille Europe par les habitudes sociales américaines*. Pour tester si

polyphonie, une question déjà entamée par Kronning (1996, p. 113) et Nølke (1993, p. 145-172).

¹¹² Nølke (1993, p. 223-232) présente un nombre de contextes bloqueurs et de contextes déclencheurs qui, d'après le type de focalisation, servent à trancher entre interprétation polémique et descriptive de la négation. Nous y reviendrons dans 3.1.

l'adverbial est le seul élément de sa portée, en supposant que (28) exprime une proposition vraie, il faut juger de la valeur de vérité des propositions (28') et (28''). Si (28') est jugée vraie, (28'') sera automatiquement considérée comme fausse :

(28') Il y a lieu d'opposer les deux cultures.

(28'') Il n'y a pas lieu d'opposer les deux cultures.

Selon les indications données par le contexte – *Quant au phénomène commercial, il est permis de douter de son innocence* – nous jugeons (28') vraie, c'est-à-dire qu'il y a certaines raisons pour opposer les deux cultures, et nous jugeons par conséquent (28'') fausse. Ainsi tirons-nous la conclusion que la négation porte uniquement sur l'adverbial. Heldner parle de la *base affirmative* : c'est la partie de la phrase qui n'est pas touchée par la négation, dans le cas d'une négation partielle.

Plusieurs chercheurs ont argumenté, à l'encontre de Nølke, en faveur d'une relation étroite entre la négation de phrase et la négation polémique, et entre la négation de constituant et la négation descriptive (Moeschler et Reboul 1994, p. 227-228 ; Ducrot et Schaeffer 1995, p. 702). Nous examinerons ces hypothèses dans le chapitre 3¹¹³.

2.3.3.2 Nature sémantique de l'élément nié

La signification ainsi que la structure syntaxique de la phrase ou du constituant nié sont pertinentes pour l'interprétation de la fonction de la négation. Nous introduirons deux phénomènes qui influencent la polyphonie d'un énoncé nié : les expressions scalaires et les verbes modaux. Dans l'analyse, nous en évoquerons également d'autres.

Parmi les éléments sémantiques qui sont censés influencer l'interprétation de la négation figurent les phénomènes scalaires (Ducrot 1980b 27-39 ; Muller 1991, p. 42-45, 60-72 ; Nølke 1993, p. 253-59). Les

¹¹³ À propos de la portée des morphèmes négatifs, Larrivée (2004, p. 62) réfute l'idée soutenue par plusieurs chercheurs que la position de la négation dans la phrase serait le critère décisif en ce qui concerne sa portée. Il propose au contraire que la portée de la négation relève du rattachement sémantique entre le morphème négatif et le prédicat. Ceci parce que le prédicat « organise la forme, la structure et l'interprétation de la proposition ». Ainsi, la négation dans *Le pauvre homme n'a pas de femme et onze enfants* ne porte pas sur *onze enfants* en vertu des règles de position syntaxique. De cette façon, tout morphème négatif peut avoir une portée large (*ne* seul l'a en principe toujours) ou restreinte. Cette hypothèse est intéressante à retenir, entre autres pour la question des *pas* seuls dans 3.3.2.1, étant donné que notre étude sort du cadre strictement syntaxique.

mots et expressions scalaires sont des lexèmes qui se placent sur une échelle dont les pôles représentent des termes opposés, tels que *nouveau-vieux* ; *grand-petit* ; *simple-difficile* ; *heureux-malheureux* ; *riche-pauvre*. Dans l'exemple *il n'est pas malheureux*, c'est *malheureux* qui est scalaire. La négation d'un mot scalaire n'amène pas nécessairement l'opposé du terme non nié. La négation d'un prédicat scalaire crée, selon Nølke, une espèce de fusion, qui est ainsi interprétée comme descriptive (1993, p. 254)¹¹⁴. Ainsi, *pas malheureux* ne s'oppose pas automatiquement à *malheureux*, c'est-à-dire que *pas malheureux* ne signifierait pas, nécessairement, « heureux » (qui est l'opposé de *malheureux*). L'énoncé *il n'est pas malheureux* pourrait signifier *il est assez heureux* ou *il est peu heureux*. Il est donc tout à fait possible de placer *pas malheureux* n'importe où sur l'échelle *heureux-malheureux*, sauf sur le pôle *malheureux*¹¹⁵. La signification d'un scalaire nié est par conséquent floue, comparée à celle d'un mot scalaire non nié. C'est à cause de cette fusion sémantique (négation et mot scalaire) que ces chercheurs argumentent pour une lecture descriptive des négations de termes scalaires : il est difficile d'y repérer le point de vue sous-jacent. Dans (29), c'est le scalaire *bien* qui fusionne avec la négation :

(29) Les deux enfants ne se connaissent pas bien.

Cet énoncé s'utiliserait normalement dans le sens “ces personnes se connaissent peu” et non pour réfuter le point de vue “ces enfants se connaissent bien”. Il existe dans le langage beaucoup de phrases niées contenant un mot scalaire qui sont plus au moins lexicalisées : *c'est pas mal*, *il n'est pas bête*, etc. Le point de vue réfuté est, dans ces cas, plus ou moins effacé.

Un type de prédicat qui, par contre, donne lieu à une lecture polémique sont les expressions modales, comme les verbes modaux : *pouvoir*, *devoir*

¹¹⁴ Il est intéressant de comparer avec un énoncé tel *Ceci n'est pas une pizzeria* emprunté à Katz (1972), où cette fusion est entravée par le fait que *pizzeria* n'a pas d'antonyme, mais entre en une relation multiple avec d'autres membres du paradigme visé. Selon le contexte, le prédicat *pas une pizzeria* peut désigner aussi bien un bistrot, une salle d'attente du médecin, ou un salon de coiffure, etc.

¹¹⁵ L'interprétation descriptive reposerait ainsi sur cette binarité que proposent Attal (1979, p. 169) et Callebaut (1991, p. 42-45) : nous savons que cet énoncé sera normalement utilisé pour informer sur le degré de bonheur d'une personne, et pour cette raison se rapproche d'une affirmation. À comparer avec l'énoncé nié *Ce n'est pas une pizzeria* (voir note 114 ci-dessus), qui sera en principe impossible à traduire en une affirmation puisqu'il manque la spécificité des énoncés niés contenant des termes scalaires et binaires (le référent de *ce* peut avoir un nombre *n* de propriétés).

et *falloir*. Ces verbes véhiculent dans leur sémantisme même l'idée d'une alternative, c'est-à-dire d'une polyphonie¹¹⁶. Weinrich décrit les verbes modaux comme des éléments dont le trait essentiel et commun est la « mise en suspense de l'action » qu'ils modifient (1989, p. 191-197). Cette mise en suspense est accentuée par le fait que ces verbes sont souvent au futur ou au conditionnel¹¹⁷, suivis par un infinitif par définition atemporel, et qui ne peut donc pas signaler la réalisation d'une action¹¹⁸.

La signification du verbe *falloir* peut être spécifiée par le trait sémantique INJONCTION (Weinrich 1989, p. 196-197). C'est le même trait qui caractérise l'impératif. *Falloir* signifie ainsi qu'il y a incitation de l'interlocuteur (ou au locuteur) de devenir le sujet d'une action. Étant donné que ce verbe s'utilise avec le morphème *il* impersonnel, il s'agit souvent d'une incitation à une action collective, à une action gouvernée par une « norme sociale ». Dans le cas où cette incitation serait dirigée vers une personne individuelle, il faut dénommer cette personne : *Il ne faut pas que tu mentes*. Si l'on n'agit pas conformément à cette norme, il y aura implicitement une espèce de sanction. Si *falloir* est nié, la sanction sera dirigée contre l'action éventuelle. Ainsi, il nous semble logique que *falloir*, de par son sémantisme, entraîne une polyphonie lorsqu'il est combiné avec la négation. Le point de vue sous-jacent incite ainsi à une action, une incitation qui est ensuite réfutée par la négation : « il faut faire x », et *neg* « il faut faire x ».

Dans l'analyse menée au chapitre 3, nous discuterons, avec des exemples à l'appui, l'interprétation polyphonique des énoncés niés contenant des mots scalaires et des verbes modaux.

¹¹⁶ D'autres éléments modaux véhiculant une polyphonie sont le *si* hypothétique et le conditionnel épistémique. Voir sur ce point Nølke (1993, p. 225). Pour une analyse de la polyphonie et le verbe *devoir*, voir également Kronning (1996).

¹¹⁷ Il faut rappeler que le conditionnel *épistémique* signale généralement une information empruntée à une source hors texte. Voir à ce propos Kronning (2002, 2005) et la note 74. Pour une analyse du verbe *devoir* au conditionnel voir également Dendale (1999).

¹¹⁸ Nølke (1993, p. 253) entame une discussion sur la polyphonie en relation avec le mode d'action et l'aspect des verbes. Il constate que l'aspect duratif (ainsi que les verbes imperfectifs) est lié à la fonction descriptive et que l'aspect ponctuel (ainsi que les verbes perfectifs) est lié à la fonction polémique. Nous trouvons cette discussion intéressante mise en relation avec le raisonnement de Weinrich. Cette question étant pourtant extrêmement complexe, il nous semble qu'il faut considérer les propos de Nølke comme des hypothèses.

2.3.3.3 L'énoncé nié : le contexte et les points de vue dynamiques

Dans cette étude, nous utiliserons le terme « contexte » dans le sens d'« entourage linguistique de l'énoncé d'analyse », en particulier l'énoncé contenant la négation *ne*. Le contexte est en effet construit par des relations transphrastiques entre l'énoncé nié (composé par le pdv 1 et le pdv 2) et son environnement linguistique¹¹⁹. C'est souvent cette relation entre les deux points de vue de la négation et son contexte qui déclenche l'interprétation polyphonique de l'énoncé négatif. Nous ne nous occuperons pas uniquement du *micro-contexte* (les éléments linguistiques directement précédant ou suivant la phrase) mais également du *macro-contexte* (l'entourage textuel) et du *contexte interne des lexèmes*. Nous évoquerons aussi, à propos du genre, le *contexte extralinguistique* (éléments relatifs à la situation d'énonciation : type de texte, fonction du texte, lieu d'énonciation, relation entre interlocuteurs)¹²⁰. À l'instar de Kleiber (1997, 1998), nous définissons le contexte extralinguistique non seulement comme la relation entre l'unité phrastique et l'environnement situationnel, mais comme la relation entre l'unité analysée dans son environnement textuel et son environnement situationnel. Ceci est important pour l'analyse des êtres discursifs, qui, à un certain degré, pourront être associés aux êtres du monde (voir aussi Nølke, Fløttum et Norén 2004, p. 99-101).

Par micro-contexte, nous entendons plus précisément les éléments qui vont au-delà du sujet, du prédicat et des (éventuels) objets de l'énoncé nié : il s'agit d'éléments hors du noyau de l'énoncé nié, qui peuvent entretenir des relations transphrastiques avec celui-ci (les anaphores, les pronoms, les connecteurs, etc.) ; ces éléments contribuent nécessairement à construire le sens des énoncés. Pourtant, il est important de ne pas oublier, lorsqu'on effectue une analyse prenant en considération le contexte, qu'on ne connaît *jamais* le contexte dans son intégralité. Il faut toujours à un moment donné émettre une hypothèse sur ce qu'a voulu dire le locuteur, c'est-à-dire se décider pour telle ou telle interprétation¹²¹.

¹¹⁹ Pour l'établissement de cette définition, nous nous sommes inspirée de Kleiber (1994, p. 9-22 ; 1997, p. 11-31 ; 1998, p. 123-134) et de Ducrot et Schaeffer (1995, p. 771-775).

¹²⁰ À ce propos, nous évoquerons la notion de *contraintes situationnelles* de Charaudeau (2001) déjà mentionnée en 2.1.1.1 et 2.1.1.2.

¹²¹ Dans la langue parlée, on a recours à un facteur très important pour l'interprétation des négations, notamment la prosodie et la façon dont on accentue les différentes unités linguistiques d'un énoncé. L'accent d'insistance donne souvent des indications assez claires sur la portée de la négation. Cet accent focalise sur l'élément mis en valeur par la

Adoptant une vue dynamique du concept de contexte, Kleiber (1994, p. 12, 16) fait remarquer qu'il ne suffit pas de dire « c'est le contexte qui... », c'est-à-dire que le contexte est l'ensemble des facteurs qui influencent l'interprétation. Il faut également expliquer comment les unités d'analyse, dans différents environnements, donnent tel ou tel effet de sens. Cela veut dire que le contexte n'est pas prédéterminé, mais construit pendant l'interprétation de la phrase elle-même. Selon Kleiber, le contexte est ainsi un élément constitutif de l'interprétation et non pas un « *contexte-Samaritaine*, dans lequel on trouve finalement tout ce qu'on cherche », un contexte qui entre en ligne de compte uniquement en cas de besoin (1997, p. 20).

Dans la même lignée, Ducrot et Schaeffer (1995) décrivent le sens d'un énoncé comme relatif. La phrase comporte des instructions, des constantes, qui contribuent à la construction du contexte adéquat pour l'interprétation de l'énoncé. Or, puisque les contextes d'une phrase varient, il y aura un nombre infini de sens potentiels pour chaque énoncé. Le contexte d'une phrase, selon Ducrot, n'est certes pas prédéterminé mais déterminé par les instructions ainsi que par l'interprétation de l'énoncé. De cette façon, les approches de Kleiber et de Ducrot et Schaeffer se ressemblent : c'est dans les deux cas une conception dynamique de la notion de contexte¹²². Les instructions opèrent ainsi dans les deux sens. Appliquée à l'analyse de la négation, les instructions relatives données par le contexte contribuent ainsi à la construction du sens de l'énoncé négatif, et les instructions inhérentes à

négation (Nølke 1993). Dans un corpus écrit, on n'a pas accès à cet instrument identifiant, mais on se base sur des indications formelles syntaxiques, comme le clivage, les adverbiaux de phrase en incise, et des indications sémantiques dans le contexte, de contraste par exemple. Ce sont tous des marqueurs d'accentuation de certaines parties d'un énoncé. Il est vrai qu'il n'y a pas de prosodie dans la langue écrite ; or, ces marqueurs circonscrivent tout de même les courbes intonatives et prosodiques *possibles* des énoncés. Soulignons que ces courbes intonatives seront des données *secondaires* par rapport aux marqueurs sémantico-syntaxiques.

¹²² À ce propos, Ducrot et Schaeffer (1995, p. 772) donnent comme exemple la description polyphonique de la négation : « Non seulement les phrases catégorisent des situations données indépendamment du discours, mais elles construisent souvent leur propre situation d'énonciation. [...] l'énoncé d'une phrase négative "Pierre n'est pas venu" présente, en même temps qu'il le rejette, le point de vue positif selon lequel Pierre est venu. [...] D'où des réponses possibles comme "Mais je n'ai jamais prétendu cela !" . L'énoncé projette ainsi, en vertu de la phrase qu'il réalise, sa propre situation de discours. [...] Un problème essentiel pour la pragmatique est de déterminer les rapports entre ces deux situations, interne et externe à l'énoncé, de voir comment la seconde intervient dans la construction de la première, et comment toutes les deux interfèrent dans l'interprétation de l'énoncé. ».

la phrase niée aident à construire le contexte nécessaire. Ceci est illustré dans 2.2.2.2, où nous avons discuté la relation entre la formulation du point de vue sous-jacent et le contexte. Kleiber (1994, p. 17) constate aussi que « L'exigence du contexte est inscrite dans le sens instructionnel même » ; les expressions indexicales (*moi, ici, maintenant, etc.*) en sont des exemples par excellence.

C'est à propos de ces relations établies entre les points de vue de la négation avec son contexte que nous utiliserons la notion de *point de vue dynamique*. Le terme est emprunté à Anscombe et Zaccaria (1990), qui s'en sont servi pour expliquer la reprise anaphorique de points de vue véhiculant une polyphonie (1990, p. 88-90). Ils montrent comment la reprise d'un *espace discursif*¹²³, sous forme d'une expression anaphorique dans un énoncé nié, peut témoigner d'une négation polémique. Selon ces chercheurs, cette interprétation dépend de l'ambiguïté des anaphores telles que *ça, le, etc.* L'exemple *Pierre ne vient pas parce que ça m'embête* est en effet ambigu, faute de contexte : soit le locuteur est embêté par le fait que Pierre ne vient pas, soit il l'est parce que Pierre vient. En d'autres termes, l'anaphore *ça* représente un point de vue *dynamique*, dans ce sens qu'elle peut représenter soit le point de vue positif sous-jacent, soit le point de vue négatif asserté¹²⁴. Ainsi, ces deux interprétations sont possibles : *Pierre ne vient pas parce que ça m'embête (=qu'il vienne)* et *Pierre ne vient pas parce que ça m'embête (=qu'il ne vienne pas)*. Dans un énoncé positif, on n'aura pas cette ambiguïté. Ainsi dans *Pierre le fera parce que ça m'embête*, seule l'interprétation *qu'il le fasse* est possible et non *qu'il ne le fasse pas* (1990, p. 92-105). C'est ainsi *ça* qui indique la négation polémique de cet exemple¹²⁵.

Tout en conservant leur idée de « reprise » de points de vue, nous avons élargi la définition de la notion de point de vue dynamique d'Anscombe et Zaccaria, afin de couvrir aussi d'autres phénomènes (de reprise) textuels. Ainsi, nous ne considérons pas uniquement la reprise ambiguë de points de vue par anaphores, et son jeu avec la négation polémique, mais également d'autres types de reprises et, nous allons le voir, des *anticipations* des

¹²³ Le terme « espace discursif » nous semblant superflu, nous ne l'utiliserons pas dans nos analyses ; nous leur emprunterons seulement le terme « point de vue dynamique ».

¹²⁴ Chez Anscombe (1991), « dynamique » signifie ainsi « qui peut varier ».

¹²⁵ Il faudrait ajouter que ce phénomène d'ambiguïté est aussi lié au type de connecteur choisi pour enchaîner *p* et *q*. *Pierre ne le fera pas* et *ça m'embête* semblent pencher pour l'interprétation *il ne le fera pas*. Certains connecteurs semblent opérer une sélection parmi les points de vue. *Mais* et *pourtant*, par exemple, enchaînent sur le pdv 2 de la négation, c'est-à-dire la réfutation.

points de vue du texte. Nous traiterons ce phénomène aussi en termes d'*enchaînement* ou de *co-orientation* entre points de vue. Dans notre étude, le point de vue dynamique sera donc défini comme :

deux ou plusieurs points de vue, explicites ou sous-jacents, portant chacun un contenu sémantique avec la même orientation argumentative. Le point de vue dynamique est ainsi formé d'enchaînements de points de vue, portant le même argument de base.

L'exemple (30) est une première illustration de la formation de deux points de vue dynamiques (dyn 1 et dyn 2) :

- (30) En 1971, le législateur reconnaissait les droits des enfants adultérins, à hauteur de la moitié de ceux des enfants légitimes. Demain les droits seront les mêmes pour tous. Indéniablement, c'est une révolution. La proposition de loi du député Alain Vidalies, qui affiche aussi l'intention de protéger le conjoint survivant, change là encore, une donne séculaire. **Les héritiers par alliance gagnent du terrain par rapport aux héritiers du sang. L'époux ou l'épouse ne vaudra pas moins que le grand-père ou le neveu du défunt, comme c'était le cas jusqu'à présent.** (Fig 12)

Dans l'établissement d'un point de vue dynamique, nous dirons que les deux points de vue de l'énoncé réfutant reprennent ou anticipent des points de vue présentés ailleurs dans le texte. Ainsi, le pdv 1 de cet énoncé nié "L'époux ou l'épouse vaudra moins que le grand-père ou le neveu du défunt" *anticipe* le pdv "comme c'était le cas jusqu'à présent" (le *ce* égale au pdv 1) et le pdv 2 "L'époux ou l'épouse ne vaudra pas moins que le grand-père ou le neveu du défunt" *reprend* le pdv "Les héritiers par alliance gagnent du terrain par rapport aux héritiers du sang". Cette reprise ou l'anticipation est la base de la formation d'un point de vue dynamique. Les points de vue formant le dyn 1 et le dyn 2 respectivement sont ainsi co-orientés vers la même conclusion.

Tous les points de vue individuels d'un texte, sous-jacents ou explicites, ont la potentialité de faire partie d'un point de vue dynamique. Cette notion nous aidera à rendre compte des relations sémantico-argumentatives entre les points de vue de la négation et d'autres points de vue du texte, ou la relation entre deux ou plusieurs énoncés niés. Les points de vue dynamiques donnent lieu à une *polyphonie textuelle* qui montre comment la polyphonie de la négation s'étend à des unités textuelles plus larges. Pour nous, il s'agira de décrire comment les deux points de vue de la négation forment des points de vue dynamiques avec d'autres points de vue du texte

– sous-jacents ou explicites – dans la construction argumentative du texte (nous traiterons de cette question surtout dans le chapitre 4).

En voici un autre exemple :

- (31) C'est dire que ces vingt et un mois de gouvernement Barak auraient pu déboucher sur une esquisse de paix entre les deux peuples. C'est dire aussi l'ampleur, historique, du ratage. **a) Ehoud Barak n'a convaincu ni les Israéliens ni les Palestiniens.** Ces derniers ont eu, à tort ou à raison, la perception d'avoir affaire à un interlocuteur changeant, froid et insaisissable. Il leur a paru poursuivre des objectifs contradictoires : extension des colonies en Cisjordanie et à Gaza tout en assurant vouloir un État palestinien viable aux côtés d'Israël. Il leur a semblé tenir un double langage : déclarations engageantes sur Jérusalem un jour pour les retirer le lendemain. Il a donné à l'Autorité palestinienne le sentiment de sous-estimer la colère des résidents de Cisjordanie et Gaza. Résultat d'années de frustrations et d'humiliations, elle allait déboucher sur la révolte armée de ces derniers mois, après qu'un artificier nommé Ariel Sharon, précisément, eut allumé les premiers feux en allant faire de la provocation sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem. **b) Mais Ehoud Barak n'a pas convaincu les Israéliens non plus.** **c) Il n'a jamais eu la majorité parlementaire pour sa politique palestinienne.** À son propre électorat il a donné l'image de l'arrogance intellectuelle, du mépris de toute pédagogie politique et, *in fine*, celle d'un homme qui, annonçant la paix, amenait une manière de guerre avec les Palestiniens. **d) Ces derniers n'ont guère aidé Ehoud Barak.** (Mon 10)

Dans ce passage, nous avons deux points de vue dynamiques en opposition : “Barak convaincra/aurait pu convaincre les participants du conflit” et “Barak n'a pas convaincu les participants du conflit”¹²⁶. Le premier est formé par les points de vue sous-jacents des énoncés niés “Ehoud Barak convaincra les Israéliens et les Palestiniens”, “Il a eu la majorité parlementaire pour sa politique palestinienne (à une époque)”, “Mais Ehoud Barak convaincra les Israéliens”, “Ces derniers (les Palestiniens) ont beaucoup aidé Ehoud Barak”. Le deuxième point de vue dynamique “Barak n'a pas convaincu les participants du conflit” est formé

¹²⁶ Il serait peu commode de toujours présenter, dans le texte, les (deux, trois, quatre, etc.) points de vue qui composent les points de vue dynamiques, et qui seront explicités dans les schémas (voir chapitre 4). Ainsi, dans (31) : “Barak convaincra/aurait pu convaincre les participants du conflit” et “Barak n'a pas convaincu les participants du conflit” résument le contenu des points de vue formant les points de vue dynamiques de cet exemple : les éléments rentrant dans un point de vue dynamique ont, rappelons-le, la même visée sémantico-argumentative.

par les points de vue réfutants des mêmes énoncés. Dans cet exemple, la polyphonie s'étend ainsi dans le texte, au-delà de l'énoncé isolé.

Le contexte dynamique implique des phénomènes comme les *relations paradigmaticques*, les *anaphores*, les *déictiques* et les *relations sémantico-syntaxiques* entre les phrases (Ducrot et Schaeffer 1995, p. 764)¹²⁷. Les points de vue dynamiques se construisent et s'identifient en fonction de certaines conditions sémantico-syntaxiques que ces phénomènes entretiennent avec d'autres éléments textuels.

Les *relations paradigmaticques*, d'abord, concernent par exemple les relations entre des éléments sous-jacents ou présupposés – non présents dans le texte – et les éléments présents dans le texte, faisant partie du même paradigme. En termes de polyphonie, il s'agit d'une relation entre les points de vue présupposés et posés ainsi que, dans cette étude, de la relation entre ces points de vue hiérarchiques (présupposés et posés) et ceux de la négation. Cette problématique sera pertinente, par exemple, lorsque nous examinerons les adverbiaux paradigmatisants¹²⁸, les négations *ne ...que*, *ne...plus* ainsi que les verbes factifs. Voici un exemple où l'adverbial paradigmatisant *À l'heure où une nouvelle administration s'installe à Washington* déclenche l'interprétation polyphonique et la formation de deux points de vue dynamiques :

- (32) Chez les Palestiniens, dans le monde arabe, mais aussi tout autour de la planète, Sharon est perçu, sinon comme un adversaire, du moins comme un incorrigible fauteur de trouble. **À l'heure où une nouvelle administration s'installe à Washington, sans doute moins amicale que la précédente, Israël ne se simplifie pas la vie.** Là aussi, le vote de demain représente un bond en arrière. (Fig 9)

Cet élément paradigmatisant introduit, dans le contexte de l'énoncé nié, un point de vue co-orienté avec le point de vue réfutant (pdv 2). Le point de vue dynamique 2 est ainsi formé par "À l'heure où une nouvelle administration s'installe à Washington" et "Israël ne se simplifie pas la vie". L'élément paradigmatisant opère en même temps un choix dans un paradigme (les adverbiaux de temps) et signale que d'autres membres de ce paradigme (*il y a deux ans, sous la précédente administration, etc.*) pourraient enchaîner avec le point de vue réfuté (pdv 1) : "Israël se

¹²⁷ Les éléments que nous traiterons sous « anaphores » peuvent aussi être désignés comme des « déictiques ». Voir la section 1.1 et la note 4.

¹²⁸ Sur le rôle des unités paradigmatisantes en tant que marqueurs de polyphonie de la négation, voir aussi Nølke (1993, p. 252)

simplifiait la vie” impliquant, dans ce contexte, le point de vue selon lequel “Israël était protégé par les États Unis”.

Les *anaphores* (des éléments co-référentiels), ensuite, entretiennent de par leur nature des relations avec d’autres phrases. Exemplifions le point de vue dynamique avec les tours de parole échangés entre (A) et (B) :

- (33) (A) – Je **ne peux pas** tout faire à la maison.
(B) – Je **n’ai pas** dit ça !

La polyphonie de la réplique de (A) est ici déclenchée par nos connaissances du monde. Si quelqu’un prononce la parole de (A), nous interprétons cet énoncé, faute d’autre contexte, comme une manière de sous-entendre que “tu penses que je peux tout faire à la maison”. L’anaphore *ça* de (B) entretient une relation transphrastique et dynamique avec le point de vue sous-jacent de (A) : “personne A peut tout faire à la maison”. Ce point de vue anticipe, en d’autres termes, le point de vue *ça* formant avec lui un point de vue dynamique (dyn 1). L’anaphore constitue de cette façon un marqueur de polyphonie de la négation de (A), dans la mesure où elle explicite la subdivision de l’énoncé en deux points de vue ; en paraphrasant (B), nous aurons en effet : *Je n’ai pas dit que tu peux tout faire à la maison !*

Les *relations sémantiques* entre les phrases comportent les phénomènes décrits par la TADL d’Anscombe et Ducrot (1983) et Ducrot (1972 et 1980b) : les connecteurs, les échelles argumentatives, l’orientation argumentative d’un point de vue, etc. Ce sont ce que nous appellerons des *structures relationnelles de polyphonie* (voir 3.3.2.2.). Voici un exemple d’une orientation argumentative déclenchée par *p mais neg q* :

- (34) Entrés en possession de notre « code-source » biologique, nous sommes en mesure de développer des applications qui serviront à prévenir, soigner et guérir des maladies en tenant compte du patrimoine génétique. **Mais la publication du génome ne fait qu’ouvrir la page de garde d’un « grand livre de la vie », dont il reste à comprendre le texte, et à déchiffrer des recettes bien plus compliquées qu’on le pensait.**
(Lib 15)

Le point de vue *p* “Entrés en possession de notre ‘code-source’ biologique, nous sommes en mesure de développer des applications qui serviront à prévenir, soigner et guérir des maladies en tenant compte du patrimoine génétique” a une orientation argumentative vers le point de vue conclusif *C* : “La découverte de notre ‘code-source’ biologique nous donnera toutes les réponses aux questions concernant les maladies de l’homme”. Ce point de vue dynamique est repris et réfuté dans *q* “Mais la publication du

génomique ne fait qu'ouvrir la page de garde d'un 'grand livre de la vie'". Ce point de vue q forme également un point de vue dynamique avec le point de vue y "il reste à comprendre le texte, et à déchiffrer des recettes bien plus compliquées qu'on le pensait" orientant ensemble vers non-C : "La découverte de notre 'code-source' biologique ne nous donnera pas toutes les réponses aux questions concernant les maladies de l'homme".

Nous reviendrons dans nos analyses de la polyphonie textuelle à ces facteurs (relations paradigmatiques, anaphores et relations sémantico-syntaxiques) pertinents pour l'établissement du contexte dynamique.

2.3.3.4 Contexte interne

Selon Kleiber (1994) et Anscombe (2001), une phrase isolée n'est pas dépourvue de contexte. Ces deux chercheurs proposent, dans ce cas, que le contexte est représenté par les enchaînements possibles stéréotypés (basés sur nos connaissances) que nous attribuons aux mots ou aux phrases. Il s'agit, selon Kleiber, d'un « contexte par défaut » (1994, p. 16). Cet aspect est soulevé par Anscombe (2001), par Carel et Ducrot (1999) et Ducrot (2001) comme un développement de la TADL, même s'ils ne l'abordent pas en termes de contexte. Dans la TADL, l'orientation argumentative a toujours été associée à l'énoncé, mais dans leurs nouvelles approches, l'argumentation s'inscrit à l'intérieur même du lexique. Selon Anscombe, on peut décrire la signification de différents lexèmes en les associant aux phrases stéréotypées, partagées par une communauté linguistique¹²⁹. Ainsi, un lexème comme *chercher* s'explique à partir de phrases stéréotypes, telle que *quand on cherche on trouve*, attachées à ce lexème. Carel (2001 p. 10-22) et Ducrot (2001, p. 22-41) décrivent *l'argumentation interne* des lexèmes comme des mots et des enchaînements en *donc* et en *pourtant*. L'argumentation interne pour *chercher* pourrait ainsi être décrite à partir des deux aspects *chercher donc trouver* et *chercher et pourtant ne pas trouver*. Cela expliquerait pourquoi il est plus difficile de trouver un contexte où il serait naturel de dire *elle a cherché et pourtant elle a trouvé* que de dire *elle a cherché et pourtant elle n'a pas trouvé*. Ces contextes

¹²⁹ Pour l'établissement de la théorie des stéréotypes, Anscombe a été inspiré par les hypothèses de Putnam (1975) dans « The Meaning of Meaning » ainsi que par celles de Fradin (1984) dans « Anaphorisation et stéréotypes nominaux ».

inhérents aux lexèmes seront en jeu dans différents énoncés où figure *chercher* : *bien qu'elle ait cherché, elle n'a pas trouvé*¹³⁰.

À partir de ces concepts, nous interpréterons dans certains cas la polyphonie de la négation comme la négation du contexte interne d'un lexème. Il s'agit d'une phrase stéréotypée ou d'une doxa, qui peut être décrite comme des paraphrases de ces lexèmes¹³¹. C'est là une adaptation et une simplification des approches d'Anscombe, comme de celles de Carel et Ducrot. Nous opterons pour une méthode proche de celle d'Anscombe, étant donné que la discussion sur les phrases stéréotypées convient mieux à notre analyse des points de vue idéologico-argumentatifs. Dans cette optique, nous essaierons de décrire les lexèmes en termes de *séquences stéréotypées* dans le chapitre sur la polyphonie textuelle (chapitre 4), et de *doxas internes* dans le chapitre sur la rhétorique (chapitre 5). Enfin, nous chercherons à identifier les êtres discursifs associés aux séquences stéréotypées réfutées.

¹³⁰ Le sens stéréotypé s'applique plus facilement aux noms communs, à savoir les mots dits « pleins », comme les noms, les adjectifs et les verbes. Ducrot affirme que le sens d'un mot plein (par opposition aux « mots outils ») est constitué par son « argumentation », c'est-à-dire par un ensemble d'enchaînements. Un nom propre se prête moins facilement à une analyse à partir de l'idée d'un contexte interne. Pourtant, il y a certainement des noms propres pour lesquels on peut construire une argumentation interne, des personnes célèbres et mythiques par exemple : *Napoléon*, *Jeanne d'Arc*. Les séquences internes peuvent évidemment changer selon la situation, la langue, le genre, etc. Selon cette perspective, il n'y aurait donc pas ce qu'on appelle traditionnellement un sens littéral.

¹³¹ Anscombe donne la définition suivante du terme *stéréotype* : « le stéréotype d'un terme est une suite ouverte de phrases attachées à ce terme » (2001, p. 60).

DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DU CORPUS

3 Repérage des critères amenant l'interprétation polémique

Nous procéderons à présent à l'analyse des critères présentés dans 2.3.3, ce qui nous permettra de distinguer les négations à fonction descriptive de celles à fonction polémique dans notre corpus. Nous chercherons les instructions syntactico-sémantiques données dans les énoncés niés et dans leur contexte, afin d'appuyer les interprétations que nous en faisons. De plus, nous essaierons de catégoriser, de quantifier et de décrire les marqueurs induisant une interprétation polémique. À la fin du chapitre, nous présenterons un tableau récapitulatif montrant la répartition entre les catégories marqueurs distinctifs et définitionnels. L'interprétation polémique dépend souvent d'une combinaison de marqueurs (sémantiques, syntaxiques et contextuels). Les unités qui entraînent une interprétation polyphonique seront nommés marqueurs polyphoniques¹³².

3.1 Critère 1 : portée

Nous avons dit dans 2.3.3.1 que certains chercheurs dans le domaine de la pragmatique optent pour un lien fort entre la négation de phrase et la négation polémique, et entre la négation de constituant et la négation descriptive (Moeschler 1982, p. 33 ; Moeschler et Reboul 1994, p. 272-228 ; Ducrot et Schaeffer 1995, p. 702). À ce propos, Heldner (1981, p. 9) soutient que seule la proposition peut être vraiment niée « si par “nier” on entend “inverser la valeur de vérité de” », c'est-à-dire qu'il faut, pour nier au sens propre du terme, au moins l'unité *sujet-prédicat*. Ce qu'elle propose semble coïncider avec la conception polyphonique de la négation en tant qu'opérateur énonciatif de réfutation d'une proposition affirmative. Ducrot et Schaeffer (1995, p. 702) affirment que la négation portant uniquement sur un constituant se prête moins facilement à une lecture

¹³² Tous les marqueurs polyphoniques ne seront pas discutés ici : dans le bilan du chapitre 3, nous renvoyons à d'autres chapitres pour une explication de *séquences stéréotypées* et de *questions rhétoriques*.

polémique, comme dans *L'élection de Giscard n'était pas probable, mais certaine* ou *Ce n'est pas Giscard qui a été élu, mais, etc.* Dans ces deux exemples, la négation ne modalise pas la totalité de l'affirmation sous-jacente. Il y a en revanche, selon eux, une polyphonie potentielle si la négation porte sur la totalité d'une phrase, comme dans *Le président n'est pas populaire* :

Bien qu'il faille distinguer les concepts de négation de phrase et de négation modale, [polémique] ils ne sont pas sans rapport. Disons que la négation de phrase est *plus facile à représenter* comme modale ou polémique que la négation de constituant [...] une description de type polyphonique est généralement facile à justifier dans le cas des négations de phrase, qui se présentent comme rejetant une opinion préexistante, admise ou au moins vraisemblable. (Ducrot et Schaeffer 1995, p. 702)

Étant donné une telle hypothèse, il est clair qu'une négation de phrase comme dans l'exemple suivant, traitant de l'affaire de paternité du défunt Yves Montand, se prête plus facilement à une interprétation polémique :

- (35) Sa volonté explicite doit-elle être balayée d'un revers de manche d'hermine après sa mort ? **Jean-Pierre Changeux, par exemple, président du Comité national d'éthique, ne le croit pas.** En matière de prélèvements d'organes, le droit exige l'autorisation, au moins implicite, de la personne dont on veut disposer du corps. (Lib 8)

Comme nous l'avons dit (2.3.2.2), la réfutation est selon nous la valeur par défaut de la négation et, dans (35), il n'y a aucun élément de phrase qui entrave une telle interprétation ou, en d'autres termes, il n'y a rien qui déclenche une dérivation descriptive.

Dans la phrase suivante, au contraire, la négation ne portant que sur un constituant, tend à être lue comme descriptive :

- (36) Certains ministres ne sont pas venus à la réunion¹³³.

Ici, c'est le quantificateur *certain*s qui tombe sous la portée de la négation, et la proposition *un nombre x de ministres sont venus* reste par conséquent vraie. La négation a souvent une portée restreinte dans les phrases avec un quantificateur, comme ici avec *certain*s. Cette phrase ne sera généralement pas utilisée pour marquer la réfutation d'une affirmation sous-jacente "Certains ministres sont venus". La lecture la plus plausible de cette

¹³³ Cet exemple est de notre cru.

négation sera ainsi descriptive : “certains des ministres ont le statut d’être non venus (ou absents)”¹³⁴.

Nous chercherons à savoir si ce critère distinctif est valable pour les exemples authentiques et s’il est vrai que la négation de phrase est plus souvent interprétée comme polyphonique que la négation de constituant. Constatons tout d’abord que, dans la plupart des exemples où la négation a une portée restreinte, elle entraîne une interprétation descriptive¹³⁵. Il s’agit dans 3 cas sur 7 de négations de constituant opérées par *pas* employé seul :

- (37) C’est un indicateur bien plus moucharde : il révèle la compétence de l’Europe à mobiliser puis à gérer **pas moins de 250 firmes disséminées à travers toute son aire**. (Lib 2)
- (38) Aujourd’hui, après la réussite d’hier et avant celle, peut-être, du troisième vol (**pas encore commercial** mais de qualification), Ariane 5 peut en effet prétendre au titre de plus puissante fusée commerciale de la planète. Intronisation dont l’Europe avait bien besoin : en cette occurrence, elle n’avait plus le droit à l’erreur. (Lib 2)

Dans (37) et (38), les *pas* employés seuls portent seulement sur un constituant (le complément adverbial). Les formules *pas encore* et *pas moins de* pourraient être considérées comme des négations en voie de lexicalisation¹³⁶.

Voici également un exemple avec *ne...pas*, où la portée est restreinte (elle porte sur *aborder*) et l’interprétation, partant, descriptive :

- (39) Le sujet est un peu ce que fut longtemps celui des retraites : une affaire taboue, **la question qu’on préfère ne pas aborder**, surtout en période électorale, le champ de mines à contourner le plus longtemps possible. (Mon 14)

L’hypothèse selon laquelle la négation polémique est aussi une négation de phrase peut toutefois se discuter. Ainsi trouve-t-on des négations polémiques qui ont une portée restreinte et des négations descriptives qui ont une portée large. Heldner (1981, p. 53), Muller (1991, p. 45-52) et Nølke (1993, p. 249) ont également remarqué qu’il existe des liens possibles entre la portée restreinte et la négation polémique. Outre la portée, d’autres facteurs, tels que la sémantique du prédicat nié et

¹³⁴ Voir Ducrot et Schaeffer (1995, p. 702) et Moeschler et Reboul (1994, p. 278-279) pour une discussion sur la négation et la quantification.

¹³⁵ Rappelons que la négation est descriptive si elle fonctionne comme une affirmation, dans le sens d’une information sur un état de choses.

¹³⁶ La lexicalisation des exemples (37) et (38) est due à la fusion sémantique entre la négation et les prédicats scalaires *encore* et *moins*.

l'interaction entre l'énoncé nié et son contexte (contrastif), contribuent à trancher entre les deux interprétations. Une autre façon d'expliquer ces résultats différents serait de donner à la notion de portée une définition plus large¹³⁷.

Dans notre corpus, 7 négations descriptives sur 38 ont une portée restreinte¹³⁸. Étant donné le nombre peu élevé de négations descriptives du corpus, nous ne saurions nous prononcer sur leurs tendances. Voici cependant un exemple de négation à portée large qui est descriptive :

- (40) Si les propositions de l'actuelle ministre de la Justice peuvent contribuer à dissiper le soupçon endémique qui règne sur les rapports politico-judiciaires, il serait pour le moins maladroit de l'accréditer à nouveau. L'accord qui s'est ébauché sur cette réforme entre le gouvernement socialiste et le président de la République semble valoir quitus pour l'avenir. Mais une réforme se juge aussi à son application dans le temps. En conservant des prérogatives en matière de définition de la politique pénale et d'actions publiques, **le garde des Sceaux en exercice donnera ou ne donnera pas l'exemple de la vertu.** (Lib 1)

L'opposition explicite entre affirmation et négation rend difficile l'interprétation polémique de cette négation. Il est évident que l'affirmation : "le garde des Sceaux en exercice donnera [l'exemple de la vertu]" réduit la valeur réfutative de la négation dans "elle ne donnera pas [l'exemple de la vertu]". Cet énoncé fonctionne ainsi comme une description d'une alternative possible : *le garde des Sceaux en exercice donnera l'exemple de la vertu ou le garde des Sceaux en exercice ne donnera pas l'exemple de la vertu.* Nous interprétons ainsi cette négation comme une dérivation contextuelle de la négation polémique.

3.2 Critère 2 : sémantique et syntaxe des unités niées

3.2.1 Négation des expressions scalaires, expressions niées lexicalisées et polyphonie

Selon certains chercheurs (Ducrot, Nølke, Moeschler et Reboul ; voir 2.3.3.2), la négation d'un terme scalaire a tendance à être interprétée comme descriptive. Ceci est lié au fait que la signification d'un mot

¹³⁷ Ces propos seront discutés dans le bilan du chapitre 3.

¹³⁸ On doit noter que, parmi les négations descriptives, 14 sont des expressions niées lexicalisées. Voir aussi le tableau 2 dans 3.4.

scalaire nié est floue : une expression scalaire telle que *pas pauvre* ne s'oppose pas automatiquement à *pauvre* ; il est tout à fait possible de placer *pas pauvre* n'importe où sur l'échelle *riche-pauvre*, sauf sur le pôle *pauvre*. C'est pourquoi il est délicat de trouver le point de vue sous-jacent dans une expression telle que *Il n'est pas pauvre*. La fonction descriptive serait ainsi le résultat d'une fusion entre la négation et le mot scalaire. Dans (41), c'est le scalaire *cher* qui fusionne avec la négation, fusion qui dans ce cas s'est lexicalisée :

- (41) l'Italie s'est lancée au contraire dans une course d'obstacles alors qu'il y a un an encore **on ne donnait pas cher de ses chances**. Après la rigueur budgétaire qui a failli entraîner la chute du gouvernement, la réforme des systèmes sociaux était, etc. (Mon 6)

Dans (42), c'est le scalaire *tant* qui fusionne avec la négation :

- (42) Dans les médias, la bataille Séguin-Tiberi fait rage. Sur le terrain, les tibéristes déchirent les affiches électorales des séguinistes, qui jettent au caniveau les tracts des partisans du maire sortant... **Sous l'œil ravi des socialistes, qui n'en demandaient pas tant !** (Fig 11)

Nous présentons ci-dessous d'autres exemples de négations descriptives et même lexicalisées à l'intérieur d'expressions figées. Dans ces énoncés niés (de même que dans 41 et 42), il n'y a ainsi pas d'opposition entre un point de vue positif et un point de vue négatif. Remarquons que les prédicats niés ci-dessous (sauf dans l'exemple 45) sont des scalaires (*moins, rien*) :

- (43) **Le président n'en a pas moins, courageusement, saisi l'occasion**, mercredi 29 octobre, de ses entretiens avec son homologue Jingle Zemstvo véritable premier sommet sino-américain depuis le massacre de Tiananmen. (Mon 3)
- (44) Certains imaginaient déjà Sirven assis à leur côté dès aujourd'hui. Il le fera sans doute un jour. Mais quand ? Sirven apporte avec lui un supplément d'informations si substantiel qu'on imagine mal que la procédure se poursuive **comme si de rien n'était**. De toutes les « affaires », celle-ci a retenu l'attention plus par le pittoresque des personnages que, comme avec la mairie de Paris, par ses implications politiques. (Lib 9)
- (45) le premier sommet sino-américain depuis le massacre de Tiananmen en 1989 pour faire publiquement la leçon à Pékin. Les deux hommes ont abordé tous les sujets : les droits de l'homme (bafoués en Chine, **pour ne pas parler du Tibet**), le comportement du « dragon » à l'égard de ses voisins (parfois peu civilisé), la manière chinoise en affaires (aussi peu transparente que respectueuse des règles du commerce international), la prolifération nucléaire. (Mon 3)

La dérivation de la négation polémique peut être un phénomène aussi bien synchronique (dépendant du contexte) que diachronique (évoluant avec le temps). Les dérivations résultant du contexte deviennent des négations descriptives (non figées, voir l'exemple 40), et celles qui évoluent avec le temps deviennent des expressions niées lexicalisées, comme c'est le cas des exemples (43, 44, 45) ci-dessus¹³⁹.

La lexicalisation constitue évidemment un procès. Dans (46), par exemple, la négation est en voie d'être lexicalisée. En effet, l'expression *ne saurait mieux*, contenant le scalaire *mieux*, peut être considérée comme plus ou moins lexicalisée :

- (46) **Le blocage de la réforme des retraites en Allemagne et le pas – même modeste – qui vient d'être fait à Rome vers un assainissement du système, ne saurait mieux illustrer la sagesse populaire dont raffole Helmut Kohl.** Quand on lui demande si l'Italie sera qualifiée à temps pour la monnaie unique, le chancelier répond par un dicton que lui répétait sa mère : « Il faut regarder dans son assiette et pas dans celle du voisin. ». (Mon 6)

Or, l'idée de la fonction descriptive des énoncés niés portant sur des expressions scalaires n'est pas opératoire pour tous les exemples de notre corpus. Il y a un certain nombre d'exemples contenant la négation d'une expression scalaire qui sont susceptibles d'être interprétés comme des négations descriptives, mais où le contexte, entravant cette dérivation, en favorise une lecture polémique. Ainsi, dans (47), c'est le mot scalaire *nombreux* qui semble, à première vue, fusionner avec la négation en faveur d'une lecture descriptive :

- (47) le nombre des magistrats est passé de 5000 en 1975 à 6000 aujourd'hui, bien loin du rythme de croissance des affaires civiles. Car, **malgré cette augmentation, les magistrats aujourd'hui ne sont pas plus nombreux qu'en 1857 !** Cent quarante ans plus tard, alors que la justice hérite de tous les dysfonctionnements sociaux que la famille, l'école, les réseaux de voisinage et, de plus en plus, les entreprises ne sont plus à même de traiter, elle se retrouve dans l'impossibilité de répondre aux missions qu'on lui assigne. (Mon 8)

Il y a cependant des éléments contextuels qui entravent une dérivation descriptive, et qui favorisent ainsi une lecture polémique. Le *p* "le nombre des magistrats est passé de 5000 en 1975 à 6000 aujourd'hui" oriente vers

¹³⁹ En ce qui concerne l'éventuelle lexicalisation d'une expression niée, nous avons consulté *Le Petit Robert* (1994). Lorsque l'expression apparaît comme une collocation dans ce dictionnaire, nous l'avons également classée comme lexicalisée.

une conclusion C : “Les magistrats sont plus nombreux aujourd’hui”. C’est ce point de vue dynamique qui est repris et réfuté dans *q*. Cette réfutation est renforcée par le connecteur *malgré*, qui marque une opposition argumentative entre *p* et *q*.

Il en va de même de l’exemple suivant, tiré d’un article discutant la course en Europe vers la monnaie unique, où l’on compare la situation économique de l’Allemagne avec celle de l’Italie :

- (48) Sous la houlette de Romani Prodi, l’Italie s’est lancée au contraire dans une course d’obstacles, alors qu’il y a un an encore on ne donnait pas cher de ses chances. Après la rigueur budgétaire qui a failli entraîner la chute du gouvernement, la réforme des systèmes sociaux était une des dernières haies à franchir. C’était aussi une pomme de discorde avec les communistes de Rifondazione, dont le soutien est indispensable à la coalition de centre-gauche. **Le patronat italien reproche à Romani Prodi de s’être contenté de demi-mesures, peut-être. Les fonctionnaires grognent, certes.** Mais le président du conseil a obtenu l’aval des syndicats. **Ce n’est pas une mince performance.** (Mon 6)

D’une part, à cause du scalaire *mince*, la négation de (48) ressemble aux négations lexicalisées du type *c’est pas mal*, *c’est pas idiot ça*, ce qui amènerait à l’interpréter comme descriptive. D’autre part, il y a des indices contextuels pointant vers l’interprétation polémique. Les deux points de vue précédant l’énoncé nié – “Le patronat italien *reproche* à Romani Prodi de s’être contenté de *demi-mesures*” et “Les fonctionnaires *grognent*” – orientent en effet vers un point de vue conclusif et affirmatif : “c’est une mince performance”. Ce point de vue dynamique est ensuite repris et réfuté dans “ce n’est pas une mince performance”.

3.2.2 Relatives restrictives

Les négations enchâssées dans des subordinées causales et concessives présentent certaines caractéristiques polyphoniques sur lesquelles nous aurons l’occasion de revenir dans 3.3.3. Les négations enchâssées dans des relatives restrictives se prêtent en revanche naturellement à une lecture descriptive. Ce type de subordinée seule ne peut fonctionner comme une assertion en soi mais est intimement liée à l’antécédent de la principale dont elle restreint l’extension :

- (49) Mais enfin, voilà que les hasards d’une procédure mettent en face de ces raisons très raisonnantes **l’une des références qui n’ont pas été abolies par la vie moderne** et qui est, quoi qu’on en pense, une marque de civilisation. (Lib 8)

- (50) **Les personnes qui n'auront pas obtenu leur régularisation** devront, selon les textes, quitter le pays dans les trente jours. (Mon 2)
- (51) celui qui croit au ciel et **celui qui n'y croit pas**. Pour décider de cette affaire familiale qui est aussi une histoire d'argent, on va donc creuser... (Lib 8)

Les négations des exemples (49), (50) et (51) font partie intégrante des syntagmes nominaux où elles sont enchâssées, et elles se prêtent difficilement à une lecture polémique. Ces énoncés négatifs prennent ainsi une fonction descriptive, celle d'un déterminant adjectival (épithétique) attaché à son substantif.

3.2.3 Négation de verbes modaux

Le verbe *pouvoir* est un des verbes modaux fréquents dans notre corpus. Selon Weinrich (1989), le trait sémantique significatif de *pouvoir* est DISPOSITION : ce verbe modal signale une disposition physique ou psychique à l'action. Lorsque *pouvoir* est nié, « il donne à entendre à l'auditeur qu'une disposition à agir, dont il suppose la présence, n'existe pas » (1989, p. 192-193). En termes de polyphonie, nous désignerons ainsi *neg pouvoir* comme polyphonique, étant donné que cette phrase, de par son sémantisme, sous-entend qu'un point de vue pouvant être paraphrasé par « disposition d'action » en même temps qu'elle présente un point de vue réfutatif qui s'oppose à la réalisation de cette action :

- (52) **Aujourd'hui, les Palestiniens ne pourraient sortir de l'impasse qu'en déclenchant une intifada** qui, plus dure que la précédente « révolte des pierres », pousserait Washington à imposer sa propre paix. Mais c'est un pari bien dangereux. Comme il l'a fait si souvent, Arafat préférera sans doute jouer la durée. (Fig 5)

Nous adopterons l'explication des verbes modaux donnée par Weinrich pour analyser aussi comment fonctionne le verbe *devoir*. C'est un verbe modal dont le sémantisme est polysémique. Le sens de *devoir* est soit *déontique* (obligation) soit *épistémique* (probabilité) soit *aléthique* (nécessité) (Kronning 1996). La plupart de nos exemples comprenant le verbe *devoir* expriment une obligation morale. Il désigne cependant une probabilité dans (53) (ou une nécessité, selon l'interprétation qu'on en fait) ainsi qu'en (54) :

- (53) Ils avaient oublié que cette nomination est une décision politique. **Le chancelier Helmut Kohl lui-même ne devrait pas être insensible à cet argument.** (Mon 7)

- (54) Chevènement, le ministre de l'intérieur, avait rapidement mis en place, dès l'été, une procédure visant à la régularisation des étrangers en situation irrégulière en France, les « sans-papiers » [...] Un grand nombre de dossiers, les cas familiaux notamment, devraient être réglés facilement et les régularisations effectuées rapidement. Compte tenu des multiples critères retenus par le gouvernement, **les deux tiers au moins des demandes ne devraient pas, a priori, poser de problèmes**. Qu'en sera-t-il, en revanche, pour les dossiers les plus délicats, ceux pour lesquels les préfetures auront à juger, hésiteront ou rejetteront les demandes ?
(Mon 2)

Comme les autres modaux (*pouvoir, falloir, etc.*), *devoir* signifierait ainsi une disposition (un pouvoir) psychique ou physique. Dans la lignée de Weinrich, Ducrot (2004) considère aussi que le point de vue sous-jacent de *neg devoir* contient les mêmes instructions que le point de vue sous-jacent à *neg pouvoir*¹⁴⁰. L'explication polyphonique de *neg devoir* donnée par Ducrot correspond donc à celle de Weinrich sur le sémantisme des verbes modaux. Dans les exemples (53) et (54), les points de vue sous-jacents respectifs ne contiennent ainsi pas les instructions du verbe *devoir*. Par conséquent, la négation de *devoir* ne nie pas le fait de « devoir quelque chose », mais la *possibilité* de « devoir (faire ou avoir) quelque chose ». La négation de ce verbe réfute, en d'autres termes, la disposition (le pouvoir) d'agir. Dans (54), le point de vue réfuté ne serait pas “les deux tiers au moins des demandes *devraient* poser des problèmes” mais “les deux tiers au moins des demandes *peuvent* poser des problèmes”. La structure polyphonique sera ainsi schématisée comme suit :

- (53') pdv 1 : “le chancelier Helmut Kohl lui-même peut être insensible à cet argument”
pdv 2 : “le chancelier Helmut Kohl lui-même ne devrait pas être insensible à cet argument”
- (54') pdv 1 : “les deux tiers au moins des demandes peuvent poser des problèmes”
pdv 2 : “les deux tiers au moins des demandes ne devraient pas poser de problème”

¹⁴⁰ Ce commentaire a été fait par Ducrot (2004) dans un séminaire à l'École des hautes études en sciences sociales, à Paris. Or, dans le cas d'une négation métalinguistique portant sur le verbe *devoir*, le verbe du point de vue sous-jacent semble être le même que celui du point de vue réfutatif. La réfutation porte, à l'occasion, sur un énoncé explicite qui vient d'être prononcé :

– *Tu dois t'occuper de tes enfants ! – Je ne dois pas m'occuper de mes enfants !* La deuxième réplique réfute ainsi le point de vue “je dois m'occuper de mes enfants”.

Dans une description polyphonique, le pdv 1 de *neg devoir* contiendra ainsi des instructions relatives au verbe *pouvoir*. Il nous semble qu'une telle explication aide à comprendre la stratégie argumentative que constitue la négation polyphonique de l'éditorial : celle de réfuter des points de vue réels ou hypothétiques qui ont été ou pourraient être lancés contre le point de vue du locuteur-éditorialiste. Le fait que ces deux occurrences de *devoir* au conditionnel expriment une probabilité – donc un conditionnel épistémique (ou journalistique) – soutient l'idée que le point de vue sous-jacent est associé à un être discursif autre que le locuteur. Pourtant, selon Kronning (1996, p. 55), la négation de valeurs modales, telles que celles de *devoir* et *pouvoir*, favorise l'interprétation descriptive¹⁴¹. Il est vrai que le nombre de verbes modaux niés dans notre corpus est trop limité et les phénomènes de modalité trop complexes pour contredire ses résultats. Cependant, il nous semble possible de discerner des tendances. Dans (54) il semble que le point de vue sous-jacent soit une doxa bien répandue : « les demandes d'asile prennent du temps ». Ces facteurs contextuels, au sens large, doivent également être pris en considération dans l'étude pragmatique qu'est la nôtre.

3.2.4 Adverbiaux polémiques

Certains adverbes peuvent avoir sens et fonctions différents selon le contexte et selon la position dans la phrase. Comme la négation, ils peuvent agir soit sur un constituant de phrase, soit sur la phrase entière. Plusieurs adverbes en *-ment*, mais également d'autres adverbes, peuvent remplir les deux fonctions (Nølke 1993, p. 25-35). Ainsi, les deux adverbes *seulement* et *franchement* portent soit sur la phrase entière, soit sur un constituant. Dans notre corpus, il y a 4 occurrences de *neg seulement* ; ces *seulement* ont tous une portée restreinte sur le constituant suivant. Celle-ci peut être soit simple, soit spécialisée¹⁴².

Dans la terminologie de Nølke (1993), cet adverbe fait partie du groupe des adverbiaux paradigmatiques : « pour tout adverbial paradigmatique il est vrai que son emploi présuppose l'existence d'un paradigme établi à

¹⁴¹ La négation de *devoir* peut en effet recevoir deux interprétations logiques : « ne pas être obligé de x » et « être obligé de ne pas x ».

¹⁴² Voir 2.3.3.1 pour un rappel de ces termes.

partir de son noyau »¹⁴³ (1993, p. 31). Nølke constate à propos de la fonction phrastique de ces adverbiaux que « on ne comprend pas la phrase sans comprendre ce qui est dit – justement – sur les autres membres du paradigme » (1993, p. 27-36). La signification inhérente de *seulement* est en effet une restriction à l’intérieur d’un paradigme, une exclusion d’alternatives, tandis que la négation de *seulement* est une négation de cette restriction ou, en d’autres termes, un élargissement à d’autres membres du même paradigme.

En termes d’argumentation, ces adverbiaux établissent d’autres niveaux énonciatifs et sont, en cette qualité, des marqueurs de polyphonie. La phrase *elle n’a pas seulement mangé des gâteaux* nie ainsi le point de vue “elle a mangé seulement des gâteaux” (et implique qu’“elle a mangé d’autres choses”). C’est pour cette raison que nous interprétons les exemples contenant *neg seulement* comme polémiques. De plus, le contexte intervient souvent pour renforcer cette interprétation. En voici un exemple :

- (55) Les islamistes, qui récusent Arafat parce que celui-ci est prêt à se contenter d’un État croupion, sont en effet des alliés objectifs. **Les attentats n’ont pas seulement contribué à faire battre Shimon Pérès**, lors des élections de 1996. Depuis, ils consolident le premier ministre [Netanyahu] : après chaque opération suicide de Hamas, les sondages enregistrent dans l’opinion israélienne une hausse de sa popularité. Au contraire, Arafat est marginalisé. Dédaigné par Netanyahu et déstabilisé par le Hamas, il est ignoré par les États-Unis. (Fig 5)

L’énoncé *Depuis, ils consolident le premier ministre, etc.* renforce la négation de *seulement*. Le contraste entre le point de vue réfuté “Les attentats ont seulement contribué à faire battre Shimon Pérès” et “Depuis, ils consolident le premier ministre [Netanyahu]” contribue en effet à la focalisation du prédicat *contribué à faire battre Shimon Pérès* opérée par *seulement*. Nous aurions pu interpréter cet adverbe comme un mot scalaire qui amène une fusion entre la négation et le prédicat scalaire. Or, pour qu’il y ait une fusion entre négation et prédicat, la focalisation doit être simple (Nølke 1993, p. 249)¹⁴⁴. Étant donné que la négation porte sur le syntagme adverbial, elle accompagne aussi la focalisation spécialisée opérée par *seulement*. Le contexte contrastif : *Depuis, ils consolident, etc.* renforce la focalisation et favorise l’interprétation polémique de la négation, à savoir la

¹⁴³ D’autres adverbes paradigmatiques sont par exemple *même* et *surtout*. *Même* peut également fonctionner comme un connecteur argumentatif (et non seulement comme un opérateur). Sur ce point, voir Forsgren (1993).

¹⁴⁴ Voir aussi la section 2.3.3.1.

réfutation du point de vue sous-jacent selon lequel “Les attentats ont seulement contribué à faire battre Shimon Pérès”. L’énoncé réfutant (55) constitue donc un exemple où l’interprétation est polémique, malgré la portée restreinte de la négation.

3.2.5 Points de vue présuppositionnels

La combinaison *ne...plus* entraîne une présupposition linguistique responsable de l’interprétation polémique des exemples contenant cette combinaison de morphèmes négatifs. Ainsi, déjà au niveau de la structure, les instructions sémantiques de *ne...plus* signalent un point de vue présuppositionnel ; si quelque chose *n’est plus*, il est présupposé que cette chose *était avant*. La polyphonie de ces énoncés niés est donc déclenchée par le sémantisme de la négation *ne...plus* ; ces points de vue réfutés seront nommés *points de vue historiques*¹⁴⁵. En voici quelques exemples :

- (56) D’où vient cette fureur de perdre ? Faut-il accuser Tiberi, qui, en se maintenant contre la décision du RPR, a pris le risque de précipiter l’échec de son propre camp ? Mettre en cause Séguin, qui, en « ostracisant » Tiberi et ses partisans, a cristallisé la bataille droite-droite ? Est-ce la faute de l’Elysée ? Celle de Michèle Alliot-Marie ? Ou celle des faux frères UDF et DL, qui pensent construire sur les ruines du système RPR ? Il reviendra peut-être aux archéologues de l’opposition de reconstituer demain la généalogie d’un échec...
Aujourd’hui, il n’est plus temps de pleurer. (Fig 11)
- (57) Non seulement pour des raisons commerciales – le pari, au demeurant, est risqué. Naguère, *Ariane-5* avait, dans les brochures, la navette *Hermès* perchée sur le bout du nez. **L’heure n’est certainement plus – surtout en France avec le ministre Claude Allègre – à s’enthousiasmer à**

¹⁴⁵ La même problématique se présente pour les énoncés niés contenant un verbe factif. Berrendonner (1981) et Kerbrat-Orecchioni (1980) décrivent les verbes factifs comme des entités déclenchant une polyphonie véhiculée par une présupposition lexicale. Ces verbes donnent ainsi au niveau de la langue des instructions quant à l’existence d’un point de vue présuppositionnel. Ainsi les verbes *convenir* et *imaginer* (à la troisième personne) posent “x a dit p” et présupposent des points de vue *vrai* (*convenir*) ou *faux* (*imaginer*). Le verbe *s’imaginer* présuppose, par exemple, la fausseté du point de vue de la complétive suivante. Donc, l’énoncé *Marie s’imagine que Luc va venir* pose que “Marie pense que Luc va venir” et présuppose que le point de vue “Luc va venir” est faux dans l’esprit du locuteur. *S’imaginer* de même que *prétendre* sont des exemples de verbes *contre-factifs*, à la différence des verbes *avouer* et *savoir*, par exemple, qui sont des verbes *factifs* (Ducrot 1972, p. 266-277 ; Berrendonner 1981, p. 36-73). Berrendonner (1981, p. 49) propose de parler de points de vue présupposés : « p est ON-vrai » ou « p est ON-faux » respectivement.

l'idée d'envoyer des spationautes en orbite. Reste que *Ariane-5* est un des rares outils de souveraineté européenne. (Lib 2)

- (58) Des 35 heures hebdomadaires pour tous aux 200 heures mensuelles des seuls routiers, la CFDT donne actuellement le ton du social en France. Insensiblement, **en moins de deux ans, le débat syndical ne s'est plus réglé sur les montres de la CGT.** C'est sans doute que, contrairement aux prophéties de Pierre Bourdieu, le progrès social se disputait moins dans le secteur public, où domine encore un syndicalisme traditionnel de type cégétiste ou « blondéliste », que dans le secteur privé, où les cédétistes de Nicole Notat ont su mieux anticiper que les autres les nouvelles formes d'organisation, ou de désorganisation si l'on préfère, du travail. (Lib 7)

Ces énoncés niés contiennent la présupposition “il y avait un moment où *p*”. Les points de vue historiques sous-jacents pourraient ainsi être formulés pour (56) “avant, il était temps de pleurer (de se plaindre de mauvais sondages)/il est encore temps de pleurer (de se plaindre de mauvais sondages)”, pour (57) “avant, l'heure était à s'enthousiasmer à l'idée d'envoyer des spationautes en orbite/l'heure est encore à s'enthousiasmer à l'idée d'envoyer des spationautes en orbite” et pour (58) “avant, le débat syndical se réglait sur les montres de la CGT/le débat syndical se règle encore sur les montres de la CGT”. D'autres marqueurs contextuels interviennent également, rendant la polyphonie dans les exemples *ne...plus* plus explicite¹⁴⁶.

3.3 Critère 3 : contexte

Pour interpréter la fonction de la négation dans un énoncé, les éléments contextuels sont souvent plus importants que les éléments syntaxiques et sémantiques. Ainsi dans les cas où la portée de la négation est restreinte, aussi bien que dans le cas où la portée est large, il faut souvent, afin de trancher entre les deux types, avoir recours non seulement à la nature syntactico-sémantique de l'élément nié mais également au contexte.

La notion de point de vue dynamique, rappelons-le, nous permet de décrire les reprises, dans les énoncés réfutants, de points de vue du texte, marqués par les anaphores, les éléments paradigmatiques, les structures

¹⁴⁶ Les énoncés niés *ne...plus* polyphoniques se combinent souvent avec des éléments paradigmatiques et contextuels. Sur ce point, voir la section 3.3.2.3.

contrastives, les structures de polyphonie et les orientations argumentatives (voir aussi 4.1)¹⁴⁷.

3.3.1 Anaphore et polyphonie

Dans le contexte d'un énoncé nié, les anaphores indiquent souvent des points de vue dynamiques, en renvoyant à un des deux points de vue de l'énoncé nié¹⁴⁸. La polyphonie de la négation suivante¹⁴⁹ peut être décrite par la reprise, marquée par l'anaphore *le*, d'un point de vue *p* qui est ensuite nié dans *q* :

- (59) On accepte même, à la rigueur, que le droit, dans ces affaires de paternité qui ont si longtemps lésé les intérêts légitimes des enfants naturels, aille au bout de sa logique et soumette les pères supposés à des tests décisifs. Mais enfin, voilà que les hasards d'une procédure mettent en face de ces raisons très raisonnantes l'une des références qui n'ont pas été abolies par la vie moderne et qui est, quoi qu'on en pense, une marque de civilisation. Le respect dû aux morts n'est pas une affaire religieuse. Il touche tout un chacun, celui qui croit au ciel et celui qui n'y croit pas. Pour décider de cette affaire familiale qui est aussi une histoire d'argent, on va donc creuser la terre, extraire un cercueil, l'ouvrir, etc. Toutes choses qui, dans la vie habituelle, quand un cimetière est profané, provoquent répulsion et colère. Aussi bien Montand avait refusé de son vivant tout test de cette nature. Sa volonté explicite doit-elle être balayée d'un revers de manche d'hermine après sa mort ? **Jean-Pierre Changeux, par exemple, président du Comité national d'éthique, ne le croit pas.** En matière de prélèvements d'organes, le droit exige l'autorisation, au moins implicite, de la personne dont on veut disposer du corps. (Lib 8)

(*le* = la volonté explicite de Montand doit être négligée après sa mort)

pdv 1 : "(x croit que) sa volonté explicite doit être négligée"

pdv 2 : "(x ne croit pas que) sa volonté explicite ne doit pas être négligée"

L'anaphore *le* renvoie à la question rhétorique *p* : "Sa volonté explicite doit-elle être balayée d'un revers de manche d'hermine après sa mort ?" ; le point de vue sous-jacent et affirmatif de celle-ci "sa volonté explicite doit

¹⁴⁷ Le concept de *contexte interne* sera discuté dans 4.4.

¹⁴⁸ Pour être plus exacte, nous devrions utiliser le terme « cataphore » pour décrire l'anticipation par l'énoncé nié d'un point de vue présenté ultérieurement dans le texte. Pour simplifier, nous nous servons du terme « anaphore » dans les deux cas.

¹⁴⁹ L'exemple (59) est une reprise de l'exemple (35) en 3.1.

être balayée d'un revers de manche d'hermine après sa mort" est co-orienté avec le point de vue sous-jacent de la négation formant avec lui le point de vue dynamique : "sa volonté explicite doit être négligée après sa mort", représenté par *le*. Cette anaphore reprend ainsi le point de vue sous-jacent de la question, lequel est ensuite réfuté par le point de vue négatif : "le président du Comité national d'éthique ne croit pas que la volonté explicite de Montand doive être balayée d'un revers de manche d'hermine après sa mort"¹⁵⁰.

Voici un autre exemple¹⁵¹ où la polyphonie de la négation est déclenchée par l'anticipation dynamique dans l'énoncé réfutatif d'un point de vue du contexte, notamment du point de vue représenté par *ce* dans le passage *comme c'était le cas jusqu'à présent* :

- (60) En 1971, le législateur reconnaissait les droits des enfants adultérins, à hauteur de la moitié de ceux des enfants légitimes. Demain les droits seront les mêmes pour tous. Indéniablement, c'est une révolution. La proposition de loi du député Alain Vidalies, qui affiche aussi l'intention de protéger le conjoint survivant, change, là encore, une donne séculaire. Les héritiers par alliance gagnent du terrain par rapport aux héritiers du sang. **L'époux ou l'épouse ne vaudra pas moins que le grand-père ou le neveu du défunt, comme c'était le cas jusqu'à présent.** (Fig 12)

pdv 1: "L'époux ou l'épouse vaut moins que le grand-père ou le neveu du défunt"

pdv 2: "L'époux ou l'épouse ne vaudra pas moins que le grand-père ou le neveu du défunt"

ce = pdv 1

Le point de vue sous-jacent de l'énoncé réfutatif "L'époux ou l'épouse vaudra moins que le grand-père ou le neveu du défunt" anticipe ainsi le (même) point de vue "L'époux ou l'épouse vaudra moins que le grand-père ou le neveu du défunt", représenté ultérieurement dans le texte par l'anaphore *ce*. Le point de vue sous-jacent et le point de vue renfermé dans l'anaphore *ce* ont la même orientation argumentative, formant un point de vue dynamique. L'énoncé *comme c'était le cas, etc.* enchaîne ainsi non sur

¹⁵⁰ Le point de vue interrogatif de l'interrogation rhétorique (à l'affirmative) est co-orienté avec le point de vue réfutatif. L'interrogation est ainsi dans une certaine mesure une négation : "sa volonté explicite ne doit pas être balayée d'un revers de manche d'hermine après sa mort". Nous reviendrons à cette problématique dans 4.4 et 5.4 où nous discuterons les questions rhétoriques niées.

¹⁵¹ L'exemple (60) est une reprise de l'exemple (30) en 2.3.3.3.

le point de vue réfutant mais sur le point de vue positif sous-jacent. L'anaphore *ce* constitue de cette manière un marqueur de polyphonie puisqu'elle explicite le point de vue sous-jacent de la négation.

3.3.2 Contexte contrastif

Tous les éléments du contexte qui introduisent des contrastes sémantiques ou oppositions syntaxiques tendent à favoriser une interprétation polémique des énoncés niés (Nølke 1993, p. 224-226, 251-252).

3.3.2.1 *Pas* employé seul en contexte contrastif

Nous avons vu, à propos des exemples (37) et (38), que *pas* seul donne souvent lieu à des négations descriptives et lexicalisées ; or, certains énoncés niés opérés par *pas* employé seul doivent être considérés comme polémiques. Dans les exemples ci-dessous, la polémique ressort du contraste entre *p* et *q* véhiculé par la structure de polyphonie entre les deux points de vue relationnels : [ce n'est] *pas seulement x mais y* :

- (61) Aujourd'hui, après la réussite d'hier et avant celle, peut-être, du troisième vol (pas encore commercial mais de qualification), Ariane 5 peut en effet prétendre au titre de plus puissante fusée commerciale de la planète. Intronisation dont l'Europe avait bien besoin : en cette occurrence, elle n'avait plus le droit à l'erreur. **Pas seulement parce que 40 milliards de francs avaient déjà été dépensés, mais parce que** la réussite ou l'échec de pareille fusée ne saurait, contrairement à ce que l'on aimerait croire, se cantonner au seul domaine technique. (Lib 2)
- (61') **[Ce n'est] Pas seulement parce que 40 milliards de francs avaient déjà été dépensés, mais parce que** la réussite ou l'échec de pareille fusée ne saurait, contrairement à ce que l'on aimerait croire, se cantonner au seul domaine technique. (Lib 2)

Le point de vue réfutant "Ce n'est pas seulement parce que 40 milliards de francs avaient déjà été dépensés" forme un point de vue dynamique avec "mais parce que la réussite ou l'échec de pareille fusée ne saurait, etc." ¹⁵². Cet enchaînement *q* contraste avec le point de vue sous-jacent de l'énoncé nié *p* : "c'est seulement parce que 40 milliards de francs avaient déjà été dépensés que...". Le *pas* seul est ici une négation de phrase et le résultat

¹⁵² Notons que cette occurrence de *mais* est un *mais* « correctif », correspondant à *sino* en espagnol ou *sondern* en allemand (et, en principe à *utan* en suédois). Dans ce qui suit, il sera principalement question du *mais* argumentatif correspondant à *pero* en espagnol et *aber* en allemand. Voir sur ce point Ducrot (1980) et Riegel *et al.* (1994, p. 619-620).

d'une ellipse – *ce n'est pas seulement parce que x, mais parce qu'y* – à la différence des exemples (37) et (38) où le *pas* seul porte sur un constituant qui est dérivé en une négation descriptive. Ce *pas* employé seul et son enchaînement contrastif *mais parce que* constituent ainsi des instructions contextuelles pour l'interprétation polémique de la négation.

Voici un exemple illustrant le fait que la portée restreinte peut donner lieu à une négation polémique. *Pas* employé seul est ici le résultat d'un clivage *c'est...que*. Le clivage est notamment l'un des procédés syntaxiques d'opposition. Dans (62) *c'est...que* focalise un prédicat complexe et contrastif : *actes* et (*pas seulement aux*) *intentions* :

- (62) On ne peut donc que se féliciter de constater que, pour une fois, le gouvernement et le chef de l'État sont sur la même ligne, ce dernier allant jusqu'à encourager Elisabeth Guigou à « aller plus loin » dans une réforme qu'il souhaite « globale » et « concrète ». En sachant que dans ce domaine plus particulièrement, **c'est aux actes et pas seulement aux intentions que l'opinion publique jugera l'action du gouvernement.**
(Mon 1)

La focalisation et l'opposition syntaxique à l'intérieur du prédicat opérées par le clivage, et le contraste sémantique entre *actes* et *intentions* constituent des marqueurs contextuels de la polyphonie de l'énoncé nié : *[ce n'est] pas seulement aux intentions que l'opinion publique jugera l'action du gouvernement.*

3.3.2.2 Structures relationnelles de polyphonie : connecteurs et orientations argumentatives

La polyphonie de la négation s'exerce dans un grand nombre d'exemples dans l'opposition entre deux points de vue relationnels *p* et *q*, dans une structure relationnelle de polyphonie du type *p, neg q*¹⁵³. Souvent, le contraste se trouve entre l'orientation argumentative de *p* vers une conclusion C et *neg q* (éventuellement) vers une conclusion non-C :

- (63) Alors que, dans le passé, le chef de l'OLP pouvait jouer les Soviétiques contre les Américains, **il n'a plus d'argument pour retenir l'attention de Washington.** (Fig 5)

Ainsi, dans (63), le point de vue *p* "le chef de l'OLP pouvait jouer les Soviétiques contre les Américains" oriente vers C : "il avait des arguments

¹⁵³ Nous développerons cette problématique dans le chapitre 4 sur la polyphonie textuelle.

pour retenir l'attention de Washington". Ce point de vue C est ensuite repris par le point de vue sous-jacent et réfuté dans le point de vue réfutatif *q* : "il n'a plus d'arguments pour retenir l'attention de Washington". C'est donc le contraste sémantique entre *p* et *q* qui fait ressortir le point de vue sous-jacent de *neg q* et qui amène l'interprétation polémique.

Dans notre corpus, il est souvent question d'une structure du type *concession p neg q*. Le contraste entre les points de vue relationnels est alors signalé dans la partie concédée par des connecteurs de concession (et parfois par des connecteurs causaux)¹⁵⁴. La polyphonie de la négation ci-dessous est entraînée par l'orientation de *même si p* et *même si q* vers C, et la reprise et réfutation de ce point de vue C dans *y* :

- (64) Pierre Chevènement, le ministre de l'Intérieur, avait rapidement mis en place, dès l'été, une procédure visant à la régularisation des étrangers en situation irrégulière en France, les « sans-papiers ». Comme l'avaient pressenti certaines associations, la procédure choisie se révèle aujourd'hui pour ce qu'elle est : un piège, une machine à fabriquer des clandestins et des situations humaines impossibles. Au terme de la première phase de cette procédure, vendredi 31 octobre au soir, le gouvernement pouvait puiser dans le nombre de candidatures déposées dans les préfectures matière à dénoncer les discours de haine tenus par une partie de la droite. **Même si ce nombre est élevé (il devrait tourner autour de 150 000) et même s'il n'englobe pas toutes les personnes qui auraient pu être concernées (certains « sans papiers » ont hésité à déposer une demande), il n'a rien à voir avec ceux brandis par l'extrême droite, les 400 000 à 500 000 clandestins que compterait la France, utilisés pour alimenter le rejet des populations immigrées.** (Mon 2)

La polyphonie de la négation est ainsi entraînée par la structure contrastive et concessive *même si p, même si q, neg y*¹⁵⁵. Il s'agit d'un contraste entre les points de vue concédés (*p* et *q*) et le point de vue *y*, un contraste explicité par le connecteur *même si*. En effet, *p* : "ce nombre est élevé (il devrait tourner autour de 150 000)" et *q* "il n'englobe pas toutes les personnes qui auraient pu être concernées (certains « sans papiers » ont

¹⁵⁴ Les structures relationnelles de polyphonie avec un connecteur explicite seront présentées sous *connecteurs* dans le tableau 2 sur la répartition des marqueurs distinctifs (3.4), ceci pour les séparer des structures de polyphonie ne comportant pas de connecteur explicite, classées sous *orientations argumentatives*. Dans les analyses des exemples (dans cette section et dans le chapitre 4), nous nous servirons du terme *structure (relationnelle) de polyphonie* pour les deux types de structures.

¹⁵⁵ Les connecteurs *même si* et *même* sont polysémiques : ou bien ils introduisent une supposition, ou bien il introduit un point de vue véhiculant un contenu réel, actualisé. Voir à ce propos Forsgren (1993, p. 237-246).

hésité à déposer une demande)” orientent vers le point de vue C “ils sont plus nombreux que le chiffre officiel”. Ce point de vue conclusif est repris par le point de vue sous-jacent de l’énoncé nié *y*. Le point de vue dynamique est ainsi formé par l’orientation argumentative de *p*, *q* et le point de vue sous-jacent de la négation. C’est à ce point de vue que s’oppose la négation : “il n'a rien à voir avec ceux brandis par l'extrême droite”.

Les connecteurs concessifs formels sont entre autres *bien que*, *certes*, *enfin*, *d'accord*, *même si*¹⁵⁶. Il y a également des marqueurs de concession discursifs comme dans (65) ci-dessous, où la concession est marquée par *Oui*. Ce morphème signale un lien d'accord avec *p* : “Peu de professions dans ce pays peuvent espérer voir leurs revenus augmenter de 23 % en trois ans”. Le contraste entre *p* et *q* est souvent, comme ici, explicitée par le connecteur argumentatif *mais*¹⁵⁷ :

- (65) *Peu de professions* dans ce pays peuvent espérer voir leurs revenus augmenter de 23 % en trois ans. **Oui, mais voilà, cette profession n'est pas comme les autres.** (Lib 4)

Mais marque ainsi l’opposition syntaxique entre *p* et *q* ; *mais* est le connecteur adversatif par excellence : ce qui est présenté (souvent concédé) dans *p* est en effet repris et réfuté par la négation dans *q*. La structure *p mais neg q* est en effet un des marqueurs contextuels de polyphonie de la négation les mieux représentés dans notre corpus.

3.3.2.3 Changement de thème et hiérarchisation de paradigmes

Certains éléments dans le contexte de l’énoncé nié marquant un changement de thème favorisent la polyphonie en introduisant l’idée d’une alternative sous-jacente ou présupposée. Il s’agit de lexèmes ou d’unités paradigmatiques : des adverbiaux d’énoncé, des compléments circonstanciels (les adverbiaux temporels, d’espace), des connecteurs, opérant un choix parmi tous les membres du même paradigme (Nølke 1993, p. 30-31). Ces éléments explicitent la polyphonie de la négation en introduisant deux points de vue hiérarchiques qui s’enchaînent avec les deux points de vue de la négation. L’élément paradigmatique est souvent

¹⁵⁶ Pour une discussion exhaustive des expressions de la concession en français, voir Morel *La Concession en français* (1997).

¹⁵⁷ Dans cette occurrence, il s’agit de *mais* argumentatif. Ce connecteur a été décrit, entre autres, par Anscombe et Ducrot (1977 et 1983). Voir aussi les sections 2.2.2.1 et 4.2.1.

marqué syntaxiquement par une incise et il crée un contraste qui explicite la hiérarchisation des points de vue de la négation et le contraste entre le point de vue réfutant et le point de vue réfuté. Remarquons que les virgules suivant les éléments paradigmatifs contribuent à la hiérarchisation des niveaux énonciatifs¹⁵⁸ :

- (66) **Aujourd'hui, les Palestiniens ne pourraient sortir de l'impasse qu'en déclenchant une intifada** qui, plus dure que la précédente « révolte des pierres », pousserait Washington à imposer sa propre paix. (Fig 5)
- (67) Mais Benyamin Netanyahu persiste à refuser la logique des accords d'Oslo, qui devaient déboucher sur la création, par Yasser Arafat, d'un État palestinien. **Pour le successeur de Rabin, il n'y a plus aucun intérêt à aller de l'avant.** Israël a obtenu l'essentiel : en rendant les villes, il s'est débarrassé d'une population incontrôlable. (Fig 5)
- (68) L'Allemagne n'a jamais douté qu'elle sera le premier dans le groupe de l'euro. **Sans elle, il n'y aura tout simplement pas de monnaie unique en 1999.** (Mon 6)
- (69) **Au point où en sont les choses, la droite ne refera pas son unité.** Mais elle peut à tout le moins décréter le cessez-le-feu. Pour que les accords entre « officiels » et « dissidents » qui, inévitablement, interviendront entre les deux tours dans les différents arrondissements, se traduisent, dans les urnes, en bons reports de voix. (Fig 11)

Tous ces éléments paradigmatifs *Aujourd'hui*, *Pour le successeur de Rabin*, *Sans elle*, et *Au point où en sont les choses*, déterminent la validité du point de vue réfutant. Ils illustrent de même, en opérant un choix à l'intérieur d'un même paradigme (*hier, demain, dans une semaine*) que d'autres membres (les antonymes présomptifs) du paradigme visé auraient pu former un enchaînement avec le point de vue affirmatif sous-jacent. Les paradigmatifs présupposent l'existence d'autres membres du même paradigme et on ne comprend pas une telle phrase sans comprendre ce qui est communiqué sur les autres membres. Étant donné que l'énoncé réfutatif présente deux points de vue contradictoires, le point de vue 1 s'enchaînerait logiquement avec un autre membre du même paradigme que celui s'enchaînant avec le point de vue 2.

Dans (66), nous pourrions enchaîner le point de vue sous-jacent avec une autre unité du même paradigme, s'opposant à *Aujourd'hui*, par exemple *demain, dans un an, dans le futur* : “*Dans un an*, (les Palestiniens pourraient sortir de l'impasse en faisant autre chose que de déclencher une

¹⁵⁸ Nølke a insisté sur la stratification énonciative des incises en discutant différents adverbiaux d'énoncé et d'énonciation (1996, p. 317-324).

intifada)”. Dans (67), le point de vue 1 : “il y avait de l’intérêt à aller de l’avant” pourrait enchaîner avec une unité comme : “*Pour Rabin à son époque*, (il y avait de l’intérêt à aller de l’avant)”, qui s’oppose naturellement à l’élément paradigmatique de cet exemple : *Pour le successeur de Rabin*. Le point de vue sous-jacent de (68) pourrait être enchaîné avec “*Avec l’Allemagne*, (il y aura une monnaie unique)”, qui s’oppose à *Sans elle*. Le point de vue 1 de (69) finalement pourrait s’enchaîner avec “*Les choses étant comme avant*, (la droite refera son unité)”, qui s’oppose à *Au point où en sont les choses*. Ces éléments contrastifs sont ainsi des marqueurs de polyphonie.

3.3.3 Polyphonie enchâssée

Parmi les exemples que nous interprétons comme polémiques, certains présentent une polyphonie à un autre niveau, où la prise en charge du point de vue réfutatif n’est pas associée au locuteur, principalement parce que la négation est enchâssée dans une autre structure de polyphonie qui la domine. Il s’agit surtout de négations enchâssées dans la partie subordonnée de structures de polyphonie, du type *concession neg p, q* régies par des connecteurs concessifs, ou du type *causalité neg p, q* régies par des connecteurs causaux, mais aussi de structures relationnelles de polyphonie signalées par certains lexèmes comme *selon lesquels*, *d’après certains*, etc. Nous interprétons souvent les points de vue enchâssés comme provenant d’un locuteur externe, et à la rigueur comme des discours représentés¹⁵⁹. Ce sont des exemples de ce que nous appellerons *polyphonie enchâssée*. L’énoncé réfutatif (70) est renfermé dans le point de vue subordonné *puisque neg q* dans la structure relationnelle de polyphonie : *(neg) p puisque neg q* :

- (70) Le système anglo-saxon, montré en exemple par certains experts français, non dépourvus d’arguments, n’est en rien un modèle irréprochable, **puisque’il n’a pas éliminé l’erreur judiciaire**. Le procès de cette baby sitter anglaise, Louise Woodward, qui vient de s’achever par la condamnation de l’accusée, malgré des éléments pour le moins troublants soulevés par la défense, est de nature à en souligner les limites. (Fig 3)

¹⁵⁹ À propos de la prise en charge des points de vue relationnels, juxtaposés par un connecteur de subordination, Nølke, Fløttum et Norén (2004, p. 47) émettent également l’hypothèse que le point de vue désigné comme le constituant principal sera pris en charge par le locuteur et le point de vue signalé comme le constituant subordonné ne sera pas pris en charge par le locuteur.

Selon Ducrot (1980, p. 46), *puisque* subdivise l'énoncé en deux points de vue relationnels, *p* et *q*, provenant formellement de deux sources énonciatives différentes¹⁶⁰. Le point de vue *neg q* introduit par *puisque* "il n'a pas éliminé l'erreur judiciaire" est censé provenir d'une voix collective à laquelle le locuteur s'associe par un lien d'accord. Le (*neg*) *p* "le système anglo-saxon n'est en rien un modèle irréprochable" est pris en charge par le locuteur qui réfute le point de vue selon lequel "le système anglo-saxon est un modèle irréprochable". Ce point de vue sous-jacent est associé à *certain experts français* qui ont *montré en exemple* le système anglo-saxon. Le locuteur réfute le point de vue des experts en s'appuyant sur la voix collective enchâssée : *puisque, etc.*¹⁶¹

Dans l'exemple suivant, la négation est également enchâssée dans une subordonnée concessive, cette fois introduite par le connecteur concessif *Quand bien même* :

- (71) si le projet Guigou de séparation des pouvoirs politique et judiciaire prend forme de loi, ce sera une étape irréversible. **Quand bien même l'indépendance des magistrats du parquet ne serait pas totale**, du fait d'un déroulement de carrière encore tributaire des « propositions » du garde des Sceaux, aucune alternance politique ne devrait se risquer ensuite à revenir en arrière, en redonnant au Conseil des ministres un pouvoir de nomination ou en ôtant au Conseil supérieur de la magistrature son pouvoir de veto. (Lib 1)

Comme dans (70), la négation est ici enchâssée dans une structure de polyphonie entre deux points de vue relationnels : *Quand bien même neg p, (neg) q*. La polyphonie enchâssée dans la subordonnée *p* se retrouve à un autre niveau énonciatif. Nous venons de dire que les exemples de polyphonie enchâssée ressemblent à des discours représentés, donc à une polyphonie interdiscursive. Ainsi, une structure de polyphonie linguistique (*connecteur de subordination neg p, q*) peut correspondre à une polyphonie interdiscursive, témoignant d'un point de vue extérieur, que ce soit une doxa, une présupposition, un discours représenté, etc. L'énoncé nié (71) présente un conditionnel hypothétique, un marqueur interdiscursif qui renvoie (aussi) le point de vue enchâssé à un autre niveau énonciatif, voire

¹⁶⁰ Voir aussi la section 2.2.2.1. Pour un compte rendu clair et précis des connecteurs pragmatiques, voir Riegel *et al.* (1994, p. 619-622). La sémantique et l'interprétation des connecteurs pragmatiques sont décrites par exemple dans Ducrot et Anscombe (1983), Moeschler et Reboul (1994) et Nølke, Fløttum et Norén (2004). Voir également la classification de Roulet (1999). Quant au connecteur *puisque*, voir aussi Nølke et Olsen (2002).

¹⁶¹ Voir à ce propos la section 2.2.3.1 sur « l'argumentation par autorité ».

à un discours représenté. En effet, la négation d'un discours représenté notamment n'est pas, en principe, associée au locuteur mais à un autre être discursif, comme dans l'exemple suivant :

- (72) Le préfet Claude Erignac a été assassiné il y a trois ans. Il est mort sous les balles de « nationalistes » corses. Depuis, que s'est-il passé ? Deux scandales. **D'abord, le meurtrier présumé, Yvan Colonna, a fait savoir par lettre qu'il n'entendait pas se rendre à la justice française : il reste dans le maquis.** (Fig 10)

Ce discours représenté nié "qu'il n'entendait pas se rendre à la justice française" constitue ainsi un exemple de polyphonie enchâssée. Faisant partie d'une subordonnée, cet énoncé nié constitue une polyphonie sur un autre niveau énonciatif. Le locuteur de cet énoncé est un locuteur externe, notamment Yvan Colonna.

Dans l'exemple suivant, l'expression *selon lequel* marque un enchâssement que nous interprétons comme un discours représenté :

- (73) L'objet de la proposition de loi organique déposée par Didier Migaud (PS), rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, est d'introduire une gestion plus souple et de renforcer le pouvoir des élus. Elle remplace les chapitres par 150 « programmes », qui refléteront les politiques des administrations. Les crédits seront « fongibles », c'est-à-dire que les ministres pourront jouer entre les différentes dépenses d'un programme suivant son déroulement. Les programmes pourront être pluriannuels, avec une définition d'objectifs et la mise en place d'indicateurs de résultats bien utiles aux parlementaires. Jacques Chirac s'est déclaré favorable à la réforme. Une partie de la droite également: Alain Lambert (UDF), président de la commission des finances du Sénat, a prédit « *malheur à qui [la] ferait échouer* ». Pourquoi, alors, les refus ou les hésitations de certains ? **Parce que le texte proposé permettrait de contourner l'article 40 de la Constitution, selon lequel les parlementaires ne peuvent augmenter une dépense ou réduire une recette de l'État.** (Mon 12)

L'énoncé nié est ainsi pris en charge, non par le locuteur, mais par *l'article 40 de la Constitution*, une troisième personne inanimée mais qui fonctionne néanmoins comme un être discursif, marquant une polyphonie interdiscursive.

Les points de vue niés enchâssés dans d'autres types de structures relationnelles de polyphonie, sans toutefois être logés dans une subordonnée, sont de la même façon susceptibles d'être associés à un être discursif autre que le locuteur. Ainsi, la négation de (74) est enchâssée dans une phrase principale concessive *certes neg p mais q* :

- (74) C'est une première et la cause est juste [...] la grève nationale des avocats pour réclamer plus de moyens vient rappeler que l'enjeu de la réforme de la justice réside aussi, sinon surtout, dans l'amélioration de son fonctionnement au quotidien. **Certes le constat de l'incurie de la justice n'est pas nouveau. Mais l'ampleur des dysfonctionnements constatés dans nombre de juridictions débouche aujourd'hui sur une quasi paralysie de l'institution bien loin de l'idéal d'un service public.** (Mon 8).

Il nous semble que les structures relationnelles de polyphonie où le point de vue réfutant est enchâssé dans une phrase principale, comme ici, peuvent être analysées de la même façon que les structures où la négation est renfermée dans une subordonnée. Même si les deux points de vue relationnels se trouvent au même niveau syntaxique, il s'agit néanmoins d'une structure concessive *concession neg p, mais q*, où le point de vue concédé n'est pas associé par un lien de responsabilité au locuteur. Nous trouvons cependant qu'un tel exemple de polyphonie enchâssée s'interprète plus facilement comme un cas où le locuteur sera lié par un lien d'accord au *neg p*, que les énoncés niés subordonnés (70-73), qui sont principalement associés à d'autres êtres discursifs. Les exemples de polyphonie enchâssée seront ainsi plus nettement interprétés comme des discours représentés lorsque l'énoncé nié se trouve dans une subordonnée.

3.4 Bilan : répartition des marqueurs distinctifs

L'examen des critères, proposés par d'autres chercheurs, influençant l'interprétation de la négation montre une variété de phénomènes qui nous aident à trancher entre l'interprétation descriptive et l'interprétation polémique dans notre corpus. Le nombre total de négations *ne* et leurs fonctions respectives sont indiqués dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1. Les négations descriptives et polémiques

Fonctions de la négation <i>ne</i>	descriptive	polémique	nombre total de négations <i>ne</i>
	38	167	205

Dans le tableau 2, sont réunis, à partir des critères examinés, les marqueurs qui nous ont amenée aux différentes interprétations :

Tableau 2. La répartition des marqueurs distinctifs pour chacune des deux fonctions de la négation

Critères examinés	Marqueurs distinctifs (dans notre corpus) pour les deux fonctions de la négation <i>ne</i>		
	marqueurs syntaxiques qui entraînent la fonction descriptive	marqueurs syntaxiques qui entraînent la fonction polémique	nombre total pour chaque marqueur syntaxique distinctif
portée large			
portée restreinte	7		7
négation (renfermée) dans une subordonnée causale (parce que + <i>thème</i>)	2		2
négation (renfermée) dans une subordonnée restrictive	7		7
nombre total de marqueurs syntaxiques	16		16

Critères sémantiques	marqueurs sémantiques qui entraînent la fonction descriptive	marqueurs sémantiques qui entraînent la fonction polémique	nombre total pour chaque marqueur sémantique distinctif
éléments scalaires	16		16
expressions niées lexicalisées	14		14
éléments modaux		27	27
adverbiaux paradigmatiques		4	4
points de vue présuppositionnels			
- <i>ne...plus</i>		12	12
- verbes factifs		2	2
nombre total de marqueurs sémantiques	30	45	75

Critères contextuels	marqueurs contextuels qui entraînent la fonction descriptive	marqueurs contextuels qui entraînent la fonction polémique	nombre total pour chaque marqueur contextuel distinctif
anaphores		5	5
connecteurs (structures relationnelles de polyphonie avec connecteur)		53	53
orientations argumentatives (structures relationnelles de polyphonie sans connecteur) ¹⁶²		37	37
questions rhétoriques ¹⁶³		12	12
contrastes sémantiques	1	13	14
contexte interne		17	17
clivages contrastifs		3	3
éléments paradigmatiques		28	28
Nombre total de marqueurs contextuels	1	168	169
Nombre total de marqueurs distinctifs	47	213	260

¹⁶² Les orientations argumentatives constituent, d'un côté, des marqueurs de polyphonie indépendants (37 occurrences). Il s'agit de structures relationnelles de polyphonie sans appui dans des marqueurs formels de connexion, à savoir dans des connecteurs. De l'autre côté, les orientations argumentatives sont inhérentes aux structures relationnelles de polyphonie avec connecteur, aux questions rhétoriques et (éventuellement) aux contrastes sémantiques ; dans cette dernière qualité, les orientations argumentatives ne figurent pas dans ce tableau. Voir également la section 3.3.2.2. Les connecteurs seront analysés dans la section 4.2.1-4.2.3 et les orientations argumentatives, en tant que marqueurs indépendants, seront analysées dans la section 4.2.4.

¹⁶³ Voir la note 162 ci-dessus.

Le nombre de marqueurs dépassent le nombre total de négations, surtout pour ce qui est des marqueurs de polyphonie¹⁶⁴. Chaque énoncé nié interprété comme polyphonique présente souvent deux ou parfois plusieurs marqueurs :

Tableau 3. Nombre de négations versus nombre de marqueurs

Types de marqueurs distinctifs	nombre total de négations <i>ne</i>	nombre total de marqueurs	moyenne des marqueurs par négation
descriptifs	38	47	1,2
polémiques	167	213	1,3

En ce qui concerne l'interprétation des négations descriptives, la plupart ne sont déclenchées que par un seul marqueur¹⁶⁵. Dans 16 cas, il s'agit d'une fusion entre la négation et un lexème scalaire, comme dans l'exemple (41) *l'Italie s'est lancée au contraire dans une course d'obstacles alors qu'il y a un an encore on ne donnait pas cher de ses chances*. L'interprétation descriptive est dans 14 cas des expressions lexicalisées ou sémi-lexicalisées, comme dans (44) *que la procédure se poursuive comme si de rien n'était*.

L'interprétation des négations polémiques est entraînée par des marqueurs syntaxiques, sémantiques et contextuels, ou bien encore par une combinaison des trois. En ce qui concerne ces négations polémiques, qui sont au cœur de notre étude, nous avons vu que des éléments du contexte interviennent souvent pour renforcer leur polyphonie lorsque celle-ci est imposée par les instructions sémantiques et syntaxiques. Ainsi, l'énoncé (63) *Alors que, dans le passé, le chef de l'OLP pouvait jouer les Soviétiques contre les Américains, il n'a plus d'argument pour retenir*

¹⁶⁴ Les critères *contexte interne* et *questions rhétoriques* n'ont pas encore été examinés, mais seront discutés dans les sections 4.4. et 4.5. Il en va de même pour un autre critère, celui de la *négation (renfermée) dans une subordonnée causale (parce que + thème)*, qui ne sera pas discuté dans le texte (voir le tableau 2). En voici cependant un spécimen :

Condamner pour meurtre, à Nice, un Jardinier marocain d'une peine « intermédiaire » **parce que l'accusation n'a pas totalement convaincu**, ou infliger, dans le Massachusetts, la perpétuité à une baby-sitter anglaise **parce qu'elle n'a pas joué le jeu du libre échange judiciaire** : ces deux verdicts irritent les défenseurs de la justice. (Fig 3)

¹⁶⁵ Dans cette section seulement, les marqueurs seront mis en gras dans le texte.

l'attention de Washington est interprété comme polémique d'abord parce que *ne...plus* (marqueur sémantique) déclenche un point de vue présuppositionnel sous-jacent : "il a/avait des arguments pour retenir l'attention de Washington" ; ce marqueur est ensuite renforcé par le contexte contrastif : *Alors que, dans le passé, le chef de l'OLP...* Pourtant, le contexte seul suffit souvent pour donner une interprétation polémique à la négation, comme dans (60) où l'anaphore *ce*, renvoyant au point de vue sous-jacent, déclenche la polyphonie : *L'époux ou l'épouse ne vaudra pas moins que le grand-père ou le neveu du défunt, comme c'était le cas jusqu'à présent*. Finalement, nous avons aussi noté que le contexte intervient pour amener une interprétation polémique des exemples où les éléments sémantiques et syntaxiques semblent imposer une fonction descriptive à la négation. Ainsi, certains énoncés niés contenant le *pas* employé seul, susceptibles d'amener une interprétation descriptive à cause de sa portée restreinte, sont interprétés comme polémiques en raison du contexte contrastif : (61) *Pas seulement parce que 40 milliards de francs avaient déjà été dépensés, mais parce que la réussite ou l'échec de pareille fusée ne saurait, contrairement à ce que l'on aimerait croire, se cantonner au seul domaine technique*. Dans (48), la négation semble fusionner avec le scalaire *mince* alors que le contexte contrastif déclenche une interprétation polémique de cet énoncé nié : *Les fonctionnaires grognent, certes. Mais le président du conseil a obtenu l'aval des syndicats. Ce n'est pas une mince performance*.

Reprenons maintenant chacun des trois types de critères pour une discussion plus approfondie des résultats.

Portée et autres critères syntaxiques

Le critère selon lequel la portée restreinte favorise l'interprétation descriptive est valable à certaines conditions seulement. Dans l'exemple (39) *une affaire taboue, la question qu'on préfère ne pas aborder*, la portée restreinte de la négation déclenche l'interprétation descriptive. Cependant, les négations descriptives, tout en étant à portée large, sont peu nombreuses dans notre corpus. Les négations polémiques, en revanche, sont le plus souvent à portée large. Cela dit, l'interprétation polémique des énoncés niés analysés ne dépendent jamais uniquement de la portée (large) mais surtout d'autres marqueurs plus pertinents. La portée seule ne constitue ainsi jamais un marqueur de polyphonie.

Dans notre corpus se trouvent cependant un certain nombre de négations à portée restreinte que nous interprétons comme des négations polémiques,

comme les *pas* employés seul en contexte contrastif (voir l'exemple 61 ci-dessus). Ces résultats nous portent à insister sur l'insuffisance de l'argument qui considère la portée uniquement comme un phénomène syntaxique. Ceci parce que même les négations de portée syntaxiquement restreinte arrivent, à certaines conditions, à inverser la valeur de vérité de l'unité sujet-prédicat, ce qui caractérise normalement les négations de phrase (à portée large) (voir la note 113). En d'autres termes, les négations à portée syntaxiquement restreinte fonctionnent parfois comme des négations à portée large. Lorsque les éléments qui restreignent la portée de la négation, les *pas* employés seuls et les quantificateurs, par exemple, rencontrent des contextes contrastifs sur le plan sémantique, il en résulte une *portée sémantique large*, qui rend possible l'interprétation de la négation comme polémique, réfutant non seulement un constituant mais un point de vue sous-jacent. Ainsi, le clivage *c'est...que* (marqueur contextuel) entraîne une portée sémantiquement large, qui fait ressortir le point de vue sous-jacent et, par conséquent, la polyphonie de l'énoncé nié (62)¹⁶⁶ : *En sachant que dans ce domaine plus particulièrement, c'est aux actes et pas seulement aux intentions que l'opinion publique jugera l'action du gouvernement*. Au niveau de l'interprétation, nous dirons ainsi que la portée de la négation demande indiscutablement la prise en compte de composants sémantiques et contextuels des énoncés. Les résultats concernant la portée devraient cependant être testés sur un corpus plus important, afin de pouvoir donner des réponses plus précises (au sujet de la portée de la négation).

Critères sémantiques

En ce qui concerne les négations à fonction descriptive, la plupart s'expliquent par des marqueurs sémantiques : la majorité consiste en négations lexicalisées – (43) *Le président n'en a pas moins, courageusement, saisi l'occasion* – ou en négations d'éléments scalaires – (42) *des séguinistes, qui jettent au caniveau les tracts des partisans du maire sortant... Sous l'œil ravi des socialistes, qui n'en demandaient pas tant !* –, parfois combinées avec une portée restreinte : (38) *Aujourd'hui, après la réussite d'hier et avant celle, peut-être, du troisième vol (pas encore commercial mais de qualification)*.

Les marqueurs sémantiques les plus importants pour la fonction polémique sont les expressions et les verbes modaux : (53) *Le chancelier*

¹⁶⁶ Le quantificateur qui est censé pouvoir restreindre la portée ici est l'adverbe *seulement*.

Helmut Kohl lui-même ne devrait pas être insensible à cet argument. Ce marqueur est dans 17 cas combiné avec un marqueur contextuel : (52) *Aujourd'hui, les Palestiniens ne pourraient sortir de l'impasse qu'en déclenchant une intifada.* Les éléments modaux, aussi bien que les autres marqueurs sémantiques, véhiculent déjà dans leur structure un autre niveau énonciatif, une polyphonie, indépendamment du contexte : nous avons vu que le point de vue 1 des énoncés niés contenant le verbe modal *devoir* ne reçoit pas les mêmes instructions concernant le verbe que le point de vue 2 (voir 3.2.3). Sans entrer dans une analyse approfondie de la formulation de point de vue sous-jacent de la négation, nous avons également pu constater que certains autres facteurs sémantiques, de caractère plus ou moins modal – le mode d'action, l'aspect du verbe, les lexèmes (dé)valorisants – exigent notamment une reformulation de la représentation du point de vue sous-jacent (voir 2.2.2.2). Dans un énoncé nié contenant un modalisateur dévalorisant, il faut ainsi reformuler le point de vue 1. Ainsi : (56) *il n'est plus temps de pleurer* n'est pas une négation du fait que *avant/a une époque il était temps de pleurer* mais plutôt du fait que *à une époque (avant/actuellement) on se plaignait/plaint (des résultats électoraux).*

Dans 12 énoncés niés, la polyphonie est déclenchée par la combinaison *ne...plus* et, dans 6 occurrences, *ne...plus* est combiné avec des éléments paradigmatiques (marqueurs contextuels) : (58) *Insensiblement, en moins de deux ans, le débat syndical ne s'est plus réglé sur les montres de la CGT.* Étant donné que *ne...plus* véhicule un point de vue historique (présuppositionnel) et sous-jacent, du type “à une époque *p*” ensuite réfuté “à présent *neg p*”, il est assez naturel que ces négations soient combinés avec des unités liées au temps comme *Aujourd'hui* et *Au point où en sont les choses*. Les éléments paradigmatiques du contexte explicitent ainsi l'opposition polémique entre le point de vue sous-jacent et le point de vue réfutant : *Aujourd'hui neg p – Hier p.*

Critères contextuels

Nous avons déjà constaté que le critère contextuel est le plus important pour trancher entre négation descriptive et négation polémique. En ce qui concerne les marqueurs contextuels de polyphonie, les connecteurs sont les plus fréquents : (64) *Même si ce nombre est élevé (il devrait tourner autour de 150 000) et même s'il n'englobe pas toutes les personnes qui auraient pu être concernées (certains « sans-papiers » ont hésité à déposer une demande), il n'a rien à voir avec ceux brandis par l'extrême droite,* suivi par les orientations argumentatives (voir la note 162). Dans (31), les

énoncés niés ou, plus précisément, les points de vue des négations, les sous-jacents et les réfutants respectivement, sont co-orientés vers deux conclusions opposées : *Ehoud Barak n'a convaincu ni les Israéliens ni les Palestiniens [...]* Mais *Ehoud Barak n'a pas convaincu les Israéliens non plus. Il n'a jamais eu la majorité parlementaire pour sa politique palestinienne. [...]* Ces derniers **n'ont guère aidé Ehoud Barak.**

Les marqueurs contextuels indiquent une alternative explicitant l'opposition ou le contraste entre les deux points de vue de l'énoncé nié. En présentant, d'un côté, une opposition (syntaxique) – en forme de structures de connexions (structures relationnelles de polyphonie avec connecteur), de clivage – ou, de l'autre, un contraste (sémantique) – en forme d'orientations argumentatives (structures relationnelles de polyphonie sans connecteur) opposées (entre *p* et *q* ou entre C et non-C), d'anaphore, de lexèmes contrastifs et d'unités paradigmatiques – le contexte entraîne une interprétation polyphonique de l'énoncé nié. À la différence des marqueurs sémantiques locaux, composants hébergés dans l'énoncé nié (voir la sous-section *critères sémantiques* ci-dessus), les contrastes sémantiques contextuels sont le résultat du jeu entre une unité sémantique de l'énoncé nié et son entourage contextuel, comme ici entre *pas plus nombreux* (unité de l'énoncé nié) et *augmentation* (unité contextuelle) : (47) *Car, malgré cette augmentation, les magistrats aujourd'hui ne sont pas plus nombreux qu'en 1857 !* Ce contraste entre deux unités ayant des orientations argumentatives opposées fait ressortir la polyphonie de la négation.

Les contrastes ou oppositions sont souvent le résultat de l'interprétation de relations entre différentes unités du texte et les points de vue de la négation. Ces relations forment, comme nous l'avons vu, les points de vue dynamiques. Les orientations argumentatives, par exemple, sont en grande partie le résultat de l'interprétation de l'intention de l'éditorialiste. Dans (48) *Les fonctionnaires grognent, certes. Mais le président du conseil a obtenu l'aval des syndicats. Ce n'est pas une mince performance, c'est l'interprétation du passage Les fonctionnaires grognent, certes* vers la conclusion "c'est une mince performance" qui fait ressortir la polyphonie. L'importance de l'interprétation est aussi en partie vraie pour les structures de polyphonie ; même si *p mais neg q*, par exemple, présente, au niveau de la structure, deux points de vue en opposition, l'orientation vers des conclusions opposées, tout en faisant ressortir la polyphonie, est aussi, à un certain degré, une question d'interprétation : (65) *Peu de professions dans ce pays peuvent espérer voir leurs revenus augmenter de 23 % en trois ans. Oui, mais voilà, cette profession n'est pas comme les autres.* Nous

aurons plusieurs occasions de revenir sur cette discussion dans le chapitre 4.

4 Polyphonie textuelle : les séquences polyphoniques

4.1 Points de vue dynamiques et prise en charge de la négation

Nous avons vu que l'interprétation polémique de la négation est en grande partie le résultat de marqueurs contextuels. Il s'agit souvent d'une combinaison de facteurs : des contraintes sémantiques et syntaxiques de l'énoncé nié, ainsi que des éléments du contexte. Or, ce sont souvent, nous l'avons vu, les éléments contextuels qui nous permettent de trancher entre les deux interprétations. Dans ce chapitre, nous discuterons certains marqueurs polyphoniques contextuels pour analyser la manière dont ils opèrent au niveau textuel¹⁶⁷. Nous nous intéressons à des marqueurs comme les orientations argumentatives, les connecteurs pragmatiques, et les argumentations internes. Ces marqueurs de polyphonie sont aussi les plus fréquents dans notre corpus.

Dans ce qui suit, nous schématiserons d'abord les différentes *séquences polyphoniques* que nous avons nommées *argumentatives*, *dialogiques* et *stéréotypées*¹⁶⁸. L'objectif sera ainsi de montrer, à l'aide de la notion de « séquence », d'abord que la polyphonie n'est pas restreinte à l'énoncé nié mais s'étend sur des unités plus grandes dans le texte, représentant deux points de vue dynamiques en opposition ; ensuite, de quelle façon ces points de vue sont associés aux êtres discursifs. Ces unités forment ce que nous appellerons la *polyphonie textuelle*. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'analyse des séquences incorpore, sans les séparer, les deux premières étapes de l'analyse selon la méthode de la Scapoline étendue, c'est-à-dire la structure et la configuration polyphonique (voir 2.2.2.1 et 2.2.2.2). Les séquences, les points de vue dynamiques, se construisent ainsi à partir de la structure, les points de vue de la négation – l'un réfutant et l'autre réfuté – et le lien de responsabilité entre le point de vue réfutant et le locuteur, *et* à partir de la configuration : l'interprétation des liens

¹⁶⁷ Afin de mieux situer les exemples dans leur contexte, nous donnerons, dans le chapitre 4 et 5, les titres des éditoriaux dont les exemples sont tirés. Les titres seront soulignés. Certains exemples de ce chapitre, ainsi que du chapitre 5, seront repris sous différentes rubriques pour expliquer de nouveaux aspects.

¹⁶⁸ Nous ne donnerons pas un schéma pour chaque exemple. Les séquences schématisés se trouvent surtout au début de ce chapitre afin de faciliter l'explication des premières analyses que nous ferons. Nous avons tout de même essayé de proposer un schéma pour au moins un exemple de chaque type de séquence.

qu'entretiennent les *deux* points de vue de la négation avec les êtres discursifs identifiés dans le texte. La séquence prend ainsi son départ dans l'énoncé nié et ses deux points de vue, un sous-jacent et l'autre explicite. Structurellement opposés, ces deux points de vue forment, à l'aide de marqueurs de polyphonie dans le contexte, deux points de vue dynamiques, le dynamique étant une chaîne de points de vue (sous-jacents ou explicites) ayant le même contenu sémantico-argumentative. Il y aura ainsi, dans une séquence, non seulement deux points de vue (de la négation) en opposition, mais aussi deux points de vue dynamiques en opposition (l'un réfutant et l'autre réfuté). Étant donné que la séquence implique des éléments aussi bien de la structure que de la configuration, la polyphonie textuelle, telle que nous la concevons, ne peut être décrite en distinguant ces deux niveaux.

Les marqueurs de polyphonie sont ainsi des créateurs de niveaux stratifiés de points de vue (voir aussi la section 3.3). Les marqueurs de polyphonie *linguistiques* sont les connecteurs argumentatifs, les verbes factifs, les expressions modales, les éléments paradigmatiques, les anaphores, les pronoms (qui mettent en scène des êtres discursifs) et les adverbes épistémiques. Les marqueurs *interdiscursifs* sont les discours représentés et d'autres phénomènes intertextuels comme les proverbes, les doxas, etc. Tous ces marqueurs influencent l'interprétation polyphonique de la négation en ce sens qu'ils explicitent les deux points de vue de l'énoncé nié ; ils créent des enchaînements avec les points de vue déclenchés par la négation. Les marqueurs au niveau de la langue sont des morphèmes qui, sémantiquement, véhiculent une polyphonie, tandis que les marqueurs (inter)discursifs ne véhiculent une polyphonie que dans un contexte spécifique. Ainsi, l'anaphore *ça* n'est évidemment pas toujours un marqueur de polyphonie, comme l'est par exemple *puisque*.

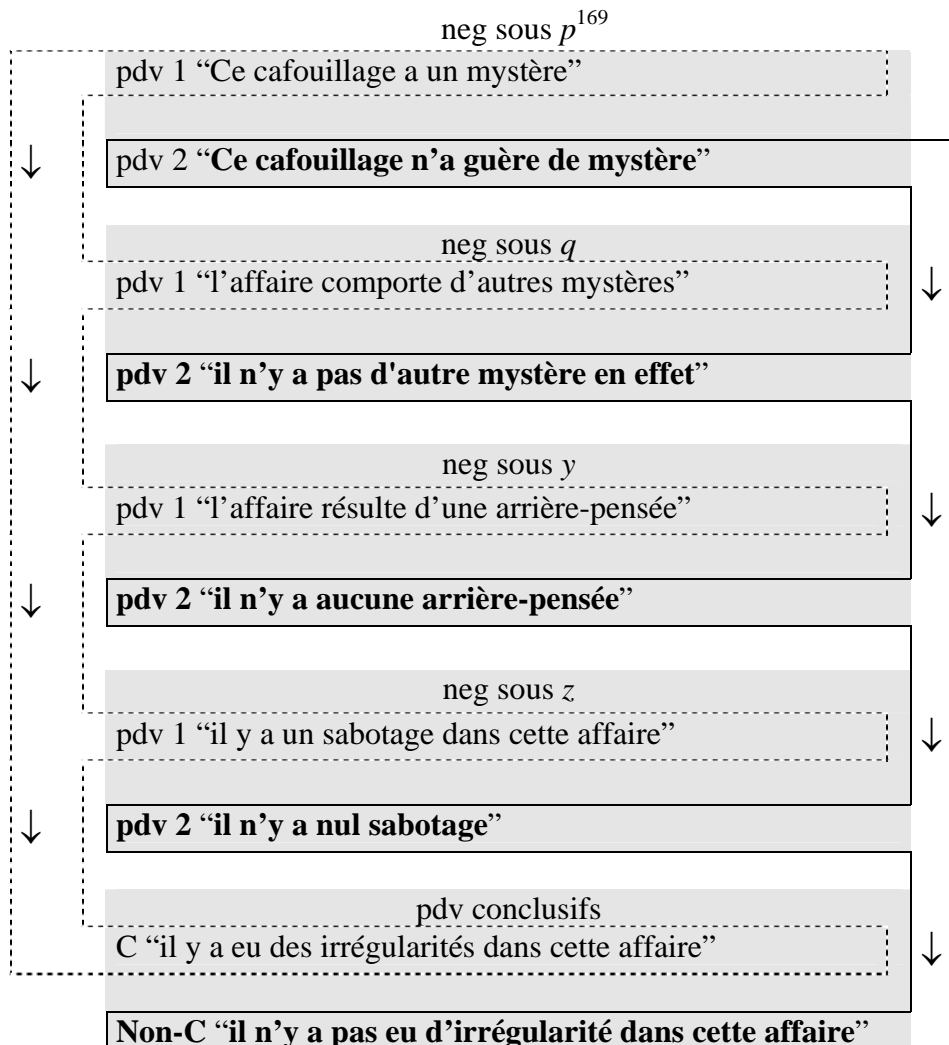
Avant d'entrer dans l'analyse de séquences polyphoniques de différents types, donnons-en quelques exemples pour illustrer la problématique. Nous avons, dans (75), une séquence polyphonique où un énoncé réfutatif s'enchaîne avec d'autres énoncés de même nature. Dans les schémas, le point de vue dynamique 1 (dyn 1) est entouré par une ligne discontinue et le point de vue dynamique 2 (dyn 2), par une ligne continue. Les flèches verticales renvoient à l'orientation argumentative des points de vue dans l'établissement des points de vue dynamiques :

(75) Une leçon de droit

[...] La vraie raison de la nouvelle affaire Sirven – ce délai inattendu dans l'extradition des Philippines vers la France du personnage central du

dossier Elf – semble bien être d’origine... culturelle. [...] **a) Ce cafouillage n’a guère de mystère**, sauf un : l’oubli, côté français, des règles strictes en matière d’extradition qu’impose à ses signataires – parmi lesquels la France et l’Allemagne – la convention d’application de l’accord de Schengen du 14 juin 1985 sur la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes en Europe. **b) Pas d’autre mystère en effet**, **c) aucune arrière-pensée**, **d) nul sabotage** puisque, contrairement à ce qu’on a laissé entendre ici même, le choix de l’itinéraire de retour d’Alfred Sirven fut fait par le gouvernement en parfait accord avec les juges concernés. Il fallait, pensait-on vendredi 2 février, quitter au plus vite Manille, afin d’éviter d’ultimes recours d’Alfred Sirven que la corruption aux Philippines aurait pu faciliter. (Mon 9)

Séquence polyphonique



¹⁶⁹ À propos des symboles *p*, *q*, *y*, etc., voir la section 2.2.2.1 et la liste des symboles diacritiques au début de la thèse.

dyn 1 : pdv 1 (neg p) + pdv 1 (neg q) + pdv 1 (neg y) + pdv 1 (neg z) vers C

dyn 2 : pdv 2 (neg p) + pdv 2 (neg q) + pdv 2 (neg y) + pdv 2 (neg z) vers Non-C

dyn 1 (-----) est associé à une voix collective

dyn 2 (——) est associé au locuteur

Les points de vue sous-jacents, d'un côté, et les points de vue réfutatifs, de l'autre, forment deux points de vue dynamiques en opposition. Tous les points de vue 1 sont co-orientés vers la même conclusion C, à laquelle s'oppose la conclusion non-C résultant de tous les points de vue 2, également co-orientés. Ces points de vue dynamiques en opposition, la séquence polyphonique textuelle, représentent le thème de l'article : la polémique sur les éventuelles démarches douteuses de la part de la France, dans l'affaire d'extradition d'Alfred Sirven. Le dyn 1 constitue un point de vue associé à une voix collective, un groupe indéfini qui est censé penser que "il y a eu des irrégularités dans cette affaire", ce qui est réfuté par dyn 2, associé au locuteur. Le point de vue dynamique sous-jacent représente ou bien un point de vue réellement exprimé ou bien un point de vue uniquement virtuel et hypothétique.

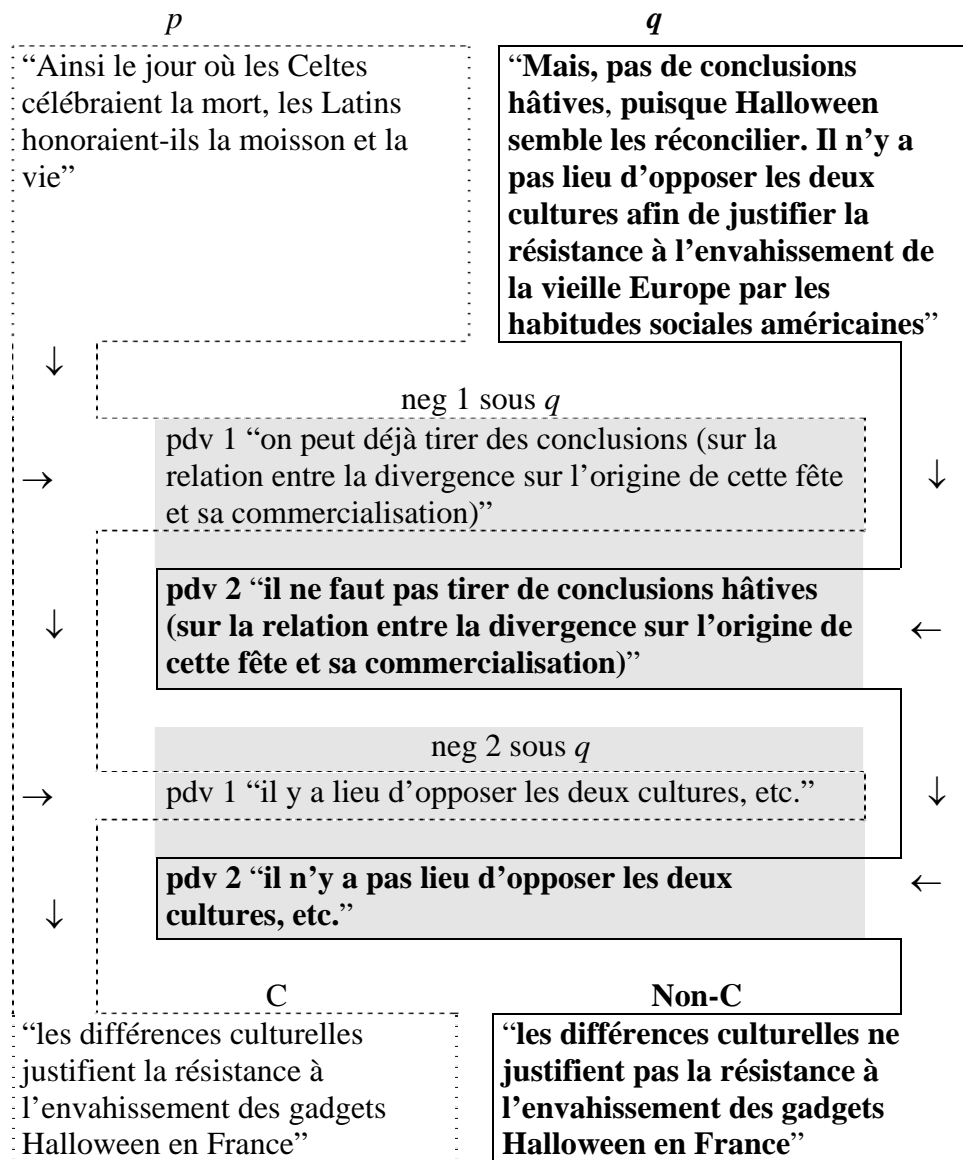
La séquence polyphonique suivante est formée d'après une orientation argumentative différente. L'article traite de la nouvelle tradition de célébrer l'Halloween en France. Les flèches horizontales symbolisent la reprise des points de vue par la négation :

(76) U.S. et coutumes

Quand un nouvel usage s'introduit en France, on s'interroge volontiers dix ans après sur son origine en prétendant que les choses sont advenues toutes seules. Pour ce qui est du Halloween américain, au moins elles sont claires : l'introduction chez nous de la fête du 31 octobre, avec son cortège de personnages lugubres et sa représentation grotesque de la mort, résulte d'une campagne menée depuis plusieurs années par une poignée d'agents d'opinion, d'animateurs, de présentateurs culturellement à la remorque, ravis de raconter leurs bordées nocturnes à Manhattan à l'heure où les rues sont peuplées de sorcières. Dans ce domaine comme dans la plupart de ceux où la France traîne les pieds avant de tomber à genoux (l'hystérie antitabac, le harcèlement sexuel, etc.) le discours immanent revient toujours au même : « Qu'attendons-nous pour en faire autant ? » Halloween, qui vient de la nuit des âges (du monde celtique exactement), avait pour objet très louable de conjurer le retour des morts sur terre. [...] Quant à l'utilisation de la citrouille et l'aimable coutume qui consiste à

envoyer les enfants sonner aux portes pour réclamer des friandises, elles proviennent d'une autre fête traditionnelle, celle-là en l'honneur de Pomone, déesse de la fécondité végétale, Introduite outre Manche par l'occupant romain. **Ainsi le jour où les Celtes célébraient la mort, les Latins honoraient-ils la moisson et la vie. Mais, pas de conclusions hâtives, puisque Halloween semble les réconcilier. Il n'y a pas lieu d'opposer les deux cultures afin de justifier la résistance à l'envahissement de la vieille Europe par les habitudes sociales américaines.** Ne sommes-nous pas tous issus du même fonds européen ? [...] Quant au phénomène commercial, il est permis de douter de son innocence. (Fig 1)

Séquence polyphonique :



dyn 1 : $p + pdv\ 1\ (neg\ 1) + pdv\ 1\ (neg\ 2)$ vers C
dyn 2 : $pdv\ 2\ (neg\ 1) + pdv\ 2\ (neg\ 2) = q$ vers Non-C

dyn 1 (-----) est associé à la voix collective : *Les Français*

dyn 2 (——) est associé au locuteur

Le point de vue p “Ainsi le jour où les Celtes célébraient la mort, les Latins honoraient-ils la moisson et la vie” oriente vers C “les différences culturelles justifient la résistance à l’envahissement des gadgets Halloween en France” et est repris par les deux points de vue 1 des énoncés niés, créant un point de vue dynamique, le dyn 1. Les q “Mais, pas de conclusions hâtives, etc.” et “il n’y a pas lieu, etc.”, de même, orientent vers non-C “les différences culturelles ne justifient pas la résistance à l’envahissement des gadgets Halloween en France”. Les q sont co-orientés avec les deux points de vue des énoncés niés, créant ainsi un autre point de vue dynamique, le dyn 2, qui s’oppose au dyn 1. Ces deux enchaînements forment deux points de vue dynamiques en opposition, créant ainsi une séquence polyphonique. Ces séquences peuvent être soit locales, soit constituer la macrostructure de l’ensemble de l’article. L’opposition entre ces deux points de vue dynamiques représente, dans ce cas, le thème central de l’article.

Le point de vue dynamique 1 est associé à une voix collective ainsi qu’à l’allocutaire, supposés tirer une conclusion (sur la relation entre la divergence de l’origine de cette fête et sa commercialisation) du type “les différences culturelles justifient la résistance à l’envahissement des gadgets Halloween en France”, conclusion que le locuteur se sent justifié de réfuter : “Mais pas de conclusions hâtives, etc.” et “Il n’y a pas lieu d’opposer les deux cultures, etc.”. Le point de vue dynamique 2 est ainsi associé au locuteur, qui met en scène l’allocutaire et la voix collective en leur faisant tirer la conclusion C, ensuite réfutée. Il est tout à fait possible de concevoir que le locuteur s’insère aussi dans la voix collective et que la réfutation du point de vue dynamique 1 est une réfutation de sa propre conclusion en tant que membre de la collectivité.

Ces deux exemples, (75) et (76), nous ont servi de première illustration des séquences polyphoniques. Les schémas varient en fonction de la construction argumentative des exemples : les points de vue enchaînés avec la négation (p , q , etc.) peuvent se trouver avant la négation ou ils peuvent se trouver après. Les séquences peuvent se composer de plusieurs négations enchaînées comme dans (75) ou, ce qui est plus fréquent, d’autres marqueurs de polyphonie enchaînés avec la négation, comme dans (76). Le

principe de base a été de toujours illustrer les reprises, les anticipations et les orientations argumentatives (variées) avec des flèches, horizontales et verticales respectivement ; c'est pourquoi le nombre de colonnes peut varier. Ainsi, dans l'établissement d'un point de vue dynamique, l'énoncé réfutatif reprend souvent un point de vue présenté antérieurement. Dans l'exemple suivant, il s'agit par contre d'une anticipation (par la négation) de points de vue présentés ultérieurement dans le texte et qui s'enchaînent avec les deux points de vue de la négation. Ces reprises ou anticipations constituent la base de la formation d'un point de vue dynamique.

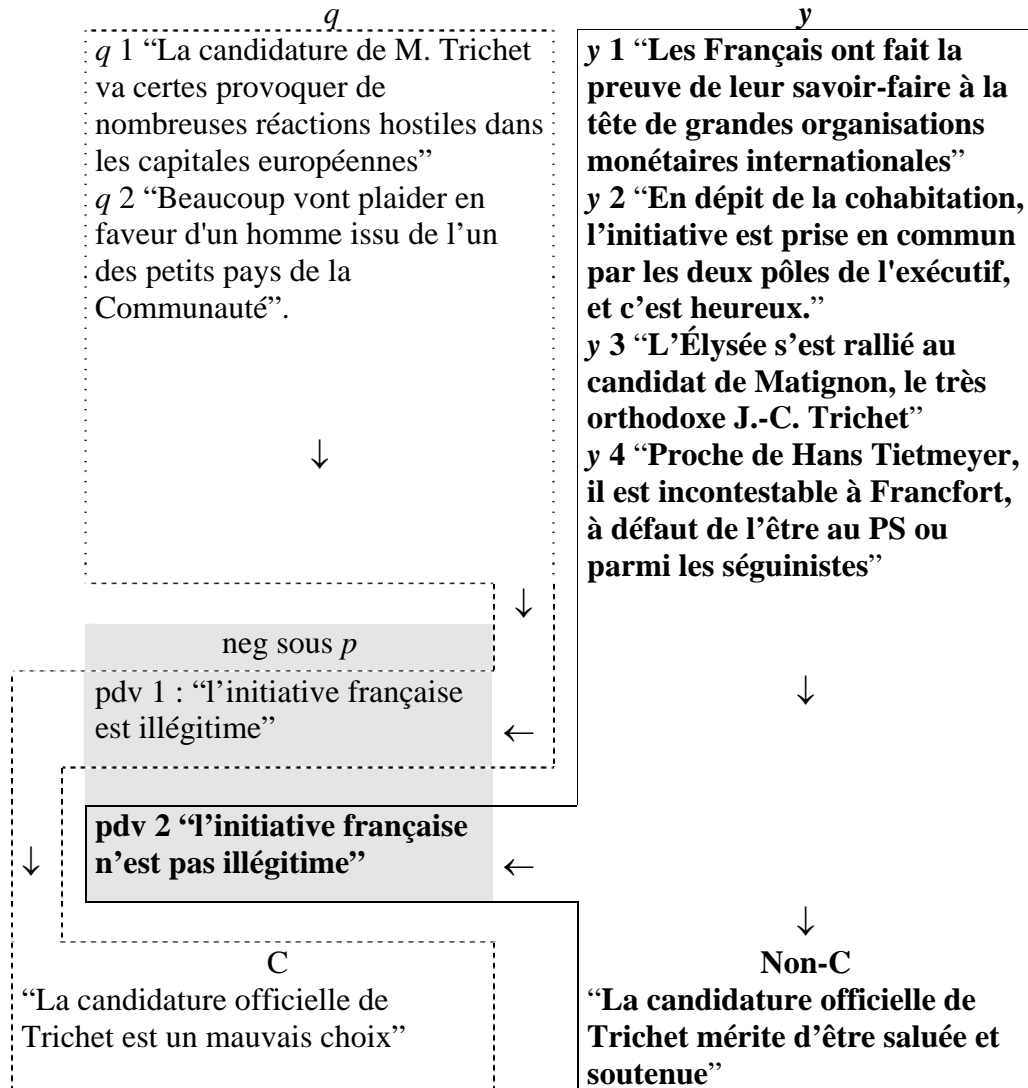
L'exemple (77) traite de la candidature pour la présidence de la Banque centrale européenne :

(77) Banque européenne, un choix politique

Quelle qu'en soit l'issue, la candidature officielle de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, à la présidence de la Banque centrale européenne (BCE), annoncée conjointement par l'Élysée et Matignon, mérite d'être saluée et soutenue. [...] Annoncée à la veille de la visite de Helmut Kohl à Paris, **l'initiative française n'est pas illégitime**. Les Français ont fait la preuve de leur savoir-faire à la tête de grandes organisations monétaires internationales, au FMI notamment. On évoque ensuite régulièrement, à Paris, l'accord implicite de 1993 entre François Mitterrand et Helmut Kohl. Ceux-ci s'étaient alors, dit-on, engagés sur un échange : « le siège contre la présidence », la BCE à Francfort, le poste de premier président à un Français [...]

En dépit de la cohabitation, l'initiative est prise en commun par les deux pôles de l'exécutif, et c'est heureux. Jacques Chirac aurait préféré Michel Camdessus, le directeur général du FMI. Mais celui-ci a eu, ces dernières années, quelques accrochages avec les Allemands. L'Élysée s'est rallié au candidat de Matignon, le très orthodoxe Jean-Claude Trichet. Proche de Hans Tietmeyer, il est incontestable à Francfort, à défaut de l'être au PS ou parmi les séguinistes. La candidature de M. Trichet va certes provoquer de nombreuses réactions hostiles dans les capitales européennes. Beaucoup vont plaider en faveur d'un homme issu de l'un des petits pays de la Communauté, « mieux à même de servir les intérêts du plus grand nombre », comme l'explique déjà le *Financial Times* dans son éditorial de mercredi. (Mon 7)

Séquence polyphonique



dyn 1 : pdv 1 + *q*1 + *q*2 vers C

dyn 2 : pdv 2 + *y*1 + *y*2 + *y*3 + *y*4 vers Non-C

dyn 1 (-----) est associé à la voix collective : *les autres capitales*

dyn 2 (——) est associé au locuteur, à *L’Élysée* et à *Matignon*

Les deux points de vue dynamiques en opposition sont : 1) “La candidature officielle de Trichet est un mauvais choix” et 2) “La candidature officielle de Trichet mérite d’être saluée et soutenue”. Les deux points de vue de l’énoncé nié sous *p* anticipent respectivement des points de vue présentés ultérieurement dans le texte. Le point de vue 1 de l’énoncé nié anticipe les deux pdv *q* qui vont suivre. De même, le point de vue 2 de l’énoncé nié

anticipe les pdv y qui vont suivre. Le premier point de vue dynamique est formé par le point de vue sous-jacent de la négation et les différentes parties de q : “La candidature de M. Trichet va certes provoquer de nombreuses réactions hostiles dans les capitales européennes” et “Beaucoup vont plaider en faveur d'un homme issu de l'un des petits pays de la Communauté” orientant vers C : “la candidature officielle de Jean-Claude Trichet est un mauvais choix”. Le deuxième est formé par le point de vue 2 de la négation et les différentes variations de y “L'Élysée s'est rallié au candidat de Matignon, le très orthodoxe Jean-Claude Trichet” et “Les Français ont fait la preuve de leur savoir-faire à la tête de grandes organisations monétaires internationales”, etc. orientant vers non-C : “la candidature officielle de Jean-Claude Trichet mérite d'être saluée et soutenue” ; le non-C est en effet explicité dans l'introduction de l'article : “La candidature officielle de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, à la présidence de la Banque centrale européenne (BCE), annoncée conjointement par l'Élysée et Matignon, mérite d'être saluée et soutenue”.

Le dyn 1 est associé à une voix collective, celle des adversaires, réels ou imaginés, de la candidature de Trichet : *La candidature de M. Trichet va certes provoquer de nombreuses réactions hostiles dans les capitales européennes et Beaucoup vont plaider, etc.* renvoient aux gouvernements des différents pays, la Banque centrale, etc. À noter le connecteur concessif *certes* du pdv q 1, qui marque la mise en scène de la part du locuteur de ce point de vue. Le deuxième point de vue dynamique est associé au locuteur, à l'Élysée et à Matignon : “L'Élysée s'est rallié au candidat de Matignon, le très orthodoxe Jean-Claude Trichet”. La polyphonie textuelle consiste ainsi, nous le répétons, en deux points de vue dynamiques opposés, l'un réfutant et l'autre réfuté, formés par l'anticipation de points de vue sur deux niveaux énonciatifs. La polyphonie de la négation qui est ici étendue à une polyphonie textuelle est souvent cohérente avec le thème principal de l'article en question. Les deux points de vue dynamiques opposés représentent ainsi la polémique du même article. De cette façon, l'énoncé nié assure la cohérence/cohésion (argumentative) du texte.

Nous analyserons par la suite quelques exemples de chaque type de séquence.

4.2 Séquences argumentatives et connecteurs pragmatiques

Rappelons que les connecteurs pragmatiques (*certes, mais pourtant, puisque, donc, même si, malgré, si* hypothétique, etc.) ont en commun de mettre en scène deux points de vue relationnels, dans un même énoncé, constituant ainsi des marqueurs de polyphonie¹⁷⁰.

En nous concentrant sur les connecteurs qui accompagnent la négation, nous montrerons de quelle façon ces éléments coopèrent pour construire une séquence argumentative dans les textes. Les points de vue dynamiques de ces séquences construisent en effet l'argumentation, les pour et les contre, du texte.

4.2.1 Le *mais* adversatif

Dans nos éditoriaux, le *mais* juxtapose souvent deux points de vues opposés (*p mais neg q*) qui constituent soit une polémique locale, soit une polémique concernant tout l'article (voir aussi 3.3.2.2). Or, cette opposition argumentative n'opère pas toujours au niveau des arguments mais se trouve souvent entre les conclusions vers lesquelles ces deux arguments sont orientés – C et non-C – ou entre C et *q*. La polyphonie de l'énoncé réfutatif (*p mais*) *neg q* est entraînée par l'opposition entre *p* et *q*, opérée par le connecteur adversatif *mais*, et par la reprise du point de vue *p* dans *neg q*.

La suite *p mais q* est, en termes de polyphonie, décrite comme une structure où le locuteur s'associe par un lien de responsabilité à *q* (Ducrot, 1980, p. 44 ; voir aussi 2.2.2.1 et 2.2.2.2). Le lien entre le locuteur et le point de vue *p* est sujet à interprétation, même s'il s'agit le plus souvent d'un lien d'accord, explicité par un marqueur de concession. Le repérage de la prise en charge de *p* est important pour notre analyse : il s'avère que plus *p* explicite une concession, plus nous avons tendance à l'interpréter comme associé par un lien de non-responsabilité au locuteur. Nous essaierons d'appliquer ce modèle à nos exemples.

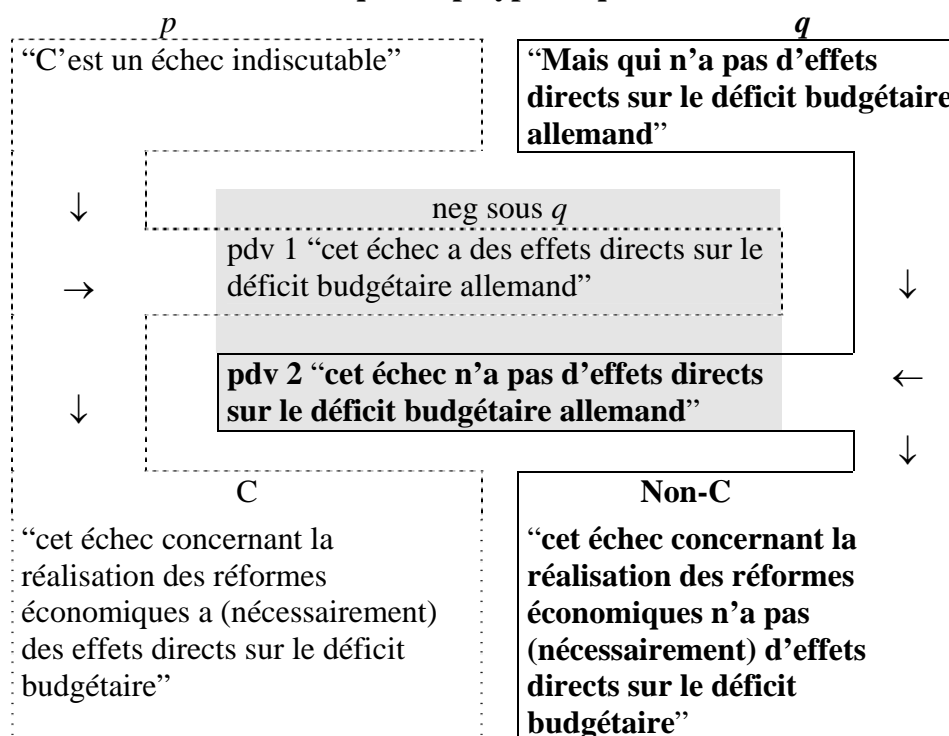
L'article d'où est extrait l'exemple suivant discute les avantages et les inconvénients d'une réforme économique en Allemagne. La séquence argumentative schématisée ci-dessous illustre la mise en scène de cette polémique :

¹⁷⁰ Nous avons analysé certains connecteurs pragmatiques, en qualité de marqueurs de polyphonie, dans le chapitre 3.

(78) Retraites à l'italienne

[...] À Bonn, la coalition gouvernementale voulait non seulement baisser les montants des pensions, mais surtout imposer une réforme en profondeur afin de diminuer les charges pesant sur les entreprises et transférer une partie des coûts sur les impôts indirects. Elle a buté sur la résistance de l'opposition sociale-démocrate, majoritaire au Bundesrat, la Chambre des États, dont l'accord était indispensable. **C'est un échec indiscutable, mais qui n'a pas d'effets directs sur le déficit budgétaire allemand.** (Mon 6).

Séquence polyphonique :



dyn 1 : pdv 1 + pdv p vers C

dyn 2 : pdv 2 + pdv q vers Non-C

dyn 1 (-----) est associé à la voix collective

dyn 2 (——) est associé au locuteur

La séquence argumentative représentée ci-dessus est construite sur les deux points de vue dynamiques en opposition : "cet échec a des effets directs sur le déficit budgétaire allemand" et "cet échec n'a pas d'effets directs sur le déficit budgétaire allemand"¹⁷¹. Les points de vue dynamiques sont par définition construits à partir des deux points de vue de la négation et leurs

¹⁷¹ Pour un rappel de la formation des points de vue dynamique, voir la section 2.3.3.3.

enchaînements avec des points de vue co-orientés (explicites ou sous-jacents). Donnons les détails : c'est la structure de polyphonie *p mais q* qui fait ressortir la polyphonie de la négation de *q*. Le point de vue *p* oriente vers la conclusion C : "cet échec concernant la réalisation des réformes économiques a (nécessairement) des effets directs sur le déficit budgétaire". Ce point de vue conclusif est ensuite repris dans le point de vue 1 de *q*, formant ensemble avec *p* le point de vue dynamique 1. Ce point de vue est ensuite réfuté par le point de vue dynamique 2, formé par l'énoncé négatif et son orientation vers le point de vue non-C "cet échec concernant la réalisation des réformes économiques n'a pas (nécessairement) d'effets directs sur le déficit budgétaire".

Le point de vue dynamique 2 est associé par un lien de responsabilité au locuteur. Le point de vue *p* vers C constitue une concession de la part du locuteur, marquée par *indiscutable*, signifiant : "oui, d'accord, c'est un échec" et rétroactivement par *mais*. Le locuteur s'associe ainsi par un lien d'accord au fait qu'il s'agit d'un échec « indiscutable ». Le point de vue dynamique 1 serait de cette façon associé par un lien de responsabilité à un autre être discursif (que le locuteur) adhérant au point de vue selon lequel cet échec économique aura des "effets directs sur le déficit budgétaire allemand". Le manque de marqueur explicite de concession, du type *certes*, nous amène cependant à nous demander si ce point de vue *p* ne pourrait pas aussi être associé par un lien de responsabilité au locuteur. Les instructions du connecteur *mais* signalent cependant que les deux points de vue relationnels reliés par *mais* ne peuvent être associés *de façon identique* au même être discursif. En outre, il faut associer non seulement les points de vue isolés mais l'enchaînement de points de vue aux êtres discursifs. Le point de vue dynamique 1, le *p* orientant vers la conclusion C, reprise en tant que point de vue sous-jacent et réfutée dans *q*, ne pourrait ainsi pas être associé au locuteur par un lien de responsabilité. Cela violerait les règles instructionnelles correspondant à la négation. En conséquence, nous interprétons *p* vers C comme la mise en scène d'une voix collective supposée tirer la conclusion C, que le locuteur réfute par la suite. Dans cette voix collective, le locuteur peut s'inscrire également, en s'associant par un lien d'accord. De cette façon, il peut à la fois s'associer au point de vue réfuté et au point de vue réfutant dans une sorte d'auto-polémique¹⁷².

L'exemple (79) illustre la séquence argumentative *p mais neg q* et comment le contraste sémantique entre les deux points de vue entraîne une

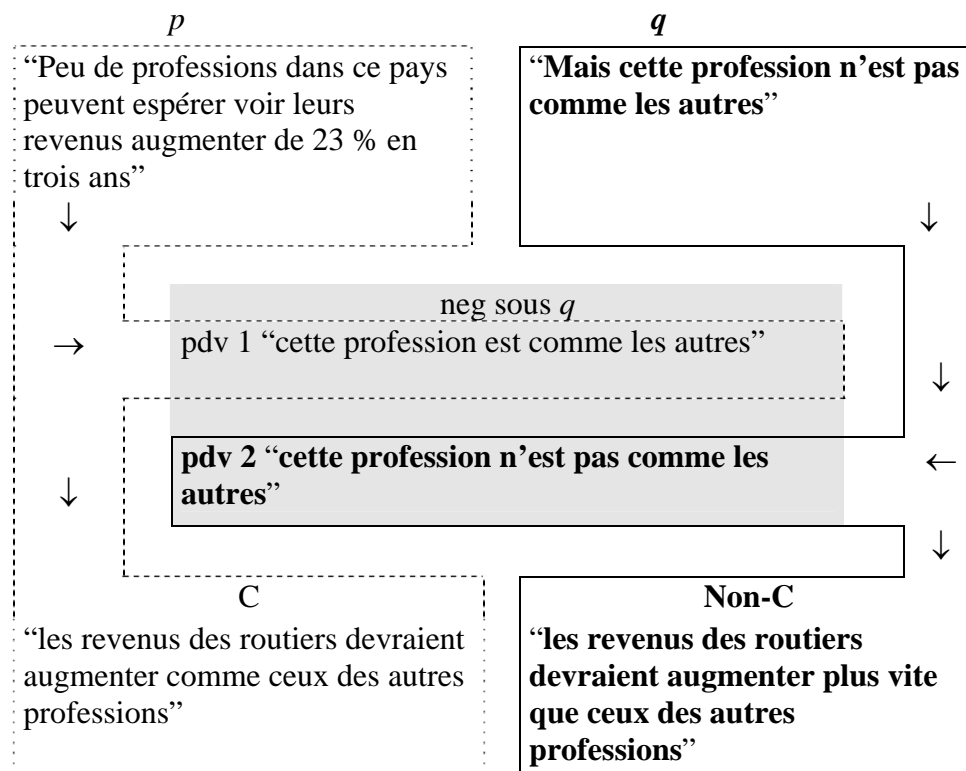
¹⁷² Par « auto-polémique », nous entendons un procédé consistant à présenter à la fois une polémique et une opposition dans la position même de l'éditorialiste.

interprétation polémique de l'énoncé nié, faisant partie de cette même séquence. Dans l'éditorial en question, il s'agit d'une discussion concernant le droit des chauffeurs routiers à obtenir des augmentations de salaire, augmentations que d'autres groupes de professions ne peuvent pas obtenir. Cette catégorie professionnelle a-t-elle besoin d'un traitement particulier ou non ? C'est cette polémique qui est exprimée dans la séquence argumentative suivante¹⁷³ :

(79) Frustrations

[...] La « déclaration commune » des délégués CFDT, FO et Unostra, par ses allures de compromis minimum, ne pouvait qu'être avalée difficilement par les routiers à cran, comme en témoigne la division des cédétistes. Pourtant à l'aune des négociations de salaires courantes, ce projet est loin d'être négligeable. **Peu de professions dans ce pays peuvent espérer voir leurs revenus augmenter de 23 % en trois ans. Oui, mais voilà, cette profession n'est pas comme les autres.** (Lib 4)

Séquence polyphonique :



dyn 1 : pdv p vers C + pdv 1
dyn 2 : pdv 2 + pdv q vers Non

¹⁷³ L'exemple (79) est une reprise de l'exemple (65) en 3.3.2.2.

dyn 1 (-----) est associé au locuteur par un lien d'accord et aussi à la voix collective.

dyn 2 (——) est associé à la troisième personne

Cette séquence est ainsi bâtie sur deux points de vue dynamiques opposés : “les revenus des routiers devraient augmenter comme ceux des autres professions” et “les revenus des routiers devraient augmenter plus vite que ceux des autres professions”. Expliquons plus en détail la formation de ces points de vue dynamiques. Les deux points de vue *p* et *q* sont orientés vers deux conclusions opposées. L'opposition argumentative se trouve ainsi entre ces deux conclusions, C et non-C, et entre les deux points de vue de la négation. Le point de vue *p* orientant vers la conclusion C est repris dans *q* en tant que point de vue sous-jacent : “cette profession est comme les autres”. Ces deux points de vue sont co-orientés et forment le point de vue dynamique 1 (dyn 1). Celui-ci est ensuite rejeté par le *q* – le point de vue négatif – orientant vers le point de vue non-C. Les deux forment ensemble le point de vue dynamique 2 (dyn 2). La reprise de *p* est sémantiquement marquée, dans *q*, par l'anaphore *cette*.

Le point de vue dynamique 1 est associé à une voix collective, dans laquelle s'insère également par un lien d'accord le locuteur. Ce lien d'accord est marqué par *oui* (précédant *mais*), fonctionnant comme un marqueur de concession du point de vue selon lequel “les revenus des routiers devraient augmenter comme ceux des autres professions”. C'est en effet un point de vue doxique selon lequel les augmentations de salaires doivent suivre la même évolution pour différentes professions. Ce *oui* affirmatif indique un lien de responsabilité entre le locuteur et le point de vue *p*. Le connecteur *mais* annule cependant une telle interprétation (“nous sommes d'accord, mais...”). Selon les instructions de la structure *p mais neg q*, le deuxième point de vue dynamique serait pris en charge par le locuteur. Il semble pourtant plus plausible d'interpréter l'énoncé nié comme un discours représenté, à savoir comme une reprise par le locuteur d'une voix connotée d'une nuance ironique, appartenant à un être discursif extérieur. De nouveau, nous pouvons observer qu'un phénomène interdiscursif, le discours représenté, annule les instructions relatives données par une structure de polyphonie linguistique, notamment celle concernant l'association du point de vue *mais neg q* au locuteur.

Le dernier exemple de cette catégorie concerne les mauvais pronostics de la droite parisienne dans les municipales de 2001 :

(80) Paris: la fureur de perdre

[...] Cette « union sacrée », que Christian Poncelet, le président du Sénat, appelle de ses vœux, suffira-t-elle à éviter un désastre à la droite ? **Aujourd’hui, bien peu le croient. Mais en politique rien n’est jamais écrit.** Les sondeurs eux mêmes reconnaissent que l’ampleur de la vague rose est peut-être surestimée. Les électeurs de l’opposition, après tout, peuvent se montrer plus raisonnables que leurs élus. (Fig 11)

Dans (80), le point de vue dynamique 1 est formé par l’enchaînement entre le *p*, l’orientation argumentative de “Cette ‘union sacrée’, que Christian Poncelet, le président du Sénat, appelle de ses vœux, suffira-t-elle à éviter un désastre à la droite ?” et “Aujourd’hui, bien peu le croient” vers le pdv conclusif : “la droite a manqué ses chances dans ces élections”. Ces points de vue sont repris par le point de vue sous-jacent de la négation dans *q*. Le dyn 1 est ainsi réfuté par le dyn 2 : “la droite n’a pas manqué ses chances dans ces élections” formé par l’orientation argumentative du point de vue réfutatif sous *q* “Mais en politique rien n’est jamais écrit”, *y* “Les sondeurs eux mêmes reconnaissent que l’ampleur de la vague rose est peut-être surestimée” et *z* “Les électeurs de l’opposition, après tout, peuvent se montrer plus raisonnables que leurs élus”. Les points de vue *y* et *z* sont anticipés par le point de vue 2 de l’énoncé nié. Le dyn 1 est associé à une voix collective, selon le locuteur-éditorialiste assez réduite : *bien peu le croient*. L’expression *bien peu* – renvoyant à l’être discursif responsable de ce point de vue – oriente, de même que la négation, vers le moins sur une échelle descendante. Le locuteur s’associe cependant aux personnes qui *le croient*, étant donné qu’il réfute dans *q* le dyn 1 disant que la droite n’a plus de chance.

4.2.2 Les connecteurs concessifs

Les séquences argumentatives de cette catégorie présentent une polyphonie déclenchée par la structure *p neg q* et par un connecteur de concession dans *p*. Elles manifestent cependant un degré moins fort de polémique que les séquences *p mais neg q*. Ainsi, il n’y a pas d’opposition directe entre les deux points de vue relationnels. Prenons à titre d’exemple (81)¹⁷⁴, où la polyphonie est entraînée par *malgré p neg q*. La polémique concerne l’insuffisance des magistrats en France aujourd’hui :

¹⁷⁴ L’exemple (81) est une reprise de l’exemple (47) en 3.2.1.

(81) Trop pauvre la justice

[...] La justice française est confrontée à une crise grave [...] le contentieux a augmenté de 220 % dans les vingt dernières années. Parallèlement, le nombre des magistrats est passé de 5000 en 1975 à 6000 aujourd'hui, bien loin du rythme de croissance des affaires civiles. Car, **malgré cette augmentation, les magistrats aujourd'hui ne sont pas plus nombreux qu'en 1857 !** Cent quarante ans plus tard, alors que la justice hérite de tous les dysfonctionnements sociaux que la famille, l'école, les réseaux de voisinage et, de plus... (Mon 8)

Les deux points de vue dynamiques en opposition sont “les magistrats sont plus nombreux aujourd'hui qu'en 1857” et “les magistrats ne sont pas plus nombreux aujourd'hui qu'en 1857”. Décrivons la formation de ces points de vue dynamiques : l'enchaînement “le contentieux a augmenté de 220 % dans les vingt dernières années”, et “le nombre des magistrats est passé de 5000 en 1975 à 6000 aujourd'hui, bien loin du rythme de croissance des affaires civiles” oriente vers une conclusion C de type : “le nombre de magistrats est plus élevé aujourd'hui”. Ces points de vue sont repris par le point de vue sous-jacent de la négation de *q*, formant le point de vue dynamique 1 : “les magistrats sont plus nombreux aujourd'hui”. La préposition *malgré* est un connecteur dont l'orientation argumentative renverse l'orientation du lexème dans sa portée. Dans ce cas-ci, *malgré* oriente vers le moins, alors que l'élément dans sa portée, *augmentation*, oriente vers le plus. Ce connecteur est ainsi co-orienté avec le point de vue négatif : la négation polémique est, comme nous l'avons signalé, un opérateur qui oriente généralement vers le moins (voir aussi la note 102). Le point de vue dynamique 1 est ainsi réfuté par le point de vue dynamique 2 : “les magistrats aujourd'hui ne sont pas plus nombreux aujourd'hui (qu'en 1857)”, pris en charge par le locuteur. Celui-ci s'oppose au point de vue dynamique 1, qui est associé à une voix collective et éventuellement à l'allocutaire qui tirerait la conclusion selon laquelle “le nombre de magistrats est plus élevé aujourd'hui”.

L'exemple (82) provient d'un article sur l'immigration en France, plus précisément sur ceux que certains, dont l'extrême droite, appellent des « clandestins » et d'autres, dont l'éditorialiste, des « sans-papiers »¹⁷⁵ :

¹⁷⁵ Il nous semble que, dans cet exemple, la mise entre guillemets du terme *sans papiers* est un marqueur de distance au niveau stylistique, soulignant que ce terme n'est pas tout à fait accepté par *Le Monde*. Revoir à ce propos la discussion dans la section 2.2.4.2 sur le discours représenté.

(82) Le piège

[...] Un grand nombre de dossiers, les cas familiaux notamment, devraient être réglés facilement et les régularisations effectuées rapidement. Compte tenu des multiples critères retenus par le gouvernement, les deux tiers au moins des demandes ne devraient pas, *a priori*, poser de problèmes. Qu'en sera-t-il, en revanche, pour les dossiers les plus délicats, ceux pour lesquels les préfetures auront à juger, hésiteront ou rejeteront les demandes ? **Les « sans-papiers » célibataires en particulier, même s'ils sont depuis longtemps sur le territoire français ou s'ils y ont exercé une « activité régulière », n'ont bien souvent pas les moyens de faire la démonstration de leur bonne foi.** (Mon 2)

La séquence argumentative est bâtie sur deux points de vue dynamiques : “ils ont les moyens de faire la démonstration de leur bonne foi” et “ils n'ont pas les moyens de faire la démonstration de leur bonne foi”. Le point de vue *p* “ils sont depuis longtemps sur le territoire français et ils y ont exercé une ‘activité régulière’”, contenant le connecteur de concession et marqueur de polyphonie *même si*, oriente vers la conclusion C : “ils ont les moyens de faire la démonstration de leur bonne foi”. Ce point de vue-ci est repris dans le point de vue 1 de la négation de *q* : “ils ont les moyens de faire la démonstration de leur bonne foi”. Ce point de vue dynamique 1 est ainsi formé par “même s'ils sont depuis longtemps sur le territoire français, etc.” orientant vers C, et par la reprise de ces points de vue dans le point de vue sous-jacent de la négation. Il est ensuite réfuté dans *q*. La polémique de la négation est légèrement atténuée par le scalaire *bien souvent*.

En ce qui concerne les êtres discursifs, le point de vue dynamique 1 est associé à une voix collective. Cette instance, responsable du discours représenté « activité régulière », semble correspondre à une voix collective (juridique) qui, pour ainsi dire, « prend la parole » ici. Le locuteur met en scène un point de vue associé à un autre être discursif. Il peut, en effet, fabriquer des énoncés où une voix collective correspondant à un dossier juridique serait théoriquement le responsable du discours représenté : “selon les dossiers, ils ont exercé une activité régulière” ou bien “les dossiers disent que, etc.”. Le locuteur est uniquement associé par un lien d'accord au point de vue *p*, ce qui est signalé par le marqueur concessif *même si*. Il prend par contre en charge le point de vue *neg q*, l'énoncé réfutant le point de vue selon lequel “les immigrants ont les moyens de faire la démonstration de leur bonne foi”.

4.2.3 Polyphonie enchâssée : un discours représenté

Les séquences étudiées dans cette section présentent une polyphonie à un autre niveau¹⁷⁶. En effet, la négation est ici enchâssée dans une structure relationnelle de polyphonie qui la domine (*concession neg p mais q ; comme neg p, q ; p puisque neg q, etc.*). Ce sont surtout des négations enchâssées dans le point de vue subordonné, causal ou concessif, des structures de polyphonie, et auquel le locuteur n'est associé que par un lien d'accord. Dans les séquences argumentatives *connecteur neg p mais q*, la polémique est donc différente de celle de *p mais neg q* que nous venons d'analyser.

Dans l'exemple (83), il est question des grands « dysfonctionnements » du système judiciaire français :

(83) Trop pauvre la justice

C'est une première et la cause est juste. Loin des débats sur l'indépendance du parquet ou le respect de la présomption d'innocence, la grève nationale des avocats pour réclamer plus de moyens vient rappeler que l'enjeu de la réforme de la justice réside aussi, sinon surtout, dans l'amélioration de son fonctionnement au quotidien. **Certes le constat de l'incurie de la justice n'est pas nouveau. Mais l'ampleur des dysfonctionnements constatés dans nombre de juridictions débouche aujourd'hui sur une quasi-paralysie de l'institution** bien loin de l'idéal d'un service public, rapide, efficace et garantissant une égalité de traitement aux justiciables. La justice française est confrontée à une crise grave qui provient de son succès même. (Mon 8)

La structure de polyphonie *p mais q* domine ainsi la polyphonie véhiculée par l'énoncé réfutatif *neg p*, se trouvant à un autre niveau énonciatif. La prise en charge du locuteur de l'énoncé réfutatif est de cette façon réduite. Nous avons déjà illustré (voir 3.3.3) que ces concessives s'apparentent aux discours représentés, et la négation serait ainsi « rapportée ». C'est pourquoi les *neg (p mais q)* pourraient être interprétées comme descriptives. Cela dit, à cause du contexte contrastif (la structure relationnelle de polyphonie), il y a toujours un trait polémique dans ces exemples, bien que le locuteur ne soit ici pas responsable de la réfutation.

Essayons de préciser : cette séquence oppose les points de vue dynamiques concernant le fait de savoir si le conflit de la justice est ancien ou nouveau. Sans l'enchaînement avec “mais l'ampleur des dysfonctionnements constatés dans nombre de juridictions débouche

¹⁷⁶ Voir également la section 3.3.3.

aujourd'hui, etc.”, il aurait été plausible d'interpréter *neg p* comme descriptive. Au début de l'article, on constate, à propos de la grève, que *[c]'est une première et la cause est juste*, c'est-à-dire que la grève est justifiée. Ce point de vue est co-orienté avec le point de vue sous-jacent de la négation de *p*, et avec *q* : “Mais l'ampleur des dysfonctionnements, etc.”. Ils forment le point de vue dynamique 1 : “le constat de l'incurie de la justice est actuel et on devrait prendre des mesures pour améliorer la situation”, associé au locuteur. La réfutation de ce point de vue dynamique opérée dans *p* est associée à un être discursif extérieur et collectif, présentant un point de vue doxique. C'est comme si le locuteur mettait en scène un discours représenté “le constat de l'incurie de la justice n'est pas nouveau” qui s'oppose au point de vue 1, orientant vers la conclusion “ce constat est vieux et on ne devrait donc pas s'en occuper”. Le connecteur *certes* marque le lien d'accord de la part du locuteur avec ce point de vue. Ainsi, le locuteur concède d'abord ce point de vue mais s'oppose ensuite à cet argument dans *q* : “Mais l'ampleur de dysfonctionnements, etc.”.

Dans (84), la négation est enchâssée dans le point de vue *puisque neg p* de la structure de polyphonie (*neg*) *q* *puisque neg p* :

(84) Une bataille

Entrés en possession de notre « code-source » biologique, nous sommes en mesure de développer des applications qui serviront à prévenir, soigner et guérir des maladies en tenant compte du patrimoine génétique. Mais la publication du génome ne fait qu'ouvrir la page de garde d'un « grand livre de la vie », dont il reste à comprendre le texte, et à déchiffrer des recettes bien plus compliquées qu'on le pensait. **Le propre de l'homme ne tient pas au seul nombre de ses gènes, puisque nous n'en avons pas beaucoup plus qu'un ver de terre, et moins qu'un grain de riz.** C'est la qualité, et surtout la complexité, des combinaisons entre nos gènes et les protéines qui leur sont liés qui font les êtres humains ce qu'ils sont.

(Lib 15)

Le point de vue “Entrés en possession de notre ‘code-source’ biologique, nous sommes en mesure de développer des applications qui serviront à prévenir, soigner et guérir des maladies en tenant compte du patrimoine génétique” oriente vers un point de vue conclusif : “Le propre de l'homme tient au nombre de ses gènes”. Ce point de vue est repris et réfuté dans *neg q*¹⁷⁷. L'énoncé réfutant *neg q* est pris en charge par le locuteur tandis que *puisque neg p* ne l'est pas. Étant enchâssé dans le point de vue concédé de

¹⁷⁷ La négation de la principale – *Le propre de l'homme ne tient pas au seul nombre de ses gènes* – a été analysée dans la section 1.1.

la structure de polyphonie dominante (*neg q*) *puisque neg p*, la polyphonie de cette négation se place à un autre niveau énonciatif. Nous interprétons *puisque neg p* comme une forme de discours représenté associé aux chercheurs qui viennent de présenter leurs résultats selon lesquels le nombre de gènes de l'homme ne dépasse pas celui d'un verre de terre. Les exemples de polyphonie enchâssée sont ainsi des manifestations interdiscursives de notre corpus.

La polyphonie de la négation de (85) est enchâssée dans la structure relationnelle de polyphonie *comme neg p, q*. Comme pour les exemples précédents, le point de vue concédé n'est lié au locuteur que par un lien d'accord :

(85) Débatte de l'immigration

[...] La question recèle plusieurs charges de TNT politique – et bien peu, parmi les gouvernants et les élus, s'y risquent. Quand on est proche d'une échéance électorale – scrutin municipal en France en mars, législatif en Italie en mai, par exemple – **les patrons changent de discours. Comme ils ne veulent pas embêter la droite, ils mettent sous le boisseau ciment – qui est maintenant une de leurs revendications constantes : ouverture des frontières de l'Union à une plus grande immigration de main-d'œuvre étrangère.** (Mon 14)

L'énoncé réfutatif est associé aux *patrons* qui *changent de discours*. La parenté de cet énoncé nié avec un discours rapporté est aussi indiquée par le fait que ces patrons ne veulent pas *embêter la droite et mettent sous le boisseau ciment*, expressions qui renvoient à une énonciation (bien que dans le deuxième cas non réalisée). Ces expressions verbales déclaratives illustrent les liens entre la polyphonie enchâssée et le discours représenté. L'énoncé réfutatif est dans ce cas une mise en scène d'un point de vue interdiscursif.

4.2.4 Reprises et anticipations dynamiques

Un grand nombre des négations polémiques de notre corpus sont le résultat d'orientations argumentatives, de reprises (ou d'anticipations) par la négation de points de vue fournis ailleurs dans le texte, sans appui dans des structures syntaxiques formelles comportant des connecteurs pragmatiques, comme dans 4.2.1 et 4.2.2 ci-dessus. Ce sont en d'autres termes des séquences argumentatives – des points de vue dynamiques – formées d'enchaînements de points de vue co-orientés. Ces séquences représentent une polyphonie textuelle qui assure la cohésion et la cohérence

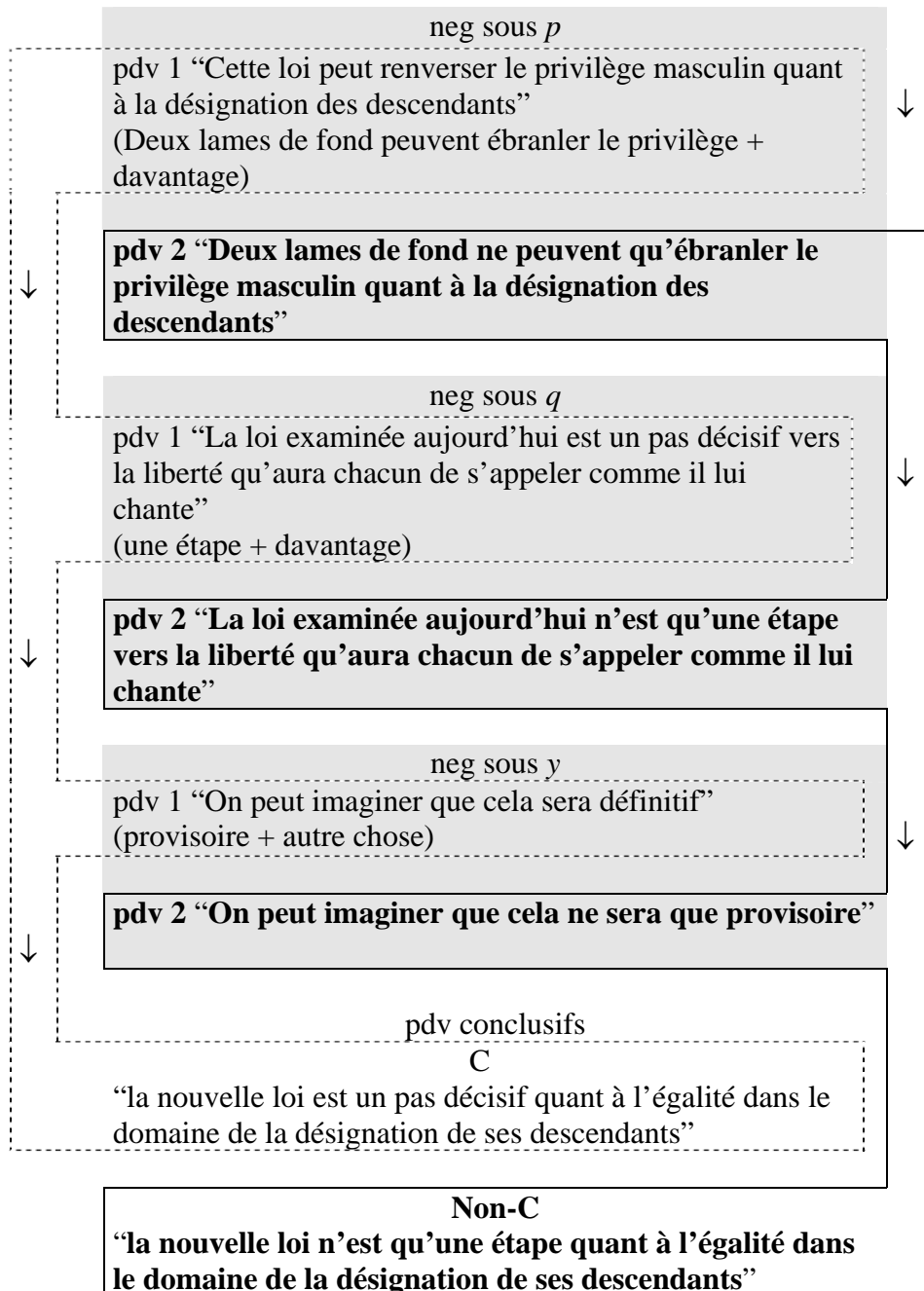
argumentative au niveau sous-jacent et au niveau explicite, les points de vue dynamiques présentant une opposition thématique de l'article.

Dans le premier exemple (86) figurent des reprises de points de vue de trois énoncés niés formant deux points de vue dynamiques en opposition :

(86) Quand l'usage a force de loi

[...] L'onomastique est donc moins anodine que son passage presque furtif devant l'Assemblée ne le laisserait croire. Le droit français, par les devoirs qu'il impose et les alternatives qu'il exclut, est resté l'un des plus rigides, malgré une timide réforme dans les années 80. **a) Deux lames de fond ne peuvent qu'ébranler le privilège masculin quant à la désignation des descendants : la revendication d'égalité des femmes, d'une part, l'affirmation d'autonomie personnelle face aux usages établis et aux contraintes extérieures d'autre part.** La solution espagnole, qui accole les noms des deux parents, est un trompe-l'œil : seul le patronyme se transmet en fait de génération en génération. Sur ce point, la législation proposée en France est plus libérale, permettant la création de lignées matronymiques. Nous en sommes encore loin. [...] **b) La loi examinée aujourd'hui n'est sans doute qu'une étape vers la liberté qu'aura chacun de s'appeler comme il lui chante.** La nouvelle loi laisse aux parents le pouvoir de nommer leurs rejetons. **c) On peut imaginer que cela ne sera que provisoire** et que, dans un avenir pas trop lointain, tout individu décidera lui-même son propre nom, à sa majorité. Le privilège artistique du pseudonyme serait ainsi mis à la portée de tous. (Lib 12)

Séquence polyphonique



dyn 1 : pdv 1 (neg p) + pdv 1 (neg q) + pdv 1 (neg y) vers C

dyn 2 : pdv 2 (neg p) + pdv 2 (neg q) + pdv 2 (neg y) vers Non-C

dyn 1 est associé à une voix collective

dyn 2 est associé au locuteur

Les deux points de vue dynamiques en opposition sont “la nouvelle loi est un pas décisif quant à l’égalité dans le domaine de la désignation de ses descendants” et “la nouvelle loi n’est qu’une étape quant à l’égalité dans le domaine de la désignation de ses descendants”. Le premier point de vue dynamique est formé par les trois points de vue 1 des énoncés niés dans (86) et le deuxième point de vue dynamique est formé par les trois points de vue 2 des énoncés niés du même exemple. Le dyn 1 est associé à une voix collective, notamment au groupe de députés ayant proposé cette loi dans l’Assemblée. Le dyn 2 est associé au locuteur qui réfute l’idée que la loi en question apporterait davantage quant à l’égalité dans le domaine de désignation de ses descendants. Notons que le locuteur-éditorialiste se sert des termes *étape* et *ébranler*, deux lexèmes qui atténuent la portée de cette loi. En explicitant le point de vue 1 de la négation sous p “Deux lames de fond ne peuvent qu’ébranler le privilège masculin quant à la désignation des descendants”, nous avons ainsi enlevé *ébranler* et *étape* qui fonctionnent ici comme des modalisateurs dévalorisants, attribués au locuteur et à sa prise en charge du point de vue réfutant.

L’exemple suivant illustre une orientation argumentative d’un pdv p vers un pdv conclusif qui est ensuite repris et réfuté dans q :

(87) Les harkis et la mémoire

[...] Dans cette guerre coloniale, la France a pratiqué la torture à grande échelle, parmi d’autres exactions à l’encontre de populations civiles. **De l’autre côté, les méthodes des maquisards du FLN n’excluaient ni la torture ni les attentats contre des civiles.** Ce retour d’un débat sur la torture en Algérie fait partie de l’accomplissement d’un nécessaire travail de mémoire. (Mon 11)

Le point de vue p “Dans cette guerre coloniale, la France a pratiqué la torture à grande échelle, parmi d’autres exactions à l’encontre de populations civiles” oriente vers C : “La France est le protagoniste répréhensible dans cette guerre”. Ce point de vue conclusif est repris et réfuté dans q “De l’autre côté, les méthodes des maquisards du FLN n’excluaient ni la torture ni les attentats contre des civiles” orientant vers non-C “les deux pays sont répréhensibles dans cette guerre”. La séquence est ainsi bâtie à partir de l’orientation argumentative de p vers C, sans appui dans une structure de polyphonie contenant un connecteur argumentatif.

Dans l’exemple suivant, l’énoncé réfutatif anticipe deux points de vue présentés ultérieurement dans le texte :

(88) Retraites : l'accord révélateur

[...] Dans l'immédiat, il faudra se contenter d'un nouveau sursis. En garantissant, à titre provisoire, le fonctionnement des régimes complémentaires, le projet d'accord lève l'hypothèque qui pesait sur les retraites à 60 ans. Et risquait d'entraîner avec elle l'ensemble du dispositif paritaire. **Ni le Medef ni les syndicats réformateurs n'avaient intérêt à voir le chantier de la refondation sociale sabordé par une rupture définitive.** Les conséquences ne seront pas les mêmes au sein de chaque camp. À l'intérieur du patronat, s'il y a eu des frictions sur la méthode de l'ultimatum utilisée par le Medef, un véritable consensus existe sur le fond. Côté syndicats, les conséquences pourraient être beaucoup plus radicales. Et aboutir à une ligne de fracture définitive entre les organisations réformatrices et les autres. (Fig 15)

Le point de vue réfutatif de l'énoncé nié "Ni le Medef ni les syndicats réformateurs n'avaient intérêt à voir le chantier de la refondation sociale sabordé par une rupture définitive" anticipe (comme conclusion) les deux points de vue suivants : "À l'intérieur du patronat un véritable consensus existe sur le fond" et "Côté syndicats, les conséquences pourraient être beaucoup plus radicales. Et aboutir à une ligne de fracture définitive entre les organisations réformatrices et les autres". Ces deux points de vue sont ainsi co-orientés avec le point de vue réfutatif. Même s'il est vrai que *Les conséquences ne seront pas les mêmes au sein de chaque camp*, aucun des deux camps – ni les patrons ni les syndicats – ne seraient favorisés par une telle *rupture définitive*. Le point de vue sous-jacent "chacun des camps a intérêt à dire non (chacun des camps a intérêt à voir le chantier de la refondation sociale sabordé par une rupture définitive)" est un point de vue doxique concernant les principes de négociations (pour ou contre) et s'associe à une voix collective. La réfutation procède ici par une dévalorisation : l'expression *sabordé par une rupture définitive* est une évaluation négative du point de vue selon lequel chacun des deux camps a le droit de dire non.

4.3 Séquences dialogiques

Les séquences que nous décrivons dans cette section sont catégorisées comme dialogiques. Le terme « dialogisme » signifie ainsi, dans notre étude, le fait d'incorporer l'allocutaire (et la voix collective) dans le texte, en menant un dialogue fictif avec ces êtres, à travers des marqueurs

dialogiques : des pronoms (marquant des êtres discursifs), des discours directs et, comme dans (89), des interrogations. Ces morphèmes permettent d'insérer l'allocutaire dans le texte et de former des séquences dialogiques. Il s'agit d'un dialogisme entre le locuteur, représenté par certaines occurrences de *on* et de *nous*, et l'allocutaire, dans ce premier exemple indirectement représenté à travers une phrase interrogative, fonctionnant comme une question rhétorique, où le locuteur adresse la parole à l'allocutaire¹⁷⁸ :

(89) U.S. et coutumes

Quand un nouvel usage s'introduit en France, on s'interroge volontiers dix ans après sur son origine en prétendant que les choses sont advenues toutes seules. Pour ce qui est du Halloween américain, au moins elles sont claires : l'introduction chez nous de la fête du 31 octobre, avec son cortège de personnages lugubres et sa représentation grotesque de la mort, résulte d'une campagne menée depuis plusieurs années par une poignée d'agents d'opinion, d'animateurs, de présentateurs culturellement à la remorque, ravis de raconter leurs bordées nocturnes à Manhattan à l'heure où les rues sont peuplées de sorcières. [...] Ainsi le jour où les Celtes célébraient la mort les Latins honoraient-ils la moisson et la vie. Mais, pas de conclusions hâtives, puisque Halloween semble les réconcilier. Il n'y a pas lieu d'opposer les deux cultures afin de justifier la résistance à l'invasion de la vieille Europe par les habitudes sociales américaines. **Ne sommes-nous pas tous issus du même fonds européen ?** [...] Quant au phénomène commercial, il est permis de douter de son innocence. (Fig 1)

L'exemple suivant¹⁷⁹ traite des causes de la grève routière de 1997. La polémique concerne les idées reçues sur ce qui caractérise un syndicaliste :

(90) Un choix européen

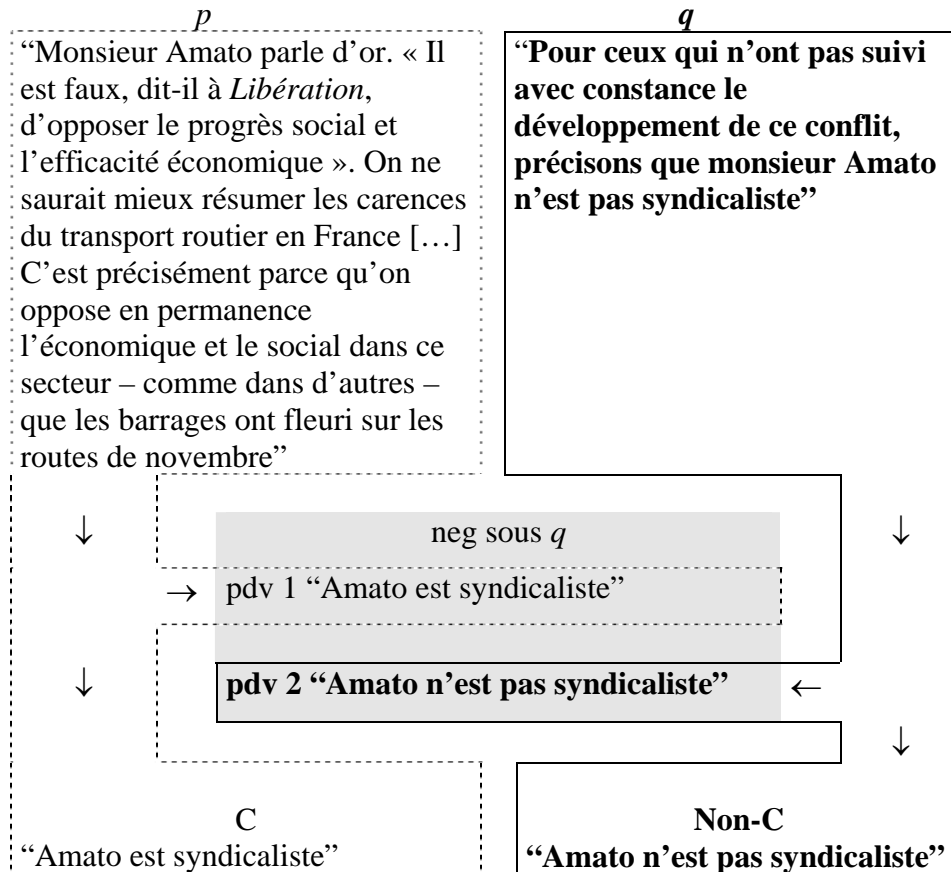
Monsieur Amato parle d'or. « Il est faux, dit-il à *Libération*, d'opposer le progrès social et l'efficacité économique. D'ailleurs, les étrangers nous le prouvent : c'est en Allemagne où les salaires sont élevés, qu'on trouve les entreprises les plus fortes. » On ne saurait mieux résumer les carences du transport routier en France, celles qui éclairent justement la crise actuelle. C'est précisément parce qu'on oppose en permanence l'économique et le social dans ce secteur – comme dans d'autres – que les barrages ont fleuri sur les routes de novembre. **Pour ceux qui n'ont pas suivi avec constance le développement de ce conflit, précisons que monsieur**

¹⁷⁸ Nous reviendrons au dialogisme des questions rhétoriques plus loin dans cette section. Voir aussi la section 2.1.1.1 pour la notion de *dialogisme*.

¹⁷⁹ L'exemple (90) est une reprise de l'exemple (17) en 2.3.2.2.

Amato n'est pas syndicaliste. Il représente dans les négociations de ces jours-ci, les « petits patrons » de l'Unotra, eux qu'on taxe avec quelques raisons parfois, de dureté sociale. (Lib 5)

Séquence polyphonique :



dyn 1 : pdv 1 + *p* vers C
dyn 2 : pdv 2 + *q* vers Non-C

dyn 1 (-----) est associé à la voix collective/l'allocutaire.
dyn 2 (——) est associé au locuteur.

La séquence dialogique est construite sur deux points de vue dynamiques en opposition "Amato est syndicaliste" et "Amato n'est pas syndicaliste". Le premier point de vue dynamique est formé par la citation d'Amato "On ne saurait mieux résumer les carences du transport routier en France", et le point de vue sous-jacent de la négation. *P* oriente vers la conclusion C : "Amato est syndicaliste", reprise dans le pdv 1 de la négation. Le deuxième point de vue dynamique est formé par *q* : "Pour ceux qui n'ont pas suivi avec constance le développement de ce conflit, précisons que" et le pdv 2 de la

négation. En d'autres termes, nous interprétons cet exemple comme une façon pour le locuteur de dire : « Pour ceux qui croient qu'il faut être syndicaliste pour avoir des idées telles que celles exprimées par Amato, il faut dire que, etc. ».

Le point de vue dynamique 1 est associé à une voix collective. Le discours d'Amato correspond à l'idée que le lecteur peut se faire de l'idéologie des syndicalistes (et non pas à celle qu'on se fait des patrons). Le locuteur met en scène une voix collective et anonyme *ceux qui n'ont pas suivi avec constance, etc.*, qui s'associe au point de vue dynamique 1. L'allocutaire est aussi associé à ce point de vue dynamique 1. Étant donné que le locuteur met en scène le discours d'Amato, comme pour montrer qu'il serait syndicaliste, et que la rectification *précisons que* concerne la conclusion qu'on pourrait tirer de son discours en lisant le texte, le point de vue dynamique 1 peut également être associé à l'allocutaire (le lecteur). Le point de vue dynamique 2, par contre, est associé au locuteur. La réfutation témoigne d'un dialogisme mis en scène entre ces deux êtres discursifs.

Dans la séquence suivante, ce sont les discours représentés « ratage » et « magouille », insérés dans la structure de polyphonie *p mais neg q*, qui lui attribuent le caractère dialogique :

(91) Une leçon de droit

C'est sans aucun doute un « ratage », mais ce n'est pas une « magouille ». La vraie raison de la nouvelle affaire Sirven – ce délai inattendu dans l'extradition des Philippines vers la France du personnage central du dossier Elf – semble bien être d'origine... culturelle. En l'espèce, l'Allemagne s'y révèle soucieuse des formes juridiques et du respect formel des procédures, parce qu'elles font intégralement partie des droits de la défense. À l'opposé, la France s'y montre juridiquement moins sourcilleuse et plus confiante dans les bons vieux arrangements d'Etat à Etat, de police à police, d'administration à administration.
(Mon 9)

Les deux points de vue opposés, en forme de discours représentés, sont formellement marqués comme issus d'un autre, ou d'autres, discours. Le locuteur est en effet d'accord sur le fait que la nouvelle affaire Sirven est un « ratage », mais il réfute totalement qu'il s'agisse d'une « magouille ». La concession et le lien d'accord avec le point de vue *p* sont marqués par *sans aucun doute*. Le glissement de la prise en charge du point de vue *p* vers la conclusion C “c'est une erreur grave (une magouille)” est intéressant. Il s'agit d'une orientation argumentative vers une conclusion plus subjective. Si le locuteur s'associe par un lien d'accord à *p*, il n'est pas évident qu'il

soit associé par un lien d'accord à son orientation vers C. Le C faisant partie de l'interprétation, ce point de vue pourrait s'associer à l'allocutaire, qui tirerait à partir de *p* la conclusion que c'est « une magouille », une conclusion prévue par le locuteur et qu'il se sent justifié de rectifier, en la réfutant dans *q*. Le point de vue 1 orientant vers C pourrait également être associé à un autre être non présent dans ce texte, ayant qualifié l'affaire Sirven comme une « magouille », une reformulation que le locuteur considère trop forte et qu'il se sent justifié de réfuter. La mise en scène de ces deux points de vue interdiscursifs – les deux discours représentés – illustre bien le caractère dialogique et interdiscursif de ce type de séquence.

L'insertion de l'allocutaire se fait aussi, comme nous venons de le dire, dans les questions rhétoriques. Selon Anscombe et Ducrot (1981, p. 19), il y a question rhétorique lorsque le « locuteur est présenté comme connaissant la réponse, au même titre que l'allocutaire » (voir aussi Ducrot 1972, p. 17 ; Auchlin et Moeschler 1997, p. 147-148). À la différence des questions posées par un locuteur en quête d'une réponse qu'il ne connaît pas, les questions rhétoriques sont posées non pour demander quelque chose mais pour affirmer quelque chose : on pose une question dans le but de faire entendre sa propre opinion¹⁸⁰. Les questions rhétoriques, lorsqu'elles sont niées, sont centrales pour la polyphonie textuelle des éditoriaux, puisqu'elles explicitent les points de vue opposés constituant la thématique de l'article, souvent représentés aussi dans les énoncés niés. Dans (92), il s'agit au fond d'une polémique pour ou contre les tests de paternité pratiqués sur les corps des défunts, en l'occurrence celui d'Yves Montand :

(92) Limite

N'y a-t-il pas une limite à l'empire de la glaciale Raison ? On entend bien que la justice, saisie d'une querelle en paternité et d'une bataille d'héritage, se dote des moyens de trancher en connaissance de cause. On admet, bien sûr, que le progrès de la science, dans la mesure où il permet de réduire la part de l'incertitude judiciaire, est un bon auxiliaire pour un tribunal manquant d'éléments probants, surtout si l'on risque, en l'écartant, de condamner un innocent. On accepte même, à la rigueur, que le droit, dans ces affaires de paternité qui ont si longtemps lésé les intérêts légitimes des enfants naturels, aille au bout de sa logique et soumette les pères supposés à des tests décisifs. Mais enfin, voilà que les hasards d'une

¹⁸⁰ Cette analyse de l'interrogation rhétorique niée est aussi inspirée par Anscombe et Ducrot (1981) et par Borillo (1979). Voir aussi Callebaut (1991) qui analyse les « interronégatives » dans une perspective pragmatique et discursive.

procédure mettent en face de ces raisons très raisonnantes l'une des références qui n'ont pas été abolies par la vie moderne et qui est, quoi qu'on en pense, une marque de civilisation. Le respect dû aux morts n'est pas une affaire religieuse. Il touche tout un chacun, celui qui croit au ciel et celui qui n'y croit pas. Pour décider de cette affaire familiale qui est aussi une histoire d'argent, on va donc creuser la terre, extraire un cercueil, l'ouvrir, etc. Toutes choses qui, dans la vie habituelle, quand un cimetière est profané, provoquent répulsion et colère. Aussi bien Montand avait refusé de son vivant tout test de cette nature. Sa volonté explicite doit-elle être balayée d'un revers de manche d'hermine après sa mort ? (Mon 8)

Dans la question introduisant cet article se joignent les deux points de vue qui constituent le fil conducteur du texte : "on a le droit de pratiquer ce genre de tests" et "on n'a pas le droit de pratiquer ce genre de tests". Ceux qui sont en faveur de ces tests concèdent, selon l'éditorialiste, à *l'empire de la glaciale Raison* et ceux qui sont contre ces tests refusent cet « empire ». L'interrogation déclenche ainsi, de même que la négation, deux points de vue en opposition qui reviennent à travers l'article, se reflétant dans d'autres exemples de polyphonie.

Les interrogations, lorsqu'elles sont niées, impliquent encore un point de vue, le point de vue réfutatif. À ce propos, il faut prendre en considération que l'orientation argumentative des questions rhétoriques affirmatives va vers le moins, et que les énoncés niés orientent en principe eux aussi, selon la loi de l'abaissement, vers le moins. Dans le cas d'une question rhétorique niée, le point de vue sous-jacent est donc réfuté (déclaré injustifié) deux fois, puisque l'interrogation d'une négation égale la négation d'une négation. De cela s'ensuit qu'une question rhétorique niée oriente vers le plus, c'est-à-dire vers une affirmation ($neg + neg = +$) :

(92') Si, il y a une limite à l'empire de la glaciale Raison.

La question posée (dialogique) incite l'allocutaire à tirer la conclusion visée, et donc à prendre en charge ce point de vue conclusif : "Oui, il y a une limite à l'empire de la glaciale Raison". Le locuteur intègre ainsi l'allocutaire dans son discours ; il s'agit d'un certain dialogisme entre ces deux êtres discursifs qui réfutent ensemble le point de vue selon lequel "on a le droit de pratiquer ce genre de tests", ce qui révèle, selon le locuteur, « une raison glaciale sans limite ». Le locuteur met ainsi en scène, à travers la question rhétorique niée, un dialogue fictif et évocateur reflétant une opposition thématique centrale de l'article.

L'exemple (93) fonctionne de la même manière :

(93) Accablant

L'« affaire des disparues de l'Yonne » a longtemps été une rumeur, et suspecte, comme toutes les rumeurs. Sauf que, pour une fois, les sceptiques avaient tort. Comme l'enquête de *Libération* le démontre, s'il manque encore quelques pièces pour que le puzzle soit complet, du moins en sait-on aujourd'hui assez pour que les grandes lignes du paysage apparaissent clairement. Et ce que l'on découvre est à la fois effrayant et révoltant. On y retrouve les éléments de l'affaire Dutroux; qui a secoué la Belgique. Il y a d'abord la découverte d'un monde noir : non tant celui de la pédophilie (les jeunes femmes d'Auxerre n'entrent pas exactement dans cette catégorie, pas plus que certaines des victimes de Dutroux) que du sadisme pur et simple. Celui-ci, bien au-delà des comédies douteuses pour adeptes des boîtes SM, incarne un désir de mort libre d'entrave, une férocité portée à sa conséquence ultime: l'assassinat des victimes. L'autre élément qui rappelle l'affaire Dutroux, c'est le doute qu'on peut légitimement entretenir à l'égard de l'appareil judiciaire ou policier. **Leurs « dysfonctionnements » ne cachent-ils pas en réalité de sombres manipulations ?** Les mésaventures rocambolesques du dossier des disparues dans les méandres du palais de justice d'Auxerre laissent pour le moins perplexe. Le handicap dont souffraient les jeunes disparues aurait dû leur valoir une double sollicitude de ces instances protectrices que sont en principe la justice et la police. Elles n'ont eu droit qu'à une longue indifférence. (Lib 14)

Ainsi, “‘Leurs dysfonctionnements’ ne cachent-ils pas en réalité de sombres manipulations ?” oriente vers la conclusion : “‘leurs dysfonctionnements’ cachent en réalité de sombres manipulations”. La forme interrogative incite l'allocutaire à tirer la conclusion affirmative visée dans ce dialogue fictif avec le locuteur, un point de vue auquel ce dernier s'associe également (à la différence d'exemples tels 76 où le locuteur corrige l'allocutaire en réfutant la conclusion tirée par celui-ci). Nous allons revenir à ce type d'exemples dans la section sur la transformation de la prise en charge.

4.4 Séquences stéréotypées internes aux lexèmes

Certains énoncés niés que nous interprétons comme polyphoniques ne reprennent pas directement un point de vue du texte. Les éléments contextuels qui entraînent la polyphonie de ces énoncés ne sont pas de même nature que ceux évoqués dans les sections précédentes. Ils relèvent

du contexte stéréotypé (interne), évoqué par les lexèmes eux-mêmes¹⁸¹. Les séquences stéréotypées ne sont pas toujours explicitées dans le texte ; nous emploierons les notions de « séquence interne » ou « intériorisée » (pour celles qui sont inhérentes à la langue), et de « séquence externe » ou « extériorisée » (pour celles qui sont explicitées dans l'énoncé). Dans l'analyse de la polyphonie de la négation, nous proposons donc que certains exemples s'expliquent par ces mécanismes. Prenons à titre d'exemple une séquence interne associée à *la gauche* :

(94) Débattre de l'immigration

[...] Les gouvernants se taisent, trop souvent. La droite est mal à l'aise, partagée entre un courant libéral plutôt pro-immigration et un autre qui met en avant les problèmes liés à l'intégration de la main-d'œuvre étrangère. **La gauche n'est pas plus à l'aise**, divisée entre un discours qui privilégie la lutte contre le chômage européen et un autre qui entend que l'Union reste une terre d'immigration. Sauf à tomber dans l'angélisme – accueillons toute la misère du monde – ou dans l'aveugle refusons de prendre en compte une pression migratoire déjà de plus en plus forte à nos frontières –, force est de reconnaître que la question est d'une épouvantable complexité. (Mon 14)

L'unité lexicale *la gauche* ne recouvre pas une seule séquence interne mais plusieurs. Dans cet exemple, c'est la séquence interne "la gauche est favorable à l'immigration" qui est réfutée. Cette séquence est l'une parmi tant d'autres qui entrent dans la définition générale de la gauche en tant que mouvement politique. L'une des séquences internes attribuées à la droite est de ne pas être favorable à l'immigration. Cette dernière séquence est extériorisée dans le texte, où on nous fait savoir qu'une partie de la droite *met en avant les problèmes liés à l'intégration de la main-d'œuvre étrangère*. La réfutation *La gauche n'est pas plus à l'aise* est mise en relation avec les propos précédents, et le point de vue sous-jacent "la gauche est plus à l'aise que la droite" constitue une reformulation de la séquence interne en question, notamment celle selon laquelle : "la gauche est favorable à l'immigration".

Dans l'exemple suivant, issu de l'article sur les lettres de repentance, c'est la séquence interne de *faute* qui est réfutée :

¹⁸¹ Voir la section 2.3.3.4 pour la notion de *contexte interne*.

(95) Le débat sur une repentance

[...] La « repentance », ce texte courageux rédigé par quelques évêques, passe mal. Il faut reconnaître que, devenus une mode, les mea culpa par corporation déroutent les citoyens de la République [...] Il s'agit en fait d'un triple mouvement dans les têtes. D'abord l'irritation que provoquent d'ordinaire les mea culpa publics. [...] La deuxième raison énoncée par les protestataires (discrets) est d'une nature très différente. On fait remarquer que seuls les coupables peuvent implorer le pardon des victimes. **La faute, dans un tel cas, ne se transmet pas de génération en génération.** On a beau rappeler que c'est comme réalité épiscopale que les évêques ont réagi. L'argument ne convainc pas. (Fig 6)

Le lexème *faute*, dans le sens religieux de « péché originel », entraîne la séquence interne “le péché originel est transmis de génération en génération”. Cette séquence interne constitue le point de vue 1, qui est ensuite réfuté dans le point de vue 2.

Ce point de vue sous-jacent s'associe à une voix collective, appartenant au discours religieux. La réfutation de ce point de vue est liée au point de vue qui précède : “La deuxième raison énoncée par les protestataires [...]. On fait remarquer que seuls les coupables peuvent implorer le pardon des victimes”. Cette partie constitue un discours représenté, pris en charge par la troisième personne, ici les protestataires ; *La deuxième raison énoncée* et *On fait remarquer* indiquent que ce point de vue, et l'énoncé nié, est un discours représenté. C'est donc aux protestataires qu'est associée la négation. Dans ce passage, il est important de noter l'incise de l'adverbial paradigmatissant *dans un tel cas*, qui introduit l'idée d'une alternative, en d'autres termes : “lorsque les coupables peuvent implorer le pardon des victimes”. Cet adverbial contribue à faire ressortir la polyphonie de la négation : “dans un tel cas, la faute ne se transmet pas de génération en génération tandis que dans d'autres...”. Ainsi, la « faute » dont il est question dans l'exemple (95) ne constitue pas un exemple de péché originel, lequel, selon la doxa religieuse, se transmettrait de génération en génération, etc.”. Le fait que les protestataires réfutent la séquence interne de *faute* ne veut pas dire qu'ils se dissocient de la doxa religieuse. Ils réfutent uniquement le fait qu'il puisse être question de péché originel : *dans un tel cas*. Il s'agit de deux significations (séquences internes) potentielles d'un même lexème (*faute*), dont l'une est réfutée.

Nous avons ainsi deux points de vue dynamiques en opposition : le premier est associé à une voix collective religieuse et le deuxième, à la troisième personne, les protestataires. Notons dans ce passage l'emploi de

deux *on* textuels : *On fait remarquer* et *On a beau rappeler que, etc.* Le premier *On* renvoie aux protestataires, le deuxième *On* renvoie à une collectivité que nous n'arrivons cependant pas à circonscrire ; le point de vue "On a beau rappeler que c'est comme réalité épiscopale que les évêques ont réagi" va à l'encontre du point de vue des protestataires. Il est possible que le locuteur s'associe à ce deuxième *On*.

Dans (96), c'est l'application de la séquence interne de *révolution* qui est réfutée : "une révolution amène des changements politico-sociaux", constituant ainsi le point de vue sous-jacent :

(96) La Roumanie pôle francophone

[...] En décembre 1989, Ceausescu et son épouse ont été tués au lendemain d'un procès en trompe-l'œil ; **la pseudo-révolution qui a suivi n'a rien changé d'essentiel.** C'était difficile, dans un pays où le Parti communiste comptait plus de quatre millions de membres. La *Securitate* a changé de nom et perdu les plus exorbitants de ses pouvoirs ; les ministres les plus compromis ont disparu. Mais le président Ion Iliescu, tout en adoptant le langage de la démocratie, est parvenu à maintenir les anciens appareils. (Fig 7)

L'opposition entre le point de vue sous-jacent – la séquence interne – et le point de vue réfutatif se trouve aussi dans la préfixation *pseudo-* qui signale que la révolution en question n'a pas débouché sur de véritables changements dans la société roumaine. Le point de vue sous-jacent (et la séquence interne) selon lequel "la révolution a changé des choses essentielles" est associé au nouveau régime, prétendant mener une politique démocratique.

Dans l'extrait suivant, nous rencontrons plusieurs exemples où les applications de séquences internes sont réfutées :

(97) Sombre jour

[...] Disons-le sans ambages : le succès annoncé d'Ariel Sharon fait peur. Non tant parce que ce dernier fut un chef de guerre aussi intrépide dans la manœuvre que peu regardant quant à l'humanité de l'ennemi. Mais surtout parce que l'homme est un médiocre politique, un politicien accroché à ses rentes, dont la plus vieille est indexée sur la peur et la répression. **a) Aucune vision, b) aucune perspective, c) aucune audace chez cet homme qui table sur la rancœur accumulée et l'impasse érigée en système pour s'emparer d) d'un pouvoir qui n'est plus à conquérir.** (Lib 10)

Les séquences internes de (97 a, b, c et d) et sont attribuées au lexème *premier ministre* (Sharon) : “un politique a des visions”, “un politique a des perspectives” et “un politique a de l’audace”. Ces séquences internes constituant les points de vue sous-jacents sont toutes réfutées pour le référent actuel : “ce premier ministre n’a aucune vision”, “ce premier ministre n’a aucune perspective” et “ce premier ministre n’a aucune audace”. Dans (97 d), c’est la séquence interne du *pouvoir* : “le pouvoir est/était à conquérir” qui est réfuté. Les points de vue doxiques réfutés sont associés à une voix collective.

4.5 Bilan sur les séquences polyphoniques

Dans ce chapitre, nous avons analysé la polyphonie de la négation dans une perspective textuelle. Nous avons décrit les séquences polyphoniques construites autour de la négation. Ces séquences mettent en scène la polémique de l'éditorial, une polémique qui s'étend au-delà de l'énoncé nié, pour donner lieu à une polyphonie globale. Cette mise en scène prend la forme d'une coopération entre les marqueurs de polyphonie et la négation de la séquence, formant des points de vue dynamiques en opposition. Les marqueurs de polyphonie de ces séquences représentent très souvent différents types de structures de polyphonie explicitant une opposition entre deux points de vue relationnels (*p mais neg q*, par exemple, ou des orientations argumentatives ; voir les séquences argumentatives 4.2), mais ces marqueurs de polyphonie sont également représentés sous formes d'anaphores, de questions rhétoriques, de discours représentés (séquences dialogiques 4.3) et de contextes stéréotypés (séquences internes 4.5).

Les séquences argumentatives montrent le jeu entre, d'une part, les points de vue *p* et *q* et, le cas échéant, *y*, *z*, etc., et, d'autre part, et les points de vue de la négation. Les différentes structures de polyphonie de type adversatif, concessif ou causal (explicitées surtout par des connecteurs) coopèrent avec la négation et construisent une polémique s'étendant au-delà de l'énoncé nié. Il y a ainsi une mise en scène des points de vue que le locuteur reprend et réfute par la suite. Ces points de vue sont souvent associés à un autre être discursif que le locuteur : la voix collective ou l'allocutaire. Le locuteur, lui, peut également s'associer par un lien d'accord à un point de vue (voir les structures *p mais neg q* dans 4.2.1). Si ce point de vue est associé à la voix collective, le locuteur peut aussi s'inscrire dans cette collectivité indéfinie. Dans ce cas, il met en scène un point de vue auquel il semble aussi adhérer, mais qu'il réfute ensuite. Le degré d'adhésion du locuteur aux points de vue qui sont réfutés va de l'auto-polémique (lien d'accord) à la réfutation totale (lien de non-responsabilité).

Les séquences dialogiques montrent, à travers les pronoms, les discours rapportés et les questions rhétoriques en combinaison avec la négation, le dialogue fictif entre les différents êtres discursifs, à savoir le dialogisme mis en scène par le locuteur. Les séquences dialogiques montrent également comment les discours représentés font partie d'une argumentation allant bien au-delà de leur fonction référentielle. Le discours

représenté peut constituer un argument pour une conclusion, et ainsi être co-orienté avec le point de vue réfuté, comme dans l'exemple (90) ou comme dans (92), être co-orienté avec le point de vue réfutant. Ainsi, les discours représentés constituent souvent un composant d'une séquence polyphonique, formant un des deux points de vue dynamiques d'une opposition polémique. Le locuteur utilise donc la voix d'autrui comme un outil argumentatif et non comme une source de référence.

Les séquences stéréotypées sont construites à partir de la réfutation du contexte interne attribué aux lexèmes mêmes. Le contexte interne forme le point de vue sous-jacent : une phrase stéréotypée convenue dans une communauté linguistique, attachée à un certain lexème. La polyphonie déclenchée est ainsi le résultat de la réfutation de cette signification stéréotypée attachée aux mots dits pleins. La réfutation de la part du locuteur, de cette séquence interne, implique plus précisément la réfutation de l'application, dans le cas actuel, de ce point de vue stéréotypé.

5 Usage rhétorique de la négation polyphonique : correspondance entre êtres discursifs et êtres réels

5.1 Introduction

Dans les chapitres précédents, nous avons examiné les êtres discursifs, les marqueurs contextuels et la manière dont ces éléments font ressortir la polyphonie de la négation. L'objectif de cette partie est d'examiner si à la polyphonie discursive correspond une polyphonie réelle, entre des points de vue de référents mondains. La question que nous nous poserons est celle de savoir dans quelle mesure il est possible d'identifier des êtres réels derrière les êtres discursifs engagés par la négation de nos exemples. Ainsi, nous tenterons de rendre compte d'un des composants de la construction rhétorico-argumentative à l'intérieur du genre éditorial.

Il s'agit d'une analyse à partir des contraintes imposées par la situation de communication, d'un côté, et par des contraintes discursives du genre éditorial, de l'autre, afin de voir comment les unes se reflètent dans les autres (voir 2.1.1.2). Les contraintes situationnelles qui nous intéressent sont le type de participants (les êtres réels), la visée (persuasive), la prise de position subjective de l'éditorialiste et le fait que l'émetteur et le destinataire sont anonymes et collectifs. Les êtres réels que nous considérerons sont l'*éditorialiste*, l'*énonciateur spécifié* (une personne ou un groupe identifié par son nom), le *lecteur* et les *voix idéologiques* (groupes dans la société). Les contraintes discursives que nous prendrons en considération sont la représentation des êtres discursifs et les formes de la construction argumentative des textes. Les quatre êtres discursifs représentés sont : le locuteur, la voix collective, l'allocutaire et la troisième personne. Le but essentiel de cette analyse sera ainsi de répondre aux questions suivantes : Quels sont les liens entre les participants/êtres réels et les êtres discursifs ? Quelles sont les stratégies argumentatives résultant des contraintes situationnelles ? Qu'est-ce que cela nous apprend sur le genre éditorial ?

Les liens que nous essaierons d'établir en ce qui concerne les participants peuvent être représentés de la façon suivante :

<i>Niveau discursif</i>		<i>Niveau réel</i>
locuteur	→	journal/éditorialiste
voix collective	→	voix idéologique
allocutaire	→	lecteur
troisième personne	→	énonciateur spécifié

Comme point de départ nous prendrons toujours les êtres discursifs associés à l'énoncé nié et à son contexte. Lors de l'établissement de ces liens, nous sommes au niveau de la configuration polyphonique (liens entre être discursifs et points de vue). Comme dans les chapitres précédents, nous ne nous servirons pourtant pas de cette notion dans les analyses. Dans l'analyse rhétorique, cependant, nous utiliserons parfois le terme « voix » pour renvoyer à cette configuration, discursive ou réelle. Nous n'avons en effet pas toujours besoin, pour cette analyse générico-rhétorique, de séparer les êtres, discursifs ou réels, des points de vue.

5.1.1 Compatibilité et incompatibilité des liens discursifs-réels

Le projet de reconstruire les sources derrière les êtres discursifs associés aux points de vue de la négation, et de reconstituer ainsi le réseau intertextuel sur lequel repose le texte, demande une connaissance encyclopédique extrêmement vaste de la vie politique. Nous travaillons dans cette ambition, sans pour autant prétendre épuiser toutes les voix réelles possibles pour chaque exemple.

Nous allons aussi voir qu'il n'est pas toujours possible de rétablir les liens supposés et schématisés ci-dessus, entre les êtres discursifs et les êtres réels. Si l'on trouve la voix réelle correspondant à celle représentée dans le texte, il s'avère cependant qu'il n'y pas de lien simple, net et transparent entre ces deux niveaux. Il faudra ainsi examiner comment les voix réelles ont été reproduites dans le texte, et dans quel sens on peut vraiment parler de voix réelles. La troisième personne, par exemple, ne correspond pas toujours, en réalité, à un énonciateur spécifié, puisque la troisième personne est avant tout une *représentation textuelle* d'un être réel. L'éditorialiste est en effet – comme l'est le locuteur au niveau discursif – le metteur en scène de points de vue au niveau réel. Étant donné qu'il n'existe pas toujours une

correspondance exacte entre ces deux instances, il convient d'examiner l'influence des contraintes, aussi bien dans une perspective discursive que dans une perspective situationnelle (réelle). Que les voix soient pourvues d'un référent exact dans le monde extra-textuel ou pas, c'est la visée rhétorique dans la présentation de ces voix qui nous intéresse. C'est ici que nous recourons à la conception constructiviste de la langue préconisée par Halliday et Fairclough, selon laquelle les textes ne sont pas considérés uniquement comme la reproduction du monde et des voix réelles mais également comme créateurs de voix qui se projettent ensuite dans la société¹⁸².

Dans notre analyse, nous avons l'intention de montrer que la modification du schéma fourni dans 5.1 comportera des implications rhétoriques. Les liens supposés entre les deux niveaux sont en effet bloqués par différentes contraintes situationnelles imposées à l'éditorial, induisant différentes stratégies rhétorico-argumentatives. Ces stratégies consistent en la mise en scène de voix prétendues réelles qui, elles, consolident l'argumentation de l'éditorialiste. Nous proposerons ainsi une analyse à partir des effets rhétoriques véhiculés par la polyphonie de la négation et par le jeu entre les êtres discursifs et réels mis en scène. Nous nous servirons, rappelons-le, du terme « rhétorique » dans un sens non technique, pour décrire la façon dont l'éditorialiste construit son argumentation dans le but de persuader ses lecteurs (voir note 10).

5.1.2 Notions-clés pour l'analyse rhétorico-générique

Nous avons déjà introduit les notions d'*argumentation par autorité*, de *transformation de la prise en charge* et d'*intrusion* (2.2.3). Ces stratégies ont une implication pour l'analyse rhétorico-argumentative de la prise en charge floue, question centrale de ce chapitre.

Afin de mieux comprendre la notion d'intrusion, nous introduirons certaines notions supplémentaires proposées par Bakhtine (1970, p. 252-275) qui nous semblent opératoires. Ainsi, une voix présentée dans un texte est soit *passive* soit *active*. Elle est passive lorsqu'elle ne constitue qu'un outil pour présenter ce que l'auteur veut dire ; elle est active lorsque la voix est mise en scène sans intrusion subjective de la part de la voix du locuteur-éditorialiste et quand les intentions de l'auteur ne sont autres que celles d'y

¹⁸² Pour un exposé français de la vue constructiviste de la problématique de la référence, voir avant tout Apothéloz et Reichler-Béguelin (1995, p. 227-271) ainsi que Forsgren (2001, p. 173-185).

faire référence. De plus, la voix d'autrui peut être *divergente* ou *convergente*. Elle est convergente quand le locuteur-éditorialiste, à travers des moyens linguistiques, lui apporte son soutien, et divergente quand le locuteur ne la prend pas à son compte mais s'y oppose¹⁸³. Il y a souvent une interaction entre ces deux catégorisations.

Nous nous servons également de la notion d'*éthos* qui concerne l'image que l'éditorialiste veut donner de lui-même dans son discours (voir également la section 2.2.3.3) :

Ce que l'orateur prétend *être*, il le donne à entendre et à voir : il ne *dit* pas qu'il est simple et honnête, il le montre à travers sa manière de s'exprimer. L'éthos est ainsi attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à son discours, et non à l'individu « réel », appréhendé indépendamment de sa présentation oratoire. (Maingueneau 1995)

Nous trouvons utile de soulever ce phénomène pour pouvoir discuter en profondeur la prise de position subjective de l'éditorialiste.

5.1.3 Plan de l'analyse rhétorico-générique

La première partie (5.2) sera centrée sur la problématique du lien entre locuteur (être discursif) et éditorialiste (être réel). L'éthos de l'éditorialiste – l'image que celui-ci élabore de lui-même – et les modalisateurs associés à son éthos seront également abordés.

Nous nous concentrerons, dans les deuxième (5.3 et 5.4) et troisième (5.5) parties, d'abord sur la transformation de la prise en charge puis sur l'argumentation par autorité ensuite. C'est d'une part une analyse de la relation entre les contraintes situationnelles et les stratégies argumentatives et, d'autre part, une analyse des implications rhétoriques que ces procédés auront sur l'interprétation de la polyphonie de la négation.

Le point de vue réfutant est, à quelques exceptions près, toujours associé au locuteur-éditorialiste. L'être réel associé, à travers l'être discursif, au point de vue rejeté est plus difficile, parfois impossible, à identifier¹⁸⁴. Il

¹⁸³ D'après nous, Bakhtine ne fait pas une distinction formelle entre le discours rapporté et les voix « intégrées » dans le sens de Ducrot et Nølke, à savoir les marqueurs de polyphonie (négation, etc.).

¹⁸⁴ Nous nous servons parfois des mots composés *être discursif-réel*, *locuteur-éditorialiste*, *voix collective-idéologique*, *allocutaire-lecteur*, *troisième personne-énonciateur spécifié* (abrégé en *TRP-énonciateur*), au lieu d'une formulation du type : *être réel* (lecteur, par exemple) *associé*, *à travers l'être discursif* (allocutaire), *au point de vue p*.

s'agit souvent d'une mise en scène subjective du locuteur, consistant à fournir un point de vue appartenant à un être, construit ou réel, ne serait-ce que pour le réfuter. Dans la quatrième partie (5.6), nous mettrons ces stratégies en relation avec les contraintes sur les participants : l'éthos, la prise de position subjective, l'anonymat des destinataires.

5.2 Position éditoriale et éditorialiste « omniscient »

Étant donné les contraintes situationnelles du genre éditorial dans notre corpus, « éditorialiste » peut renvoyer, en tant qu'être réel, à un journaliste anonyme (le cas du *Monde*) ou nommé (le cas du *Figaro* et de *Libération*). Il renvoie cependant toujours à la direction de la rédaction, qui se réserve le droit de modifier l'article. L'éditorialiste est donc celui qui, au niveau réel, prend le texte en charge, le *je* empirique derrière l'article. Même si l'éditorial est le produit d'une personne physique, l'éditorialiste est censé écrire au nom du journal, de sa direction idéologique. Les opinions présentées doivent ainsi représenter la publication et pas seulement l'auteur de l'article. Une des contraintes discursives de l'éditorial est notamment l'absence du pronom *je* signalant la prise en charge individuelle¹⁸⁵.

La négation est une marque d'autorité polyphonique associée, au niveau du texte, au locuteur¹⁸⁶. Dans un grand nombre de cas, nous pouvons établir un lien entre le locuteur, associé au point de vue réfutant, et l'éditorialiste, au niveau réel :

¹⁸⁵ Il y a probablement une différence entre un hebdomadaire et un quotidien quant à la contrainte discursive que représente l'absence de *je* dans l'éditorial. Dans *Le Nouvel Observateur*, par exemple, on peut trouver des occurrences de *je* dans l'article intitulé « éditorial ».

¹⁸⁶ Il existe quelques cas, très peu fréquents dans nos éditoriaux, où la négation est associée, à travers une troisième personne, à un énonciateur spécifié. Le locuteur des énoncés « Je suis sûr », « je n'ai jamais » est, dans l'exemple ci-dessous, un *je* hors texte de l'énonciateur spécifié, à savoir Aron (identifiable comme une personne réelle) :

Raymond Aron était formel : « **Je suis sûr que je n'ai pas connu**, à Londres, l'existence des chambres à gaz » (« Le Spectateur Engagé », Julliard, 1981, p. 102). Il n'ignorait pas l'existence des camps « **Je n'ai jamais imaginé le génocide** », précisait Aron. Car « c'était inconcevable ». (Fig 4)

(98)¹⁸⁷ Israël : le bond en arrière

[...] **L'élection d'Ariel Sharon ne résoudra rien.** Au contraire. L'ancien général porte un stigmate moral indélébile pour sa complicité dans les massacres des camps palestiniens de Sabra et Chatila, à Beyrouth, en 1982. (Fig 9)

Dans ce passage, l'éditorialiste réfute un point de vue sous-jacent selon lequel "L'élection d'Ariel Sharon résoudra (pourrait résoudre) quelque chose". Dans la séquence suivant la négation, l'éditorialiste nous donne un argument en faveur de son point de vue réfutatif : "Au contraire. L'ancien général porte un stigmate moral indélébile pour sa complicité dans les massacres des camps palestiniens de Sabra et Chatila, à Beyrouth, en 1982", un point de vue qui oriente vers une conclusion C du type "le passé de Sharon diminue ses chances de devenir le premier ministre dont Israël a besoin". Cet exemple illustre comment la négation polyphonique conforte la visée persuasive de l'éditorialiste : elle permet de présenter deux points de vue opposés, tout en réfutant l'un des deux.

Pour persuader, il faut donner l'impression qu'on sait ce dont on parle. L'éditorialiste devrait ainsi montrer qu'il est savant et capable de juger les événements présentés. C'est une contrainte situationnelle imposée à ce participant du discours. Les contraintes discursives de l'éditorial de la presse quotidienne ne permettent pas, nous l'avons dit, la présence du pronom personnel *je* ; des phrases telles *je pense que* sont ainsi exclues de ces textes. Les moyens à la disposition de l'éditorialiste pour renforcer la réfutation sont entre autres les modalisateurs. Dans les exemples suivants, les énoncés niés sont accompagnés de modalisateurs de types épistémiques et factifs, témoignant de l'éthos d'*omniscience* mise en avant par l'éditorialiste. Ils permettent à celui-ci d'évaluer subjectivement la validité des points de vue et en même temps de garder le style impersonnel. Cette omniscience de l'éditorialiste est auto-proclamée : l'utilisation des modalisateurs « subjectifs » est une stratégie pour donner plus de crédibilité à son discours.

5.2.1 Modalisateurs épistémiques et factifs

Les *modalisateurs épistémiques* évaluent ainsi la valeur de vérité des énoncés sur une échelle vrai-faux ; ils permettent à l'éditorialiste de le faire, tout en gardant le style impersonnel :

¹⁸⁷ L'exemple (98) est une reprise de l'exemple (6) en 2.2.2.2.

(99) Irréversible

On peut en déplorer le non-aboutissement, en craindre les audaces, mais nul ne contestera que si le projet Guigou de séparation des pouvoirs politique et judiciaire prend forme de loi, ce sera une étape irréversible [...] Mais une réforme se juge aussi à son application dans le temps. En conservant des prérogatives en matière de définition de la politique pénale et d'actions publiques, le garde des Sceaux en exercice donnera ou ne donnera pas l'exemple de la vertu. **Jusque-là, la titulaire du poste n'a apparemment pas fait de faux pas.** On peut admettre que la disposition lui interdisant toute intervention dans les procédures individuelles sera une garantie supplémentaire contre les égarements inhérents à cette fonction ministérielle. Mais la Justice serait-elle allégée d'une part notable de son fardeau politique, elle n'aurait pas pour autant retrouvé (ou trouvé) sa crédibilité sociale. (Lib 1)

Dans (99), le modalisateur épistémique *apparemment* atténue la valeur de vérité de la réfutation “la titulaire du poste n'a pas fait de faux pas”.

L'exemple suivant¹⁸⁸ s'analyse de la même façon :

(100) Quand l'usage a force de loi

[...] Nous en sommes encore loin. Comme le montre l'exemple de législations très libérales, l'usage a force de loi en ces matières: la fille, petite-fille et arrière-petite-fille de Mme Smith, après avoir épousé M. Brown, devient presque machinalement Mme Brown, comme les père, grand-père et arrière grand-père de son mari. **La loi examinée aujourd'hui n'est sans doute qu'une étape vers la liberté qu'aura chacun de s'appeler comme il lui chante.** La nouvelle loi laisse aux parents le pouvoir de nommer leurs rejetons. (Lib 12)

Le modalisateur épistémique *sans doute*, associé au locuteur-éditorialiste évalue le point de vue réfutatif en question : “La loi examinée aujourd'hui n'est qu'une étape vers la liberté, etc.”. En évaluant la valeur de vérité de l'énoncé nié, le modalisateur *sans doute* témoigne de l'omniscience auto-proclamée de l'éditorialiste.

Il en va de même dans (101-103) avec les modalisateurs épistémiques *certainement*, *en réalité* et *certes* :

(101) Réussite

[...] Naguère, *Ariane-5* avait, dans les brochures, la navette *Hermès* perchée sur le bout du nez. **L'heure n'est certainement plus – surtout en France avec le ministre Claude Allègre – à s'enthousiasmer à**

¹⁸⁸ L'exemple (100) est une reprise de l'exemple (86) en 4.2.4.

l'idée d'envoyer des spationautes en orbite. Reste que *Ariane-5* est un des rares outils de souveraineté européenne. (Lib 2)

(102) Accablant

[...] On y retrouve les éléments de l'affaire Dutroux, qui a secoué la Belgique. Il y a d'abord la découverte d'un monde noir : non tant celui de la pédophilie (les jeunes femmes d'Auxerre n'entrent pas exactement dans cette catégorie, pas plus que certaines des victimes de Dutroux) que du sadisme pur et simple. Celui-ci, bien au-delà des comédies douteuses pour adeptes des boîtes SM, incarne un désir de mort libre d'entrave, une férocité portée à sa conséquence ultime : l'assassinat des victimes. L'autre élément qui rappelle l'affaire Dutroux, c'est le doute qu'on peut légitimement entretenir à l'égard de l'appareil judiciaire ou policier. **Leurs « dysfonctionnements » ne cachent-ils pas en réalité de sombres manipulations ?** Les mésaventures rocambolesques du dossier des disparues dans les méandres du palais de justice d'Auxerre laissent pour le moins perplexe. Le handicap dont souffraient les jeunes disparues aurait dû leur valoir une double sollicitude de ces instances protectrices que sont en principe la justice et la police. (Lib 14)

(103) La fin d'une illusion

[...] En situant le nombre de nos gènes à un seuil qui nous rapproche des organismes « inférieurs », les décrypteurs de notre patrimoine héréditaire nous imposent une leçon de modestie. Ils nous expliquent aussi – **ce n'est certes pas une surprise** – que la biologie et la génétique démentent l'existence de races au sein de l'espèce humaine et tout fondement prétendument scientifique d'une hiérarchie entre groupes humains. (Mon 15)

D'autres modalisateurs dans cette catégorie sont de type *factif*. Rappelons que certains verbes d'opinion, par exemple, posent qu'un certain point de vue est prononcé, et présupposent la vérité ou la fausseté de ce point de vue ; il s'agit du point de vue enchâssé dans la complétive suivant le verbe¹⁸⁹. Ces verbes fonctionnent ainsi comme des modalisateurs épistémiques. Dans l'exemple suivant, l'omniscience de l'éditorialiste est mise en scène à travers l'expression verbale factive *il faut avouer* :

(104) Chine – États-Unis : l'hypocrisie

[...] Encore une fois, peut-être est-ce la meilleure façon de traiter avec une nation qui représente le cinquième de l'humanité. Mais il faut oser dire qu'il y a une « exception chinoise » en matière de droits de l'homme, due au poids et à l'importance stratégique de ce pays. **Il faut avouer que**

¹⁸⁹ Voir aussi la note 145.

ne s'applique pas à la Chine le traitement que Washington, au nom des droits de l'homme notamment, impose à l'Iran ou à Cuba, par exemple. (Mon 3)

La formule *il faut avouer* indique ainsi que le point de vue de la complétive suivante est vraie pour le locuteur. *Avouer* présuppose ici la vérité du point de vue “on n'applique pas à la Chine le traitement que Washington [...] impose à l'Iran ou à Cuba, par exemple”. L'éditorialiste se présente ainsi comme celui qui nous fait part d'une vérité incontestable, un point de vue jugé vrai, en réfutant une autre vérité doxique, notamment le point de vue selon lequel “on (Washington) applique le même traitement à tous les pays abusant des droits de l'homme”.

5.2.2 Le pouvoir rhétorique des verbes modaux

Les verbes modaux *pouvoir* et *devoir* accompagnant les négations témoignent également de l'omniscience de l'éditorialiste. Ces verbes modalisateurs marquent la présence et la prise de position subjective du locuteur-éditorialiste. Ils évaluent la valeur de vérité de l'énoncé nié et renforcent la polyphonie de la négation, sans violer une des contraintes discursives de l'éditorial, à savoir celle de rester dans l'anonymat :

(105) Israël le bond en arrière

[...] L'élection d'Ariel Sharon ne résoudra rien. Au contraire. L'ancien général porte un stigmatisme moral indélébile pour sa complicité dans les massacres des camps palestiniens de Sabra et Chatila, à Beyrouth, en 1982. **Israël ne pourrait se doter d'un pire porte-parole**, en cette époque de dialogue obligé entre anciens ennemis. (Fig 9)

(106) Paris : la fureur de perdre

[...] À un mois du premier tour, que peut faire la droite parisienne ? Changer de stratégie ? Il est bien tard. **Philippe Séguin, sous peine de désorienter ses troupes, ne peut se déclarer aujourd'hui partisan d'un accord avec Tiberi.** (Fig 11)

L'éditorialiste réfute dans (105) un point de vue selon lequel “Sharon peut/pourrait être un bon porte-parole pour Israël”. Dans (106)¹⁹⁰, c'est le point de vue “Philippe Séguin peut se déclarer aujourd'hui partisan d'un accord avec Tiberi” qui est réfuté. Le verbe modal *pouvoir* exprime dans les deux cas une attitude omnisciente de la part de l'éditorialiste, en taxant la valeur de vérité de la réfutation. L'exemple (105) constitue pourtant, à

¹⁹⁰ L'exemple (106) est une reprise de l'exemple (14) en 2.3.2.2.

travers le modalisateur dévalorisant *pire*, une réfutation plus subjective que celle de (106). C'est pourquoi, comme dans d'autres énoncés niés avec des modalisateurs, nous avons dû reformuler le point de vue sous-jacent (voir aussi 2.2.2.2 et la note 60).

Dans (107), l'éditorialiste réfute une voix selon laquelle la France doit réduire ses bourses en faveur de la Roumanie. L'omniscience de l'éditorialiste est déclenchée par l'utilisation du verbe modal *devoir* :

(107) La Roumanie pôle francophone

[...] Mais la vraie menace est ailleurs, comme on le voit dans la Russie voisine : c'est la paupérisation de la classe moyenne, la démoralisation des cadres, le nivellement par le bas d'une société en proie au vertige du consumérisme. C'est ici que la France, hier protecteur des principautés moldo-valaques, parrain de l'unité roumaine, allié de toujours, peut beaucoup. **Elle ne devrait pas mesurer ses hommes, ses capitaux, son assistance technique, culturelle et sociale.** Loin de réduire ses bourses, ses lecteurs et le budget de ses instituts, elle devrait au contraire les augmenter. (Fig 7)

La polyphonie est explicitée dans le passage suivant l'énoncé nié : *Loin de réduire ses bourses, ses lecteurs et le budget de ses instituts, elle devrait au contraire les augmenter.* Cet exemple présente ainsi une polémique entre, d'un côté, le choix de réduire les bourses à la Roumanie et, de l'autre, celui de les augmenter. L'éditorialiste se prononce, à travers la réfutation, en faveur de l'augmentation de ces bourses du côté français.

Le même éthos de l'omniscience, véhiculé par la formule *ne saurait*, est présent dans les deux exemples suivants sur la commémoration des harkis, les combattants algériens du côté français pendant la guerre d'Algérie. Dans l'article, (109) succède directement à (108) :

(108) Les harkis et la mémoire

[...] Très cohabitationniste, **cette annonce faite**, mardi, par le président de la République, avec le soutien apparent du gouvernement Jospin, **ne saurait être acceptée sans débat.** (Mon 11)

(109) Les harkis et la mémoire

[...] La mémoire collective qui constitue la trame de l'identité d'une nation est forcément diverse et contradictoire. **Mais sa commémoration officielle par la République ne saurait être dissociée du contenu de ce qu'elle célèbre**, comme si tout événement douloureux méritait en soi d'être salué. (Mon 11)

L'éditorialiste réfute d'abord un point de vue selon lequel "cette annonce (d'une 'journée harkis') peut être acceptée sans débat", en imposant son

point de vue omniscient “cette annonce ne saurait être acceptée sans débat”. Ensuite, dans (109), l’éditorialiste réfute le point de vue “sa commémoration officielle par la République peut être dissociée du contenu de ce qu’elle célèbre”. L’autorité polyphonique de la négation est ici renforcée par l’expression modale *ne saurait*¹⁹¹.

5.3 Transformation de la prise en charge : *on* et la voix collective

Aussi bien le destinataire que le destinataire, c’est-à-dire l’éditorialiste et le lecteur, sont des êtres anonymes et collectifs (bien que de façon nettement différente). La visée persuasive de ce type de discours impose que l’éditorialiste parle au nom de la publication et, dans une certaine mesure, au nom de son groupe de lecteurs. Ceci implique que l’éditorialiste réfute d’abord au nom du journal mais aussi au nom de ses lecteurs. Cette contrainte impose également que l’éditorialiste réfute non seulement les dits de certaines personnes mais aussi les points de vue de différents groupes de la société, des voix idéologiques. Aussi bien les points de vue réfutés que les points de vue réfutants peuvent ainsi être associés, respectivement, à une collectivité. D’un côté, la stratégie consiste à associer les points de vue réfutés à une collectivité, pour montrer que la collectivité se trompe et pour confirmer le rôle de l’éditorialiste comme leader d’opinion. Dans ce cas, la collectivité est souvent constituée par des groupes plus homogènes (*les séguinistes, les protestataires, les journalistes étrangers, etc.*). De l’autre, il s’agit d’associer (et d’imposer) les points de vue réfutants à une collectivité (de lecteurs) dans laquelle s’insère également l’éditorialiste, pour montrer que cette communauté est d’accord avec ce que dit l’éditorialiste. Dans ce cas, la collectivité constitue un groupe plus hétérogène et diversifié.

En ce qui concerne les contraintes discursives de l’éditorial, ces collectivités hétérogènes sont désignées par les pronoms personnels *on, nous, eux, ceux, nul, aucun, etc.*¹⁹². Elles peuvent également être visées par des constructions impersonnelles *il ne faut pas* et concessives *il est vrai que*, et par les syntagmes présuppositionnels (voir aussi Nølke, Fløttum et Norén 2004, p. 39-40). Dans nos exemples de la transformation de la prise

¹⁹¹ Dans certains autres cas, nous interprétons *ne saurait* comme une négation figée et descriptive. Voir à ce propos l’exemple (46).

¹⁹² Le pronom *on* peut également représenter la collectivité dont le point de vue est réfuté. Voir la section 5.3.1.1.

en charge, la voix collective est représentée surtout par des pronoms personnels, mais aussi par des constructions impersonnelles.

Nous voulons ainsi montrer que la voix collective réfutante ne correspond pas toujours à une voix idéologique (voir le schéma dans 5.1) et que l'intrusion par le locuteur dans la voix collective engendre des effets rhétoriques. La voix collective s'associe souvent à des points de vue doxiques. En s'y associant également, l'éditorialiste peut ainsi, au niveau réel, se faire le porte-parole d'une voix idéologique. En s'en dissociant, en revanche, et en réfutant le point de vue d'une collectivité, l'éditorialiste consolide son point de vue. Nous examinerons l'impact qu'a cette transformation de la prise en charge sur l'interprétation polyphonique de la négation.

5.3.1 Qui est *on* ?

Les contours sémantiques du pronom *on* sont flous. Les seuls traits qu'on puisse lui attribuer sont les suivants : 1) être animé, 2) sujet grammatical¹⁹³. Le sens de *on*, tel que nous l'entendons dans notre corpus, glisse entre la signification de « je » du locuteur (*ON-LOC*), et la signification de différentes représentations dans le texte de la troisième personne (*ON-TRP*). En d'autres termes, *on* peut renvoyer au « je » sous-entendu du locuteur, à une troisième personne ou à une fusion entre ce « je » et « la troisième personne ». Entre les deux pôles, il y a ainsi un *on* renvoyant à « la voix collective » (*ON-COLL*), qui peut impliquer aussi bien le locuteur que la troisième personne mais qui renvoie toujours à une collectivité, impliquant occasionnellement l'allocutaire (*ALLOC*)¹⁹⁴. Voici un schéma de ces représentations de l'être discursif ON, suivi des manifestations textuelles du même être discursif par le pronom *on*¹⁹⁵. Les flèches indiquent ici l'extension possible, selon le contexte, de ces ON à d'autres êtres discursifs :

¹⁹³ Notre description sémantique du pronom *on*, tel que nous le concevons dans notre corpus, s'inspire de Charaudeau (1992, p. 129-30), Fløttum (2003, 111-131), Jonasson (2005, p. 281-295), Norén (2004a, p. 87-105), Nølke, Fløttum et Norén (2004), Rabatel (2001, p. 28-32), Rey-Debove (2001, p. 279-304), Schapira (2003, p. 363-371).

¹⁹⁴ Nous considérons toujours l'allocutaire-lecteur comme un être discursif-réel collectif, ce qui ne veut pas dire que l'allocutaire soit toujours inclus dans le ON-COLL.

¹⁹⁵ Nous verrons dans 5.3.1.2 et 5.3.1.3 comment la voix collective peut être représentée aussi par d'autres éléments textuels. Nous emploierons le signe *on* pour renvoyer à ce pronom dans le texte et *ON* pour renvoyer à l'être discursif en question, la voix collective.

1) **ON-TRP** : un *on* du texte qui renvoie à une troisième personne, avec la possibilité d'inclure aussi une collectivité :



(110) Le débat sur une repentance

[...] La deuxième raison énoncée par **les protestataires** (discrets) est d'une nature très différente. **On fait remarquer** que seuls les coupables peuvent implorer le pardon des victimes. La faute, dans un tel cas, ne se transmet pas de génération en génération. On a beau rappeler que c'est comme réalité épiscopale que les évêques ont réagi. L'argument ne convainc pas. [...] Comment auraient-ils [les auteurs de ces lettres] pu s'imaginer que le Maréchal allait pactiser avec l'Allemagne ? Ce n'est pas une excuse, fera-t-on remarquer. (Fig 4)

on = les protestataires

2) **ON-COLL** : un *on* du texte qui renvoie à une collectivité, qui peut inclure aussi bien le locuteur que la troisième personne et l'allocutaire :



(111) Limite

[...] Mais enfin, voilà que les hasards d'une procédure mettent en face de ces raisons très raisonnantes l'une des références qui n'ont pas été abolies par la vie moderne et qui est, **quoi qu'on en pense**, une marque de civilisation. (Lib 8)

on = collectivité indéfinie

3) **ON-LOC** : un *on* du texte qui renvoie au locuteur, le « je » sous-entendu, avec la possibilité d'inclure aussi une collectivité :



(112) La « ligne » Saddam

[...] La « ligne » Saddam est respectée : l'homme qui « préside », **si l'on peut dire**, aux destinées d'un pays riche d'une histoire [...] fait le malheur de sa population. (Mon 4)

on = le locuteur

Dans (110) *On* reprend, sous forme d'anaphore, les *protestataires* ; il s'agit donc d'un ON-TRP. Le verbe déclaratif *remarquer* introduisant l'énoncé *seuls les coupables peuvent implorer le pardon des victimes* et précédé de *On fait* entraîne une lecture en discours représenté. Le *on* de (111) renvoie à la voix collective, qui, dans cette expression et dans ce contexte, comprend aussi bien le locuteur, l'allocutaire, que la troisième personne. Le sujet *on*, suivi par le verbe *penser*, peut renvoyer à tout être humain (avec la capacité de penser) étant au courant du thème de cet article. Des verbes comme *décider* ou *proposer*, par exemple, restreindraient l'extension de *on* dans cet exemple précis. Dans (112), *on* renvoie au locuteur (c'est un ON-LOC) ; l'incise *si l'on peut dire* marque une évaluation épistémique associée au locuteur¹⁹⁶.

Il est important pour notre étude de savoir si le locuteur est inclus dans l'être discursif ON, s'il s'agit d'un ON-LOC, d'un ON-COLL ou d'un ON-TRP : cela nous permettra de lier ces êtres discursifs aux êtres réels et d'analyser l'implication rhétorique produite par la transformation de la prise en charge au niveau du texte. En effet, il existe dans ces cas un certain flou en ce qui concerne la prise en charge, entre la voix collective et le locuteur, et au niveau réel entre la voix idéologique et l'éditorialiste. En s'associant aux points de vue doxiques, ce dernier se fait le porte-parole de toute une communauté. Quels sont donc les modalisateurs opérant lors de cette intrusion ? Ce sont les mots valorisants, les expressions métadiscursives, les adverbiaux d'énoncé et d'énonciation, et, naturellement, l'utilisation de *on*. Tous ces éléments marquent la présence du locuteur dans son discours.

5.3.1.1 Réfutation de la collectivité

Pour associer un point de vue à une collectivité et ensuite le réfuter, il faut se servir de stratégies argumentatives et dialogiques qui correspondent aux contraintes discursives de l'éditorial, qui est un texte monologal. La structure *p mais neg q* permet au même locuteur de présenter un point de vue pour ensuite le réfuter. Dans (113) sont réfutés les points de vue associés à une collectivité, plus précisément à ceux qui protestent contre les lettres de repentance :

¹⁹⁶ Voir, à ce propos, l'étude de Authier-Revuz (1995) sur le dédoublement énonciatif – la polyphonie – produit par l'emploi d'expressions métadiscursives telles que *au sens propre, si j'ose dire, ce qu'on appelle*, etc.

(113) Le débat sur une repentance

[...] La deuxième raison énoncée par les protestataires (discrets) est d'une nature très différente. On fait remarquer que seuls les coupables peuvent implorer le pardon des victimes. La faute, dans un tel cas, ne se transmet pas de génération en génération. On a beau rappeler que c'est comme réalité épiscopale que les évêques ont réagi. L'argument ne convainc pas. Il y eut des évêques et des simples croyants qui se comportèrent avec audace et méthode. Bon nombre des juifs qui furent sauvés transitèrent vers l'Espagne de couvent en couvent grâce aux autorités religieuses. [...] Troisième remarque, plus grave peut-être. De nombreux évêques manquèrent de lucidité. Ils furent favorables au Maréchal pour une raison que tout le monde a oubliée : la plupart d'entre eux avaient fait la Grande Guerre et ils avaient combattu sous Pétain. **Comment auraient-ils pu s'imaginer que le Maréchal allait pactiser avec l'Allemagne ? Ce n'est pas une excuse, fera-t-on remarquer. Exact. Mais rien ne prouve que les évêques d'aujourd'hui, plongés dans un semblable désordre, ne commettraient pas des erreurs similaires.** La plupart des évêques, en juin 1940, s'inclinaient devant le Maréchal. (Fig 6)

Les points de vue *p* et *q* "Comment auraient-ils pu s'imaginer que le Maréchal allait pactiser avec l'Allemagne ?" est associé aux *évêques* (*ils* renvoie aux évêques), et le point de vue *q* "Ce n'est pas une excuse, fera-t-on remarquer" est associé aux *protestataires* ; ce sont eux qui font cette « remarque ». Ce passage est constitué par deux discours représentés, une sorte de dialogue fictif entre les évêques et les protestataires. La question est adressée à ces derniers, et c'est à eux qu'il faut attribuer la réponse (fictive) qui suit : "Ce n'est pas une excuse, fera-t-on remarquer". La forme interrogative et l'incise *fera-t-on remarquer* nous mène à interpréter ce passage comme deux discours représentés, associés à deux êtres différents. À travers le modalisateur *Exact*, l'éditorialiste se montre d'accord avec *q* "Ce n'est pas une excuse". En principe, il n'y a ainsi pas d'intrusion du locuteur, c'est-à-dire que le locuteur ne fait pas partie de ce *on*. Le *q* serait ainsi attribué à un ON-TRP, plus précisément aux protestataires. Le point de vue *p* "Comment auraient-ils pu s'imaginer que le Maréchal allait pactiser avec l'Allemagne ?", associé aux évêques, oriente en effet vers C "à l'époque, les évêques étaient ignorants en matière de politique (contrairement aux évêques aujourd'hui)"¹⁹⁷. Ce point de vue conclusif est

¹⁹⁷ Le passage : « Comment auraient-ils pu s'imaginer que le Maréchal allait pactiser avec l'Allemagne ? » pourrait être interprété comme un *discours indirect libre*, c'est-à-dire comme la mise en scène d'une pensée, d'un dialogue intérieur à la troisième personne, ici les évêques repentants.

ensuite repris et réfuté dans y “Mais rien ne prouve que les évêques d’aujourd’hui, plongés dans un semblable désordre ne commettraient pas des erreurs similaires”, en d’autres termes que les évêques pourraient commettre des erreurs similaires aujourd’hui. Ce point de vue est pris en charge par l’éditorialiste.

De cette façon, l’éditorialiste réfute une voix collective-idéologique, celle des protestataires, ce qui conforte son rôle de leader d’opinion : contre le point de vue qui soutient que “on ne commettrait pas des erreurs similaires aujourd’hui”, celui-ci argumente ainsi que les mêmes erreurs pourraient se répéter encore une fois¹⁹⁸.

Nous traiterons à présent d’autres exemples du même genre, témoignant de la réfutation d’une collectivité. Il n’est pas toujours question d’une réfutation totale de p , mais d’une auto-polémique de la part de l’éditorialiste. Celui-ci se présente ainsi comme d’accord avec le *on* du point de vue p , qu’il reprend et rejette par la suite dans q . Il s’agit donc d’une certaine intrusion dans la voix collective de la part du locuteur-éditorialiste. Le *on* représente ainsi un ON-COLL. Dans (114), deux points de vue doxiques sont mis en scène :

(114) Irréversible

[...] **On peut admettre que la disposition lui interdisant toute intervention dans les procédures individuelles sera une garantie supplémentaire contre les égarements inhérents à cette fonction ministérielle. Mais la Justice serait-elle allégée d’une part notable de son fardeau politique, elle n’aurait pas pour autant retrouvé (ou trouvé) sa crédibilité sociale.** Respect du justiciable, proximité des tribunaux, ajustement des décisions, souci de la réinsertion du délinquant : c’est sur ces réformes-là que l’on jugera, si l’on ose dire, de la capacité de la justice à s’adapter à l’époque. Des réformes qui restent en pointillé dans le projet Guigou. (Lib 1)

La structure p *mais neg* q permet à l’éditorialiste, nous le savons, de réfuter dans q l’orientation argumentative de p vers C. La polémique concerne ici la question de savoir si “la Justice a retrouvé sa crédibilité sociale” ou si “la Justice n’a pas retrouvé sa crédibilité sociale”. Le p “la disposition lui interdisant toute intervention dans les procédures individuelles sera une garantie, etc.” est associé à une voix collective *On peut admettre que* et oriente vers C “elle a retrouvé (ou trouvé) sa crédibilité sociale”. Le point de vue p vers C est ensuite réfuté dans q “Mais la Justice [...] elle n’aurait

¹⁹⁸ À noter le verbe factif *prouver* dans le point de vue pris en charge par le locuteur. Voir sur ce point les notes 145 et 189.

pas pour autant retrouvé (ou trouvé) sa crédibilité sociale”. L’éditorialiste réfute ainsi un point de vue doxique du genre “la Justice repose sur sa crédibilité sociale”, associée à la voix collective, mais auquel il est pourtant lié par un lien d’accord, marqué par le pronom *on*. Réfuter une doxa, supposée être une vérité admise par toute une communauté, donne du poids à l’argumentation de l’éditorialiste. Le modalisateur *pour autant* marque la présence et renforce la prise de position subjective de l’éditorialiste, déjà imposée par *mais* et par la négation.

On pourrait éventuellement argumenter en faveur d’une structure *mais si p, neg q* dans cet exemple, étant donné que “la Justice serait-elle allégée d’une part notable de son fardeau politique” constitue un point de vue qui s’oppose à “elle n’aurait pas pour autant retrouvé”. Dans ce cas, cette structure serait chevauchée par *p mais neg q*. Nous interprétons cependant “la Justice serait-elle allégée, etc.” comme une concession qui reformule *p* ; en effet, cette « incise » n’introduit rien de nouveau au niveau du contenu, ce n’est qu’une paraphrase subjective de *p*. L’expression *fardeau politique* est notamment une modalisation dévalorisante de *l’intervention, par la fonction ministérielle, dans les procédures individuelles du système judiciaire*.

Dans l’exemple suivant, *on* renvoie également à la voix collective responsable de *p*, subissant cependant l’intrusion du locuteur :

(115) Limite

N’y a-t-il pas une limite à l’empire de la glaciale Raison ? **On entend bien** que la justice, saisie d’une querelle en paternité et d’une bataille d’héritage, se dote des moyens de trancher en connaissance de cause. **On admet**, bien sûr, que le progrès de la science, dans la mesure où il permet de réduire la part de l’incertitude judiciaire, est un bon auxiliaire pour un tribunal manquant d’éléments probants, surtout si l’on risque, en l’écartant, de condamner un innocent. **On accepte même, à la rigueur**, que le droit, dans ces affaires de paternité qui ont si longtemps lésé les intérêts légitimes des enfants naturels, aille au bout de sa logique et soumette les pères supposés à des tests décisifs. **Mais enfin**, voilà que les hasards d’une procédure mettent en face de ces raisons très raisonnantes l’une des références qui n’ont pas été abolies par la vie moderne et qui est, quoi qu’on en pense, une marque de civilisation. **Le respect dû aux morts n’est pas une affaire religieuse**. Il touche tout un chacun, celui qui croit au ciel et celui qui n’y croit pas. (Lib 8)

Les trois *on* dans les trois *p* “On entend bien [...]”, “On admet, [...]” et “On accepte même” renvoient à la voix collective. La question rhétorique précédant cette partie *N’y a-t-il pas une limite à l’empire de la*

glaciale Raison ? insère également l’allocutaire dans le discours, en lui adressant directement la parole. La suite *On entend, etc.* incorpore ainsi, à l’aide du pronom *on*, non seulement une voix collective mais aussi l’allocutaire. Le locuteur s’associe par un lien d’accord à ces points de vue à travers les modalisateurs [*On admet*], *bien sûr*, [*On accepte*] même, à la rigueur. Ces modalisateurs, les deux premiers des incisives, proviennent d’un autre niveau énonciatif, celui du discours du locuteur-éditorialiste opérant ainsi une intrusion dans la voix collective. Puis, la séquence (concessive) *p* : “On entend bien [...] On admet [...] On accepte même [...] des tests décisifs” oriente vers la conclusion *C* : “Il faut faire les tests/Les tests sont justifiés”. En s’associant à ces *On*, représentant un ON-COLL, l’éditorialiste argumente au nom de ceux qui sont pour ces tests. Or, ce point de vue est ensuite réfuté par l’éditorialiste. Celui-ci fait entendre que, contre *ces raisons très raisonnantes*, se trouve une des références qui n’ont pas été abolies par la vie moderne et qui est une marque de civilisation : *le respect dû aux morts*. Ce point de vue *q* 1 : “Mais enfin [...] l’une des références qui n’ont pas été abolies par la vie moderne et qui est, quoi qu’on en pense, une marque de civilisation” vers non-*C* “il ne faut pas faire les tests/Les tests sont injustifiés” est co-orienté avec la réfutation *q* 2 “Le respect dû aux morts n’est pas une affaire religieuse”. La conclusion *C* est également co-orientée avec le point de vue 1 “Le respect dû aux morts est une affaire religieuse” associé à la voix collective. Ainsi, contrairement à ce que pense le ON mis en scène, l’éditorialiste soutient que “Le respect dû aux morts n’est pas une affaire religieuse, etc.”. La réfutation du point de vue d’une collectivité, construction subjective de la part de l’éditorialiste (une collectivité où il s’inscrit éventuellement lui-même), s’effectue dans la visée persuasive d’invalider le point de vue de ceux qui sont pour ces tests.

La réfutation de cette doxa sous-jacente est en effet opérée à l’aide d’une autre doxa. Le point de vue réfutatif est associé à l’éditorialiste mais également à la voix idéologique. L’éditorialiste rappelle que le *respect dû aux morts* demeure l’une des références qui n’ont pas été abolies par la vie moderne, à savoir comme faisant partie de l’opinion commune parce qu’elle est *quoi qu’on en pense, une marque de civilisation*. Reprenons le même exemple :

(115’) Limite

[...] Mais enfin, voilà que les hasards d’une procédure mettent en face de ces raisons très raisonnantes **l’une des références qui n’ont pas été abolies par la vie moderne et qui est, quoi qu’on en pense, une marque de civilisation**. Le respect dû aux morts n’est pas une affaire

religieuse. Il touche tout un chacun, celui qui croit au ciel et celui qui n’y croit pas. (Lib 8)

À travers *on*, l’éditorialiste s’associe à une voix collective-idéologique professant le point de vue “l’une des références (le respect dû aux morts) qui n’ont pas été abolies par la vie moderne est, quoi qu’on en pense, une marque de civilisation”. Cette voix enchaîne avec le point de vue réfutatif qui suit : “Le respect dû aux morts n’est pas une affaire religieuse”. L’expression *quoi qu’on en pense* propose en réalité qu’indépendamment des arguments que ON pourrait lancer, y compris ceux de l’éditorialiste lui-même, en faveur du point de vue sous-jacent “Le respect dû aux morts est une affaire religieuse”, l’éditorialiste tient à son point de vue : “Le respect dû aux morts n’est pas une affaire religieuse : le respect dû aux morts est une marque de civilisation”.

Dans le dernier exemple d’auto-polémique (116), qui sert de pont entre les deux sections 5.3.1.1. et 5.3.1.2, aussi bien le point de vue *p*, repris et réfuté en tant que point de vue 1 dans *q*, que le point de vue *q*, le point de vue réfutant, sont associés à une collectivité :

(116) L’irréversible

On peut en déplorer le non-aboutissement, en craindre les audaces, mais nul ne contestera que si le projet Guigou de séparation des pouvoirs politique et judiciaire prend forme de loi, ce sera une étape irréversible. (Lib 1)

Il s’agit dans cet article d’une polémique entre les points de vue selon lesquels “quelques-uns contesteront que le projet de séparation légale des pouvoirs politique et judiciaire sera une étape irréversible” et “nul ne contestera que le projet de séparation légale des pouvoirs politique et judiciaire sera une étape irréversible”¹⁹⁹. Le point de vue *p* “on peut en déplorer le non-aboutissement, en craindre les audaces” orientant vers C “le projet Guigou est un projet imparfait” est associé à une collectivité, un ON-COLL *on peut en déplorer [le non-aboutissement], en craindre [les audaces]*. Ce point de vue conclusif : “le projet Guigou est un projet imparfait” est repris et réfuté dans le point de vue réfutant *q* “nul ne contestera que le projet de séparation légale des pouvoirs politique et judiciaire sera une étape irréversible”, un point de vue associé au locuteur et également à une collectivité, représenté par *nul* dans *nul ne contestera*,

¹⁹⁹ Cet exemple présente en effet trois types de négations linguistiques : le verbe *contester*, l’opérateur *ne* dans la combinaison *nul...ne* et la préfixation *ir-* dans *irréversible*.

etc. [nos italiques]. La transformation de la prise en charge du point de vue réfutant *q*, du locuteur-éditorialiste vers la voix collective-idéologique, s'opère ainsi à travers le *nul*. Ce morphème n'est pas directement une représentation d'une collectivité, mais, en se servant de *nul*, l'éditorialiste fait entendre que "aucun membre de la collectivité ne pense *y* (*y* = ce serait une étape réversible)", en d'autres termes que "ON pense non-*y* (ni *x*, ni *y*... pense *y*)"²⁰⁰. C'est en ce sens que *nul* peut, tout en étant un morphème qui annule l'existence d'un référent mondain, renvoyer, dans le discours, à une voix collective. L'exemple présente une structure concessive et adversative du type *p mais neg q*. La stratégie consiste à amener le lecteur à tirer la conclusion que le projet est imparfait, un point de vue que l'éditorialiste réfute ensuite, en constatant que tout le monde est d'avis que le processus sera irréversible : *mais nul ne contestera*, etc. Cet exemple est également auto-polémique, puisque le locuteur-éditorialiste s'associe par un lien d'accord à *p* (qu'il réfute ensuite dans *q*). La polémique de cet exemple est soulignée par les verbes déclaratifs *déplorer* et *craindre*, ainsi que par le modalisateur *contestera*, un futur épistémique qui reconforte la réfutation.

Dans ces exemples d'auto-polémique, l'éditorialiste pèse le pour et le contre : « oui d'accord *p* mais *q* ». L'auto-polémique a aussi une visée explicative et pédagogique : l'éditorialiste explicite les deux côtés d'une argumentation opérée à travers la connexion des deux points de vue par *mais* et par la négation *ne*.

5.3.1.2 Réfutation à l'aide de la collectivité

Dans les exemples suivants, l'éditorialiste s'appuie sur une collectivité pour renforcer la réfutation d'un point de vue. Cette intrusion de la part du locuteur-éditorialiste dans la voix collective est représentée par *on*. Le fait d'associer un point de vue à une plus grande collectivité qui le prend en charge augmente la validité de ce point de vue, et par là même la crédibilité de l'éditorialiste. Cette stratégie répond ainsi à la visée persuasive de l'éditorial.

L'exemple suivant traite de l'extradition d'Alfred Sirven, des Philippines vers la France :

²⁰⁰ À propos de la réfutation à l'aide d'une collectivité, voir aussi la section 5.3.1.2 ci-dessous.

(117) Une leçon de droit

Dès lors, la procédure Schengen était juridiquement inévitable: **on ne livre pas au pays qui la recherche une personne faisant l'objet d'une demande d'extradition comme s'il s'agissait d'un vulgaire paquet postal** ; et le premier pays européen d'accueil doit s'assurer de la régularité juridique de la demande, de la volonté de la personne de faire jouer des procédures de recours (procédure dite « *formelle* », et par conséquent longue) ou, à l'inverse, de son consentement, sur procès-verbal, à une procédure simplifiée, donc rapide (article 66 de la convention). (Mon 9)

Le passage traite d'une critique de la manière dont Sirven a été extradé. L'éditorialiste réfute un point de vue selon lequel "une personne (Sirven) exposée à une extradition peut être délivrée comme un paquet postal". En réfutant ce point de vue, le locuteur-éditorialiste met en scène une voix collective – *on ne livre pas* – où il s'insère lui-même. L'intrusion du locuteur-éditorialiste dans *on*, ainsi que l'utilisation du modalisateur dévalorisant *vulgaire*, sont deux stratégies qui donnent plus de crédibilité et de force à la réfutation. Nous interprétons ce *on* comme un ON-COLL pouvant incorporer aussi le lecteur. L'éditorialiste réfute en effet au nom de la communauté européenne, qui adhère à la procédure de Schengen.

Voici un autre exemple de la transformation de la prise en charge :

(118) Le rejet

Paris chiraquisé, Paris tibérisé, Paris séguinisé, Paris libéré! Les sondages sont devenus répétitifs tant ils expriment le même sentiment massif d'hostilité à la droite municipale locale sous ses différents visages. Les résultats d'intentions de vote importent moins en la circonstance que la tendance. **Une large majorité d'électeurs parisiens semblent n'avoir qu'une idée en tête s'agissant des sortants: « On ne veut plus les voir »**. C'est ce qu'on appelle un rejet. (Lib 13)

Le *on* du discours représenté « On ne veut plus les voir » renvoie à une *large majorité d'électeurs parisiens*. C'est une voix entièrement construite par l'éditorialiste. Selon l'éditorialiste, les électeurs parisiens *semblent n'avoir qu'une idée en tête* ; ce discours représenté n'est pas un point de vue réel associé aux électeurs, mais une interprétation, mise entre guillemets, de la part de l'éditorialiste de ce que ce groupe semble penser. L'éditorialiste met ainsi en scène une voix collective dans laquelle il s'insère éventuellement lui-même. Il opère une intrusion dans ce point de vue, résultant en une transformation de la prise en charge, du locuteur vers la voix collective. La modalisation se produit à travers le verbe épistémique d'opinion *sembler* et le propos selon lequel les électeurs *parisiens semblent*

n'avoir qu'une idée en tête. Le fait de présenter cette voix sous la forme d'un discours représenté, associé à une collectivité, renforce l'argumentation de l'éditorialiste. Les électeurs étaient sans aucun doute hostiles à la droite parisienne à cette époque ; toutefois, la mise en scène de cette voix constitue une stratégie argumentative et ne représente pas la mise en scène d'un point de vue rapporté et authentique. L'éditorialiste authentifie néanmoins ce point de vue fictif par le commentaire qui le suit : *C'est ce qu'on appelle un rejet.*

Dans (119) et (120), la voix collective est représentée par *nul* :

(119) Retraites : l'accord révélateur

[...] En termes politiques, il était sans doute suicidaire pour le gouvernement de s'engager sur une réforme aussi explosive à la veille d'échéances électorales : tout chantier de cette ampleur ne peut être ouvert qu'avec une majorité politique disposant d'un minimum de temps. En termes économiques, en revanche, le raisonnement est beaucoup plus aléatoire. **Nul ne sait en effet si, dans deux ans, la conjoncture sera aussi bonne que ces trois dernières années.** Qu'un retournement provoque la réapparition des tensions sociales dans les entreprises, et il sera encore plus compliqué qu'aujourd'hui d'engager une véritable réforme.(Fig 15)

(120) Paris : la fureur de perdre

[...] À un mois du premier tour, que peut faire la droite parisienne ? Changer de stratégie ? Il est bien tard. Philippe Séguin, sous peine de désorienter ses troupes, ne peut se déclarer aujourd'hui partisan d'un accord avec Tiberi, **dont nul n'imagine qu'il puisse retirer ses listes.** (Fig 11)

Comme dans (116), la transformation de la prise en charge du locuteur-éditorialiste vers la voix collective-idéologique est ici opérée par l'insertion du locuteur dans la voix collective *nul*. L'éditorialiste réfute au nom d'une collectivité les points de vue selon lesquels dans (119) "quelqu'un sait si la conjoncture sera aussi bonne dans deux ans que ces trois dernières années" et dans (120) "quelqu'un imagine qu'il peut retirer ses listes".

Dans un autre article, traitant des conflits routiers, l'éditorialiste se fait également le porte-parole d'une doxa, une vérité de toute une communauté, en forme d'une sentence morale au sens figuré :

(121) Frustrations

On n'arrête pas plus facilement une mobilisation de grève chez les chauffeurs routiers qu'un camion de 30 tonnes aux freins usés. Ce milieu salarial est ainsi fait qu'il ne sort que rarement de son éparpillement, mais, quand l'occasion lui est offerte d'exprimer en groupe les frustrations de promesses sociales non tenues et de vies personnelles cassées par un métier de forçat, il faut de substantielles compensations pour le convaincre d'y renoncer. (Lib 4)

Le pronom *on* prend ici le sens de « tout le monde », y compris le locuteur-éditorialiste. L'intrusion du locuteur dans la voix collective se manifeste aussi par l'originalité de cet énoncé nié proverbialisé. Le point de vue réfuté "On arrête plus facilement une mobilisation de grève chez les chauffeurs routiers qu'un camion de 30 tonnes aux freins usés" est un point de vue doxique, dans le sens générique. L'éditorialiste réfute cette doxa et présente ainsi comme vrai un point de vue non générique (et illogique). Le fait de prétendre qu'il serait plus facile d'arrêter un camion de 30 tonnes qu'une grève de routiers – *On n'arrête pas plus facilement, etc.* – produit le sens métaphorique et hyperbolique de cet énoncé nié. L'éditorialiste se cache derrière une voix idéologique, sous une forme proverbiale, pour parler métaphoriquement de la situation grave dans le domaine du transport routier.

Voici un autre exemple qui nous paraît ambigu dans la mesure où l'éditorialiste peut faire partie du *on* réfutant comme du *on* réfuté :

(122) Toussaint

Sainte Église

Révision, réhabilitation, repentance : depuis un certain temps, l'Église catholique regrette son passé. N'y a-t-il pas mieux à faire, en ces lendemains de Journées mondiales de la jeunesse ? On peut, par exemple, célébrer cette assemblée des saints que la liturgie propose aujourd'hui. On peut aussi rappeler que, dans l'Église, il y a de grands pécheurs, comme il y a de grands criminels dans le monde. Mais il s'y trouve aussi de grands saints. [...] L'histoire de l'Église est celle du monde, un mélange de sang, de larmes, d'héroïsmes, de compassion, de cruauté et de mépris. Mais son destin est tout différent. La figure du monde passe, dit l'apôtre saint Paul. Mais la figure du Christ demeure dans son Église. Il en est la tête, c'est-à-dire le visage, la figure. C'est une figure qui a souvent été bafouée, insultée, torturée. Il faut se souvenir des martyrs de la foi, des martyrs de la charité, des martyrs de l'amour. C'est la figure de l'homme des douleurs. De toutes les douleurs de l'humanité, que l'Église porte en elle,

de la douleur que subissent les innocents comme de la douleur que les coupables leur font subir. Les saints ont souvent souffert de la part des hommes. Ils témoignent cependant de l'amour obstiné de Dieu pour l'humanité. **On ne peut pas parler de l'Église en passant sous silence l'exigeante sainteté à laquelle nous sommes tous appelés.** La célébration de Toussaint met au premier plan cet enseignement merveilleux. Des hommes et des femmes, pendant des siècles, ont lutté pour affirmer le primat de l'amour sur la haine, le primat de l'espérance sur le désespoir, de la vie sur les forces de la mort. [...] L'Église est sainte avec tout son passé. Sans ce passé, sans le poids de son histoire, elle n'existerait même pas. Le paradoxe de la sainteté, c'est précisément d'être ensevelie dans l'histoire. Pour que les hommes soient sauvés, et puissent devenir des saints. Malgré leurs péchés. (Fig 2)

Cet exemple est complexe, étant donné que le locuteur-éditorialiste s'associe aussi bien à *on* du point de vue de la réfutation qu'à *on* du point de vue sous-jacent. L'éditorialiste s'associe par un lien de responsabilité à la voix réfutante et par un lien d'accord à la voix réfutée. Il s'agit en effet d'une auto-polémique (et critique) de l'éditorialiste, dirigée vers certaines activités de l'Église catholique, dont il fait lui-même partie.

L'énoncé réfutant – *On ne peut pas* – s'associe à un ON-COLL qui inclut aussi bien l'allocutaire que le locuteur. Il s'agit en effet d'une sorte d'exhortation dirigée vers le groupe représenté par *L'Église catholique* qui « depuis un certain temps regrette son passé » (voir tout au début de l'exemple). En s'associant à ce *On ne peut pas*, le locuteur-éditorialiste réfute un point de vue pris en charge par un sous-groupe de l'Église – un ON-TRP – qui s'est occupé d'activités qui ne sont pas compatibles avec *l'exigeante sainteté à laquelle nous sommes tous appelés*. C'est un point de vue selon lequel “on peut parler de l'Église sans mentionner la sainteté”. Selon le point de vue réfutant, le passé et la sainteté ne peuvent pas être traités séparément : “on ne peut pas parler de l'Église sans mentionner la sainteté”. L'intrusion du locuteur dans ce *on* se produit ici à travers des mots valorisants dans le contexte : *l'exigeante sainteté* et *cet enseignement merveilleux*, et à travers le verbe modal *pouvoir* dans : *On ne peut pas*. Ces expressions contribuent à la transformation de la prise en charge de cet énoncé, du locuteur vers la voix collective. Le fait qu'il s'agisse d'une voix collective est encore souligné par le *nous* collectif dans *nous sommes tous appelés*. En présentant son point de vue individuel sous le *on* associé au ON-COLL, l'éditorialiste se fait le porte-parole d'une doxa. Il réfute en même temps une autre doxa associée à un ON-TRP, renforçant ainsi la

polémique entre les deux voix mises en scène par la négation polyphonique.

5.3.1.3 Lois doxiques de l'éditorialiste

La transformation de la prise en charge se réalise également par l'emploi d'expressions modales impersonnelles. Ces expressions correspondent aux contraintes discursives de l'éditorial en général : imposer son point de vue tout en restant dans l'anonymat. Ce sont souvent des lois, des règles, des obligations – une sorte de doxa – que l'éditorialiste impose ainsi aux lecteurs. Il aurait en effet pu se servir d'une assertion pour prononcer ces « lois ». Or, la construction d'un point de vue sous-jacent que l'éditorialiste réfute par la suite crée, dans ces exemples, une polyphonie où il fait entendre un point de vue virtuel contre lequel il polémique, tout en se faisant le porte-parole (moral ou juridique) d'une collectivité.

Dans les deux exemples suivants, ce glissement dans la prise en charge est impliqué dans la construction impersonnelle *Il ne faut pas* :

(123) Le débat sur une repentance

Il ne faut pas se dissimuler la vérité. La « repentance », ce texte courageux rédigé par quelques évêques, passe mal. Il faut reconnaître que, devenus une mode, les mea culpa par corporation déroutent les citoyens de la République. Les médecins, les policiers, c'était déjà beaucoup. À ce compte-là, pourtant, il manque, entre autres, les écrivains, les acteurs et les éditeurs. Passons. On pourrait affirmer que l'agacement actuel provient de vieilles personnes qui gardent une certaine tendresse pour le Maréchal. Ce n'est sans doute pas tout à fait inexact. Mais la réaction dépasse de loin ces personnages proustiens qui remâchent leur jeunesse.

(Fig 6)

La formule *il ne faut pas* ne représente pas explicitement une voix collective ; dans un autre contexte, il serait tout à fait possible que le point de vue associé à cette expression soit pris en charge par un être discursif individuel. Ainsi, il n'est pas question de la représentation d'une prise de parole (réelle ou virtuelle), comme avec les formules *fait-on remarquer*, *on ne peut pas parler de*, *on admet*, etc., où la voix collective est plus directement représentée à travers le *on*. Dans l'éditorial, nous interprétons cependant les exemples *il ne faut pas* comme le marqueur d'une voix collective. Ce sont les instructions données par *il ne faut pas* qui associent

le point de vue modalisé à une collectivité²⁰¹ ; il ne s'agit pas d'une exhortation individuelle, mais d'une incitation plus générale. Dans notre corpus, l'éditorialiste se cache parfois derrière cette expression impersonnelle et modalisatrice²⁰². En se servant de l'expression *il ne faut pas*, le locuteur-éditorialiste s'insère dans cette voix collective-idéologique, opérant ainsi une transformation de la prise en charge. L'éditorialiste attribue, à travers cette expression, un statut doxique à son point de vue réfutatif.

L'extrait suivant²⁰³ provient de l'article sur Halloween, lequel traite du fait que certains groupes justifient la résistance à l'introduction de cette fête (et à d'autres habitudes américaines) par les différences culturelles, tandis que l'éditorialiste voit plutôt un danger dans la commercialisation de cette fête. La transformation de la prise en charge est réalisée à travers la construction impersonnelle *il n'y a pas lieu* :

(124) U.S. et coutumes

Quand un nouvel usage s'introduit en France, on s'interroge volontiers dix ans après sur son origine en prétendant que les choses sont advenues toutes seules. Pour ce qui est du Halloween américain, au moins elles sont claires : l'introduction chez nous de la fête du 31 octobre, avec son cortège de personnages lugubres et sa représentation grotesque de la mort, résulte d'une campagne menée depuis plusieurs années par une poignée d'agents d'opinion, d'animateurs, de présentateurs culturellement à la remorque, ravis de raconter leurs bordées nocturnes à Manhattan à l'heure où les rues sont peuplées de sorcières. Dans ce domaine comme dans la plupart de ceux où la France traîne les pieds avant de tomber à genoux (l'hystérie antitabac, le harcèlement sexuel, etc.) le discours immanent revient toujours au même : « Qu'attendons-nous pour en faire autant ? » [...] Ainsi le jour où les Celtes célébraient la mort les Latins honoraient-ils la moisson et la vie. Mais, pas de conclusions hâtives, puisque Halloween semble les réconcilier. **Il n'y a pas lieu d'opposer les deux cultures afin de justifier la résistance à l'envahissement de la vieille Europe par les habitudes sociales américaines.** Ne sommes-nous pas tous issus du même fonds européen ? [...] Quant au phénomène commercial, il est permis de douter de son innocence. Les spécialistes du marketing viennent, de toute évidence, d'envoyer un « signal fort »,

²⁰¹ Voir la discussion dans Nølke, Fløttum et Norén (2004, p. 38-40) sur les « tiers collectifs homogènes » tels *il paraît que* et *n'est-ce pas*, qui ne représentent pas directement une collectivité mais dont les instructions les qualifient de « tiers collectifs ».

²⁰² Voir la section sur les verbes modaux 3.2.3.

²⁰³ L'exemple (124) est une reprise de l'exemple (28) en 2.3.3.1 et de (76) en 4.1.

comme disent les députés socialistes, selon lequel le public français serait enfin mûr pour la deuxième phase. Le traitement antirejet ayant été jugé efficace, la greffe peut commencer. France Télécom, un marchand de jouets célèbre, plusieurs marques de confiseurs, l'émission « La Roue de la fortune », les magazines, les responsables de promotion dans les supermarchés, tout le monde s'est jeté sur le thème cette année. (Fig 1)

L'éditorialiste nous impose ici un point de vue déontique "il n'y a pas lieu d'opposer les deux cultures afin de justifier la résistance à l'envahissement de la vieille Europe par les habitudes sociales américaines", tout en réfutant un point de vue doxique : "il y a lieu d'opposer les deux cultures afin de justifier la résistance à l'envahissement de la vieille Europe par les habitudes sociales américaines". C'est la réfutation d'une doxa selon laquelle la France oppose constamment la vieille Europe, associée aux valeurs traditionnelles – et les États-Unis, associés aux valeurs superficielles. La culture américaine est, selon cette doxa réfutée, toujours responsable de la commercialisation des fêtes (inter)nationales. En opérant une intrusion dans cette voix collective – *il n'y a pas lieu* – l'éditorialiste se fait le porte-parole d'une communauté qui réfute cette doxa établie. L'énoncé réfutatif signale que l'opposition historique et culturelle entre les *Celtes* et les *Latins* n'est pas à l'origine de la résistance à la commercialisation de cette fête. Dans la partie précédant l'énoncé nié, l'éditorialiste nous exhorte en effet à ne pas tirer de *conclusions hâtives*. Il faut ainsi, selon l'éditorialiste, accuser les lois du marché, qu'elles soient françaises ou américaines : *Quant au phénomène commercial, il est permis de douter de son innocence*.

5.4 Marques de l'allocutaire : l'insertion du lecteur dans le texte

La visée persuasive amène l'éditorialiste à incorporer ses lecteurs dans son argumentation. Une façon d'engager l'allocutaire-lecteur (pour ensuite le convaincre) est de dialoguer avec lui. Étant donné que les contraintes discursives du genre éditorial ne permettent pas la présence de *tu* ou *vous* comme dans un dialogue ordinaire, où différents locuteurs prennent la parole à tour de rôle – l'éditorialiste ne peut pas adresser la parole directement au lecteur –, il faut trouver des stratégies argumentatives qui correspondent aux contraintes situationnelles de ce genre. Il s'agit de donner l'impression que les lecteurs mènent l'argumentation avec

l'éditorialiste. La question et la réponse sont les procédés primordiaux de cette interaction, et la question rhétorique est un procédé qui, à cause de la forme interrogative, arrive à incorporer les lecteurs tout en respectant les contraintes discursives de l'éditorial. La stratégie argumentative de la question rhétorique niée consiste à présenter, de façon évocatrice, les deux (en réalité trois) points de vue, dont l'un est réfuté (voir aussi 4.3). Il s'agit d'un dialogue virtuel que l'éditorialiste mène avec ses lecteurs. Dans ces types de séquences, il y a un point de rencontre entre polyphonie et dialogisme²⁰⁴.

Nous avons déjà examiné la question rhétorique sous la section des « séquences dialogiques » concernant sa contribution à la polyphonie textuelle (voir 4.3). Dans cette section-ci, nous discuterons la question rhétorique en tant qu'exemple de la transformation de la prise en charge, et de la mise en scène dans le texte, à travers les occurrences de *nous* et de *on*, de l'allocutaire. La frontière entre voix collective et allocutaire étant parfois floue, nous nous contenterons de constater que, dans les exemples de cette section, le locuteur inclut aussi bien l'allocutaire que la voix collective dans le point de vue nié.

Ce qui distingue l'insertion de l'allocutaire de celle concernant la voix collective est la façon directe, sous forme de question, d'adresser la parole à l'allocutaire, comme dans un vrai dialogue. Par défaut, l'interrogation établit la présence d'un allocutaire au niveau textuel. Nous dirons ainsi que le texte peut être *dialogique* sans être *dialogal* : il est polyphonique dans le sens ducrotien, c'est-à-dire qu'il garde le même locuteur, tout en présentant des traits de dialogue (questions, adresses à quelqu'un). C'est ainsi que nous percevons, à travers des questions rhétoriques, la présence de l'allocutaire dans le texte. Or, en se servant des pronoms *on* et *nous*, le locuteur associe aussi la voix collective à ces questions.

Reprenons l'exemple de Halloween en France²⁰⁵. La polémique mise en scène dans cette question rhétorique est une réfutation du point de vue selon lequel les différences culturelles seraient le problème dans cette affaire :

²⁰⁴ Dans notre étude, « dialogisme » signifie, rappelons-le, le fait d'inclure le lecteur dans le texte, de mener un dialogue fictif avec lui, à travers des questions rhétoriques (comme ici), des structures dialogiques, des exhortations, des discours directs, des pronoms personnels. Voir les sections 2.1.1.1 et 4.3.

²⁰⁵ L'exemple (125) est une reprise de l'exemple (89) en 4.3.

(125) U.S. et coutumes

Quand un nouvel usage s'introduit en France, on s'interroge volontiers dix ans après sur son origine en prétendant que les choses sont advenues toutes seules. [...] Ainsi le jour où les Celtes célébraient la mort les Latins honoraient-ils la moisson et la vie. Mais, pas de conclusions hâtives, puisque Halloween semble les réconcilier. Il n'y a pas lieu d'opposer les deux cultures afin de justifier la résistance à l'envahissement de la vieille Europe par les habitudes sociales américaines. **Ne sommes-nous pas tous issus du même fonds européen ?** (Le paradoxe est qu'il faille s'attendre pour cette raison à ce qu'un jour une association d'Africains-Américains – entendez de Noirs – jette le doute sur la légitimité de cette fête.) Quant au phénomène commercial, il est permis de douter de son innocence. Les spécialistes du marketing viennent, de toute évidence, d'envoyer un « signal fort », comme disent les députés socialistes, selon lequel le public français serait enfin mûr pour la deuxième phase. (Fig 1)

La question *Ne sommes-nous pas tous issus du même fonds européen ?* oriente vers le point de vue affirmatif selon lequel “nous sommes tous issus du même fonds européen”. La réponse se trouve implicitement dans le contexte précédent : *Il n'y pas lieu d'opposer les deux cultures afin de justifier la résistance à l'envahissement de la vieille Europe par les habitudes sociales américaines*. En présentant son point de vue sous forme d'une question rhétorique, l'éditorialiste arrive à incorporer dans son argumentation non seulement le lecteur, en lui adressant la parole, mais aussi la voix idéologique.

Examinons également les exemples suivants²⁰⁶ :

(126) La fin d'une illusion

Que n'avait-on entendu, ces dernières décennies, autour de la génétique, de ses mystères et de ses inconnues, dans un mélange de scientisme et d'idéologie ? Tous les secrets de l'espèce humaine seraient contenus dans ses gènes, nous promettaient les tenants du « tout génétique », convaincus d'avance que le gène est à l'origine de toutes nos caractéristiques physiques et, surtout, comportementales. Cette assurance au nom du savoir et de la science accompagnait parfois les pires conservatismes et les préjugés les plus enracinés. (Mon 15)

(127) La fin d'une illusion

[...] **N'a-t-on pas entendu, ici et là, les plaidoyers des tenants du gène de l'homosexualité, de l'intelligence ou de la criminalité ?** (Mon 15)

²⁰⁶ Les exemples (126) et (127) se suivent dans l'article en question (Mon 15).

De même que dans (125), les questions rhétoriques niées (126) et (127) orientent toutes deux vers une affirmation : “on a tout entendu au sujet du ‘tout-génétique’” et “on a entendu les plaidoyers d’un gène de l’homosexualité, de l’intelligence ou de la criminalité”. Le fait de présenter ces propos indirectement sous forme de questions rhétoriques adressées au lecteur signale qu’on en a trop entendu au sujet du « tout-génétique », et que l’éditorialiste n’adhère pas au point de vue selon lequel “le gène est à l’origine de toutes nos caractéristiques physiques et comportementales”. Ces questions constituent ainsi des réfutations des points de vue “tous les secrets de l’espèce humaine sont contenus dans ses gènes” et “il existe un gène de l’homosexualité, de l’intelligence ou de la criminalité”, points de vue doxiques qui peuvent être associés à une voix collective, notamment les tenants du « tout-génétique ». En réfutant ces points de vue et en s’appuyant sur les *on* et *nous* des questions rhétoriques, l’éditorialiste arrive, au niveau réel, à engager le lecteur dans son argumentation, à l’insérer dans un dialogue fictif et dans sa propre réfutation.

5.5 La troisième personne : un énonciateur spécifié ?

Tout en se présentant comme « omniscient », l’éditorialiste a besoin d’autres autorités pour persuader les lecteurs de son point de vue, ce qui constitue une stratégie rhétorique classique. Nous rappelons que Ducrot (1984) a repris la description de cette stratégie dans le cadre de sa théorie de la polyphonie (voir la section 2.2.3.1). Étant donné que la thématique des éditoriaux concerne en général le domaine sociopolitique, cet être discursif-réel est normalement une autorité appartenant au monde politique ou à une autorité professionnelle, un expert, dans un domaine spécifique.

5.5.1 Raisonnement par autorité

Le raisonnement par autorité (voir 2.2.3.1), c’est-à-dire la présentation du point de vue d’un autre être discursif, un point de vue auquel le locuteur-éditorialiste s’associe, apparaît dans un grand nombre d’exemples. Les contraintes situationnelles de l’éditorial requièrent la présence d’un certain nombre d’autorités dans le texte. En évoquant le point de vue d’une autorité, l’éditorialiste peut consolider son argumentation.

Tout d’abord, présentons un énoncé nié où la troisième personne, telle qu’elle est mise en scène par le locuteur, peut être associée à un énonciateur

spécifié. Les discours représentés de ce type sont cependant rares dans nos éditoriaux :

(128) Procès Papon. Devoir d'objectivité

Raymond Aron était formel : « **Je suis sûr que je n'ai pas connu, à Londres, l'existence des chambres à gaz** » (« Le Spectateur Engagé », Julliard, 1981, p. 102). Il n'ignorait pas l'existence des camps : « **Je n'ai jamais imaginé le génocide** », précisait Aron. Car « c'était inconcevable ». (Fig 4)

Ces deux discours représentés sont actifs, c'est-à-dire qu'ils sont argumentativement séparés de la voix du locuteur. Dans la plupart des cas, la troisième personne subit en revanche une intrusion du locuteur ; ces discours représentés, qui forment le cœur de cette section, sont passifs (voir la section 5.1.2). Ainsi, il est souvent impossible de lier directement la voix de la troisième personne, souvent une autorité, à un énonciateur spécifié.

Avant de présenter les exemples de raisonnement par autorité, où il y a une convergence entre la voix du locuteur et la troisième personne, constatons qu'on trouve toutefois quelques cas où le locuteur se distance explicitement du discours représenté appartenant au TRP-énonciateur²⁰⁷. Dans ces cas, il est question d'une divergence entre les deux voix. En voici un spécimen :

(129) Retraites à l'italienne

Le blocage de la réforme des retraites en Allemagne et le pas – même modeste – qui vient d'être fait à Rome vers un assainissement du système, ne sauraient mieux illustrer la sagesse populaire dont raffole Helmut Kohl. Quand on lui demande si l'Italie sera qualifiée à temps pour la monnaie unique, le chancelier répond par un dicton que lui répétait sa mère : « **Il faut regarder dans son assiette et pas dans celle du voisin** » **Alors qu'en France les tensions entre partenaires sociaux s'exacerbent – sur les 35 heures, sur le transport routier, etc. –, il n'est pourtant pas inutile d'y jeter un œil.** (Mon 6)

La divergence d'opinion du locuteur vis-à-vis du discours représenté de Kohl : « Il faut regarder dans son assiette et non dans celle du voisin », se manifeste par des modalisateurs valorisants encadrant la citation : la parole du chancelier allemand est d'abord dévalorisée par l'éditorialiste commentant *la sagesse populaire dont raffole Helmut Kohl*. L'énoncé nié de la citation de Kohl est ensuite repris et littéralement renversé dans le passage suivant cette citation : *Alors qu'en France [...] il n'est pourtant*

²⁰⁷ Pour un rappel de ce terme, voir la note 184.

pas inutile d'y jeter un œil. (Notons les connecteurs adversatifs *Alors que* et *pourtant.*) Nous interprétons cet énoncé comme une litote, avec une nuance d'ironie : l'éditorialiste dit qu'il est plutôt *utile* de "regarder dans l'assiette du voisin"²⁰⁸. La polyphonie de la deuxième négation *il n'est pourtant pas inutile d'y jeter un œil* consiste à réfuter l'application du proverbe à la situation de l'Italie. La voix de l'autorité, Kohl, est ainsi contredite par l'éditorialiste.

En revanche, le raisonnement par autorité représente une convergence entre les deux voix discursives, celle de l'autorité et celle de l'éditorialiste : le fait d'asserter l'opinion d'une troisième personne faisant autorité crée donc un flou quant à la prise en charge. Ainsi, en s'appuyant sur une autorité, l'éditorialiste renforce la stratégie argumentative imposée par la négation polyphonique.

L'exemple suivant²⁰⁹ traite de l'affaire de paternité concernant le défunt Yves Montand :

(130) Limite

[...] Aussi bien Montand avait refusé de son vivant tout test de cette nature. Sa volonté explicite doit-elle être balayée d'un revers de manche d'hermine après sa mort ? **Jean-Pierre Changeux, par exemple, ne le croit pas.** En matière de prélèvements d'organes, le droit exige l'autorisation, au moins implicite, de la personne dont on veut disposer du corps. Et encore s'agit-il d'une matière où l'on arguë à très bon droit que l'excessif respect de cette volonté défunte empêcherait de sauver d'autres personnes. On a donc modifié la règle, mais sans abolir la référence à la volonté du mort. On hésite donc dans un domaine où, pourtant, l'usage d'une dépouille mortelle est manifestement bénéfique. Alors, dans une dispute d'héritiers... (Lib 8)

L'énoncé nié est associé au TRP-énonciateur Jean-Pierre Changeux, le président du Comité national d'éthique. L'intrusion du locuteur dans le point de vue de cette troisième personne s'opère à travers le jeu entre la question rhétorique et l'énoncé nié. La question rhétorique précédant la voix de Changeux reprend et remet en question le thème de l'article : a-t-on le droit ou non dans des affaires juridiques d'effectuer des tests de ADN sur des personnes mortes ? Comme nous l'avons vu auparavant, la réponse à une question rhétorique va toujours de soi, puisqu'en réalité ce n'est pas

²⁰⁸ Cette négation est formellement la négation d'une négation, *neg inutile*, structure typique pour une litote, une figure rhétorique qui consiste à « dire le moins pour faire entendre le plus » (Arrivé *et al.* 1986 p. 383).

²⁰⁹ L'exemple (130) est une reprise de l'exemple (35) en 3.1.

une question mais seulement une manière évocatrice pour le locuteur d'affirmer quelque chose. L'expression dévalorisante *balayée d'un revers de manche d'hermine* témoigne particulièrement du caractère rhétorique de cette question. Dans ce dialogue fictif entre le locuteur-éditorialiste et Jean-Pierre Changeux, la réponse implicite à la question rhétorique "la volonté explicite de Montant doit être respectée", converge avec la négation explicite de Jean-Pierre Changeux. Il y a ainsi dans *Jean-Pierre Changeux, par exemple, ne le croit pas* une convergence entre les deux voix, celle de l'éditorialiste et celle de Changeux, résultant en une fusion au niveau de la prise en charge ; en assertant le point de vue d'une autorité pour se prononcer contre les tests de paternité sur un corps défunt, l'éditorialiste renforce son argumentation. Le fait que Changeux soit contre ce type de tests est aussi signalé plus loin dans l'article : *On a donc modifié la règle, mais sans abolir la référence à la volonté du mort* ; ce *on* renvoie au Comité national d'éthique, en réalité Changeux, président du Comité.

Dans le passage suivant où il est question de l'élection du président de la BCE (Banque centrale européenne), c'est la candidature française pour la présidence, dont le responsable est le gouvernement, qui représente l'autorité :

(131) Banque européenne, un choix politique

Quelle qu'en soit l'issue, la candidature officielle de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, à la présidence de la Banque centrale européenne (BCE), annoncée conjointement par l'Élysée et Matignon, mérite d'être saluée et soutenue. **Elle rappelle, aux yeux de ceux qui auraient parfois tendance à l'oublier, que l'Europe est d'abord un projet politique, que l'euro est une construction dont les architectes ne sont ni les marchés des changes ni quelques banquiers centraux, mais bel et bien les dirigeants politiques, élus par leurs peuples.** (Mon 7)

La mise en scène de *la candidature officielle de Jean-Claude Trichet* est celle d'une autorité qui soutient le point de vue selon lequel "l'euro n'est pas un projet des marchés des changes, etc.". L'introduction à l'énoncé polyphonique *Elle rappelle* renvoie à *la candidature* ; celle-ci implique en réalité le groupe gouvernemental ayant proposé Trichet comme candidat pour le poste de chef de la BCE (l'autorité). Il y a en effet deux doxas en opposition mises en scène par le locuteur à travers la négation polyphonique, l'une étant sous-jacente : "l'euro est une construction dont les architectes sont les marchés des changes et quelques banquiers centraux" ; l'autre est la négation de la première : "l'euro est une construction dont les architectes ne sont ni les marchés des changes ni

quelques banquiers centraux”. L’intrusion du locuteur dans la troisième personne, représentée virtuellement dans le texte, se produit à travers *Elle rappelle* mis en opposition avec *aux yeux de ceux qui auraient parfois tendance à l’oublier*, et par les modalisateurs *mais bel et bien*. La réfutation du point de vue sous-jacent n’est ainsi pas seulement associée à l’autorité *Elle*, c’est-à-dire *la candidature*, mais certainement au locuteur-éditorialiste, dont la prise en charge se manifeste par l’intrusion à travers les modalisateurs. Les verbes déclaratifs et factifs *rappeler* et *oublier* présupposent en effet que le contenu de la complétive, l’énoncé nié, est vrai pour le locuteur. L’opposition sémantique entre ces deux verbes est aussi reprise dans l’énoncé nié. La voix collective *ceux qui ont tendance à l’oublier* s’associe à la doxa réfutée selon laquelle “l’euro est une construction dont les architectes sont les marchés des changes et quelques banquiers centraux”.

Dans (132), nous pouvons observer un glissement entre la troisième personne et le locuteur, ainsi qu’au niveau réel entre l’énonciateur spécifié et l’éditorialiste. Le TRP-énonciateur, *Le bon Péguy*, est associé au discours représenté :

(132) Le débat sur une repentance

[...] Il s’agit en fait d’un triple mouvement dans les têtes. D’abord l’irritation que provoquent d’ordinaire les *mea culpa* publics. Le bon Péguy avait prévu cette faute de goût : « Je comprends, dit Dieu, qu’on fasse son examen de conscience. C’est un excellent exercice. Il ne faut pas en abuser. » Traduction : on a commis une faute, on s’en repent, très bien. Mais **il ne faut pas patauger trop longtemps dans cette flaque glauque**. (Fig 6)

L’énoncé réfutant suivant le discours représenté est en effet une paraphrase de celui-ci. Ainsi, « Je comprends, dit Dieu, qu’on fasse, [...] Il ne faut pas en abuser » se reformule en : *Traduction [...] il ne faut pas patauger trop longtemps dans cette flaque glauque*, encore que ce dernier passage soit pris en charge par le locuteur. Le mot *traduction* nous montre clairement qu’il est question d’une paraphrase de cette voix, associée à l’éditorialiste. Or, la deuxième négation n’est pas seulement une reformulation de l’énoncé nié précédent, le discours représenté de Péguy, mais c’est aussi une mise en valeur de la voix citée : *Il ne faut pas patauger trop longtemps dans cette flaque glauque* est plus subjective que « il ne faut pas en abuser ». À l’aide de modalisateurs subjectifs – *patauger*, *glauque* – la polémique évoquée par la première négation est ainsi renforcée dans la deuxième. Déjà dans le discours introduisant la citation *Le bon Péguy avait*

prévu cette faute de goût, il s'avère que le locuteur est d'accord avec la voix de Péguy : "faire son examen de conscience est un excellent exercice ; il ne faut pas en abuser". L'intrusion du locuteur dans le discours de Péguy consiste ainsi en une introduction évaluative de la citation, et en une reprise subjective du point de vue négatif²¹⁰. Ceci établit une convergence entre la critique proposée par Péguy (la voix de la troisième personne) et la voix du locuteur. En fait, Péguy met lui aussi en scène une voix collective à travers l'expression impersonnelle *il ne faut pas*, qui est reprise par le locuteur. De cette façon, à l'aide de la troisième personne, le locuteur-éditorialiste se constitue le porte-parole d'une communauté.

5.6 Voix réfutées et subjectivité

Laissons maintenant de côté le point de vue réfutant et concentrons-nous sur les points de vue réfutés et les êtres discursifs qui y sont associés. La majorité des affirmations sous-jacentes aux négations représentent des points de vue construits que le locuteur d'un énoncé nié ne prend pas à son compte. La divergence entre le locuteur et le point de vue sous-jacent peut en fait refléter une auto-polémique, l'éditorialiste tenant ainsi un dialogue avec lui-même, en pesant le pour et le contre. La divergence peut aussi consister en une réfutation totale du point de vue sous-jacent, par laquelle l'éditorialiste montre clairement, à travers des modalisateurs dévalorisants, le rejet de ce même point de vue²¹¹. La stratégie rhétorico-argumentative consiste à faire croire que ces voix ont une existence réelle, qu'un ou plusieurs énonciateurs réels se seraient exprimés d'une certaine façon, sur telle ou telle chose. Le procédé s'avère efficace pour l'éditorialiste : mettre en scène des voix construites dans le texte, pour ensuite les réfuter, en même temps qu'il fait valoir son point de vue. Ces stratégies sont compatibles avec les contraintes situationnelles. En effet, la persuasion passe davantage par la réfutation des points de vue auxquels l'éditorialiste n'adhère pas, que par des affirmations.

²¹⁰ La polémique de cette réfutation reformulée – *il ne faut pas patauger trop longtemps dans cette flaque glauque* – est également renforcée par l'ajout, de la part du locuteur-éditorialiste, de *mais* adversatif, reliant les deux arguments opposés.

²¹¹ Sur ce point, voir la fin de la section 2.2.2.2 sur la formulation des points de vue sous-jacents.

5.6.1 La collectivité réfutée

Nous avons vu que les points de vue réfutés sont souvent associés à des êtres collectifs. Le point de vue réfuté de l'exemple suivant²¹² "c'est une mince/négligeable performance" pourrait être attribué à un groupe d'énonciateurs réels, une voix idéologique, notamment les *fonctionnaires* et *le patronat italien* :

(133) Retraites à l'italienne

[...] Sous la houlette de Romani Prodi, l'Italie s'est lancée au contraire dans une course d'obstacles, alors qu'il y a un an encore on ne donnait pas cher de ses chances. [...] Le patronat italien reproche à Romani Prodi de s'être contenté de demi-mesures, peut-être. Les fonctionnaires grognent, certes. Mais le président du conseil a obtenu l'aval des syndicats. **Ce n'est pas une mince performance.** (Mon 6)

Les fonctionnaires « grognent » et le patronat « reproche » à Romani Prodi de s'être contenté de demi-mesures. Ces verbes déclaratifs associent les deux groupes idéologiques au point de vue réfuté, à savoir que "Prodi est responsable d'une mince performance". L'expression *mince performance* est une évaluation subjective et dévalorisante des acquis de Prodi. Le locuteur fait ainsi entendre, à travers la négation, l'existence d'un point de vue sous-jacent qu'il réfute en même temps.

Pour la plupart des exemples, l'identification d'un être discursif individuel associé au point de vue sous-jacent de la négation s'avère subtile, étant donné qu'il s'agit de fabrications de l'éditorialiste lui-même²¹³ :

(134) Banque européenne, un choix politique

[...] Annoncé à la veille de la visite de Helmut Kohl à Paris, **l'initiative française n'est pas illégitime.** Les Français ont fait la preuve de leur savoir-faire à la tête de grandes organisations monétaires internationales, au FMI notamment. On évoque ensuite régulièrement, à Paris, l'accord implicite de 1993 entre François Mitterrand et Helmut Kohl. Ceux-ci s'étaient alors, dit-on, engagés sur un échange : « le siège contre la présidence », la BCE à Francfort, le poste de premier président à un Français. [...] En dépit de la cohabitation, l'initiative est prise en commun par les deux pôles de l'exécutif, et c'est heureux. Jacques Chirac aurait préféré Michel Camdessus, le directeur général du FMI. [...] L'Élysée s'est rallié au candidat de Matignon, le très orthodoxe Jean-Claude

²¹² L'exemple (133) est une reprise de l'exemple (48) en 3.2.1.

²¹³ L'exemple (134) est une reprise de l'exemple (77) en 4.1.

Trichet. Proche de Hans Tietmeyer, il est incontestable à Francfort, à défaut de l'être au PS ou parmi les séguinistes. La candidature de M. Trichet va certes provoquer de nombreuses réactions hostiles dans les capitales européennes. Beaucoup vont plaider en faveur d'un homme issu de l'un des petits pays de la Communauté, « *mieux à même de servir les intérêts du plus grand nombre* », comme l'explique déjà le *Financial Times* dans son éditorial de mercredi. (Mon 7)

La réfutation du point de vue affirmatif sous-jacent "l'initiative française est illégitime" représente une stratégie rhétorique de la part de l'éditorialiste, dans le sens qu'il réfute d'avance un point de vue qui pourrait être lancé comme une critique contre le fait qu'il se prononce *pour* « l'initiative française ». En réalité, personne ne semble avoir dit que l'initiative est illégitime. C'est une reformulation et une dévalorisation subjective des points de vue : "La candidature de M. Trichet va certes provoquer de nombreuses réactions hostiles dans les capitales européennes" et "Beaucoup vont plaider en faveur d'un homme issu de l'un des petits pays de la Communauté", qui sont enchaînés avec le point de vue sous-jacent. Le lexème *illégitime* du point de vue sous-jacent est un modalisateur dévalorisant plus fort que ceux des autres points de vue avec lesquels il est enchaîné. De cette façon, nous interprétons ce point de vue comme une construction mise en scène pour être associée à une voix idéologique : les politiciens ou les journalistes étrangers. Cet exemple est une réfutation totale du point de vue sous-jacent.

Il s'avère que les voix réfutées ne sont pas toujours présentées comme divergentes de celles du locuteur-éditorialiste. Voyons ici un exemple d'auto-polémique menée par l'éditorialiste et mise en scène à travers la structure *p mais neg q* :

(135) Trop pauvre la justice

[...] La résolution de cette contradiction passe d'abord par une augmentation substantielle des crédits de la justice, cette institution ayant trop longtemps fait figure de parent pauvre de l'État. Par comparaison, le projet de budget de l'Éducation nationale pour 1998 se monte à 334 milliards, en augmentation de plus de 3 % par rapport à 1997. Celui de la justice, qui devrait bénéficier cette année d'une augmentation de 4 % par rapport à 1997, ne s'élèvera pourtant qu'à... 24,87 milliards de francs, soit 1,56 % du budget de l'État. Le gouvernement, qui affirme s'être donné comme priorité de réformer la justice, devra donc accentuer son effort s'il veut réussir à endiguer un contentieux qui menace d'exploser. **Mais l'augmentation des crédits ne fait pas tout.** L'amélioration du

fonctionnement de la justice passe également par une révision d'ensemble de la carte judiciaire et une réforme. (Mon 8)

C'est une polémique entre le point de vue selon lequel "une augmentation de crédit améliore le fonctionnement de la justice" (la conclusion C de *p*), et celui de *q* "une augmentation de crédit n'améliorera pas le fonctionnement de la justice". Le *p* "La résolution de cette contradiction passe d'abord par une augmentation substantielle des crédits de la justice, cette institution ayant trop longtemps fait figure de parent pauvre de l'État" est un argument pour le point de vue réfuté. Étant donné que le locuteur-éditorialiste se présente comme étant en accord avec le point de vue affirmatif (*p* vers C), nous n'interprétons pas la négation du même point de vue dans *q* comme une réfutation totale de cette voix. Dans les exemples d'auto-polémique, l'éditorialiste prend en charge la négation, mais son lien d'accord avec la voix réfutée demeure. Le point de vue réfuté est associé à une voix idéologique dans laquelle l'éditorialiste s'insère.

5.6.2 Modalisateurs dévalorisants

L'intrusion par le locuteur dans les points de vue réfutés peuvent consister, comme nous venons de le voir avec (134), en l'attribution de modalisateurs dévalorisants. Ces modalisateurs explicitent et renforcent la réfutation opérée par l'éditorialiste. Dans ces exemples, il s'agit toujours d'une réfutation totale du point de vue affirmatif :

(136) Quand l'usage a force de loi

Un nom, surtout un nom de famille, ne sera jamais le simple équivalent d'un numéro de catalogue même si, pour l'essentiel, il remplit le même usage. Ainsi, sous l'Ancien Régime, le culte du patronyme avait une fonction politique, comme enjeu structurant des stratégies lignagères, de mâle en mâle. (Lib 12)

Il est question d'une proposition de loi concernant la suspension en France du patronyme comme norme dans la dénomination des descendants. L'idée de la loi est de donner plus de liberté dans ce domaine. Le point de vue réfuté, que l'éditorialiste attribue aux députés responsables de cette proposition, est "un nom de famille sera le simple équivalent d'un numéro de catalogue". Ce point de vue est une construction et une dévalorisation de la proposition de loi, dans la mesure où les partisans de cette loi n'ont sûrement pas dit que le nom de famille serait "le *simple* équivalent d'un numéro de catalogue", ce qui constitue un point de vue provocateur et difficile à associer à un être réel dans ce contexte. Cet exemple témoigne du

fait que l'éditorial ne reproduit pas seulement des voix réelles mais construit des voix dans une visée de persuasion.

L'association du point de vue réfuté à un être réel semble également difficile dans l'exemple suivant :

(137) Paris : la fureur de perdre

[...] Pourtant, la droite peut se prévaloir à Paris d'un bilan honorable ; elle aligne des équipes de valeur et s'appuie sur un vrai programme... **En face, le candidat socialiste ne brille ni par son charisme ni par l'extraordinaire nouveauté de ses propositions.** (Fig 11)

Le point de vue réfuté "le candidat socialiste brille par son charisme et par l'extraordinaire nouveauté de ses propositions" est un point de vue entièrement construit par l'éditorialiste. En effet, les partisans de la gauche n'auraient jamais décrit le candidat socialiste en ces termes, qui sont trop positifs (des hyperboles) et qui acquièrent ainsi une connotation ironique. De cette manière, ces termes d'évaluation positive constituent en fait des modalisateurs dévalorisants. La mise en scène et la réfutation d'un point de vue sous-jacent permettent ainsi à l'éditorialiste de transmettre des jugements sur un phénomène, d'associer ce point de vue construit et dévalorisé à un autre être discursif pour ensuite le rejeter. En conséquence, si le point de vue sous-jacent est hyperbolique, la réfutation du même point de vue devient une litote.

Passons au dernier exemple dans cette catégorie:

(138) Une leçon de droite

[...] La vraie raison de la nouvelle affaire Sirven – ce délai inattendu dans l'extradition des Philippines vers la France du personnage central du dossier Elf – semble bien être d'origine...culturelle. [...] **a) Ce cafouillage n'a guère de mystère**, sauf un : l'oubli, côté français, des règles strictes en matière d'extradition qu'impose à ses signataires – parmi lesquels la France et l'Allemagne – la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 sur la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes en Europe. **b) Pas d'autre mystère en effet, c) aucune arrière-pensée, d) nul sabotage** puisque, contrairement à ce qu'on a laissé entendre ici même, le choix de l'itinéraire de retour d'Alfred Sirven fut fait par le gouvernement en parfait accord avec les juges concernés. Il fallait, pensait-on vendredi 2 février, quitter au plus vite Manille, afin d'éviter d'ultimes recours d'Alfred Sirven que la corruption aux Philippines aurait pu faciliter. L'avion d'Air France pour Paris étant parti, le vol de la Lufthansa – le dernier de la journée vers l'Europe – s'imposait donc. (Mon 9)

Cet exemple présente une accumulation de plusieurs énoncés réfutants. Une certaine voix collective-idéologique est associée aux points de vue affirmatifs sous-jacents : “l’extradition de Sirven comporte d’autres mystères”, “l’extradition de Sirven résulte d’une arrière-pensée”, “l’extradition de Sirven est un sabotage”. Les termes *mystère*, *sabotage* et *arrière-pensée* sont dévalorisants et déprécient cette extradition. Il est probable que certains de ces jugements ont été proférés par ceux qui ont vu des irrégularités dans le fait de raccompagner Sirven en Europe. Le passage *contrairement à ce qu’on a laissé entendre ici même* signale que l’éditorialiste (et éventuellement la rédaction) du *Monde* s’est associé, à une autre époque, au point de vue sous-jacent selon lequel “il y a eu des irrégularités dans cette affaire”, un point de vue qu’il a ensuite abandonné. Or, l’éditorialiste écrit au début de l’article que *Ce cafouillage n’a guère de mystère, sauf un : l’oubli, côté français, des règles strictes en matière d’extradition qu’impose [...] la convention d’application de l’accord de Schengen*. L’éditorialiste ne se dissocie donc pas complètement du point de vue sous-jacent “il y a eu des irrégularités dans cette affaire” ; la particule *guère* atténue la force de la négation *ne*. Dans les négations suivantes, il est cependant question d’une réfutation totale du point de vue sous-jacent : *Pas d’autre mystère en effet, aucune arrière-pensée, nul sabotage puisque, contrairement à ce qu’on a laissé entendre ici même, le choix de l’itinéraire de retour d’Alfred Sirven fut fait par le gouvernement en parfait accord avec les juges concernés*.

5.6.3 Vérités réfutées

L’assertion sous-jacente constitue fréquemment une certaine doxa qui est prise en charge par une voix idéologique. La circonscription de l’être réel derrière la doxa est cependant difficile ; celui-ci peut être explicite dans le texte ou reconstruit à travers nos connaissances socioidéologiques. D’un côté, la voix idéologique est toujours une construction de l’éditorialiste ou du lecteur interprétant le texte, étant donné qu’elle n’est pas constituée de personnes physiques précises à qui l’on puisse attribuer certaines paroles. De l’autre, étant donné que nous reconnaissons cet être réel comme celui qui prend en charge l’opinion commune, elle ne peut pas être considérée comme entièrement construite. La doxa est, rappelons-le, une vérité partagée par une communauté (voir la section 2.2.4.2) :

(139) Retraites à l'italienne

L'Allemagne n'a jamais douté qu'elle sera le premier dans le groupe de l'euro. **Sans elle, il n'y aura tout simplement pas de monnaie unique en 1999.** Sous la houlette de Romano Prodi, l'Italie s'est lancée au contraire dans une course d'obstacles, alors qu'il y a un an encore on ne donnait pas cher de ses chances. (Mon 6)

Le point de vue réfuté constituant la doxa : “(sans Allemagne) il y aura une monnaie unique (l'euro) en 1999” s'associe, au niveau textuel, à un ON-COLL impliqué dans la formule impersonnelle : *il y aura*. Cette doxa est liée, au niveau réel, à une voix idéologique de cette époque, constituée par les partisans de la monnaie unique dans l'union européenne.

Dans l'exemple suivant, le point de vue réfuté “le mariage est la seule norme familiale” constitue une doxa très répandue mais aussi depuis quelques décennies souvent contestée, comme ici :

(140) Famille, je vous réforme

Les Français réclament cette adaptation du droit de la famille dont la dernière refonte d'ensemble remonte à la période 1964-1975. Depuis, trois évolutions sociologiques majeures sont intervenues. **Le mariage, même s'il fait l'objet d'un très récent regain, n'est plus la seule norme familiale.** On est passé de la famille nucléaire aux familles biparentales, monoparentales, recomposées et même homoparentales. Cette pluralité marque l'affirmation de la liberté individuelle et la privatisation des rapports de couples. (Mon 13)

Cette doxa peut être associée à une voix idéologique conservatrice, à un groupe avec des contours flous qui préconise des valeurs traditionnelles. De plus, la combinaison *ne...plus* présuppose le point de vue historique : “le mariage était à une époque la seule norme familiale”, une vérité incontestable à une certaine époque et, à ce moment-là, théoriquement prise en charge par tout le monde.

Les points de vue réfutés de (141) et (142)²¹⁴ présupposent la même doxa, pouvant se paraphraser en “l'administration américaine est bienveillante envers la politique des gouvernements israéliens” :

(141) Sous surveillance

Sharon, qui a toujours dénoncé la démarche israélo-palestinienne initiée à Oslo en 1993, aurait cependant grand tort de s'en réjouir trop vite. D'abord parce qu'il lui reste à prouver qu'il est capable de former un gouvernement à peu près cohérent. **Ensuite parce que la nouvelle**

²¹⁴ L'exemple (142) est une reprise de l'exemple (32) en 2.3.3.3.

administration républicaine, qui doit très peu au vote juif américain et qui est très proche du lobby pétrolier, n'est certainement pas prête à le laisser jouer au cow-boy dans le champ de mines du Proche-Orient.
(Lib 11)

(142) Israël : le bond en arrière

Chez les Palestiniens, dans le monde arabe, mais aussi tout autour de la planète, Sharon est perçu, sinon comme un adversaire, du moins comme un incorrigible fauteur de troubles. À l'heure où une **nouvelle administration s'installe à Washington, sans doute moins amicale que la précédente, Israël ne se simplifie pas la vie.** Là aussi, le vote de demain représente un bond en arrière. (Fig 9)

Les deux points de vue réfutés sont dévalorisés par l'éditorialiste : les expressions *le [= Sharon] laisser jouer au cow-boy dans le champ de mines du Proche-Orient* et *se simplifier la vie* témoignent notamment d'une dévalorisation de la doxa "l'administration américaine est bienveillante envers la politique des gouvernements israéliens". Ces points de vue sous-jacents sont associés à une voix idéologique composée de groupes critiquant la position des politiciens américains sortants envers la politique d'Israël dans les territoires palestiniens. Les points de vue étant dévalorisés, cette réfutation consolide l'argumentation de l'éditorialiste.

L'extrait suivant provient de l'article sur la fusée Ariane :

(143) Réussite

Aujourd'hui, après la réussite d'hier et avant celle, peut-être, du troisième vol (pas encore commercial mais de qualification), Ariane 5 peut en effet prétendre au titre de plus puissante fusée commerciale de la planète. Intronisation dont l'Europe avait bien besoin : en cette occurrence, elle n'avait plus le droit à l'erreur. Pas seulement parce que 40 milliards de francs avaient déjà été dépensés, **mais parce que la réussite ou l'échec de pareille fusée ne saurait, contrairement à ce que l'on aimerait croire,** se cantonner au seul domaine technique. C'est un indicateur bien plus mouchard : il révèle la compétence de l'Europe à mobiliser puis à gérer pas moins de 250 firmes disséminées à travers toute son aire. Et signifie sa pleine capacité à accéder, seule si nécessaire, à l'espace. Non seulement pour des raisons commerciales – le pari, au demeurant, est risqué. (Lib 2)

L'incise *contrairement à ce que l'on aimerait croire* marque que l'affirmation sous-jacente est associée à une voix collective-idéologique. Le point de vue sous-jacent constitue une doxa : "la réussite ou l'échec de pareille fusée peut se cantonner au seul domaine technique", à savoir une opinion associée à ceux qui ne sont pas initiés dans le domaine de

l'aérospatiale et de la fusée Ariane et qui ne sont pas conscients du fait que la réussite ou l'échec de la fusée pourrait produire des effets dans d'autres domaines.

5.6.4 Réfutation de doxas internes

Certains points de vue réfutés sont le résultat de la mise en scène de doxas internes aux lexèmes (voir aussi 2.3.3.4 et 4.4). Dans cette conception, nous considérons les lexèmes comme des unités dont la fonction dans le discours dépend de leurs doxas internes. Un seul lexème peut avoir plusieurs doxas attachées à sa signification. Elles peuvent s'extérioriser, en produisant des enchaînements dans le texte et sont associées à une voix idéologique constituée par les membres d'une communauté sociolinguistique. Dans les exemples suivants, il s'agit de doxas internes, extériorisées dans les points de vue sous-jacents, et ensuite réfutées par la négation :

(144) Le débat sur une repentance

La deuxième raison énoncée par les protestataires (discrets) est d'une nature très différente. On fait remarquer que seuls les coupables peuvent implorer le pardon des victimes. La faute, dans un tel cas, ne se transmet pas de génération en génération. On a beau rappeler que c'est comme réalité épiscopale que les évêques ont réagi. **L'argument ne convainc pas.** (Fig 6)

Le lexème *argument* enchâsse ici la doxa "les arguments convainquent", qui est réfutée dans ce même exemple. La même opposition polyphonique que dans l'énoncé nié se retrouve dans le passage précédant la négation : *On a beau rappeler, etc.* Cette formule signifie en effet que le point de vue qui suit (i.e. *l'argument*) "les évêques ont réagi comme réalité épiscopale" est vrai mais avancé en vain. Étant donné qu'il est précédé du verbe factif *rappeler*, l'argument sera interprété comme vrai. L'expression *On a beau* signale que l'argument est lancé en vain. Cette opposition est reprise dans l'énoncé réfutatif par le point de vue sous-jacent "l'argument convainc" et le point de vue réfutant "L'argument ne convainc pas"²¹⁵.

Dans (145), la doxa interne au lexème *terrorisme* est extériorisée dans le point de vue sous-jacent : "le terrorisme constitue un problème" pour être ensuite réfutée :

²¹⁵ Les deux points de vue relationnels *p* "On a beau rappeler que c'est comme réalité épiscopale que les évêques ont réagi" et *q* "L'argument ne convainc pas" coopèrent en effet dans une structure de polyphonie (concessive).

(145) Deux années après la mort de Rabin. La victoire de l'assassin

Netanyahu a donc toutes les cartes en main. **Même le terrorisme ne le gêne pas.** Les islamistes, qui récuse Arafat parce que celui-ci est prêt à se contenter d'un État croupion, sont en effet des alliés objectifs. Les attentats n'ont pas seulement contribué à faire battre Shimon Pérès, lors des élections de 1996. Depuis ils consolident le premier ministre : après chaque opération suicide de Hamas, les sondages enregistrent dans l'opinion israélienne une hausse de sa popularité. Au contraire, Arafat est marginalisé. Dédaigné par Netanyahu et déstabilisé par le Hamas, il est ignoré par les États-Unis. (Fig 5)

Les doxas internes sont partagées de la même façon que les doxas dans le sens d'« opinion commune », puisque faisant partie de certaines voix idéologiques de telle ou telle communauté culturelle et linguistique. Nous concevons, en d'autres termes, les doxas internes comme des unités employées dans une communauté de manière plus ou moins stable. Et c'est pour cette raison que l'éditorialiste peut créer une polémique entre la doxa interne de *terrorisme* et la négation de ce point de vue. L'impact rhétorique réside dans l'effet créé par la réfutation d'un savoir partagé, en l'occurrence que “le terrorisme est gênant” (pour un premier ministre).

5.7 Bilan sur la rhétorique de la négation polyphonique

L'objet de ce chapitre a été d'examiner les liens entre les voix discursives et les voix réelles, et ce qui peut brouiller ces liens. Bien que nous ayons abordé cette problématique dans les chapitres précédents, ce n'est que dans l'analyse rhétorique que nous avons examiné les mécanismes qui y sont à l'œuvre.

Dans le cadre de ce chapitre, nous avons également voulu montrer comment la négation dans sa fonction polyphonique constitue une stratégie argumentative permettant de répondre à la contrainte situationnelle la plus importante des éditoriaux, à savoir celle de persuader les lecteurs.

Le lien entre « le locuteur », le « je » sous-entendu du texte, et « l'éditorialiste », le « je » réel, peut généralement s'établir. Les rares occurrences de *je* textuels sont associées à différents locuteurs externes (la troisième personne). Ainsi, la négation, marqueur de l'autorité polyphonique associé par défaut au locuteur, s'associe aussi à l'éditorialiste, qui est une personne indépendante mais écrivant au nom de la rédaction du journal. L'éditorialiste constitue en effet la voix et l'autorité réelle par excellence. L'emploi de la négation permet à l'éditorialiste de réfuter un point de vue et, en même temps, de faire passer son propre point de vue subjectif, sans pour autant recourir aux formules subjectives comme *je pense p*. Les modalisateurs, eux aussi, permettent à l'éditorialiste d'évaluer les points de vue réfutant (positivement) et réfutés (négativement), tout en restant dans l'anonymat, c'est-à-dire sans utiliser des pronoms de la première personne. La négation constitue ainsi une stratégie argumentative qui respecte les contraintes discursives.

L'éthos de l'éditorialiste est celui d'un scripteur « omniscient » auto-proclamé, image qui nous est donnée à travers des modalisateurs épistémiques et valorisants. L'éthos de l'omniscience accompagne l'autorité polyphonique de la négation et reflète ainsi la contrainte de persuasion imposée à l'éditorial : pour convaincre, il faut communiquer l'image qu'on a des connaissances suffisantes pour juger les événements discutés dans l'article.

Le lien entre « la voix collective » et « la voix idéologique » est complexe. En effet, il n'est pas évident de prime abord de savoir quels êtres se cachent en réalité derrière *on*, *nous*, etc. : ces morphèmes sont tous sémantiquement sous-déterminés. L'intrusion du locuteur dans la voix collective déclenche un glissement dans la prise en charge du point de vue en question. Cette transformation de la prise en charge fait qu'en réalité,

l'éditorialiste s'insère dans la voix idéologique dont il se fait le porte-parole ; cette voix a souvent un contenu doxique. En s'appuyant sur les *on* et les *nous* des énoncés niés, l'éditorialiste inclut toute une communauté dans la réfutation d'un point de vue sous-jacent. Les *on* faisant partie des concessions *On admet*, *On pourrait affirmer* et *fera-t-on remarquer* sont en revanche mis en scène pour renvoyer à une collectivité à laquelle l'éditorialiste n'adhère pas ; ces *on* indiquent parfois, comme ici, des discours représentés. Les soi-disant dialogues mis en scène se terminent cependant toujours par la voix de l'éditorialiste qui, lui, impose son point de vue : *on admet p mais neg q*. Ainsi sont *réfutés* les points de vue des voix collectives. L'association à une collectivité d'un certain nombre de points de vue, aussi bien réfutants que réfutés, constitue deux stratégies argumentatives qui renforcent celle de la négation, et correspondent à la visée persuasive du genre éditorial. Le lecteur se laisse plus facilement convaincre par un point de vue visiblement admis par la grande majorité, la voix collective-idéologique. De même, pouvoir réfuter le point de vue de ON avec de bons arguments donne également de la force à l'argumentation. Nous rappelons aussi que le locuteur-éditorialiste peut s'insérer dans cette collectivité : il réfute dans ce cas un point de vue auquel il s'associe lui-même, ne serait-ce que par un lien d'accord. C'est à ce propos que nous avons parlé d'auto-polémique.

L'être discursif, « l'allocutaire », et l'être réel, « le lecteur », ainsi que les liens entre eux sont apparentés au couple voix collective-idéologique. Nous avons cependant voulu les séparer pour discuter le dialogisme mis en scène par l'emploi de formes référant à l'allocutaire et pour discuter l'implication rhétorique de son lien avec le lecteur. À l'aide de structures dialogiques – des questions rhétoriques, des exhortations niées, des discours représentés, etc. – l'allocutaire-lecteur est représenté dans le texte et dans l'argumentation de l'éditorialiste, sans que les contraintes discursives du genre éditorial, qui ne permettent pas une vraie interaction, ne soient mises à mal. Il s'agit ainsi de dialogues virtuels, comme dans les questions rhétoriques niées, où le point de vue réfutant est associé au lecteur, qui est amené à tirer la même conclusion que l'éditorialiste, ou comme dans une structure du type *p mais neg q*, où le point de vue *p* est parfois associé à l'allocutaire-lecteur, un point de vue que l'éditorialiste réfute par la suite. Plusieurs études (Fowler 1991, par exemple) ont montré qu'il est plus facile de convaincre un lecteur (et d'autres types interlocuteurs) si celui-ci est obligé de faire le travail déductif lui-même,

c'est-à-dire tirer des conclusions, qui seront par la suite soit confirmées soit réfutées.

Le lien entre l'être discursif « troisième personne » de l'énoncé nié et « l'énonciateur spécifié » n'est pas tout à fait clair non plus. À quelques exceptions près, la troisième personne est mise en scène pour donner de l'autorité à l'argument réfutant. L'intrusion du locuteur dans la troisième personne implique qu'en réalité, l'éditorialiste s'associe à l'énonciateur spécifié. Celui-ci s'appuie ainsi sur la voix d'une autorité, le TRP-énonciateur, afin de renforcer la valeur rhétorico-réfutative de la négation, et pour que son point de vue subjectif soit plus convaincant. Dans le cas d'un raisonnement par autorité, la voix de l'autorité est positivement évaluée à travers des modalisateurs valorisants, témoignant de la convergence entre l'éditorialiste et cette voix.

Les « voix réfutées » sont toutes en premier lieu construites. Il s'agit soit d'une auto-polémique où l'éditorialiste se présente d'abord comme étant d'accord avec la voix qu'il réfute ensuite, soit d'une réfutation totale d'un argument appartenant à un autre être discursif. Dans les deux cas, l'éditorialiste construit les voix sous-jacentes dans une visée persuasive. Même si certaines voix peuvent être considérées comme des reconstitutions de réalités hors texte, leur présentation même ne correspond pas souvent à la voix d'origine : la mise en texte des points de vue réels implique toujours une modification. Dans le cas d'une auto-polémique, les points de vue sous-jacents semblent être lancés comme pour montrer les arguments opposés dans une discussion, et non pour renvoyer directement à un être réel hors texte. En mettant en scène une voix ensuite réfutée, l'éditorialiste montre qu'il prend en considération des voix existantes ou hypothétiques, tout en faisant passer son point de vue subjectif. Dans le cas d'une réfutation totale, il y a souvent une dévalorisation de la voix réfutée à travers des modalisateurs, ce qui explicite la divergence entre l'éditorialiste et cette voix. Les expressions dévalorisantes et réfutées favorisent l'interprétation polyphonique et la valeur rhétorique de ces énoncés niés. Ainsi l'éditorialiste fait-il entendre le point de vue sous-jacent et dévalorisé à travers la réfutation des lexèmes *inutile*, *mince* et *illégitime* (exemples 129, 133 et 134). La valeur subjective de ces expressions fait que les énoncés niés ne peuvent pas être interprétés comme équivalents à *x est utile/grand/légitime*, sans que l'implication rhétorique ne soit perdue. De même, il serait difficile d'interpréter les énoncés niés *neg inutile*, *neg mince*, *neg illégitime* etc. comme des réfutations exactes des points de vue : "x est inutile", "x est mince", "x est illégitime", à savoir : énoncés niés

moins le morphème négatif. En dévalorisant les points de vue réfutés, les points de vue réfutants appartenant à l'éditorialiste seront par conséquent plus persuasifs.

Constatons enfin que les voix discursives ne correspondent pas directement aux voix du monde. Étant des entités *discursives*, toutes sont d'abord et surtout des voix construites, souvent mises en scène dans une visée rhétorique. Certaines de ces voix construites correspondent cependant indirectement aux êtres réels. En ce sens, l'éditorialiste constitue une voix réelle, liée non seulement à l'autorité polyphonique du texte, le locuteur, mais il se fait aussi, à travers une intrusion au niveau textuel, le porte-parole d'une communauté plus grande. L'éditorialiste est ainsi le metteur en scène réel de voix marionnettes qu'il manipule à son gré. Il se met aussi en scène lui-même, en se donnant l'image qui lui convient.

Nous avons aussi pu montrer que l'usage de la négation dans sa fonction polyphonique constitue une stratégie argumentative dans les éditoriaux répondant à la contrainte générique et situationnelle la plus importante, à savoir celle de persuader les lecteurs. Ainsi, l'usage polyphonique de la négation peut-il être considéré comme une activité générique liée à l'éditorial de la presse quotidienne.

6 Discussion finale et perspectives

Dans ce travail, nous avons eu pour but de combiner deux approches, dont les points de départ sont différents : la sémantique instructionnelle de Ducrot, d'un côté, et l'analyse du discours médiatique de Charaudeau et de Fairclough, de l'autre. En ce qui concerne la polyphonie, Ducrot et Fairclough étudient le phénomène de la présence de plusieurs voix dans un même énoncé, mais sous différents angles. Ducrot s'intéresse aux marqueurs de voix linguistiques, alors que Fairclough s'intéresse surtout aux marqueurs de voix idéologiques. Tous les deux ont cependant constaté que la négation (avec d'autres phénomènes) constitue un marqueur de polyphonie. Pour Ducrot, la négation est un marqueur d'autorité polyphonique et, pour Fairclough, elle est un marqueur d'intertextualité discursive manifeste. Ducrot (1984), Nølke (1993) et Nølke, Fløttum et Norén (2004) proposent un appareil théorique qui nous a beaucoup aidé dans l'interprétation des énoncés niés. Quant au lien entre, d'un côté, l'emploi de la négation et, de l'autre, les caractéristiques génériques de l'éditorial, les modèles proposés par Fairclough et Charaudeau ont permis d'élargir l'analyse, grâce à leurs approches prenant en compte la réalité des textes et des genres. Le constructivisme de Halliday nous a également donné des outils pour comprendre les mécanismes rhétoriques dans la mise en scène des voix de la négation, qu'elles soient réelles ou fictives. Nous avons montré que la construction de voix fictives peut être aussi efficace comme outil rhétorique que la reproduction de voix réelles.

Au début de cette étude, nous avons présenté trois hypothèses, sur lesquelles nous aimerions maintenant revenir :

Nous pouvons constater, comme il a été proposé dans la première hypothèse, que la négation polémique sert d'outil rhétorique dans la construction argumentative des textes éditoriaux. L'éditorialiste arrive, par l'emploi de la négation, à mettre en scène différentes voix, et aussi à faire passer, en même temps, son propre point de vue aux lecteurs. C'est une méthode qui fonctionne bien dans le cas des éditoriaux, étant donné que ce sont des textes où figurent un certain nombre de voix discursives, qui, indépendamment de l'existence ou non d'une correspondance dans la réalité, servent l'éditorialiste dans sa visée d'opposer deux points de vue différents. La voix réfutante, souvent valorisée, peut ainsi être associée, directement ou indirectement, au locuteur-éditorialiste. La voix réfutée,

parfois dévalorisée, peut l'être à un être autre que le locuteur-éditorialiste, fictif ou réel.

L'emploi de la négation, la présentation d'une voix réfutante et d'une voix réfutée, correspond ainsi à la visée globale du genre éditorial, qui est de persuader ses lecteurs. Il semble bien que cela se fasse plus facilement, non en affirmant quelque chose mais en réfutant ce que disent les autres. L'emploi de la négation polémique permet ainsi à l'éditorialiste de faire entendre son point de vue, tout en signalant une ambivalence. L'argumentation par la négation met l'accent sur ce que les choses *ne sont pas* et non pas seulement sur ce que les choses *sont*. Rappelons que la négation est linguistiquement un modalisateur épistémique : dans le but de persuader, il n'est ainsi pas nécessaire d'avoir des arguments aussi forts dans le cas d'une réfutation que dans celui d'une affirmation. La question de savoir exactement ce qui est nié est à un certain degré une question d'interprétation.

Dans cette étude, nous avons considéré le genre, à l'instar de Fairclough, comme une « activité sociale » et, à l'instar de Charaudeau, comme « situationnel ». Ces deux conceptions se chevauchent, dans la mesure où elles désignent toutes les deux le genre comme le reflet des contraintes situationnelles dans le discours. Nous avons également pris en considération la conception constructiviste du discours selon Halliday, à savoir que le discours ne reproduit pas uniquement les entités du monde (les polémiques, par exemple), mais il construit aussi des oppositions idéologiques à travers, entre autres, l'emploi de la négation. En nous fondant sur ces définitions du genre comme le résultat *a posteriori* de facteurs situationnels, ainsi que sur cette conception constructiviste de Halliday, nous pouvons constater que la négation polémique correspond à un trait générique dans l'éditorial. Dans nos analyses, nous avons ainsi trouvé des correspondances entre les contraintes situationnelles, dont la visée persuasive est la plus importante, et leurs traces linguistiques dans le discours : la négation polyphonique dans son contexte. La négation polyphonique reproduit ainsi des polémiques du monde. À l'inverse, nous avons trouvé une correspondance entre ces traces discursives et leurs reflets dans la situation de communication. Ainsi la négation polémique contribue-t-elle aussi, à travers sa signification, à la construction d'une polémique réelle du monde, opérée par l'éditorialiste dans une visée rhétorique. En somme, il a été fructueux d'étudier le genre comme ancré dans une situation, en adoptant en même temps une perspective dynamique, qui consiste à chercher des liens entre les unités linguistiques au niveau de

l'énoncé et de les mettre en relation avec les conditions de la situation réelle du discours : la production, la réception, les participants, la visée et la fonction de l'éditorial dans la société.

Pour ce qui est de la deuxième hypothèse, nous constatons que, si les textes éditoriaux sont polyphoniques sous l'angle de la négation, ils ne sont toutefois pas dialogiques dans le sens (bakhtinien) qu'ils présenteraient des *voix égales en interaction*. Ceci n'est sans doute pas surprenant, étant donné que la négation même hiérarchise les deux points de vue et que le point de vue réfutant est par défaut un marqueur de l'autorité polyphonique. La négation comme outil rhétorique trouve particulièrement bien sa place dans un texte comme l'éditorial, où le locuteur correspond toujours (ou presque) au « je » réel, ici l'éditorialiste, et où les locuteurs externes sont rares, par comparaison à l'interview classique, par exemple, où il y a un dialogue explicite entre (au moins) deux (inter)locuteurs. Les voix d'autrui sont dans ce cas *actives*. Dans l'éditorial, au contraire, la négation comme outil rhétorique impose que les voix d'autrui présentées soient *passives*. Nous avons montré que le locuteur-éditorialiste s'insère dans les autres voix du texte, à travers des procédés d'intrusion. Ces voix dites passives que nous retrouvons dans les éditoriaux – prises en charges par les *on*, *nous*, les *autorités* – sont ainsi mises en scène non pour référer aux êtres du monde, mais comme outils dans l'argumentation de l'éditorialiste. La voix collective-idéologique joue à ce propos un rôle important. En *réfutant* au nom de tout le monde, au nom de « ON », l'éditorialiste incorpore aussi souvent le destinataire – le lecteur – dans son argumentation pour ou contre un phénomène. *Réfuter* la voix collective-idéologique, les *on*, *nous* souvent associés à des doxas, donne également du poids à la voix de l'éditorialiste, en tant que scripteur individuel. En effet, argumenter au nom d'une collectivité s'avère être une caractéristique des textes éditoriaux (de l'éditorialiste). Charaudeau (2005, p. 61) constate, à propos du discours politique, dont la visée est également la persuasion, que l'homme politique « est la voix de tous à travers sa voix, et en même temps, il s'adresse à tous comme s'il n'était que le porte-parole de la voix d'un *Tiers*, énonciateur d'une idéalité sociale. Il établit une sorte de pacte d'alliance entre ces trois types de voix – la voix du *Tiers*, la voix du *Je*, la voix du *Tu-vous* – qui finissent par se fondre en un corps social abstrait, souvent exprimé par un *On* qui joue le rôle de guide ». Ces propos valent aussi pour une description du rôle de l'éditorialiste et du genre éditorial.

Quant à la troisième hypothèse, rappelons le fait que les voix discursives sont en réalité essentiellement construites, ne référant pas à des voix

réelles, authentiquement reproduites dans le texte. Pourtant, il existe des traces du réel dans les voix discursives. Ainsi, les voix idéologiques, les voix d'autorités (énonciateurs spécifiés) et la voix de l'éditorialiste se confrontent dans différentes polémiques mises en scène dans les textes. Les deux premières sont souvent fragmentées, manipulées et modalisées afin de convenir aux intentions de l'éditorialiste, le leader d'opinions. La fonction de ces voix dépend vitalemment du contexte où elles sont présentées. La conception du texte de Halliday et de Fairclough, qui le voient comme un *phénomène signifiant du monde* où se manifestent les relations sociales et les idéologies, nous a aidée à comprendre l'impact rhétorique de ce genre de texte. En effet, les relations sociales et les oppositions idéologiques n'existent pas uniquement préalablement aux textes médiatiques, mais elles existent certainement aussi à travers eux.

Les discours médiatiques sont probablement les textes les plus intertextuels qui soient, ce qui découle naturellement de leur fonction principale : médiatiser les événements et les discours sur ces mêmes événements. Une des différences dont nous supposons l'existence entre les différents genres journalistiques est le degré de valorisation attribué aux voix discursives provenant de différentes sources externes. Dans le cas de l'éditorial, c'est « la position éditoriale » qui règle le jeu entre les voix présentées. La prise de position subjective de l'éditorialiste se marie avec la réfutation de la voix d'autrui dans cette hiérarchisation de points de vue et êtres discursifs présentés dans le texte. Nous revenons ainsi inévitablement à la conception bivalente de l'éditorial – d'un côté comme « monophonique » et de l'autre comme « polyphonique » – présenté au début de ce travail. Constatons que nous pouvons argumenter pour les deux positions : l'éditorial est monophonique au sens où les voix présentées sont hiérarchisées ; certaines sont valorisées tandis que d'autres sont dévalorisées. C'est bien sûr la voix éditoriale qui l'emporte. L'éditorial est polyphonique au sens où il présente de nombreuses structures polyphoniques et dialogiques qui permettent la présence de différentes voix dans ces textes. Constatons que la négation *ne* même est l'épreuve ultime de cette double conception : comme l'éditorial, elle témoigne de la coexistence *et* de la hiérarchisation de points de vue en opposition.

Qu'avons-nous finalement appris sur la négation *ne*, outre sa fonction argumentative et polyphonique dans le genre éditorial ? En quel sens cette étude peut-elle enrichir la théorie de la polyphonie et d'autres recherches sur cet opérateur linguistique universel ? Tout d'abord, le fait d'avoir analysé la négation exclusivement dans des textes et des exemples

authentiques nous semble être l'apport majeur de cette étude. Ainsi, en commençant au niveau structurel, nous avons démontré (à l'instar d'autres chercheurs) que la portée syntaxique est un critère insuffisant pour décrire le fonctionnement de la négation polémique. Il ne fait aucun doute que l'interprétation de la fonction pragmatique de cet opérateur dépend d'abord des marqueurs contextuels, puis des marqueurs sémantiques et syntaxiques. En essayant de rétablir la structure polyphonique, nous avons également montré que la formulation des points de vue sous-jacents demande la prise en considération de plusieurs facteurs (mode d'action, aspect verbal, temps verbal, modalisateurs), ce qui n'a pas été discuté dans d'autres études sur la polyphonie de la négation. En passant au niveau textuel, force est aussi de constater que la polyphonie de la négation n'est pas un phénomène qui se limite à l'énoncé nié : il joue également un grand rôle en ce qui concerne la cohésion et la cohérence thématique et argumentative d'un texte. Finalement, nous avons pu démontrer que la négation *ne* est à la fois un opérateur linguistique et un marqueur polyphonique au niveau générico-discursif. En qualité de marqueur de polyphonie, nous l'avons vu, la négation arrive à refléter *et* à produire des oppositions idéologiques dans la société.

L'univers de la négation est infini. Nous ne sommes ni la première ni la dernière à le constater, ni à nous intéresser aux multiples aspects de cette entité présente dans toutes les langues naturelles (du moins le supposons-nous) et opérant à tous les niveaux de la communication humaine. Cette thèse nous a permis d'ouvrir bien des pistes de recherches qu'il vaudrait la peine d'approfondir dans le domaine qu'est le nôtre : la négation et sa fonction polyphonique dans le discours journalistique. Nous serions surtout intéressée par un développement de l'analyse textuelle et rhétorique de la négation. Il serait sans doute fructueux d'étudier sa fonction dans un corpus d'éditoriaux plus vaste, de tester les mêmes hypothèses sur un plus grand nombre d'exemples. Une autre piste serait d'élargir le corpus en ajoutant d'autres types de textes de presse afin de comparer la fonction de la négation dans l'éditorial avec celle de textes appartenant à d'autres sous-genres journalistiques, tels que la chronique, le reportage, l'analyse, etc., ce qui nous permettrait de circonscrire avec plus de précision les traits caractérisant le genre « éditorial ».

De plus, dans les analyses que nous avons entreprises, certains aspects de la fonction de la négation n'ont pu être abordés, puisque propres à la langue parlée : l'intonation et la prosodie. L'on devrait par conséquent tester nos hypothèses sur un discours journalistique parlé, comme par

exemple les actualités ou les reportages télévisés. On pourrait ainsi se poser la question de savoir s'il y a une corrélation entre l'intonation (d'insistance) – lorsque celle-ci tombe sur la négation –, le genre et l'interprétation de la négation. Seules de telles études pourraient nous dire si la réponse à cette question est affirmative.

7 Bibliographie

7.1 Articles examinés :

- Le Figaro : 1997, 30 octobre. « U.S. et coutumes ».
- Le Figaro : 1997, 31 octobre. « Toussaint. Sainte Église ».
- Le Figaro : 1997, 3 novembre. « Après la condamnation
de Louise Woodward. Le mauvais modèle américain ».
- Le Figaro : 1997, 4 novembre. « Procès Papon. Devoir d'objectivité ».
- Le Figaro : 1997, 5 novembre. « Deux années après la mort de Rabin :
La victoire de l'assassin ».
- Le Figaro : 1997, 6 novembre. « Le débat sur une repentance ».
- Le Figaro : 1997, 7 novembre. « La Roumanie pôle francophone ».
-
- Le Figaro : 2001, 5 février. « Israël : le bond en arrière ».
- Le Figaro : 2001, 6 février. « Corse : le préfet oublié ».
- Le Figaro : 2001, 7 février. « Paris : la fureur de perdre ».
- Le Figaro : 2001, 8 février. « Parité familiale ».
- Le Figaro : 2001, 9 février. « L'enjeu du clonage ».
- Le Figaro : 2001, 10/11 février. « Le sport, notre bon génie ».
- Le Figaro : 2001, 12 février. « Retraites : l'accord révélateur ».
-
- Libération : 1997, 30 octobre. « Irréversible ».
- Libération : 1997, 31 octobre. « Réussite ».
- Libération : 1997, 1/2 novembre. « Rigidités ».
- Libération : 1997, 3 novembre. « Frustrations ».
- Libération : 1997, 4 novembre. « Un choix européen ».
- Libération : 1997, 5 novembre. « Rattrapage ».
- Libération : 1997, 6 novembre. « L'heure CFDT ».
- Libération : 1997, 7 novembre. « Limite ».
-
- Libération : 2001, 5 février. « Procédures ».
- Libération : 2001, 6 février. « Sombre jour ».

Libération : 2001, 7 février. « Sous surveillance ».

Libération : 2001, 8 février. « Quand l'usage a force de loi ».

Libération : 2001, 9 février. « Le rejet ».

Libération : 2001, 11 février. « Accablant ».

Libération : 2001, 12 février. « Une bataille ».

Le Monde : 1997, 30 octobre. « La justice et le pacte démocratique ».

Le Monde : 1997, 31 octobre. « Chine – États-Unis : l'hypocrisie ».

Le Monde : 1997, 1 novembre. « Le piège ».

Le Monde : 1997, 2/3 novembre. « La “ligne” Saddam ».

Le Monde : 1997, 4 novembre. « L'État de droit social ».

Le Monde : 1997, 5 novembre. « Retraites à l'italienne ».

Le Monde : 1997, 6 novembre. « Banque européenne, un choix politique ».

Le Monde : 1997, 7 novembre. « Trop pauvre la justice ».

Le Monde : 2001, 6 février. « Une leçon de droit ».

Le Monde : 2001, 7 février. « Un terrible gâchis ».

Le Monde : 2001, 8 février. « Les harkis et la mémoire ».

Le Monde : 2001, 9 février. « Rendre le budget aux citoyens ».

Le Monde : 2001, 10 février. « Famille, je vous réforme ».

Le Monde : 2001, 11/12 février. « Débattre de l'immigration ».

Le Monde : 2001, 13 février. « La fin d'une illusion ».

7.2 Ouvrages consultés :

- Adam, Jean-Michel. 1992. *Les textes : types et prototypes : récit, description, argumentation et dialogue*. Paris : Nathan.
- Adam, Jean-Michel. 1997. « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite ». *Pratiques* 94. Paris : CRESEF. p. 3-18.
- Adam, Jean-Michel. 1999. *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris : Nathan.
- Adam, Jean-Michel. 2002. « Textualité et polyphonie. Analyse textuelle d'une préface de Perrault » in Olsen, M. (éd.). *Polyphonie littéraire et linguistique. Documents de travail V*. Roskilde : Samfundslitteratur. p. 39-84.
- Agnès, Yves. 2002. *Manuel de journalisme. Écrire pour le journal*. Paris : La Découverte.
- Albert, Pierre. 1989. *Lexique de la presse écrite*. Paris : Dalloz.
- Albert, Pierre. 2004. *La presse française*. Paris : La documentation Française.
- Amossy, Ruth. 2000. *Argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction. Comment peut-on agir sur un public en orientant ses façons de penser ?* Paris : Nathan.
- Amossy, Ruth. 2002. « Introduction to the Study of Doxa ». *Poetics Today* 23/3. p. 369-394.
- Amossy, Ruth. 2005. « De l'apport d'une distinction : dialogisme vs polyphonie dans l'analyse argumentative » in Bres, J., Haillet, P. P., Mellet, S., Nølke, H. et Rosier, L. (éds.). *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques. Actes du colloque de Cerisy. 2-9 septembre 2004*. Bruxelles : Duculot. p. 63-73.
- Anscombre, Jean-Claude. 1989. « Théorie de l'argumentation, topoï et structuration discursive ». *Revue québécoise de linguistique* 18/1. p. 13-56.
- Anscombre, Jean-Claude. 1990. « Thème, espaces discursifs et présentation événementielle » in Anscombre, J.-C. et Zaccaria, G. (éds.). *Fonctionnalisme et pragmatique. À propos de la notion de thème. Testi e studi* 76. p. 42-150.
- Anscombre, Jean-Claude. 2000. « Parole proverbiale et structures métriques ». *Langages* 139. p. 6-26.

- Anscombre, Jean-Claude. 2001. « Les discours intérieurs au lexique ». *Langages* 142. p. 57-76.
- Anscombre, Jean-Claude 2002. « La nuit, certains chats sont gris, ou la généricité sans syntagme générique » in Anis, J. et Kleiber, George. (éds.). *Du sens au sens. Hommage à Michel Galmiche. Linx* 47. p. 13-33.
- Anscombre, Jean-Claude. 2003. « Les proverbes sont-ils des expressions figées ? ». *Cahiers de lexicologie* 82, p. 159-173.
- Anscombre, Jean-Claude. 2005. « Le ON-locuteur : une entité aux multiples visages ». in Bres, J., Haillet, P. P., Mellet, S., Nølke, H. et Rosier, L. (éds.). *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques. Actes du colloque de Cerisy. 2-9 septembre 2004*. Bruxelles : Duculot. p. 75-94.
- Anscombre, Jean-Claude et Ducrot, Oswald. 1977. « Deux *mais* en français ». *Lingua* 43, p. 23-40.
- Anscombre, Jean-Claude et Ducrot, Oswald. 1981 « Interrogation et argumentation ». *Langages* 52. p. 5-22.
- Anscombre, Jean-Claude et Ducrot, Oswald. 1983. *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles : Mardaga.
- Anscombre, Jean-Claude et Ducrot, Oswald. 1986. « Argumentativité et informativité » in Meyer, M. (éd.). *De la métaphysique à la rhétorique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Antoine, Frédérique ; Dumont, Jean François ; Marion, Philippe ; Ringlet, Gabriel. 1987. *Écrire au quotidien. Du communiqué de presse au nouveau reportage*. Bruxelles : Vie ouvrière.
- Apothéloz, Denis et Reichler-Béguelin, Marie-José. 1995. « Construction de la référence et stratégies de désignation » in Berrendonner, A. et Reichler-Béguelin, M.-J. (éds.). *Du syntagme nominal aux objets-de-discours. SN complexes, nominalisations, anaphores*. Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL) 23. p. 227-271.
- Aristote, 1991. [4e siècle av. J-C]. *Rhétorique*. Trad. C.-E. Ruelle. Timmermans : Paris.
- Arrivé, Michel ; Gadet, Françoise et Galmiche, Michel. 1986. *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion.
- Aslangul, Madeleine. 1991. *Lexique des termes de presse*. Paris : Centre de formation et de perfectionnement des journalistes.

- Attal, Pierre. 1979. *Négation et quantificateurs*. Thèse de doctorat d'État (non publiée) Paris VIII.
- Attal, Pierre. 1984. « Deux niveaux de négation ». *Langue française* 62. p. 4-11.
- Attal, Pierre. 1992. « Commentaire critique de *A Natural History of Negation*, Laurence Horn, Chicago University Press, 1989 ». *Langue française* 94. p. 103-122.
- Austin, John Langshaw. 1970 (1962). *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil.
- Authier, Jacqueline. 1978. « Les formes du discours rapporté ». *DRLAV* 17.
- Authier-Revuz, Jacqueline. 1995. *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*. Tomes 1 et 2. Paris : Larousse.
- Bacri, Nicole. 1976. *Fonctionnement de la négation : étude psycholinguistique d'un problème d'énonciation*. Paris : Mouton.
- Bakhtine, Mikhaïl. 1970. *La poétique de Dostoïevski*. (préface de Julia Kristeva). Paris : Seuil.
- Bakhtine, Mikhaïl. 1978. *Esthétique et théorie du roman*. Paris : Gallimard.
- Bakhtine, Mikhaïl. 1984. *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard.
- Bally, Charles. 1965 (1932). *Linguistique générale et linguistique française*. Berne : Franck.
- Banfield, Anne. 1982. *Unspeakable Sentences : Narration and Representation in the Language of Fiction*. London : Routledge et Kegan Paul.
- Benveniste, Émile. 1974. *Problèmes de la linguistique générale II*. Paris : Gallimard.
- Bergson, Henri. 1957. *L'évolution créatrice*. Paris : P.U.F.
- Berrendonner, Alain. 1981. *Éléments de linguistique pragmatique*. Paris : Minuit.
- Blinkenberg, Andreas. 1928. *L'ordre de mots en français moderne*. Copenhague : Høst og søn.
- Bonafous, Simone et Fiala, Pierre. 1986. « Marques et fonctions du texte de l'autre dans la presse de droite et de l'extrême droite (1973-1982) ». *Mots* 12. p. 43-63.
- Borillo, Andrée. 1979. « La négation et l'orientation de la demande de confirmation ». *Langue française* 62. p. 37-58.
- Bosque, Ignacio. 1980. *Sobre la negación*. Madrid : Catedra.

- de Boysson-Bardies, Bénédicte. 1976. *Négation et performance linguistique*. La Haye et Paris : Mouton et École des hautes études en sciences sociales.
- Bres, Jacques. 2005. « Savoir de quoi on parle : dialogue, dialogal, dialogique ; dialogisme, polyphonie... » in Bres, J., Haillet, P. P., Mellet, S., Nølke, H. et Rosier, L. (éds.). *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques. Actes du colloque de Cerisy. 2-9 septembre 2004*. Bruxelles : Duculot. p. 47-61.
- de Broucker, José. 1995. *Pratique de l'information et écritures journalistiques*. Paris : Centre de formation et de perfectionnement des journalistes.
- Callebaut, Bruno. 1991. *La négation en français contemporain. Une analyse pragmatique et discursive*. Brussel : Paleis der Academiën.
- Carel, Marion et Ducrot, Oswald. 1999. « Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative ». *Langue française* 123. p. 6-26.
- Carel, Marion. 2001. « Argumentation interne et argumentation externe au lexique : des propriétés différentes ». *Langages* 142. p. 10-21.
- Charaudeau, Patrick. 1992. *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.
- Charaudeau, Patrick. 1997. *Le discours d'information médiatique*. Paris : Nathan.
- Charaudeau, Patrick. 2001. « Visées discursives, genres situationnels et construction textuelle » in *Analyse des discours. Textes, types et genres. Actes du colloque de Toulouse, 2-5 décembre 1998*. Éditions Universitaires du Sud.
- Charaudeau, Patrick. 2005. *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert.
- Charaudeau, Patrick et Maingueneau, Dominique. 2002. *Dictionnaire d'analyse de discours*. Paris : Seuil.
- Chomsky, Noam. 1972. *Studies on Semantics in Generative Grammar*. The Hague : Mouton.
- Chomsky, Noam. 1995. *The Minimalist Program*. Cambridge MA : MIT Press.
- Combettes, Bernard. 1989. « DR et énonciation : trois approches différentes ». *Pratiques* 94. p. 111-122.
- Dahl, Östen. 1979. « Typology of sentence negation ». *Linguistics* 17. p. 79-106.

- Damourette, Jacques et Pichon, Édouard. 1911-1940. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris : D'Artray.
- Danon-Boileau, Laurent. 1987. *Le sujet de l'énonciation. Psychanalyse et linguistique*. Paris : Ophrys.
- Dendale, Patrick. 1999. « Devoir au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel ». *Cahiers chronos* 4. p. 7-28.
- Dendale, Patrick et Coltier, Danielle. 2005. « La notion de prise en charge ou de responsabilité dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique » in Bres, J., Haillet, P. P., Mellet, S., Nølke, H. et Rosier, L. (éds.). *Dialogisme, polyphoni : approches linguistiques*. Bruxelles : Duculot. p. 125-140.
- Derville, Grégory. 1999. « Le journaliste et ses contraintes ». *Les cahiers du journalisme* 6. p. 152-173.
- Dubied, Anne et Lits, Marc. 1997. « L'éditorial : genre journalistique ou position discursif ? ». *Pratiques* 94. p. 49-61.
- Ducrot, Oswald. 1973. *La preuve et le dire*. Tours : Mame.
- Ducrot, Oswald. 1980b. *Les échelles argumentatives*. Paris : Minuit.
- Ducrot, Oswald. 1984. *Le dire et le dit*. Paris : Minuit.
- Ducrot, Oswald. 1994. « Les topoï dans la théorie de l'Argumentation dans la langue ». in Plantin C. (éd.). *Lieux communs, topoï, stéréotypes*. Paris : Kimé.
- Ducrot, Oswald. 1998. (1972). *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*. Paris : Hermann.
- Ducrot, Oswald. 2001. « Critères argumentatifs et analyse lexicale ». *Langages* 142. p. 22-40.
- Ducrot, Oswald et al. 1980a. *Les mots du discours*. Paris : Minuit.
- Ducrot, Oswald et Schaeffer, Jean-Marie. 1995 (1972). *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : Seuil.
- Ellerup Nielsen, Anne. et Nølke, Henning. 1991. « Persuasion disguised as Description. An exemple of argumentation in the company brochure » in Zagar, I. (éd.). *Speech Acts: Fiction or reality ? Proceedings of the international conference Ljubljana, Yugoslavia, November 15, 1990*. p. 89-105.
- Fairclough, Norman. 1992. *Discourse and Social Change*. Cambridge : Polity Press.
- Fairclough, Norman. 1995. *Media Discourse*. London : Edward Arnold.

- Fairclough, Norman. 1998. « Political Discourse in the Media: An Analytical Framework » in Bell, A. et Garrett, P. (éds.). *Approaches to Media Discourse*. Oxford : Blackwell.
- Fløttum, Kjersti. 1998a. « Le mot du P.D.G. – descriptif ou polémique ? » in Gambier, Y. (éd.). *Discours professionnels en français*. Francfort : P. Lang. p. 105-122.
- Fløttum, Kjersti. 1998b. « The Editorial : a Heterogeneous Genre » in Lundquist L. et al. (éds.). *Proceedings from the 11th European symposium on LSP*. Vol 1. Copenhagen : Copenhagen Business School. p. 221-230.
- Fløttum, Kjersti. 1999. « Polyphonie et typologie textuelle : quelques questions ». *Tribune* 9. p. 81-96.
- Fløttum, Kjersti. 2000. « Note sur la problématique des niveaux de l'analyse polyphonique – de la phrase au texte » in Olsen, M. (éd.). *Polyphonie littéraire et linguistique. Documents de travail II*. Roskilde : Samfundslitteratur. p. 19-32.
- Fløttum, Kjersti. 2001a. « Les liens énonciatifs : tentative d'une nouvelle typologie » in Olsen, M. (éd.). *Polyphonie littéraire et linguistique. Documents de travail III*. Roskilde : Samfundslitteratur. p. 67-86.
- Fløttum, Kjersti. 2001b. « Le discours rapporté dans l'éditorial ». *Travaux de linguistiques* 41. Bruxelles. p. 107-115.
- Fløttum, Kjersti. 2002. « Polyphonie et typologie revisitées » in Olsen, M. (éd.). *Polyphonie littéraire et linguistique. Documents de travail IV*. Roskilde : Samfundslitteratur. p. 1-38.
- Fløttum, Kjersti. 2003. « Polyphonie dans deux textes scientifiques. Étude de deux cas français » in Olsen, M. (éd.). *Polyphonie littéraire et linguistique. Documents de travail VII*. Roskilde : Samfundslitteratur. p. 111-130.
- Fløttum, Kjersti. 2004. « Îlots textuels dans *Le temps retrouvé* de Marcel Proust » in Lopez-Munoz, J.-M., Marnette, S. et Rosier, L. (éds.). *Le discours rapporté dans tous ces états*. Paris : Harmattan. p. 121-130.
- Fløttum, Kjersti. 2005. « MOI et AUTRUI dans le discours scientifique : l'exemple de la négation *ne ... pas* » in Bres, J., Haillet, P. P., Mellet, S., Nølke, H. et Rosier, L. (éds.). *Dialogisme, polyphonie: approches linguistiques*. Bruxelles : Duculot. p. 325-337.
- Forsgren, Mats. 1993. « Connecteurs argumentatifs et prédication seconde : observations sur *même* concessif » in Hilty et al. (éds.). *Actes du XXe*

- Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes.* Université de Zurich 1992. Tübingen et Bâle : Francke. p. 237-246.
- Forsgren, Mats. 2001. « Le référent existe je veux bien, mais comment ? » in Kronning, H., Norén, C., Novén, B., Ransbo, G., Sundell, L-G. et Svane, B., (éds.). *Langage et référence. Mélanges offerts à Kerstin Jonasson à l'occasion de ses soixante ans.* Acta Universitatis Upsaliensis. Studia Romanica 63. p. 173-185.
- Fowler, Roger. 1991. *Language in the News. Discourse and Ideology in the Press.* London : Routledge.
- Fradin, Bernard. 1984. « Anaphorisation et stéréotypes nominaux. *Lingua* 64. p. 325-369.
- Frege, Gottlob. 1971 (1918). *Écrits logiques et philosophiques.* Paris : Seuil.
- Freud, Sigmund. 1974 (1925). « La dénégation ». in Michel, R. J. (éd.). *Parcours de Freud.* Paris : Galilée.
- Gaatonne, David. 1971. *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain.* Genève : Droz.
- Gaulmyn, Marie Madeleine de. 1981. « Citation et manipulation : manipulation des citations par le texte et du lecteur par les citations ». *L'argumentation.* Lyon : P.U.L. p. 139-151.
- Genette, Gérard. 1972. *Figures III.* Paris : Seuil.
- Givón, Talmy. 1978. « Negation in Language : Pragmatics, Function, Ontology ». *Syntax and Semantics* 9. New York : Academic Press. p. 69-112.
- Greilsamer, Laurent. (éd.). 2004a. *Le style du Monde.* Paris : Le Monde.
- Grevisse, Maurice. 1993. *Le bon usage.* Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Grice, Herbert Paul. 1979. « Logique et conversation ». *Communications* 30. p. 31-56.
- Guillaume, Gustave. 1973. *Leçons de linguistique de G. Guillaume, 1948-1949.* Valin, R. (éd.). Paris : Klincksieck ; Québec : Presses de l'Université de Laval.
- Guimier, Claude. 1996. *Les adverbes du français : le cas des adverbes en –ment.* Paris : Ophrys.
- Halliday, Michael Alexander Kirkwood. 1978. *Language as Social Semiotic : the Social Interpretation of Language and Meaning.* London : Edward Arnold.

- Halliday, Michael Alexander Kirkwood et Hasan, Ruqaiya. 1989. *Language, Context and Text : Aspects of Language in a Social Semiotic Perspective*. Oxford : Oxford University Press.
- Heldner, Christina. 1981. *La portée de la négation. Un examen de quelques facteurs sémantiques et textuels pertinents à sa détermination dans des énoncés authentiques*. Stockholm : Norstedts.
- Hernandez, Francisco. 1985. *Aspectos de la negación*. Colección contextos. León : Universidad de León.
- Horn, Larence. 1989. *A Natural History of Negation*. Chicago : University of Chicago Press.
- Jackendoff, Ray S. 1969. « An Interpretive Theory of Negation ». *Foundations of Language* 5. p. 218-251.
- Jakobson, Roman. 1963. *Essais de linguistique générale*. Paris : Minuit.
- Jespersen, 1917. Otto. *Negation in English and Other Languages*. Copenhagen : A.F. Høst.
- Jonasson, Kerstin. 2005. « Deux marqueurs de polyphonie dans les textes littéraires : le pronom *on* et le déterminant démonstratif *ce* » in Bres, J., Haillet, P. P., Mellet, S., Nølke, H. et Rosier, L. (éds.). *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques. Actes du colloque Cerisy, 2-9 septembre 2004*. Bruxelles : Duculot. p. 173-185.
- Jørgensen, Kathrine R. S. 2002. « Le connecteur mais et le discours indirect libre » in Olsen, M. (éd.). *Polyphonie – linguistique et littéraire IV*. Roskilde: Samfundslitteratur. p. 57-76.
- Katz, Jerrold. 1972. *Semantic Theory*. New York : Harper and Row.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 1980. *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 1986. *L'implicite*. Paris : Armand Colin.
- Kleiber, Georges. 1988. « Généricité et raisonnement par défaut ». *Le Français moderne* 38. p. 1-66.
- Kleiber, Georges. 1994. « Contexte, interprétation et mémoire : approche standard vs approche cognitive ». *Langue française* 103. p. 9-22.
- Kleiber, Georges. 1997. « Quand le contexte va, tout va... et inversement » in Guimier, C. (éd.). *Co-texte et calcul du sens*. Caen : Presses de l'université de Caen. p. 11-30.
- Kleiber, Georges. 1998. « Dimensions du contexte : écrit et oral » in Bilger, M., Eynde, K. van den, E. et Gadet, F. (éds.). *Analyse linguistique et*

- approches de l'oral. Recueil d'études offert en hommage à Claire Blanche-Benveniste.* Paris et Leuven : Peeters. p. 123-134.
- Klima, Edward. 1964. « Negation in English » in Fodor, J. A. et Katz, J.J. (éds.). *The Structure of Language.* Engleford Cliffs : Prentice Hall. p. 246-323.
- Kress, Gunther et Hodge, Robert. 1979. *Language as Ideology.* London : Routledge and Kegan Paul.
- Kronning, Hans. 1996. *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal devoir.* Stockholm : Almqvist & Wiksell International.
- Kronning, Hans. 2002. « Kunskapens källa och kunskapens styrka. Epistemisk konditionalis i franskan som evidentiellt och modalt grammatiskt uttryck ». *Annales Societatis Litterarum Humaniorum Regiae Upsaliensis. Kungl. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet i Uppsala 2002.* Uppsala : Swedish Science Press. p. 43-123.
- Kronning, Hans. 2005. « Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique » in Bres, J., Haillet, P. P., Mellet, S., Nølke, H. et Rosier, L. (éds.). *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques.* Bruxelles : Duculot. p. 297-312.
- Larrivée, Pierre. 2001. *L'interprétation des séquences négatives. Portée et foyer des négations en français.* Bruxelles : Duculot.
- Larrivée, Pierre. 2004. *L'association négative. Depuis la syntaxe jusqu'à l'interprétation.* Genève : Droz.
- Leech, Geoffrey. 1974. *Semantics.* London : Harmondsworth.
- Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.* 1994. Paris : Dictionnaires Le Robert.
- Le Querler, Nicole. 1996. *Typologie des modalités.* Caen : Presses universitaires de Caen.
- Levallois, Jean. 1999. « L'éditorial : entre morceau de bravoure et outil de réflexion ». *Les cahiers du journalisme* 6. p. 18-22.
- Lundquist, Lita. 1990. *L'analyse textuelle : méthode exercices.* København : Handelshøjskolens Forlag.
- Maingueneau, Dominique. 1991. *L'Analyse du discours.* Paris : Hachette.
- Maingueneau, Dominique. 1994. *L'énonciation en linguistique française.* Paris : Hachette.
- Maingueneau, Dominique. 1995. « L'énonciation philosophique comme institution discursive ».

<http://perso.wanadoo.fr/dominique.maingueneau/appendix.html>

Version raccourcie et légèrement remaniée de « Le discours philosophique comme institution discursive ». *Langages* 119. p.40-62.

Maingueneau, Dominique. 1998. *Analyser les textes de communication*. Paris : Nathan.

Maingueneau, Dominique. 2005. « L'Analyse de discours et ses frontières ». *Marges linguistiques* 9. [http : //www.marges-linguistiques.com](http://www.marges-linguistiques.com) [vu en janvier 2006]

Malldidier, Denise et Robin, Régine. 1977. « Du spectacle au meurtre de l'événement : reportages, commentaires et éditoriaux de presse à propos de Charléty ». *Pratiques* 114. p. 21-65.

Marnette, Sophie. 2005. *Speech and Thought Presentation in French: Concepts and Strategies*. Pragmatics & Beyond. New Series 133. Amsterdam and New York : John Benjamins.

Martin, Robert. 1983. Compte rendu de Moeschler (1982). *Revue de linguistique romane* 47. p. 178-180.

Martin-Lagardette, Jean-Luc. 2003. *Le guide de l'écriture journalistique*. Paris : La Découverte.

Meyer, Michel (éd.). 1993.. *Questions de rhétorique. Langage, raison et séduction*. Paris : Le Livre de poche.

Micheli, Raphaël. 2003. « “Une polémique défensive” : Le Monde face aux accusations de Pierre Péan et Philippe Cohen ». *La Polémique journalistique. Recherches en communication* 20. Université catholique de Louvain. p. 109-126

Moeschler, Jacques. 1982. *Dire et contredire : Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*. Berne : Peter Lang.

Moeschler, Jacques. 1991. « Pragmatic Aspects of Linguistic Negation: Speech Act, Argumentation and Pragmatic Inference ». *Argumentation* 6. p. 51-76.

Moeschler, Jacques. 1992. « Un, deux ou trois Négations ? ». *Langue française* 94. p. 8-25.

Moeschler Jacques. 1996. *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle*. Paris : Armand Colin.

Moeschler, Jacques. 1997. « La négation comme expression procédurale » in Forget, D., Hirschbühler P., Martineau, F. et Rivero, M-L. (éds.). *Negation and Polarity. Syntax and Semantics*. Amsterdam : John Benjamins. p. 231-249.

- Moeschler, Jacques et Auchlin, Antoine. 1997. *Introduction à la linguistique contemporaine*. Paris : Armand Colin.
- Moeschler, Jacques et Reboul, Anne. 1994. *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Paris : Seuil.
- Montant, Henri. 1994. *Commentaires et humeurs : billets, éditoriaux, critiques, pamphlets, chroniques, échos*. Paris : Centre de formation et de perfectionnement des journalistes.
- Morel, Mary-Annick. 1997. *La concession en français*. Paris : Ophrys.
- Muller, Claude. 1991. *La négation en français. Syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*. Genève : Librairie Droz S.A.
- Muller, Claude. 1992. « La négation comme jugement ». *Langue française* 94. p. 26-34.
- Nietzsche. 1999. (1885). *Beyond Good and Evil. Prelude to a Philosophy of the Future*. Faber M., et Holub, R. C. (éds.). Oxford's World Classics. Oxford University Press.
- Norén, Coco. 1999. *Reformulation et conversation. De la sémantique du topos aux fonctions interactionnelles*. Acta Universitatis Upsaliensis. Uppsala : Uppsala universitet.
- Norén, Coco. 2000. « L'argumentation par autorité dans les répliques de Madame Bovary » in Olsen, M. (éd.). *Polyphonie – linguistique et littéraire* I. Roskilde : Samfundslitteratur. p. 31-52.
- Norén, Coco. 2004a. « 'On dit qu'on est speed'. Remarques sur le pronom ON dans le français parlé » in Leth Andersen, H. et Thomsen, C. (éds.). *Sept approches à un corpus. Analyses du français parlé*. Berne : Peter Lang. p. 87-105.
- Norén, Coco. 2004b. « Le discours direct et la notion d'énonciation » in Lopez-Munoz, J.-M., Marnette, S. et Rosier, L. (éds.) in *Le discours rapporté dans tous ces états*. Paris : L'Harmattan. p. 87-104.
- Nølke, Henning. 1990. « Classification des adverbes ». *Langue française* 88. p. 12-27.
- Nølke, Henning. 1993. *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris : Kimé.
- Nølke, Henning. 1994a. *La linguistique modulaire : de la forme et du sens*. Louvain et Paris : Peeters.

- Nølke, Henning. 1994b. « La dilution linguistique des responsabilités. Essai de description des marqueurs évidentiels *il semble que* et *il paraît que* ». *Langue française* 102. p. 84-95.
- Nølke, Henning. 1996. « Une parenthèse sur les incisives » in Muller, C. (éd.). *Dépendance et intégration syntaxique*. Tübingen : Niemeyer. p. 317-324.
- Nølke, Henning. 2001. « Scapoline 2001 : version révisée de la théorie scandinave de la polyphonie linguistique » in Olsen, M. (éd.). *Polyphonie littéraire et linguistique. Documents de travail III*. Roskilde : Samfundslitteratur. p. 43-66.
- Nølke, Henning. 2005. « På vej mod en sproglig polyfoniteori – problemer, foredele og perspektiver » in Nølke, H. et Therkelsen, R. (éds.). *Sproglig polyfoni. Arbejdsrapporter 3*. Roskilde Universitetscenter : Institut for Sprog og Kultur. p. 139-166.
- Nølke, Henning et Olsen, Michel. 2000. « POLYPHONIE : théorie et terminologie » in Olsen, M. (éd.). *Polyphonie littéraire et linguistique. Documents de travail II*. Roskilde : Samfundslitteratur. p. 45-169.
- Nølke, Henning et Olsen, Michel. 2002. « *Puisque* : indice de polyphonie ». *Faits de Langue* 19. p. 135-146.
- Nølke, Henning ; Fløttum, Kjersti et Norén, Coco. 2004. *Scapoline. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris : Kimé.
- Nowakowska, Alexandra. 2005. « Dialogisme, polyphonie : des textes russes de M. Bakhtine à la linguistique contemporaine » in Bres, J., Haillet, P. P., Mellet, S., Nølke, H. et Rosier, L. (éds.). *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques. Actes du colloque Cerisy, 2-9 septembre 2004*. Bruxelles : Duculot. p. 19-32.
- Olsen, Michel. 2002. « Le passé simple subjectif » in Olsen, M. (éd.). *Polyphonie – linguistique et littéraire IV*. Roskilde : Samfundslitteratur. p. 101-123.
- Perelman, Chaim et Obrechts Tyteca, Olga. 1970 (1958). *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Perrin, Laurent. 2005. « Polyphonie et séquence écho » in Bres, J., Haillet, P. P., Mellet, S., Nølke, H. et Rosier, L. (éds.). *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques. Actes du colloque Cerisy, 2-9 septembre 2004*. Bruxelles : Duculot. p. 173-185.
- Plantin, Christian. 1990. *Essais sur l'argumentation*. Paris : Kimé.

- Putnam, Hilary. 1975. « The Meaning of “Meaning” » in Putnam, H. (éd.). *Mind, Language and Reality : Philosophical Papers II*. Cambridge : Cambridge University Press. p. 215-271.
- Rabatel, Alain. 2001. « La valeur de ‘on’ pronom indéfini/pronom personnel dans les perceptions représentées ». *L’information grammaticale* 88. p. 28-32.
- Revaz, Françoise. 1997. « Le récit de la presse écrite ». *Pratiques* 94. Paris : CRESEF. p. 19-33.
- Rey-Debove, Josette. 2001. « De *on* à *je* vers le nom propre : des pronoms personnels en français » in Bogaards, P. *et al.* (éds.). *Quitte ou double sens. Articles sur l’ambiguïté offerts à Ronald Landheer*. Amsterdam et New York : Rodopi. p. 279-304.
- Riegel, Martin ; Pellat, Jean-Christophe et Rioul, René. 1994. *Grammaire méthodique du français*. Paris : P.U.F.
- Roitman, Malin. 2002. « Configuration polyphonique et stratégie rhétorique. Étude sur l’emploi de la négation *ne...pas* dans des éditoriaux du *Figaro*, de *Libération* et du *Monde* » in Sachez Miret, F. (éd.). *Actas del XXIII Congreso internacional de lingüística y filología romanica*. Salamanca 2001. Tübingen : Max Niemeyer Verlag. p. 271-284.
- Roitman, Malin. (à paraître). « Genrekrav, argumentativa strategier och textuell polyfoni i ledargenren: Den franska negationen *ne* » in Möller Andersen, N., Nølke, H. et Therkelsen, R. (éds.). *Sproglig polyfoni. Tekster om Bachtin og ScaPoLine*. Aarhus.
- Rosier, Laurence. 1999. *Le discours rapporté*. Bruxelles : Duculot.
- Roulet, Eddy. 1999. *La description de l’organisation de discours. Du dialogue au texte*. Paris : Didier.
- Roulet, Eddy ; Filliettaz, Laurent et Grobet, Anne. 2001. *Un modèle et un instrument d’analyse de l’organisation du discours*. Berne : Peter Lang.
- Russel, Bertrand. 1905. « On Denoting ». *Mind* 14. p. 479-493
- Schapira, Charlotte. 2003. « Qui est *ON* ? ». in Sachez Miret, F. (éd.). *Actas del XXIII Congreso Internacional de Lingüística y Filología Romanica*. Salamanca 2001. Tübingen : Max Niemeyer Verlag. p. 363-371.
- Searle, John R. 1972 (1969). *Les actes de langage*. Paris : Hermann.

- Souchard, Maryse et Wahnich, Stéphane. 1995. *La communication politique locale*. Que sais-je ? Paris : P.U.F.
- Swales, John. 1990. *Genre Analysis : English in Academic and Research Settings*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Sullet-Nylander, Françoise. 1998. *Le titre de presse. Analyses syntaxique, pragmatique et rhétorique*. Stockholm : Stockholms universitet.
- Sullet-Nylander, Françoise. 2001. « Reported Speech in French media Discourse ». in Vagle W. et Wikberg K. (éds.). *New directions in Nordic Text Linguistics and Discourse Analysis : Methodological Issues*. Oslo : Novus Forlag. p. 123-136.
- Sullet-Nylander, Françoise. 2005. « Jeux de mots et défigements à *La Une de Libération* (1973-2004) ». *Langage et société* 112. p. 111-139.
- Sullet-Nylander, Françoise. (à paraître). « Paratexte, contexte et intertexte dans *Le Monde* : conditionnels journalistiques et discours rapportés ». in *Pratiques*. 129/130.
- Togeby, Knud. 1965. *Grammaire française*. Copenhague : Akademisk Forlag.
- Tuomarla, Ulla. 2000. *La citation mode d'emploi. Sur le fonctionnement discursif du discours rapporté direct*. Helsinki : Academia Scientiarum Fennica.
- Van Dijk, Teun. 1988. *News as Discourse*. Hillsdale : Lawrence Erlbaum Associates.
- Verine, Bertrand. 2005. « Dialogisme interdiscursif et interlocutif du discours rapporté : jeux sur les frontières à l'oral » in Bres, J., Haillet, P. P., Mellet, S., Nølke, H. et Rosier, L. (éds.). *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques. Actes du colloque Cerisy, 2-9 septembre 2004*. Bruxelles : Duculot. p. 187-200.
- Vikner, Carl. 1978. « Les auxiliaires négatifs : fonction et position ». *La Revue Romane* 13. p. 88-109.
- Von Moos, Peter. 1993. « Introduction à une histoire de l'exdaxon » in Plantin, C. (éd.). *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*. Paris : Kimé. p. 3-13.
- Wedin, Michael. 1990. « Negation and Quantification in Aristotle ». *History and Philosophy of Logic* 11. p. 131-150
- Weinrich, Harald. 1989. *Grammaire textuelle du français*. Paris : Didier.
- Wilmet, Marc. 1972. *Gustave Guillaume et son école linguistique*. Paris : Nathan.

Wittgenstein, Ludwig. 1990 (1922). *Tractatus logico-philosophicus*.
London : Routledge.

Interviews enregistrées :

Greilsamer, Laurent. 2004b. Rédacteur du *Style du Monde*.

(Voir ci-dessus.)

Sabatier, Patrick. 2004. Éditorialiste à *Libération*.

Debray, Patrick. 2004. Éditorialiste au *Monde*.

Schiffres, Michel. 2004. Éditorialiste au *Figaro*.

8 Index

- allocutaire, 23, 42, 43, 132, 144, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 166, 168, 169, 181, 182, 187, 194, 197, 198, 218, 219
- anticipation (d'un point de vue), 33, 85, 86, 108, 132, 135, 149
- argumentation par autorité, 48, 51, 171, 172
- configuration polyphonique, 15, 16, 39, 41, 43, 45, 46, 47, 51, 127, 169
- connecteurs, 15, 16, 22, 24, 35, 37, 39, 44, 82, 89, 99, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 119, 124, 126, 127, 135, 136, 139, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 152, 166, 203
- constructivisme, 16, 17, 54, 55, 60, 170, 221, 222
- contexte, 16, 17, 36, 47, 50, 58, 61, 67, 68, 70, 75, 78, 79, 82, 83, 84, 87, 88, 89, 90, 93, 96, 98, 103, 104, 106, 108, 112, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 128, 147, 162, 166, 167, 169, 181, 182, 194, 195, 200, 210, 222, 224
- contraintes génériques, 24, 25, 27, 31, 32, 168, 170, 172, 174, 177, 179, 180, 183, 195, 201, 207, 217, 218, 220, 222
- contrastes sémantiques, 108, 110, 111, 119, 120, 124, 125, 140
- contrat, 24, 25, 31
- convergence, 171, 202, 204, 206, 219
- dérivation, 69, 94, 96, 98, 99, 109
- dialogisme, 21, 22, 29, 30, 154, 155
- discours représenté, 7, 24, 35, 44, 53, 56, 57, 58, 59, 114, 116, 117, 127, 142, 145, 146, 147, 149, 157, 158, 163, 166, 167, 182, 184, 191, 202, 206, 218
- divergence, 171, 202, 203, 207, 209, 219
- doxa, 35, 54, 60, 61, 62, 91, 102, 127, 141, 147, 154, 165, 177, 180, 183, 185, 186, 192, 193, 195, 196, 197, 201, 212, 213, 215, 216, 218
- éditorialiste, 8, 11, 12, 26, 28, 31, 51, 55, 56, 62, 102, 125, 142, 145, 152, 159, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 177, 178, 179
- énonciateur spécifié, 56, 168, 169, 172, 173, 201, 202, 204, 205, 219
- éthos, 31, 32, 51, 52, 171, 172, 174, 178, 217
- êtres discursifs, 11, 12, 16, 41, 42, 44, 45, 48, 49, 52, 53, 61, 72, 82, 102, 116, 117, 126, 127, 139, 145, 147, 155, 157, 160
- expressions niées lexicalisées, 80, 97, 98, 99, 109, 119, 121, 123
- factifs (verbes et expressions), 51, 52, 88, 104, 119, 127, 174, 175, 176, 177, 185, 205, 215
- focalisation, 78, 104, 110
- foyer, 77
- genre, 10, 13, 15, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 82, 168, 172, 185, 197, 218, 221, 222, 224
- instructions, 36, 37, 39, 40, 44, 47, 49, 71, 75, 83, 93, 101, 102, 104, 109, 121, 123, 139, 141, 196
- interdiscursivité, 21, 22, 23, 33, 35, 36, 53, 54, 55, 62, 63, 116, 117, 127, 142, 148, 149, 158
- intrusion, 11, 51, 171, 180, 183, 184, 185, 186, 187, 190, 191, 193, 194, 197, 202, 204, 205, 206, 210, 217, 219, 220, 223
- lecteur, 7, 11, 12, 23, 31, 42, 71, 157, 168, 169, 170, 172, 179, 180, 189, 191, 195, 197, 200, 201, 212, 217, 218, 220, 221
- liens énonciatifs, 41, 43, 46, 48
- locuteur, 11, 34, 37, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 56, 57, 58, 59, 62, 63, 66, 67, 68, 71, 72, 77, 83, 84, 102
- marqueurs de polyphonie, 9, 16, 37, 46, 60, 64, 66, 88, 89, 103, 108, 114, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 126,

127, 128, 132, 136, 145, 155, 166,
 171, 221, 225
 modalisateurs, 50, 51, 52, 59, 123, 152,
 174, 175, 176, 177
 modalité, 35, 41, 66, 79, 81, 82, 100,
 101, 102, 119, 123, 127, 177, 178,
 179, 194, 195
 négation descriptive, 17, 67, 68, 69, 70,
 71, 75, 77, 79, 80, 93, 94, 95, 96, 97,
 98, 118, 120, 121, 123, 147
 négation métalinguistique, 72, 101
 négation polémique, 17, 67, 68, 69, 70,
 71, 72, 75, 77, 78, 79, 81, 84, 85, 93,
 94, 95, 118, 121, 122, 123
 opposition syntaxique, 40, 108, 110,
 112, 124, 125, 136
 orientation argumentative, 39, 40, 85,
 89, 90, 99, 106, 108, 110, 111, 112,
 119, 124, 125, 126, 128, 130, 131,
 132, 139, 142, 144, 148, 149, 152,
 156, 158, 159, 161, 166, 184, 185,
 187, 200
 paradigmatissant (élément), 35, 88, 103,
 106, 113, 114, 119, 123, 124, 127,
 163
 points de vue, 8, 9, 11, 12, 16, 33, 34,
 37, 39, 40, 41, 44, 45
 points de vue dynamiques, 84, 85, 86,
 87, 88, 89, 106, 125, 126, 127, 128,
 129, 132, 134
 points de vue hiérarchiques, 34, 39, 40,
 87, 113
 points de vue historiques, 104, 105, 124,
 213
 points de vue relationnels, 40, 109, 110,
 116, 117, 136, 139, 143, 166
 points de vue sous-jacent, 101, 102, 129,
 165, 167, 174, 178, 187, 188, 194,
 195
 points de vue sous-jacents, 38, 42, 47,
 68, 71, 73, 74, 80, 81, 87, 88, 97,
 205, 206, 207, 208, 209, 211, 212,
 214, 215, 218, 219, 225
 polyphonie, 7, 8, 9, 10, 11
 polyphonie bakhtinienne, 33
 polyphonie enchâssée, 114, 115, 116,
 117, 146, 148, 149
 polyphonie linguistique, 14, 17, 34, 35,
 36, 37, 53, 67
 polyphonie textuelle, 16, 31, 86, 89, 91,
 126, 127, 135, 149, 158, 198
 portée, 64, 74, 75, 76, 77, 78, 93, 94, 95,
 96, 103, 104, 106, 110, 118, 121,
 122, 144, 225
 position éditoriale, 29, 32, 172, 224
 présupposition, 24, 35, 37, 42, 43, 53,
 61, 62, 63, 73, 87
 question rhétorique, 107, 155, 158, 159,
 160, 187, 198, 204
 raisonnement par autorité, 201, 202, 203
 reprise (d'un point de vue), 33, 84, 85,
 86, 89, 99, 100, 106, 111, 112, 130,
 131, 132, 136, 139, 141, 142, 144,
 145, 148, 149, 152, 157, 184, 188,
 189
 rhétorique, 10, 48, 52, 60
 scalaires, 79, 80, 82, 97, 98, 119, 123
 sens, 36
 séquence polyphoniques, 128
 séquences argumentatives, 126, 136,
 137, 138, 140, 143, 145, 146, 149,
 152
 séquences dialogiques, 126, 154, 156,
 157
 séquences polyphoniques, 16, 17, 126,
 127, 128, 129, 130, 132, 134, 138,
 140, 151, 156, 166, 167
 séquences stéréotypées, 91, 93, 126,
 162, 163, 164, 167
 signification, 36, 38
 structure polyphonique, 15, 16, 35, 37,
 39, 46, 50, 51, 73, 102, 104, 127
 structures de polyphonie, 106, 109, 111,
 114, 116, 125, 139, 142, 146, 147,
 148, 152, 157, 166, 216
 transformation de la prise en charge, 50,
 51, 161, 171, 172, 179, 180, 183,
 189, 191, 192, 194, 198, 218
 troisième personne, 42, 43, 46, 47, 49,
 117, 141, 163, 164, 168, 169, 170,
 181, 182, 201, 202, 204, 205, 206,
 217, 219
 voix active, 171, 202, 223
 voix collective, 42, 43, 46, 50, 51, 61,
 71, 115, 129, 131, 132, 134, 135,

138, 139, 141, 142, 144, 145, 151,
154, 156, 163, 164, 166, 168, 169,
179, 180, 182, 183, 186, 187, 189,
190, 191, 192, 194, 195, 196, 197,
198, 201, 205, 206, 217, 218

voix idéologique,62, 168, 169, 179,
180, 183, 185, 187, 188, 189, 192,
193, 196, 200, 207, 209, 211, 212,
213, 214, 215, 216, 217, 218, 221,
223, 224

voix passive,171, 202, 223

FORSKNINGSRAPPORTER / CAHIERS DE LA RECHERCHE
red./éd. Gunnel Engwall & Jane Nystedt
Institutionen för franska, italienska och klassiska språk
Stockholms universitet

1. Grimal, Sophie. 1994. *Datation, pagination et structure polymorphe: EN BLÅ BOK I-IV d'August Strindberg.*
2. Bartning, Inge & Engwall, Gunnel (éd.). 1995. *En route. Sept études de langue et littérature françaises.*
3. Bartning, Inge & Engwall, Gunnel (éd.). 1996. *Cuvée 1996. Sept doctorants présentent leur travaux.*
4. Kahlmann, André. 1998. *Le Projet FriDa.*
5. Östman, Margareta. 1998. *Le COSTO-MOST97. Quatre corpus – quatre genres. Quelques résultats d'une étude comparative faite dans le cadre du projet « Le français, langue officielle des Communautés européennes ».*
6. Kihlstedt, Maria. 1998. *La Référence au passé dans le dialogue. Étude de l'acquisition de la temporalité chez des apprenants dits avancés de français.*
7. Edmar, Ingrid. 1998. *Le Statut linguistique du sigle. Étude du sigle dans les textes législatifs communautaires.*
8. Sullet-Nylander, Françoise. 1998. *Le Titre de presse. Analyses syntaxique, pragmatique et rhétorique.*
9. Tidström, Karin. 1999. *Cette fameuse Sonate des spectres... Une pièce de chambre d'August Strindberg en France : traduction et réception.*
10. Nystedt, Jane. 1999. *L'Italiano nei documenti della CEE. Il progetto di Stoccolma: presentazione e sommario di dati stilolinguistici, statistici e quantitativi.*
11. Johnsson, Hans-Roland. 2000. *Le Conte de la lyre brisée. Significations et structures dans les œuvres en prose de Pierre Louÿs.*
12. Färnlöf, Hans. 2000. *L'Art du récit court. Pantins et parasites dans les nouvelles de Maupassant.*

13. Morogan, Elena-Maria. 2000. *Du texte narratif au texte dramatique. Quatre couples symbiotiques dans l'œuvre d'Eugène Ionesco.*
14. Nigrisoli Wårnhjelm, Vera. 2000. *Lettere dalla Svezia. Il capitano Lorenzo Adami alla regina Cristina e al cardinale Azzolino. 1665.*
15. Eklund-Braconi, Paola. 2000. *Il linguaggio normativo delle Comunità europee. Studi sul lessico con particolare riguardo al concetto di ambiente.*
16. Hancock, Victorine. 2000. *Quelques connecteurs et modalisateurs dans le français parlé d'apprenants avancés. Étude comparative entre suédophones et locuteurs natifs.*
17. Kirchmeyer, Nathalie. 2002. *Étude de la compétence textuelle des lectes d'apprenants avancés. Aspects structurels, fonctionnels et informationnels.*
18. Ridderstad, Anton. 2002. *L'image de Henry de Montherlant dans l'histoire littéraire.*
19. Annani, Stella. 2003. *À la Recherche d'El Djezaïr. Postmodernisme et postcolonialisme dans deux romans algériens : L'Amour, la fantasia et L'Honneur de la tribu.*
20. Chryssafis, Anna. 2003. *La création de mots savants dans le français médiéval. Étude sur un choix de textes de la fin du XIII^e et du début du XIV^e siècles, notamment le Roman de la Rose et la Consolation de Philosophie par Jean de Meun.*
21. Künzli, Alexander. 2003. *Quelques stratégies et principes en traduction technique français-allemand et français-suédois.*
22. Bladh, Elisabeth. 2003. *La Bible traduite en français contemporain. Étude des équivalents du participe grec dans sept traductions du récit de la Passion dans les quatre Évangiles : forme, signification et sens.*
23. von Wachenfeldt, Paula. 2003. *Le paradis perdu et retrouvé. Étude de l'innocence et de la culpabilité dans l'œuvre d'Albert Camus.*
24. Kilito, Sarah. 2004. *Femmes-sujets. Étude sur les œuvres de romancières marocaines francophones entre 1982 et 1999.*
25. von Malmberg, Gunilla. 2004. *La spécificité de la métaphore journalistique. Les métaphores de quelques champs génériques dans Le Monde et L'Express. Analyses thématique, comparative et distributive.*

26. Cedergren, Mickaëlle. 2005. *L'écriture biblique de Strindberg. Étude textuelle des citations bibliques dans Inferno, Légendes et Jacob lutte.*
27. Förnegård, Per. 2005. *Le Miroir historial de Jean de Noyal. Livre X : édition du ms. Paris, BnF, fr. 10138 avec introduction, notes et index.*
28. Carlstedt, Anna. 2005. *La poésie oraculaire de Nostradamus : langue, style et genre des Centuries.*
29. Lindberg, Svante. 2005. *Pratiques de l'ici, altérité et identité dans six romans québécois des années 1989-2002.*
30. Schwartz, Cecilia. 2005. *Capriole in cielo. Aspetti fantastici nel racconto di Gianni Rodari.*
31. Roitman, Malin. 2006. *Polyphonie argumentative. Étude de la négation dans des éditoriaux du Figaro, de Libération et du Monde.*

Pour toute correspondance :

**Institutionen för franska, italienska och klassiska språk
Stockholms universitet
SE-106 91 Stockholm
SUÈDE**

**ISBN 91-85059-20-X
ISSN 1400-7010**

